

# Rapport annuel d'activités consolidé 2021



OFFRIR LA VALEUR DE LA PI  
AUX ENTREPRISES ET AUX  
CITOYENS EN EUROPE

STRATEGIC  
PLAN  
2025

Le présent document (rapport annuel) a été rédigé conformément à l'article 157, paragraphe 4, point g), et à l'article 153, paragraphe 1, point c), du règlement sur la marque de l'Union européenne (le «règlement fondateur») du 14 juin 2017, ainsi qu'à l'article 48 du règlement BC-1-2019 du comité budgétaire de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle du 10 juillet 2019 établissant les dispositions financières applicables à l'Office (le «règlement financier», «RF»).

## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR EXECUTIF .....	1
CHIFFRES CLES DES ENREGISTREMENTS POUR 2021 .....	3
MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE.....	7
PRINCIPALES REALISATIONS EN 2021 .....	10
Vecteur stratégique 1 IPnetwork .....	10
Vecteur stratégique 2 IPexcellence .....	25
Vecteur stratégique 3 IPinnovation .....	37
À PROPOS DE CE RAPPORT.....	56

## APPENDICES

APPENDICE A - Données relatives aux performances

APPENDICE B - Gestion des ressources et assurance

APPENDICE C - Déclaration de mission et organigramme

APPENDICE D - Registre des risques d'entreprise

APPENDICE E - Programme pour les conventions de subvention, les conventions de contribution et les accords de niveau de service

APPENDICE F - Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle  
Rapport annuel d'activités 2021

APPENDICE G. Rapport annuel 2021 des chambres de recours

## Message du directeur exécutif

En faisant le bilan de l'année 2021, nous constatons une période de croissance et d'expansion record de l'Office, tandis que la volatilité est restée élevée. Dans le contexte d'incertitude et de crise provoquées par la pandémie de COVID-19, 2021 a été marquée par le passage d'un mode réactif et confiné au retour à nos pleines capacités. Nos efforts constants en faveur de notre vision soutenant la «valeur de la PI pour les entreprises et les citoyens d'Europe» ont permis de stimuler la compétitivité, l'innovation et la créativité dans l'Union européenne.

Au cours d'une année caractérisée par une augmentation sans précédent du nombre de dépôts, nous avons non seulement atteint nos objectifs, mais nous avons également augmenté nos exigences envers nous-mêmes en poursuivant notre mission visant l'excellence: nous avons ainsi ajouté de nouveaux indicateurs de performance clés à notre charte des services et nous avons dépassé le taux d'exécution estimé pour les projets stratégiques dans le cadre du PS 2025.

Outre nos activités actuelles, nous nous sommes également tournés vers l'avenir pour nous assurer que le paysage de la PI reste optimal. Notre étroite coopération avec la Commission européenne nous a permis de contribuer à ses initiatives législatives dans le domaine des dessins ou modèles et des indications géographiques agricoles ou non agricoles, et d'apporter notre assistance technique. L'Office est prêt et disposé à offrir tout son soutien à ces projets en temps utile.

À la suite des premières réflexions menées en 2020 sur la manière de contribuer à la relance économique, en 2021, nos efforts se sont concentrés sur les PME, notamment sur le Fonds pour les PME. Cette attention particulière se poursuivra en 2022. Le Fonds, basé sur une convention de contribution élaborée dans le cadre du programme COSME de la Commission européenne, a reçu près de 13 000 demandes d'aide de la part de PME dans les 27 États membres de l'UE.

Ce soutien financier a permis de mobiliser les PME grâce au soutien du réseau de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, qui a célébré son dixième anniversaire en 2021. Cette décennie de progrès significatifs a contribué à moderniser les systèmes à deux niveaux de l'UE en matière de marques et de dessins ou modèles en les rendant plus conviviaux, plus efficaces et plus accessibles.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre de l'approche de l'Office axée sur les clients. En 2021, elles ont permis de développer et de mettre en œuvre d'autres initiatives innovantes pensées pour les clients, telles que l'augmentation des relations directes entre les clients et les examinateurs, l'amélioration du système de dépôt électronique e-filing, la modernisation et la simplification de l'infrastructure technique de l'Office (IA, apprentissage automatique, mégadonnées et chaîne de blocs), pour n'en citer que quelques-unes.

Néanmoins, il va de soi que les droits de PI n'ont de la valeur que s'ils sont protégés et appliqués. En 2021, le Conseil a inclus la criminalité liée à la PI parmi les dix principaux domaines prioritaires de l'EMPACT pour le cycle politique 2022-2025. Cela nous a donné un nouvel élan alors que nous continuons à coopérer étroitement aux niveaux national, européen et international sur les questions liées au respect des droits de PI, ainsi qu'à améliorer en permanence les outils sur lesquels les titulaires de droits peuvent compter pour protéger leurs droits de PI, tels que l'IPEP (European IP Enforcement Portal).

Ces outils collaboratifs de pointe ont notamment contribué à ce que nous obtenions le titre d'office de PI le plus innovant au monde, partagé avec la Corée du Sud, classement établi

par le World Trademark Review (WTR) en 2021.

Cette distinction a été rendue possible grâce aux performances et à l'engagement du personnel de l'Office. En 2021, notre charge de travail a été plus importante que jamais, à la suite de ce qui a sans aucun doute constitué l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire mondiale récente. La clôture de l'exercice 2021, avec l'approbation des organes directeurs concernant les ressources humaines supplémentaires dont nous avons besoin, a été accueillie très favorablement et nous permettra d'adapter nos ressources à notre charge de travail globale et aux objectifs fixés dans le plan stratégique PS 2025.

Christian Archambeau  
Directeur exécutif

## Chiffres clés des enregistrements pour 2021

En 2021, pour la première fois, deux offices se sont partagé la première place du IP Office Innovation Ranking de World Trademark Review – l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Office coréen de la propriété intellectuelle. «Au cours des trois éditions précédentes (2017, 2018 et 2019), l'EUIPO figurait en tête de liste... Ce résultat reflète l'approche novatrice de l'EUIPO en matière de collaboration et d'innovation» <sup>(1)</sup>.

L'Office a enregistré sa première marque il y a 25 ans. C'était un petit monde à l'époque: l'Union européenne (UE) était composée de 15 États membres, l'Office ne comptait qu'une poignée d'employés et n'avait reçu «que» 46 700 demandes de marques au cours de cette première année. Aujourd'hui, avec un effectif d'environ 1 100 personnes et près de 200 000 demandes de marques reçues pour la seule année 2021, l'Office apporte une contribution essentielle à la modernisation du paysage de la propriété intellectuelle (PI) dans l'UE.

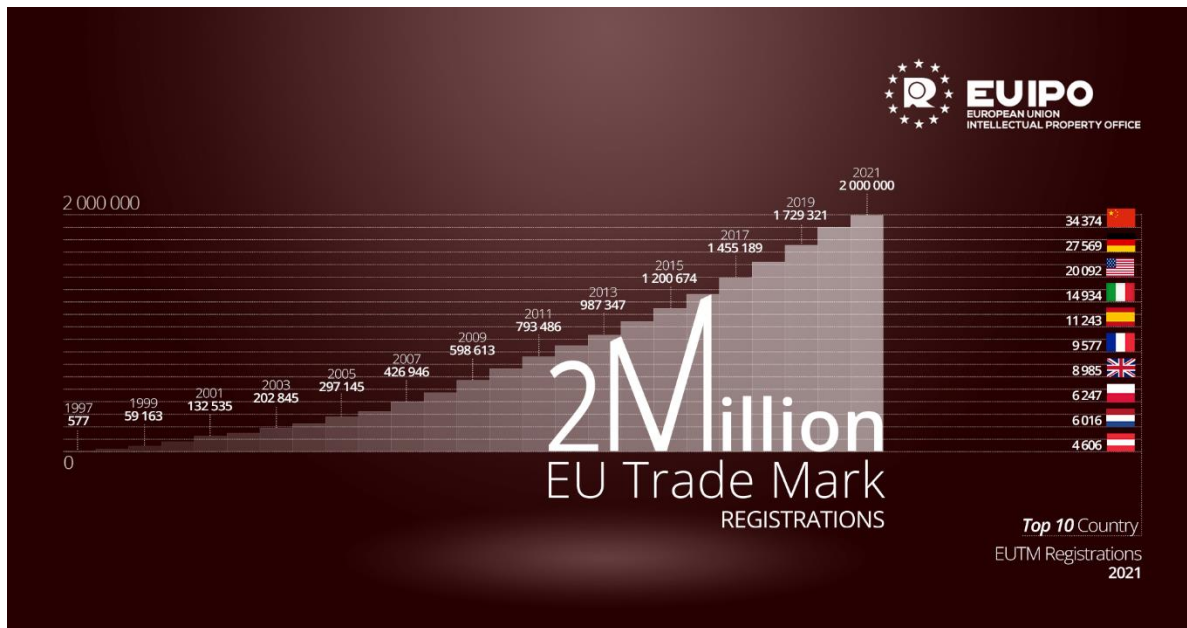
Au moment de la rédaction du présent rapport, la pandémie mondiale de COVID-19 avait toujours des répercussions très perturbatrices sur nos sociétés, provoquant des crises sanitaires et économiques désastreuses dans de grandes économies comme dans les pays en développement. Cette situation a été aggravée par l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières observée au second semestre de l'année. En outre, l'inflation, le ralentissement de l'activité économique de la Chine et une perturbation des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale ont été observés.

Dans l'intervalle, l'UE a lancé son instrument historique pour la relance contre la pandémie de COVID-19, le plan «Next Generation EU». Il s'agit de l'un des plans de relance les plus importants jamais financés pour construire une Europe plus verte, plus innovante et plus forte, dans laquelle les secteurs à forte intensité de propriété intellectuelle pourraient jouer un rôle clé étant donné la capacité de la PI à encourager la créativité et l'innovation dans l'ensemble de l'économie.

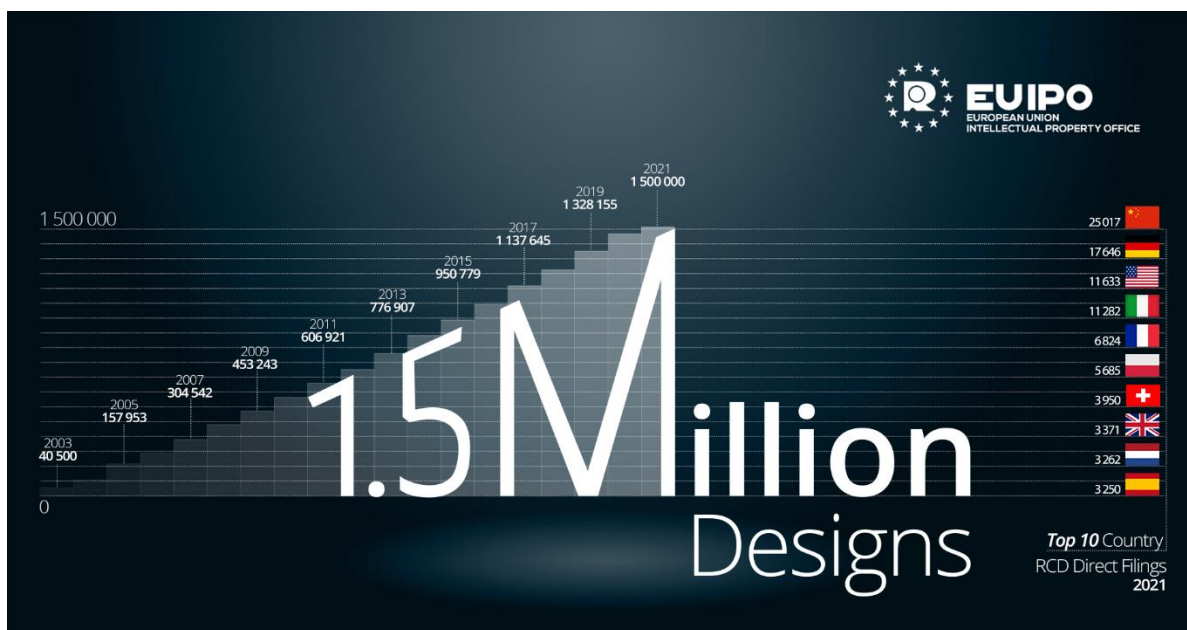
L'Office a continué de relever avec succès les défis croissants qui ont eu lieu en 2021. Malgré la conjoncture internationale, l'Office a géré un nombre record de dépôts, qui ont été enregistrés avec succès grâce à une légère hausse des effectifs, à l'engagement élevé du personnel ainsi qu'à l'automatisation et l'adaptation des méthodes de travail, tout en maintenant le plein respect des normes de qualité malgré l'augmentation significative de la charge de travail.

---

<sup>(1)</sup> Lince, T., «[EUIPO and KIPO ranked most innovative IP offices in the world](#)», *World Trademark Review*, 2022.



Au fil des ans, les marques de l'Union européenne (MUE) et les dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC) se sont imposés comme des instruments de grande valeur pour les entreprises du monde entier qui souhaitent commercialiser leurs produits et services dans l'Union européenne. Cette valeur accrue se reflète dans deux jalons importants atteints par l'Office en 2021, à savoir 2 millions d'enregistrements de marques et 1,5 million d'enregistrements de dessins ou modèles. À eux seuls, les dix principaux pays représentaient 72,58 % de l'ensemble des dépôts de MUE et 79,54 % de l'ensemble des dépôts de DMC.



Les demandes de MUE sont en hausse depuis plusieurs années, avec une croissance annuelle historique comprise entre 3,5 % et 5 %. Le 24 août 2021, l'Office a atteint 2 millions d'enregistrements de MUE. Cette étape importante intervient sept ans après celle du million de marques enregistrées; depuis lors, l'Office a connu une croissance rapide de la demande de MUE de presque tous les pays et toutes les régions du monde.

En 2021, l'Office a reçu 197 898 dépôts de MUE <sup>(2)</sup> [165 922 dépôts directs et 31 976 dépôts d'enregistrements internationaux (EI) par l'intermédiaire du système de Madrid de l'OMPI]. Au cours du seul premier semestre de 2021, l'Office a reçu un nombre record de 101 042 demandes de MUE, soit une augmentation d'environ 24 % par rapport à la même période en 2020 (la demande a été particulièrement élevée en mars, atteignant un record mensuel historique avec près de 20 000 demandes de MUE reçues). Toutefois, les résultats du second semestre reflétaient un taux de croissance plus constant de près de 1,5 % par rapport au même semestre en 2020.

Parallèlement à l'augmentation globale des dépôts, l'utilisation de la procédure Fast Track pour les MUE a également augmenté de manière substantielle, représentant près de la moitié de l'ensemble des dépôts, à 47,95 %.

### Total dépôts de MUE et de DMC (directs + EI/DMCI)

2021	MUE	165,922	31,976	197,898
	DMC	100,975	14,588	115,563
2020	MUE	149,665	27,322	176,987
	DMC	99,706	16,109	115,815
2019	MUE	131,815	28,562	160,377
	DMC	96,851	14,747	111,598

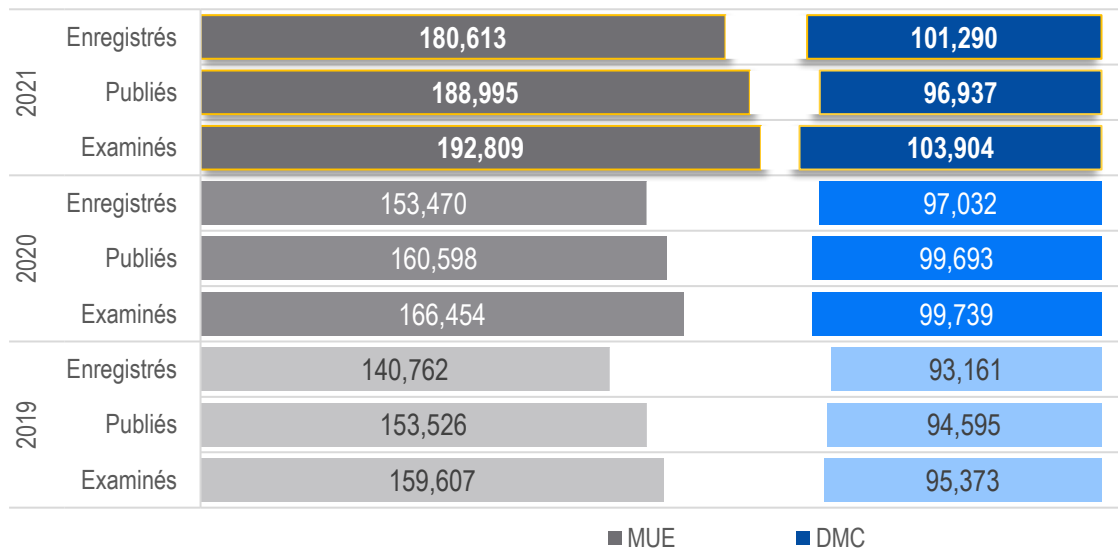
■ Directs ■ EI/DMCI

Après un début relativement lent en 2021, à la suite du déluge de demandes de dessins ou modèles à la fin de 2020 (date effective du Brexit), les dépôts directs de DMC <sup>(3)</sup> ont connu une croissance par rapport à 2020. Au total, 115 563 dépôts de DMC ont été reçus, dont 100 975 dépôts directs et 14 588 dessins ou modèles internationaux via le système de La Haye de l'OMPI. Une augmentation de 4,18 % du nombre total de DMC examinés a été signalée, pour atteindre le chiffre de 103 904 dessins ou modèles.

<sup>(2)</sup> Les MUE enregistrées ont une durée de validité de 10 ans et peuvent être renouvelées indéfiniment par périodes de 10 ans.

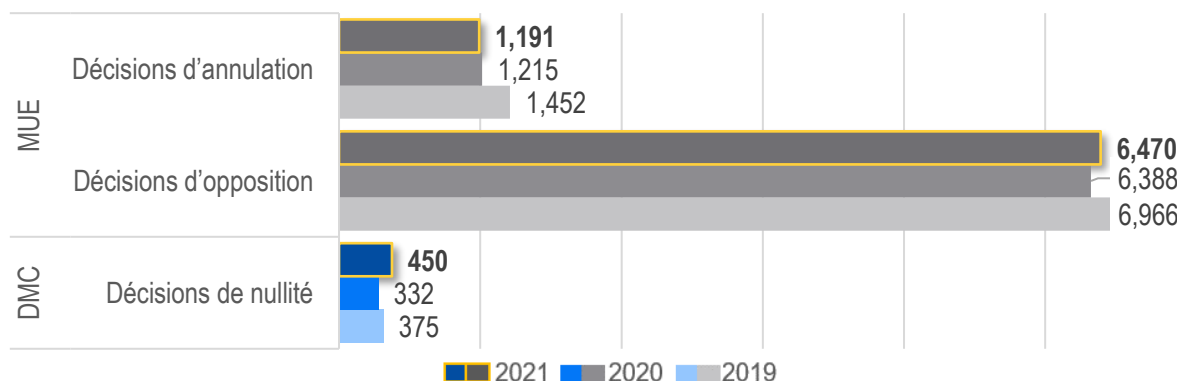
<sup>(3)</sup> La durée de validité initiale des DMC est de cinq ans à compter de la date de dépôt et peut être renouvelée quatre fois, par périodes de cinq ans, jusqu'à un maximum de 25 ans.

## MUE (directes + EI) et DMC (directs) traités



Sur l'ensemble des dépôts de MUE reçus, 192 809 MUE ont été examinées, dont certaines ont ensuite été rejetées, retirées ou soumises à une procédure d'opposition. En fin de compte, l'Office a enregistré 180 613 demandes de MUE. Entre-temps, 101 290 dépôts directs de DMC ont été enregistrés, les autres ayant été retirés ou refusés au cours de la phase d'examen. Environ 96 % des dépôts directs ont été publiés immédiatement, tandis que les autres ont vu leur publication ajournée (sur requête du demandeur).

## Décisions relatives aux MUE (opposition et annulation) et aux DMC (nullité)



En 2021, 20 130 oppositions ont été formées, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2020. La majorité de ces oppositions (environ deux tiers) sont ou seront finalement clôturées grâce à des accords entre les parties. Les autres affaires sont ou seront tranchées par l'Office en temps utile. En 2021, 6 470 décisions d'opposition ont été notifiées.

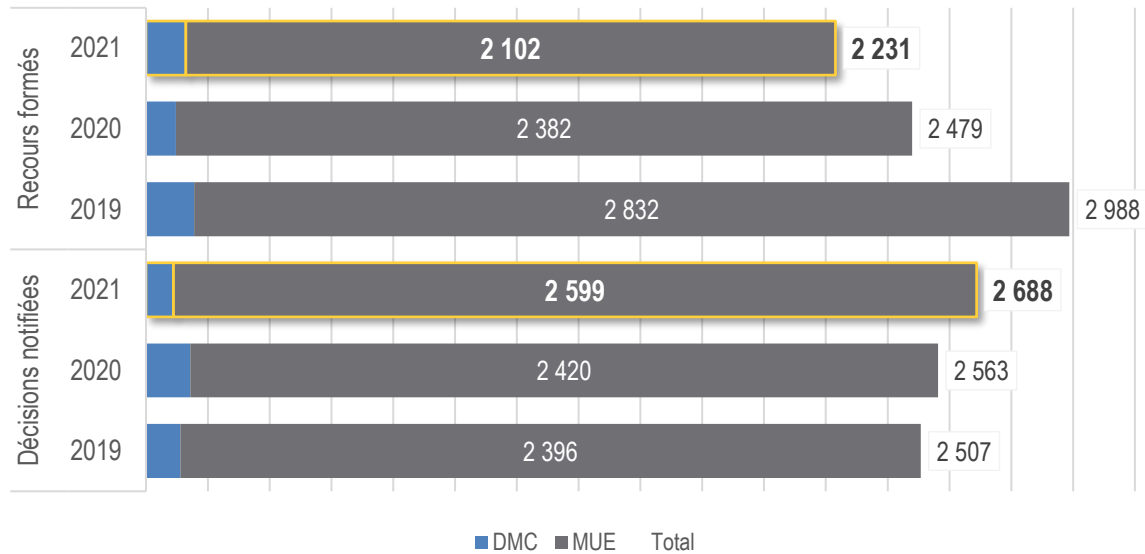
Les dépôts d'annulation ont augmenté de 2,3 %, ce qui correspond à l'augmentation du nombre de MUE valides dans le registre. Environ 55 % des 2 099 dépôts ont finalement fait l'objet de décisions sur le fond de l'Office, ce qui a conduit à un objectif de près de 1 200 décisions d'annulation en 2021.

En ce qui concerne les demandes en nullité de DMC, environ deux tiers des 548 demandes en nullité ont été clôturées par une décision de l'Office, ce qui a donné lieu à 450 décisions de nullité pour 2021 <sup>(4)</sup>.

<sup>(4)</sup> Des informations supplémentaires sur les volumes de MUE et de DMC (c'est-à-dire les renouvellements, les enregistrements et les demandes d'inspection) figurent à l'appendice A: Données relatives aux performances.



### Recours formés et décisions notifiées



Enfin, la pandémie actuelle a inévitablement eu une certaine incidence sur l'activité économique et le nombre de recours formés, ce qui a entraîné une diminution de 10 % des recours par rapport à 2020 (2 231 recours ont été reçus au total en 2021). La plupart des recours concernent des décisions inter partes (69,87 % du total). En ce qui concerne les recours contre les décisions relatives aux dessins ou modèles communautaires, après une baisse de 38 % l'année précédente, une augmentation de 33 % a été observée en 2021.

### Mise en œuvre du plan stratégique

Les indicateurs clés de performance stratégiques suivants <sup>(5)</sup> donnent un aperçu des réalisations de l'Office et du taux de mise en œuvre des projets stratégiques dans le contexte des trois vecteurs stratégiques (VS) du plan stratégique 2025 (PS 2025):

- *un système de PI interconnecté, efficace et fiable pour le marché intérieur (IPnetwork);*
- *des services avancés centrés sur les clients (IPexcellence);*
- *des compétences organisationnelles dynamiques et un lieu de travail innovant de choix (IPinnovation).*

<sup>(5)</sup> Outre les indicateurs clés de performance stratégiques, l'Office mesure son efficacité au moyen d'autres indicateurs de performance clés institutionnels présentés à l'appendice A: Données relatives aux performances (c'est-à-dire les volumes, la charte des services et le tableau de bord prospectif).



Indicateurs clés de performance stratégiques	2019	2020	2021 <sup>(6)</sup>
Satisfaction des utilisateurs multi-offices concernant la convergence du réseau (%)	65,0	67,0	<b>67,0</b>
Satisfaction des offices nationaux envers les outils PCE (%)	78,0	78,0	<b>81,1</b>
Satisfaction des institutions et organes de l'UE (%)	s.o.	100,0	<b>100,0</b>
Parties prenantes satisfaites des projets financés par l'UE (%)	87,4	81,7	<b>89,5</b>
Citations des études et rapports de l'Observatoire par les institutions de l'UE (nombre de citations)	177	260	<b>334</b>
Satisfaction globale des utilisateurs (%) (*)	89,0	88,0	<b>88,0</b>
Sensibilisation des utilisateurs aux directives de l'Office (%)	77,0	68,0	<b>68,0</b>
Dépôts de demandes de marques et de dessins ou modèles par les PME de l'UE	s.o.	s.o.	<b>s.o. <sup>(7)</sup></b>
Satisfaction des PME à l'égard des services fournis par l'Office (%)	s.o.	84,6	<b>84,6</b>
Satisfaction des Utilisateurs-Clés à l'égard du programme des Utilisateurs-Clés (%) (*)	s.o.	81,0	<b>81,0</b>
Engagement du personnel (%)	82,0	79,0	<b>82,0</b>
Sensibilisation du personnel à la stratégie de lutte contre la fraude (%)	70,0	65,0	<b>65,0</b>
Communications électroniques entrantes et sortantes avec les utilisateurs (%)	93,6	93,9	<b>94,8</b>
Émissions de gaz à effet de serre par travailleur sur site (t éq CO <sub>2</sub> /travailleur sur site)	2,52	2,0	<b>0,6</b>

## Exécution des projets du PS 2025

Afin de mieux visualiser l'état d'avancement du PS 2025, l'Office décrit l'exécution des projets au moyen d'un cube composé de trois éléments interdépendants, chacun étant lié à l'un des vecteurs stratégiques. Les graphiques en cube reflètent la vue d'ensemble graphique du taux d'avancement de tous les projets stratégiques cumulés au niveau du vecteur stratégique et du PS 2025.

L'exercice de calcul des «prévisions relatives à l'exécution des projets» repose sur une liste de projets approuvés inclus dans le PS 2025. Le graphique ci-dessous présente la planification de l'avancement global du PS 2025, illustrant le pourcentage d'avancement de

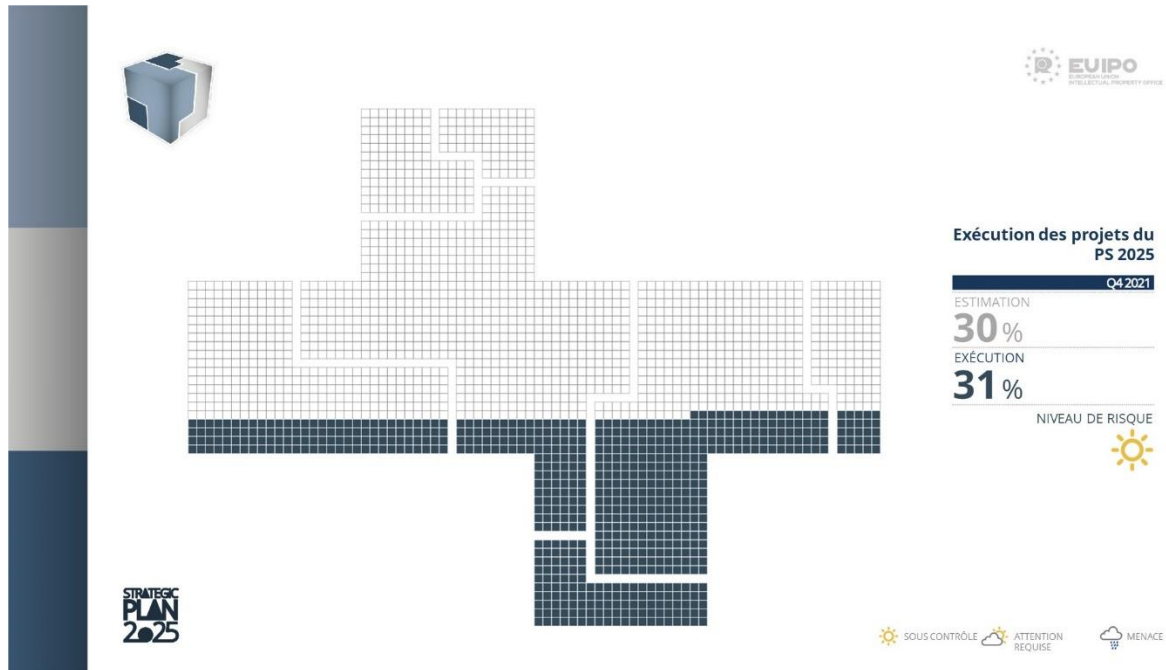
(\*) La mesure de ces indicateurs n'a lieu qu'une fois tous les deux ans; les données disponibles les plus récentes correspondent à l'année 2020.

(6) **Vert** = Excellence; **Bleu** = Conformité; **Rouge** = Action requise; et s.o. = Sans objet (nouvel indicateur).

(7) Les informations sur les PME requises pour rendre compte de cet indicateur ne sont pas encore disponibles dans les bases de données de l'Office en raison de problèmes techniques.

tous les projets des vecteurs stratégiques combinés <sup>(8)</sup>.

En raison des changements provoqués par la COVID-19, certains plans au titre du PS 2025 ont dû être ajustés, principalement en raison de la charge de travail supplémentaire liée aux tâches prioritaires, ralentissant légèrement la progression. Toutefois, à la fin de 2021, les perspectives relatives à l'exécution globale du PS 2025 atteignaient un total de 31 %, soit un point de pourcentage de plus que le taux estimé pour l'année.



<sup>(8)</sup> Les cubes en 3D sont convertis en cartes en 2D afin de faciliter le processus d'établissement de rapports. Des cartes en 2D présentant l'état d'avancement et le niveau de risque des projets stratégiques relevant de chaque vecteur stratégique sont incluses dans la section introductive de chaque vecteur stratégique.

## Principales réalisations en 2021

La vision du PS 2025 repose sur la consolidation d'un réseau mondial dans le monde de la PI, qui a été développé et mis en œuvre au cours du plan stratégique 2020. Elle est axée sur la «valeur de la PI pour les entreprises et les citoyens en Europe». En tant que centre d'excellence en matière de PI, l'EIPO fournit des services centrés sur le client et contribue au renforcement du système de PI, à l'application efficace des droits de PI et à une meilleure compréhension des droits de PI dans un environnement mondial de plus en plus numérique, en créant et en soutenant des réseaux durables, au bénéfice de la compétitivité, de l'innovation et de la créativité dans l'UE.

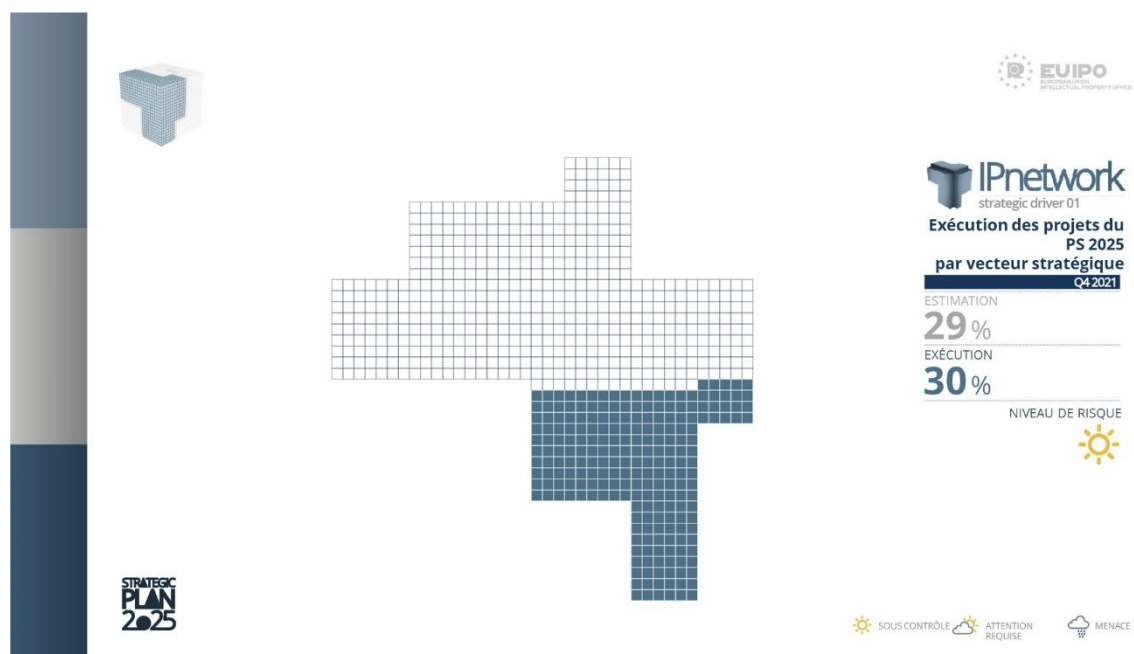
### Vecteur stratégique 1 IPnetwork

Le premier vecteur stratégique - *Un système de PI interconnecté, efficace et fiable pour le marché intérieur* (VS1 IPnetwork) - s'articule autour de trois objectifs principaux:

- correspondance des outils et pratiques avec les besoins des utilisateurs;
- renforcement du respect des DPI pour défendre les titulaires de droits et la société;
- élaboration d'un centre de connaissances de la PI.

Ces objectifs sont directement alignés sur les orientations politiques de l'UE, étant donné qu'ils visent à faire respecter l'État de droit en renforçant le respect des DPI pour les titulaires de droits et la société dans son ensemble, protégeant ainsi le mode de vie européen, tout en s'efforçant de renforcer le rôle unique de l'Europe en tant que chef de file mondial responsable.

Le graphique suivant illustre l'état d'avancement et le niveau de risque des projets stratégiques relevant du vecteur stratégique 1 <sup>(9)</sup>.



<sup>(9)</sup> Pour des informations détaillées sur les projets stratégiques pertinents, veuillez vous référer aux «projets stratégiques relevant du VS1 dans le cadre du PS 2025» à la fin du présent chapitre.

## Gestion des relations avec les parties prenantes

En 2021, les interactions de l'Office se sont principalement concentrées sur la poursuite du dialogue avec les principales institutions de l'UE dans des domaines stratégiques d'intérêt au profit des utilisateurs dans le contexte de la relance économique mondiale. C'est le cas dans le cadre des initiatives en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et, en particulier, avec la création du Fonds pour les PME 2022, en collaboration avec la Commission européenne, tout en poursuivant les travaux sur le Fonds pour les PME 2021. L'Office a ouvert de nouveaux canaux pour étendre sa collaboration avec de nouvelles institutions clés de l'UE et signé une lettre d'intention tripartite avec la direction générale de la recherche et de l'innovation (DG Recherche et innovation), le Conseil européen de l'innovation et l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (Eisma) afin de continuer à soutenir les PME dans le contexte global de la relance économique de l'UE.

Les efforts ont également consisté à positionner l'Office et le réseau européen de la propriété intellectuelle (EUIPN) en tant qu'acteurs clés du soutien et de la mise en œuvre des politiques de l'UE en organisant une série de réunions de haut niveau avec des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen; en s'efforçant activement de contribuer aux politiques de la Commission dans le domaine des droits de PI et de leur protection. Au total, 231 réunions en ligne avaient été organisées avec les institutions de l'UE à la fin de 2021.

Par rapport à 2020, l'Office a augmenté sa contribution aux politiques de l'UE, passant d'environ 3,5 millions d'EUR à environ 17,5 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation considérable, principalement influencée par la mise en œuvre du Fonds pour les PME en 2021. Du point de vue des ressources humaines, l'Office soutient les politiques de l'UE en affectant environ 32 équivalents temps plein (ETP) à des projets et initiatives liés à l'UE.

L'EUIPN a célébré son dixième anniversaire en 2021, marquant ainsi une décennie de réussite significative qui a contribué à moderniser les systèmes à deux niveaux des marques et des dessins ou modèles de l'UE, en les rendant plus conviviaux et plus accessibles <sup>(10)</sup>. Lors des réunions annuelles de l'EUIPN, tous les participants ont convenu que cette étape démontrait la nécessité de poursuivre la coopération, en s'appuyant sur un réseau très robuste et consolidé, dans l'intérêt des utilisateurs des systèmes de PI et des citoyens de l'UE à l'échelle mondiale.

L'Office a poursuivi son dialogue avec les associations d'utilisateurs (AU). Toujours dans une situation de pandémie très instable, les réunions des groupes d'utilisateurs se sont tenues de manière virtuelle au printemps et à l'automne, abordant toutes sortes de questions stratégiques présentant un intérêt pour les utilisateurs, telles que la transformation numérique, pour n'en citer qu'une.

En outre, les communications mensuelles à présent bien établies de l'EUIPO avec les offices de la propriété intellectuelle des États membres (OPI des États membres) et l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (BOIP), les institutions de l'UE et les associations d'utilisateurs ont continué d'être publiées afin d'informer et de consulter ses parties prenantes institutionnelles sur les initiatives stratégiques de l'Office.

Après deux ans de réunions virtuelles en raison de la situation de pandémie, toutes les délégations du conseil d'administration et du comité budgétaire (CA/CB) ont pu assister aux réunions de novembre à Alicante (bien qu'une connexion à distance ait également été mise à la disposition des participants qui en avaient besoin).

<sup>(10)</sup> Pour de plus amples informations sur les dix années d'existence du réseau européen de la propriété intellectuelle, veuillez vous reporter au sujet principal de l'édition d'octobre 2021 d'[Alicante News](#).

## Coopération européenne

Conformément à l'article 152 du RMUE, l'Office et les offices de la PI coopèrent en vue de promouvoir la convergence des pratiques et des instruments dans le domaine des marques et des dessins et modèles.

En 2021, la coopération s'est intensifiée grâce à une approche plus collaborative visant à étudier et à promouvoir des solutions avec la contribution des parties prenantes clés et la poursuite du développement d'outils et de pratiques communs au sein d'un réseau plus connecté. L'Office et ses parties prenantes travaillent sur huit grands projets de coopération européenne (PCE) au profit des utilisateurs dans l'ensemble de l'UE, en fournissant des outils et des services de pointe aux offices de la PI de l'UE <sup>(11)</sup>. Parmi les exemples de cette collaboration figurent la mise en œuvre, en 2021, de la suite logicielle Back Office et Front Office dans un et huit offices de la PI de l'UE, respectivement. En ce qui concerne les nouvelles technologies, un office de la PI a mis en œuvre l'automatisation des processus robotiques et deux offices de la PI ont mis en œuvre l'exploration de processus, dans le cadre du projet d'incubateur de technologies émergentes. D'autres domaines de réussite sont le projet «Encodage et enregistrement des fichiers historiques» (CSHF), qui a été réalisé par deux offices de la PI, tandis que six offices de la PI ont rejoint le réseau des authenticités pour collaborer contre la contrefaçon. À la fin de l'année, les PCE avaient donné lieu à la mise en œuvre de 999 outils et pratiques communes de l'Office dans 27 OPI.

Plus de 500 participants, y compris des représentants des offices nationaux et régionaux de la PI de l'UE, des associations d'utilisateurs, du personnel de l'Office, ainsi que des observateurs de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Office européen des brevets (OEB) et de la Commission européenne, ont partagé leur expertise et assisté à plusieurs événements organisés par l'Office tout au long de l'année. Il s'agissait de se concentrer principalement sur l'examen des progrès des PCE et d'explorer les possibilités d'intensifier la coopération au profit des PME. Toutes les réunions se sont tenues à distance en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions en matière de déplacements imposées par les gouvernements nationaux.

Les visites techniques sont un autre élément clé du travail de collaboration réalisé entre l'Office et les offices nationaux et régionaux de la PI de l'UE au profit des utilisateurs. Elles contribuent à la mise en place d'un système de PI plus solide dans l'UE. Au cours des réunions semestrielles de 2021, l'Office et 27 offices nationaux et régionaux de la PI de l'UE ont discuté, entre autres, des différents projets PCE (par exemple, le projet PCE 6 «Soutien aux PME» visant à donner aux PME de l'UE les moyens de protéger et de renforcer leur avantage concurrentiel grâce aux droits de PI). Des dialogues ont été organisés sur les progrès et les prochaines étapes, ainsi que sur la feuille de route pour les futures initiatives de soutien aux PME <sup>(12)</sup>.

## Coopération internationale

Après avoir mené à bien le projet «Extension des outils» du PS 2020, l'Office s'est employé à élargir le cadre de coopération en dehors de l'UE par la promotion et la mise en œuvre de pratiques et d'outils de l'EUIPN harmonisés et par des activités de coopération bilatérale qui sous-tendent les protocoles d'accord existants avec 49 OPI de pays hors UE.

Les outils de l'EUIPN fournissent une mine d'informations sur les questions relatives aux marques, aux dessins ou modèles et à la classification:

- [TMview](#) comprend maintenant plus de 32 millions de marques chinoises, fournissant aux utilisateurs un total de 100 millions de marques issues de 76 offices de la PI

<sup>(11)</sup> Veuillez vous référer au tableau à la fin de cette section pour en savoir plus sur l'état d'avancement de tous les projets stratégiques liés à la coopération européenne.

<sup>(12)</sup> Pour plus d'informations sur les PCE, veuillez consulter le [lien](#) suivant et la section «Projets stratégiques relevant du VS1 dans le cadre du PS 2025» à la fin du présent chapitre.

participants du monde entier, y compris l'ensemble des offices de la PI des États membres de l'UE, et donne accès à des recherches à partir de 217 pays différents (les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Chine comptant parmi les utilisateurs les plus fréquents).

- [DesignView](#) contient des données de 74 offices participants, fournissant des informations et un accès à plus de 18 millions de dessins ou modèles issus de 200 pays différents (le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et la Chine comptant parmi les utilisateurs les plus fréquents).
- [TMclass](#) offre aux utilisateurs la possibilité de rechercher des produits et services dans n'importe laquelle des 44 langues disponibles et de traduire leur désignation entre ces langues (y compris ASEAN TMclass). Cet outil rassemble un total de 89 offices de la PI nationaux et régionaux participants, dont 21 offices de la PI de pays tiers utilisant la base Harmonised Database (HDB).
- [DesignClass](#) intègre 14 offices de la PI de pays tiers, sur un total de 40 offices de la PI participants qui utilisent et acceptent des termes de la HDB.

En outre, l'Office a encouragé les synergies dans sa coopération avec l'OEB et l'OMPI en mettant en œuvre des activités incluses dans leurs programmes de travail annuels respectifs et en étudiant de nouvelles collaborations dans le domaine technologique (par exemple, le stockage en nuage et les outils électroniques pour les applications de routage). En 2021, l'OEB a pris part à sept des groupes de travail des PCE et l'Office a participé à la journée d'information et de consultation sur la coopération entre les États membres de l'OEB. Des représentants des deux offices ont également assisté en tant qu'observateurs aux différentes réunions de leurs organes directeurs respectifs.

La participation de l'Office à des forums de coopération multilatérale tels que TM5<sup>(13)</sup> et ID5<sup>(14)</sup> a également joué un rôle important dans le renforcement de l'environnement mondial de la PI. Les offices partenaires de TM5-ID5 ont continué de mettre l'accent sur la fourniture de systèmes de marques et de dessins ou modèles conviviaux, très efficaces et interopérables, et sur la fourniture de services de qualité aux utilisateurs du monde entier. De nouveaux projets ont été lancés dans le domaine de la gestion des oppositions et des archives, et les préparatifs concernant l'élaboration d'un guide d'utilisation sur la vue des dessins ou modèles ont débuté. Les initiatives de coopération existantes et nouvelles sont mises en œuvre avec l'engagement continu des utilisateurs, notamment avec des sessions et des ateliers pour les utilisateurs, et la participation des utilisateurs à la fourniture d'un retour d'information sur les projets TM5 et ID5.

La coopération internationale est encore renforcée par la mise en œuvre par l'Office de plusieurs projets financés par l'UE qui contribuent aux politiques de l'UE en matière de PI dans le cadre d'accords conclus conformément à l'article 7 de son règlement financier<sup>(15)</sup>. Sept projets financés par l'UE promouvant la valeur de la PI, des outils normalisés et la pratique de la PI dans les Caraïbes, en Géorgie, en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Chine et en Amérique latine étaient en cours en 2021<sup>(16)</sup>. En décembre 2021, un nouveau projet axé sur le Mercosur a débuté pour une période de 36 mois. Ces huit projets contribuent à une plus grande transparence tout au long de la mise en œuvre des systèmes de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle. Les trois programmes IP Key en Chine, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine mettent particulièrement l'accent sur les pays

<sup>(13)</sup> Les offices partenaires de [TM5](#) – l'Office japonais des brevets (JPO), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'EUIPO, l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine (SAIC) et l'Office des brevets des États-Unis (USPTO) – sont les cinq plus grands offices des marques du monde.

<sup>(14)</sup> Le [ID5](#) est un cadre pour les dessins ou modèles industriels composé de l'administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA), de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), de l'Office japonais des brevets (JPO), de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et de l'Office des brevets des États-Unis (USPTO).

<sup>(15)</sup> Règlement BC-1-2019 du comité budgétaire de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle du 10 juillet 2019 établissant les dispositions financières applicables à l'Office («[règlement financier](#)»).

<sup>(16)</sup> Pour des informations actualisées sur les projets financés par l'UE, veuillez consulter le [lien](#) suivant.

prioritaires en matière de PI de la Commission européenne, à l'appui des négociations ou de la mise en œuvre des accords commerciaux, ainsi que des dialogues sur la PI.

Dans ce contexte, afin de soutenir les efforts des entreprises de l'UE en matière de PI dans le monde entier, les activités du projet [IP Key Asie du Sud-Est](#) (SEA) pour 2021 se sont concentrées sur plusieurs actions de communication et de visibilité liées à cinq études et 12 activités, des webinaires et des ateliers en ligne, dont certains ont été coorganisés avec l'OEB et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV).

En mai 2021, [IP Key Chine](#) a achevé l'intégration des données relatives aux marques chinoises dans l'un des outils phares de l'Office (TMview), devenant ainsi le premier OPI avec lequel les Chinois ont partagé leurs données relatives aux marques, grâce à la coopération étroite et continue entre les deux offices. TMview est actuellement le plus grand outil de recherche de marques gratuit au monde, avec plus de 100 millions de marques. Il contient des données provenant d'un maximum de 76 registres de la PI dans le monde. L'organisation du forum sur l'approche comparative entre l'UE et la Chine en matière de procédures judiciaires, d'ateliers sur les indications géographiques et de formations sur la coexistence des marques et des indications géographiques a également permis de renforcer le soutien aux politiques de l'UE en Chine.

Les activités d'[IP Key Amérique latine](#) cherchaient, grâce à une série d'études, à mesurer la contribution économique des DPI dans différents pays de la région, comme le Mexique, le Pérou, l'Argentine, l'Uruguay et le Chili. Par ailleurs, ce projet a proposé des activités de formation et de promotion des IG pour les pays andins, et a contribué au développement du premier [CAN TMview](#) régional. Ces activités ont rassemblé plus de 818 participants, avec un taux de satisfaction global de 98 %. Le 31 août 2021, la première phase du projet IP Key Amérique latine a pris fin au terme de quatre années de travail. Au total, 98 activités ont été mises en œuvre, réunissant plus de 7 577 participants. La deuxième phase de ce projet débutera en 2022.

Compte tenu de l'expiration des trois programmes IP Key actuels, de nouvelles conventions de contribution ont été signées par l'Office et la Commission, avec une augmentation de 25 %, afin de poursuivre leur mise en œuvre avec succès jusqu'en 2025.

Deux autres projets financés par l'UE ont également été élargis grâce à la modification de leurs conventions de contribution respectives pour les droits de propriété intellectuelle et l'innovation du CARIFORUM ([CarlPI](#)). En 2021, l'Office a proposé d'augmenter le cofinancement de 480 000 EUR à 1,2 million d'EUR et de prolonger la durée de 6 à 12 mois. Cela a nécessité une modification de la convention de financement et un avenant à la convention de contribution. En outre, plusieurs pays ont adhéré aux traités internationaux administrés par l'OMPI et huit offices de la PI des Caraïbes ont rejoint TMclass; un nouvel outil de consultation, [Caribbean TMclass](#) (une interface régionale de [TMclass](#)), a été mis en service.

Par ailleurs, en raison de l'incidence positive du projet, l'Office a augmenté sa contribution de 170 000 EUR à 420 000 EUR pour le projet de propriété intellectuelle UE-Géorgie ([EUGIPP](#)). Les activités menées en 2021 se sont principalement concentrées sur le forum sur l'application des droits, auquel ont participé des experts de haut niveau de l'UE et des autorités géorgiennes, sur un atelier sur la médiation en matière de PI avec les chambres de recours de l'Office, et sur la célébration de la Journée mondiale de la PI dans des écoles locales.

Le projet d'innovation et de droits de propriété intellectuelle en Afrique ([AfrlPI](#)), d'une durée de cinq ans, est un projet de coopération internationale financé par l'UE qui vise à faire naître des DPI en Afrique, à les protéger et à les promouvoir. Toutes les activités du plan de travail annuel (PTA) 2021 du projet AfrlPI étaient soit déclarées achevées, soit en cours à la fin de l'année. Le projet a été officiellement lancé lors d'un événement portant sur les directives de



la conférence diplomatique de l'ARIPO qui s'est tenue à Kampala en août 2021. Le premier service d'assistance aux PME africaines en matière de PI <sup>(17)</sup>, lancé en octobre à Rome lors du sommet UE-Afrique sur les PME, contribuera à l'internationalisation des PME de l'UE en leur fournissant des conseils d'experts sur la manière de protéger et de faire respecter leur PI en Afrique.

Des progrès satisfaisants ont également été accomplis en Asie du Sud-Est. En 2021, les activités suivantes ont eu lieu dans le cadre du PTA du projet de l'ASEAN en matière de droits de propriété intellectuelle ([ARISE+IPR](#)):

- une table ronde destinée aux juges et aux procureurs au Cambodge, au Laos, en Malaisie et en Thaïlande;
- la 2<sup>e</sup> réunion du réseau de convergence pour les marques et les dessins ou modèles industriels;
- une étude de faisabilité sur la création d'un système régional d'enregistrement des marques de l'ASEAN;
- un séminaire de sensibilisation sur l'enregistrement et la protection des indications géographiques (IG) dans la région.

### Réseau des agences de l'UE

En 2021, l'Office a été étroitement associé au [réseau des agences de l'UE](#) (EUAN) en contribuant efficacement aux priorités stratégiques du réseau <sup>(18)</sup> par une participation active au développement des activités comprises dans les programmes de travail du réseau et de ses sous-réseaux. Il suffit de mentionner, par exemple, les commentaires du réseau des agences sur le nouveau projet de proposition de règlement sur la cybersécurité, la nouvelle proposition de la Commission sur le télétravail, ou la participation active au groupe de travail avec la Commission pour la définition du nouveau cadre réglementaire mettant en œuvre le système de contrôle interne des organes de l'UE.

L'Office a également renforcé son étroite coopération avec l'OCVV en signant un nouvel accord de niveau de service (ANS) qui prévoit de nombreuses activités de coopération et des services partagés dans les domaines de l'Académie, de la protection des données et de l'audit interne, entre autres.

### L'Observatoire

Le [règlement \(UE\) n° 386/2012](#) <sup>(19)</sup> confie à l'Office un large éventail de tâches concernant la recherche, la communication, la diffusion des bonnes pratiques ainsi que le soutien au respect de tous types de droits de propriété intellectuelle. Pour mener à bien ces tâches, l'Office bénéficie du soutien du réseau de l'Observatoire, composé de représentants des États membres, du secteur privé, de la société civile, de la Commission européenne, mais aussi de députés européens ainsi que d'organisations et d'agences européennes et internationales présentes en qualité d'observatrices.

L'Observatoire a organisé son tout premier lancement en ligne de l'édition 2021 des subventions pour la sensibilisation en octobre. À la suite d'une procédure d'évaluation concurrentielle au cours de laquelle 43 candidatures de 18 pays de l'UE ont été évaluées, un total de 12 projets de huit pays différents (Bulgarie, Estonie, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie et Pays-Bas) ont été attribués. Six propositions sélectionnées ciblaient les enfants, les jeunes et les enseignant(e)s ou futurs enseignant(e)s, et les six autres projets récompensés permettront de développer des projets transfrontaliers impliquant au moins

<sup>(17)</sup> Pour plus d'informations sur cette initiative, veuillez consulter le [lien](#) suivant.

<sup>(18)</sup> Stratégie 2021-2027 pour le réseau des agences de l'UE ([2021-2027 Strategy for the EU Agencies Network](#)), pages 7 à 10.

<sup>(19)</sup> Règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 confiant à l'Office des tâches liées au respect des DPI, notamment la réunion de représentants des secteurs public et privé au sein d'un Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (l'[Observatoire](#)).

trois États membres et ciblant les consommatrices et consommateurs européens, en particulier les jeunes.

Un budget de près d'un million d'EUR a été alloué aux nouveaux bénéficiaires, qui sont principalement des associations de marques, des fondations culturelles et des associations de consommateurs, pour mener des activités d'éducation et de sensibilisation dans le domaine des droits de PI et de la protection contre la contrefaçon et le piratage.

La sensibilisation du public à la valeur de la PI et à l'importance de respecter cette valeur a été renforcée et encouragée au moyen de l'initiative [Ideas Powered](#), complétée au niveau national par la participation des offices de la PI et d'une série d'experts du secteur privé. À la fin de l'année 2021, les comptes de médias sociaux d'Ideas Powered avaient dépassé la barre des 75 000 abonnés.

L'atelier «Ideas Powered», qui a lieu chaque année depuis 2016 afin de rapprocher la PI des jeunes générations, réunit une cinquantaine de jeunes acteurs et multiplicateurs européens inspirants, issus de tous les États membres de l'UE, afin de discuter des moyens de susciter l'intérêt et l'engagement de leurs pairs sur la relation entre la créativité, l'innovation, l'esprit d'entreprise et la PI. En 2021, en raison de la situation sanitaire, le rassemblement s'est déroulé sous la forme d'un festival en ligne avec des témoignages d'influenceurs.

L'initiative [Ideas Powered @ School](#) lancée en 2021 est née de la conviction que la PI devrait être profondément ancrée dans tout programme éducatif adapté au XXI<sup>e</sup> siècle. En 2021, l'Observatoire a continué d'étendre le développement du réseau de la [PI dans l'enseignement](#) <sup>(20)</sup> aux écoles et aux centres d'enseignement dans l'ensemble de l'UE, tout en apportant un soutien au déploiement de ressources spécialisées pour les élèves et les enseignant(e)s au moyen d'une formation spécifique. Le projet «IP in Education» (la PI dans l'enseignement), qui vise à soutenir la créativité, l'innovation, l'esprit d'entreprise et les compétences numériques dans les écoles primaires et secondaires, a été généralisé à l'enseignement supérieur – à savoir l'enseignement professionnel et supérieur – dans lequel les contenus liés à la PI peuvent être naturellement intégrés (par exemple, le commerce, les arts et l'artisanat, le design, l'ingénierie et la technologie).

En outre, le 4<sup>e</sup> sommet international sur l'application des droits de PI s'est tenu en ligne en juin 2021 (avec plus de 280 participants et plus de 50 intervenants lors de sessions plénières et de séances de groupe). Il s'est adressé à des décideurs politiques européens et internationaux clés, des agences et autorités chargées de l'application des droits, des entreprises multinationales et d'autres entreprises, ainsi que des représentants des consommateurs, afin de discuter des moyens d'améliorer la protection et l'application des droits de PI au niveau mondial.

La 12<sup>e</sup> édition du symposium des juges s'est tenue en ligne en novembre, avec la participation de plus de 60 juges et procureurs des juridictions nationales de la PI, de la Cour de justice de l'UE et du Tribunal. L'objectif était de promouvoir la convergence dans l'interprétation du droit relatif aux DPI et de permettre le dialogue entre les juges et procureurs nationaux et ceux de la Cour de justice et du Tribunal de l'UE.

En 2021, le soutien à l'application des droits a encore été renforcé par la poursuite du financement par l'Office de certains aspects des travaux menés par Europol dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée à la PI. En collaboration avec le réseau de l'Observatoire – dans le contexte de ce partenariat constructif – l'Office est en mesure de mettre en évidence la lutte contre les atteintes aux DPI et de la promouvoir comme l'une des priorités du prochain cycle de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) (2022-2025).

<sup>(20)</sup> Le 25 mars 2021, le Parlement européen a approuvé à une très grande majorité une [résolution sur la politique en matière d'éducation numérique](#), qui comprend un soutien à la PI et approuve explicitement le réseau pour la PI dans l'enseignement géré par l'Office.

En raison des contraintes liées à la crise de la COVID-19, les activités de coopération avec d'autres parties, telles qu'Eurojust et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), se sont principalement déroulées en ligne. Entre autres, une série de séances et d'activités de formation en ligne sur les vaccins et les équipements de protection individuelle (EPI) a été lancée entre 2020 et 2021 en collaboration avec ces parties. Le programme d'une semaine avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) comprenait des sessions en face à face et des webinaires destinés aux autorités répressives afin de faciliter et de soutenir leurs actions dans les États membres. L'Office, en collaboration avec la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG Fiscalité et union douanière) de la Commission européenne, a lancé sept modules de formation en ligne pour les représentants des douanes sur le respect des DPI [y compris sur le [règlement \(UE\) n° 608/2013](#)], qu'il a mis à disposition par l'intermédiaire de la plateforme de formation en ligne du CEPOL.

Afin de contribuer au renforcement de l'expertise et des capacités supplémentaires pour lutter contre la criminalité liée à la PI, un accord de niveau de service a été signé avec Eurojust afin d'intensifier la coopération en apportant un financement supplémentaire de 750 000 EUR jusqu'à la fin de 2024. L'accord avec l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a également été renouvelé, ce qui a impliqué la préparation de trois nouvelles affaires de référence pour les procureurs, couvrant toutes les phases des affaires pénales couronnées de succès (de l'enquête à la décision finale du tribunal).

L'Observatoire a organisé des sessions de formation et des échanges de bonnes pratiques à l'intention des autorités répressives, des juges et des procureurs, en améliorant les formations virtuelles et en incluant les retours d'information des titulaires de droits. D'autres initiatives entreprises en coopération avec Eurojust dans le cadre du réseau européen des procureurs dans le domaine de la PI (EIPPN) se sont concentrées sur des discussions relatives aux nouvelles tendances technologiques en matière de criminalité liée à l'IA et aux infractions au système de noms de domaine (DNS).

L'Office a également coopéré avec la direction générale de la justice et des consommateurs (DG Justice et consommateurs) dans le domaine des produits dangereux. En 2021, une action pilote a été lancée dans le cadre des activités coordonnées de la direction générale pour la sécurité des produits (CASP 2021) afin de lutter contre les produits de contrefaçon dangereux dans le cadre d'une seule action.

L'Office a continué de participer à la mise en œuvre du code de conduite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'intégrité des zones franches et a présenté l'IP Enforcement Portal lors de la réunion plénière du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite (TF-CIT).

En 2021, l'Observatoire a relié ses recherches et ses données économiques et statistiques fondées sur des éléments probants à des initiatives liées à la quantification des atteintes aux DPI et à la contrefaçon au moyen d'études et d'analyses approfondies menées en coopération avec l'OCDE et l'OEB, entre autres.

Une étude originale sur les [modèles d'entreprises en ligne portant atteinte aux droits de PI](#) publiée en 2016 a été mise à jour en 2021 afin de refléter les évolutions de ces dernières années. Parallèlement, l'Observatoire a publié une étude sur les marchés en ligne (la quatrième de la série) et deux nouvelles études mettant en évidence les risques d'atteintes aux DPI dans le commerce électronique: un rapport sur les modèles d'entreprise utilisant des [comptes vendeurs sur les plateformes de commerce tierces](#), et une étude conjointe de l'OCDE et de l'EUIPO quantifiant l'utilisation abusive du commerce électronique pour le

commerce de contrefaçons <sup>(21)</sup>.

Le rapport d'analyse au niveau de l'entreprise <sup>(22)</sup>, réalisé en coopération avec l'OEB, a montré que les entreprises titulaires de brevets, de marques ou de dessins ou modèles génèrent 20 % de revenus supplémentaires par salarié et offrent à leurs travailleurs des salaires 19 % supérieurs à ceux des entreprises qui n'en sont pas titulaires. Lorsque l'on tient compte de facteurs tels que le pays, le secteur ou la taille de l'entreprise, la «prime DPI» est encore plus élevée: 55 % pour l'ensemble des entreprises et 68 % pour les PME.

Une [mise à jour](#) de l'étude sur l'impact économique de la crise de la COVID-19 sur les secteurs à forte intensité de DPI <sup>(23)</sup> – publiée en juin 2021 – a démontré que les secteurs à forte intensité de DPI dans l'UE ont diminué de 6,5 % en 2020.

Une étude spécifique sur les droits d'obtention végétale a été lancée en 2021, en coopération avec l'OCVV, axée sur l'importance de ces droits et leur incidence sur l'économie de l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau régional. L'étude examine également la contribution des droits d'obtention végétale à l'agriculture et à l'horticulture durables dans le contexte du pacte vert de la Commission et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies <sup>(24)</sup>.

La protection de la PI dans le monde numérique, en revanche, est au centre des préoccupations de l'Observatoire depuis 2016 avec des initiatives telles que le portail [agorateka](#) (réunissant 23 pays, plus de 3 500 sites d'offre légale et 83 plateformes parmi les portails nationaux, hybrides et paneuropéens), qui a vocation à recenser les contenus légaux en ligne.

Une part importante de l'activité juridique et internationale menée par l'Observatoire consiste à surveiller, compiler et analyser la jurisprudence européenne sur l'application des droits de PI. En 2021, l'Observatoire a publié un rapport sur la [jurisprudence européenne récente en matière d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle et de respect de ces droits](#), qui comprenait 92 résumés de décisions clés rendues entre janvier 2020 et mars 2021. Plus de 280 décisions ont été téléchargées dans la base de données sur la jurisprudence couvrant tous les États membres de l'UE.

L'Office évalue, conjointement avec la Commission, le calendrier et les autres modalités associées au rapport sur les tendances en matière de contentieux prévu dans la directive (UE) 2016/943 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites.

Les groupes d'experts <sup>(25)</sup> apportent leur contribution et guident la mise en œuvre des projets de l'Observatoire dans des domaines ciblés et spécialisés et sont composés d'experts proposés par des parties prenantes clés ou par l'Office. En 2021, par exemple, le groupe d'experts sur la coopération internationale a uni ses forces à celles de la DG Commerce pour consolider le réseau de PI des délégations de l'UE, tandis que les travaux du groupe d'experts sur la coopération avec les intermédiaires ont servi à organiser des ateliers de dialogue avec les parties prenantes avec la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME, afin de préparer la boîte à outils de la PI contre la contrefaçon.

Comme établi dans le PS 2025, la coopération avec les intermédiaires est l'une des principales priorités de l'Office. Le groupe d'experts de l'Observatoire sur la coopération avec

<sup>(21)</sup> [Utilisation abusive du commerce électronique pour le commerce de contrefaçons](#) (octobre 2021).

<sup>(22)</sup> [Droits de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'Union européenne](#). Rapport d'analyse au niveau des entreprises, février 2021

<sup>(23)</sup> [Impact économique de la crise de la COVID-19 sur les secteurs à forte intensité de DPI](#)

<sup>(24)</sup> Pour plus d'informations sur la contribution de l'Office aux ODD, veuillez vous référer au sous-titre «Évaluation de l'importance relative» de la section «IPInnovation» du vecteur stratégique 3.

<sup>(25)</sup> Pour plus d'informations sur les groupes d'experts de l'Observatoire, veuillez consulter ce [lien](#).

les intermédiaires analyse les défis posés par l'utilisation abusive des services des intermédiaires pour porter atteinte aux DPI, ainsi que les pistes potentielles pour mieux relever ces défis. En 2021, ce groupe d'experts a achevé ses analyses sur les plateformes de commerce électronique et a poursuivi ses travaux par la publication de documents de réflexion sur les médias sociaux, les noms de domaine et les paiements.

Les réunions plénières prévues par le règlement (UE) n° 386/2012 donnent à l'Observatoire une occasion supplémentaire de présenter et d'examiner l'état d'avancement des travaux en cours et permettent à ses parties prenantes de convenir des activités et des résultats futurs. Près de 130 représentants des États membres de l'UE, du Parlement européen et de différents services de la Commission, ainsi que du secteur privé, de la société civile et d'organisations internationales, ont participé à l'événement hybride de 2021.

Projets stratégiques relevant du VS1 dans le cadre du PS 2025 <sup>(26)</sup>

## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

## COOPÉRATION EUROPÉENNE

## PCE 1 CONSOLIDATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE L'EUIPN

Extension de la portée des outils et projets existants de l'EUIPN aux offices de la PI de l'ensemble de l'UE pour un système de PI plus harmonisé et plus convergent

Mise en œuvre du nouveau progiciel Back Office (BO) dans les offices de la PI des pays suivants: Autriche, Danemark, Hongrie, Portugal, Slovénie et Suède. L'OPI de la Slovénie devient le 13<sup>e</sup> OPI à l'utiliser dans le cadre ses activités quotidiennes.



Mise à niveau majeure de la plateforme Front Office (FO) avec les offices de la PI de la Finlande et du Benelux en tant qu'offices pilotes. La Lituanie, Malte, l'Office grec des marques (GGE) et l'Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) progressent en conséquence. Mises à jour du GGE et de Malte; l'office de la PI du Danemark a achevé la mise en œuvre des nouveaux services en ligne, tandis que l'OBI progresse dans la mise à niveau de ses services en ligne;

Le référentiel des utilisateurs de la PI (IPUR), un outil qui vise à aider les offices de la PI à améliorer la qualité des bases de données des demandeurs locaux, a été déployé avec succès en Bulgarie et en Lituanie et sa mise en œuvre est en cours en Autriche

## PCE 2 AMÉLIORATION ET MISE À NIVEAU DES OUTILS DE L'EUIPN

Les offices de la PI mettent au point des outils et des services plus efficaces, fiables et conviviaux pour les marques et les dessins ou modèles au sein de l'EUIPN

TMview et DesignView ont été améliorés pour rendre les applications plus fonctionnelles et plus solides; l'utilisation de l'outil a continué d'augmenter à un taux mensuel de 5 % (augmentation globale de 30 % de l'utilisation de l'application TMview au cours du seul premier trimestre 2021)



L'outil d'intégration des outils communs (CTI – Common Tools Integration) a été renforcé grâce à une composante de qualité des données et la possibilité de se connecter au registre de la PI en chaîne de blocs. Nouvelle version du CTI mise en œuvre à Malte, en Estonie, en Lituanie et en Grèce

Progrès continus dans l'analyse et la mise en œuvre du BO et l'intégration avec d'autres solutions telles que Decision Desktop et User Area

Phase 1 du FO de l'espace utilisateurs User Area terminée, y compris l'intégration avec les formulaires FO et l'authentification des utilisateurs; développement de la phase 2 lancé comme prévu

Lancement du projet pilote avec les offices de la PI du Benelux et de la Finlande pour la nouvelle version de la plateforme FO (progiciel Front Office version 3.0)

Le sous-projet Maximiser l'utilisation des outils collaboratifs a commencé à améliorer les performances de TMclass, entre autres

Progrès significatifs en matière d'intégration dans le système de dépôt électronique de Madrid, en étroite coopération avec l'OMPI

(\*) = concrétisé; = sur la bonne voie; = retardé ou reporté.

<sup>(26)</sup> Pour en savoir plus sur les projets stratégiques relevant du VS1, veuillez consulter ce [lien](#).

## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

## PCE 3 NOUVEAUX OUTILS

Nouveaux outils et normes de l'EUIPN pour soutenir le processus décisionnel des OPI <sup>(27)</sup>

La phase de développement 2 du projet Decision Desktop se déroule comme prévu et permet aux utilisateurs d'automatiser davantage la rédaction des décisions; l'OPI de la Bulgarie est le premier à utiliser l'outil pour l'organisation des modèles et la rédaction des décisions, tandis que l'OPI de la Lettonie et celui de la Lituanie ont considérablement progressé dans l'analyse et les activités techniques en tant qu'offices pilotes.



Lancement du sous-projet Informatique en nuage, finalisation des résultats de l'analyse préalable et présentation de la feuille de route pour la migration des systèmes informatiques vers le nuage

Le projet de solution intégrée d'évaluations multiples (IMAS) a été lancé et une analyse préalable du processus décisionnel concernant les formalités, les motifs absolus et relatifs a été achevée et présentée lors des réunions de groupes de travail; l'office finlandais de la PI a testé l'outil au niveau local et a formulé des commentaires en vue d'améliorations avant de le mettre à la disposition d'autres offices pilotes.

## PCE 4 CONVERGENCE DES PRATIQUES

Amélioration des normes et pratiques communes en matière d'examen

Les périodes de mise en œuvre de la pratique commune PC11 (Nouveaux types de marques – examen des exigences formelles et des motifs de refus) et de la PC12 (Éléments de preuve dans les procédures de recours en matière de marques: dépôt, structure et présentation des éléments de preuve, et traitement des éléments de preuve confidentiels) se sont achevées au milieu de l'année, ce qui a permis de clôturer ces projets avec succès



Dans le cadre du sous-projet «Analyse de convergence 2.0»: champ d'application défini pour la PC15 (Comparaison des produits et services: Traitement des termes manquant de clarté et de précision et interprétation commune de l'arrêt Canon et d'autres critères)

L'efficacité des pratiques communes existantes a fait l'objet d'un suivi et d'un examen dans le cadre du sous-projet de maintenance des pratiques communes; le réseau pilote de maintenance des pratiques communes (CPMN) a été lancé pour évaluer les modifications législatives et jurisprudentielles les plus importantes, et un événement pilote d'échange de connaissances sur les pratiques communes avec les utilisateurs a été organisé afin d'examiner l'application concrète des PC



## PCE 5 VIABILITÉ DU RÉSEAU

Excellence organisationnelle et efficacité accrues au sein des offices de la PI de l'UE

Le sous-projet Encodage et enregistrement des fichiers historique s'est achevé avec succès en Grèce et en Lettonie, a été lancé en Slovaquie, tandis que la Finlande est dans la phase finale de numérisation des œuvres. Le nombre total de pages numérisées s'élève à présent à environ 18 millions



Développement de deux validations de concepts sur l'exploration

<sup>(27)</sup> Le Decision Desktop et l'IMAS sont des exemples de l'engagement de l'EUIPO pour la coopération. Ces deux outils sont des solutions que l'Office utilise en interne pour son processus décisionnel relatif aux marques et aux dessins ou modèles. L'extension de ces solutions aux offices nationaux est très bénéfique pour les deux parties.

## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

de processus et l'automatisation robotisée des processus pour la recherche dans de multiples bases de données en cours dans les offices d'Estonie, de Lituanie et de Finlande, par l'intermédiaire de l'incubateur de technologies émergentes.

Soutien continu apporté aux offices de la PI dans le cadre du sous-projet Développement de la gestion des projets et de la qualité par la planification de la mise à disposition de formations, le soutien à l'adoption de normes de gestion au niveau organisationnel et la mise en place de la communauté de pratiques sur le système de gestion: Projet de mise en œuvre du Bureau de gestion de projet (PMO) achevé au sein de l'office autrichien de la PI; certification ISO 9001 au sein de l'office croate de la PI terminée et lancée au sein de l'office irlandais de la PI

Développement en cours du tableau de bord de la sécurité informatique et du catalogue des services de sécurité informatique, avec deux sous-groupes spécialisés collaborant étroitement avec le réseau de sécurité informatique pour les offices de la propriété intellectuelle (ISNIPO), qui comprend des experts en sécurité informatique de plusieurs offices de la PI des États membres

## PCE 6 SOUTIEN AUX PME

Amélioration de la compétitivité des PME en les sensibilisant à l'importance et à la valeur des droits de PI et en facilitant leur enregistrement

Le GT est parvenu à un consensus sur une nouvelle orientation pour l'exercice annuel de recensement des initiatives nationales en faveur des PME; sur la participation future des offices de la PI à la promotion, au suivi et au soutien du Fonds pour les PME, et sur les instruments de soutien et le site web en cours d'élaboration dans le cadre du programme en faveur des PME. En outre, le CA/CB a décidé en novembre d'étendre son champ d'application au service «Modes alternatifs de résolution des conflits» (ADR), aux services bénévoles et au Centre d'information de l'UE sur la PI (EUIPIC).



## PCE 7 SOUTIEN À LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE SUR LES MARQUES

Interopérabilité accrue entre les procédures relatives aux marques au sein de l'EUIPN grâce au partage d'informations et d'expertise technique

Une première série de webinaires sur la directive sur les marques a été mise en œuvre avec succès avec onze OPI et deux associations d'utilisateurs. Les webinaires, auxquels ont participé environ 1 000 personnes, ont été diffusés en direct via le portail d'apprentissage de l'Académie de l'EUIPO dans la langue nationale avec interprétation simultanée en anglais.

Un appel à manifestation d'intérêt pour organiser une deuxième série de formations sur la directive sur les marques a été lancé pour les offices de la PI et les associations d'utilisateurs.

Une analyse de haut niveau des besoins des offices nationaux de la propriété intellectuelle en matière d'outils de recherche de marques non traditionnelles sera réalisée afin d'évaluer les domaines potentiels de développement d'outils et de solutions techniques à l'appui de la directive sur les marques. Une deuxième analyse sur le Back Office pour les procédures d'opposition et d'annulation suivra.

Développement en cours du répertoire des législations et des pratiques en matière de PI (répertoire de la PI) – en tant que point d'accès central et facilement accessible pour les pratiques, les





## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

dispositions juridiques, la jurisprudence et l'apprentissage en ligne – et approbation du plan de mise en œuvre

La phase pilote – associant les directives à l'index commun et à la législation correspondante – a débuté avec l'Office en tant que premier OPI participant.

## PCE 8 SERVICES COLLABORATIFS

Amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacité grâce à un groupe d'examineurs expérimentés en matière de marques et de dessins ou modèles (PEER) afin de partager l'expérience nationale relative aux droits de PI nationaux, aux motifs absolus et relatifs, à la classification et aux dessins ou modèles.

GT PEER sur les droits de PI nationaux – 1<sup>er</sup> PEER – poursuite de la préparation technique et procédurale en vue de l'ouverture du processus de consultation entre l'Office et les OPI

GT PEER sur la coordination – GT central – accord pour le lancement du 2<sup>e</sup> PEER – Motifs absolus et motifs relatifs

Coopération en cours avec le groupe de travail complet actuel sur la classification en matière de qualité de la terminologie, avec un exercice d'examen des concepts anglais dans la Harmonised Database (HDB)

Au total, six villes participent actuellement au Réseau européen des authenticités: Thessalonique, Sofia, Plovdiv, Mykonos, Banská Bystrica et Madrid; avec un intérêt soutenu de la part de 11 offices nationaux (demandes d'informations et de documents supplémentaires reçues)



## COOPÉRATION INTERNATIONALE

## ÉLARGIR LE CADRE DE COOPERATION AU-DELA DE L'UE

Soutenir et étendre les réseaux actuels de l'Office et fournir un système de PI interconnecté, efficace et fiable aux entreprises et aux citoyens de l'UE et aux autres parties prenantes concernées par la PI dans le contexte mondial

Développement d'outils et de pratiques en collaboration avec des parties prenantes de pays tiers (offices de la PI et utilisateurs)

Proposition et mise en œuvre en cours de projets internationaux de coopération renforcée sur mesure liés aux outils informatiques, aux nouvelles technologies (IA et chaîne de blocs) et à l'innovation avec des offices de la PI de pays tiers, tels que les partenaires TM5, l'USTPO, JPO, KIPO, CNIPA, et d'autres offices de la PI, tels que IP Australia, OEB et l'OMPI.

Collaboration en cours avec IP Australia sur une éventuelle future solution de chaînes de blocs pour l'échange de documents prioritaires et exploration avec d'autres offices de la PI de pays tiers pour l'avenir



## RESPECT DES DPI

IP ENFORCEMENT PORTAL DE L'UE (IPEP) 2025 <sup>(28)</sup>

Un portail unique pour fournir les services dont les titulaires de droits ont besoin pour faire respecter leurs droits de PI

Mise en service des principales caractéristiques de la gestion électronique des demandes d'intervention (eAFA) pour les titulaires de droits. Développement en cours des fonctionnalités de l'eAFA, qui compléteront la gestion du cycle de vie de l'eAFA en 2022

Mise en place des adaptations techniques de l'IPEP (pour les cas liés au Brexit et à l'Irlande du Nord, pour l'extension des domaines liés aux statistiques sur les détentions, etc.)



<sup>(28)</sup> IP Enforcement Portal <https://euipo.europa.eu/ohimportal/en/web/observatory/about-us><sup>(29)</sup> Conformément à la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, l'Office est responsable de la création et de la gestion d'un portail public unique en ligne pour les œuvres indisponibles dans le commerce <https://euipo.europa.eu/out-of-commerce/#/> (c'est-à-dire les photographies, les logiciels, les phonogrammes, les œuvres audiovisuelles et les œuvres d'art uniques, y compris les œuvres qui n'ont jamais été disponibles dans le commerce et qui peuvent comprendre des affiches, des dépliants, des journaux de guerre, mais aussi des œuvres non publiées).

## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

Analyse des évolutions futures, telles que les tableaux de bord pour les titulaires de droits et une application mobile pour les autorités responsables de l'application des droits.

## LE PORTAIL DES ŒUVRES INDISPONIBLES DANS LE COMMERCE

Un portail européen public unique en ligne pour les utilisations actuelles et futures des œuvres indisponibles dans le commerce <sup>(29)</sup>

Nouveau portail lancé en temps utile conformément à la directive, pour faciliter l'utilisation des œuvres indisponibles dans le commerce qui sont conservées de manière permanente dans les collections du patrimoine culturel, avec plus de 23 000 œuvres à la fin de 2021



## RENFORCER LA PROTECTION DE LA PI SUR LES MARCHÉS DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Amélioration de la protection des droits de PI dans l'environnement en ligne grâce à des ressources et des services d'information intégrés et sécurisés

Réunions avec des représentants de titulaires de droits de PI et de marchés du commerce électronique afin de discuter de services spécifiques à développer pour veiller à ce que les attentes et les besoins soient satisfaits



Publication d'informations dans les outils de protection de la PI des marchés du commerce électronique

## INFRASTRUCTURE BLOCKATHON EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Une plateforme d'authentification de chaînes de blocs évolutive et décentralisée pour épauler les autorités répressives dans la lutte contre la contrefaçon

Lancement du concours de conception de l'infrastructure Blockathon en matière de lutte contre la contrefaçon publié au Journal officiel de l'UE, nomination du jury, et offres actuellement en cours d'évaluation



<sup>(29)</sup> Conformément à la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, l'Office est responsable de la création et de la gestion d'un portail public unique en ligne pour les œuvres indisponibles dans le commerce <https://euipo.europa.eu/out-of-commerce/#/> (c'est-à-dire les photographies, les logiciels, les phonogrammes, les œuvres audiovisuelles et les œuvres d'art uniques, y compris les œuvres qui n'ont jamais été disponibles dans le commerce et qui peuvent comprendre des affiches, des dépliants, des journaux de guerre, mais aussi des œuvres non publiées).

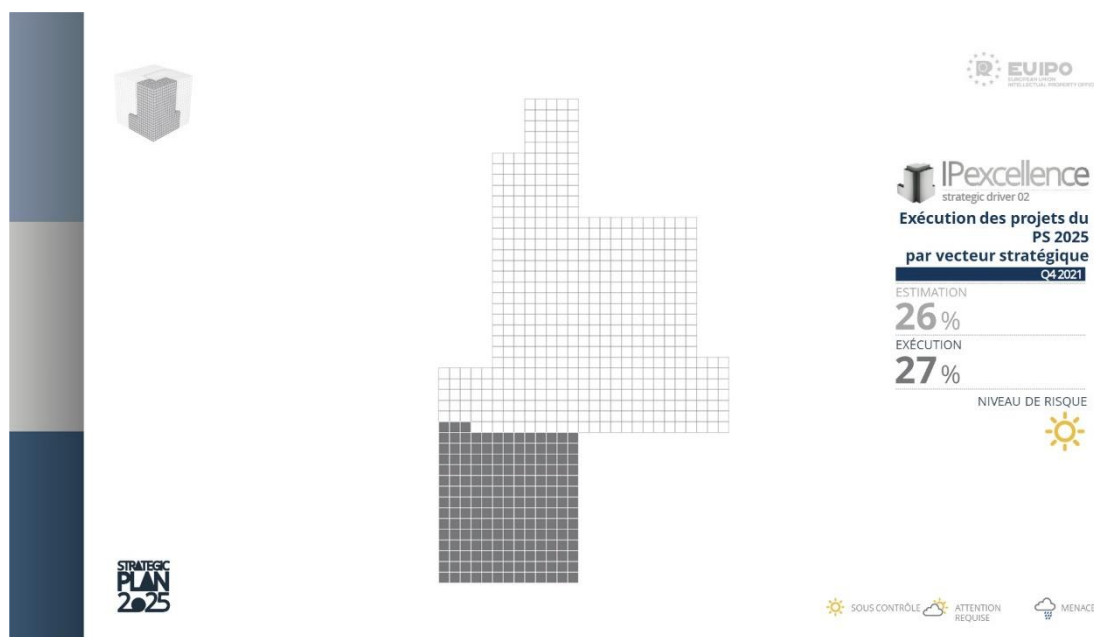
## Vecteur stratégique 2 IPexcellence

Le deuxième vecteur stratégique, *Des services avancés centrés sur les clients* (VS2 IPexcellence), se concentre sur les objectifs suivants:

- amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'expérience des utilisateurs,
- nouveaux services visant à accroître la valeur ajoutée pour les entreprises,
- services de PI destinés aux PME.

Comme indiqué, les objectifs de ce vecteur stratégique sont principalement axés sur la nécessité de soutenir les petites entreprises de l'UE et de leur donner les moyens de protéger et de faire respecter leur avantage concurrentiel au moyen des droits de PI, en tant que moyen de renforcer l'économie de l'UE, en particulier dans le contexte d'une Europe qui s'efforce de saisir les possibilités offertes par l'ère numérique.

Le graphique ci-dessous illustre l'état d'avancement et le niveau de risque des projets stratégiques relevant du VS2 <sup>(30)</sup>.



## Gestion des opérations de PI

Les prévisions en matière de demande et d'offre de MUE, de DMC et de produits et services associés de l'Office sont fondées sur l'identification et l'évaluation des principales variables de risque existant dans l'écosystème macroéconomique et géopolitique mondial complexe et volatile dans lequel l'Office mène ses activités. En 2021, la volatilité mondiale a été accentuée par la COVID-19.

En 2021, l'Office a constamment fait preuve d'une grande flexibilité en ce qui concerne la réalisation d'opérations de qualité malgré la situation difficile causée par la pandémie de COVID-19 et l'augmentation sans précédent des demandes de MUE.

Dans le but d'offrir le meilleur service à la clientèle, l'Office met en œuvre de nouvelles initiatives de travail centrées sur les clients, en utilisant de nouvelles technologies et des flux de travail dirigés par ses équipes. En renforçant les contacts directs entre les clients et les examinateurs, l'Office est déterminé à fournir des services de la plus haute qualité et conformes aux attentes et aux besoins des clients. Le processus de pré-enregistrement et de post-enregistrement sera constamment amélioré et simplifié à l'aide des nouvelles technologies afin de fournir les informations et les options spécifiques permettant aux clients

<sup>(30)</sup> Pour des informations détaillées sur les projets stratégiques pertinents, veuillez vous référer à la section «Projets stratégiques relevant du VS2 dans le cadre du PS 2025» à la fin du présent chapitre.

de prendre des décisions dans leur meilleur intérêt. L'Office élabore des solutions qui répondent aux besoins spécifiques de ses clients (c'est-à-dire les demandeurs directs, les PME et les représentants).

Le travail des examinateurs est également complété par l'introduction de nouvelles technologies dans leurs outils quotidiens via le programme E3U2. L'intelligence artificielle est une nouvelle source dans l'«outil comparateur de produits et de services» pour les décisions fondées sur des motifs relatifs. Le déploiement complet d'un nouvel outil de rédaction pour les décisions fondées sur des motifs absolus et relatifs a également eu lieu en 2021.

De manière générale, une révision des outils de front office a été entreprise afin d'aligner davantage les services e-filing (dépôt électronique) disponibles sur les [directives](#) de l'Office <sup>(31)</sup>. Les systèmes de back office des activités principales ont été élargis pour intégrer toutes les procédures d'examen des enregistrements internationaux dans IP Tool <sup>(32)</sup>.

Dans le domaine des dessins ou modèles, l'Office a consenti d'importants efforts pour simplifier le processus d'enregistrement. Parmi ces efforts, citons l'amélioration du système de dépôt électronique des DMC, le recours au service d'accès numérique de l'OMPI (DAS) pour l'échange par voie électronique de certificats de priorité entre les principaux offices et, enfin, le traitement anticipé des anomalies de classification des dessins ou modèles (indication des produits). Ces améliorations combinées ont considérablement augmenté l'efficacité globale des enregistrements de l'Office en 2021.

En outre, en collaboration avec l'OMPI, l'Office a intégré avec succès le processus de réception et d'examen des enregistrements internationaux de dessins ou modèles désignant l'Union européenne (DMCI) dans son système de back office – IP Tool. L'Office est bien préparé à gérer l'augmentation future des DMCI à mesure que le nombre d'offices participant au système de La Haye augmentera dans les années à venir.

Les travaux ont véritablement commencé en vue d'intégrer le processus complet d'examen des DMC dans IP Tool, qui tirera parti du nouveau processus de DMCI.

Dans le domaine de la gestion des DPI, l'Office a connu une croissance globale du nombre de demandes d'enregistrements, correspondant à une augmentation de 11 % pour les MUE et de 15 % pour les DMC. Dans le cadre de l'amélioration de l'automatisation, l'Office a atteint en décembre 2021 un taux d'automatisation de 62 % pour les enregistrements et de 98 % pour les renouvellements. En ce qui concerne les effets du Brexit sur le long terme, l'Office comptait, au début de 2021, 2 777 représentants du Royaume-Uni en transition et 31 648 procédures ouvertes connexes. À la fin de 2021, l'Office comptait toujours 1 861 représentants du Royaume-Uni en transition et 3 984 procédures ouvertes connexes, avec une réduction progressive régulière mais lente.

L'édition actuelle des directives, adoptée par la [décision n° EX-21-1](#) du directeur exécutif et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, est disponible dans les 23 langues officielles de l'UE.

Parmi les modifications les plus importantes qui sont entrées en vigueur en mars 2021 figurent i) la suppression de la télécopie en tant que moyen de communication accepté, ii) une modification qui modernise les types de supports de stockage de données acceptables en vertu de laquelle les annexes ne peuvent être soumises que par le biais de

---

<sup>(31)</sup> La pratique actuelle de l'Office en matière de marques, dessins et modèles est exposée dans une série de directives qui sont à présent disponibles dans 23 langues officielles de l'UE et qui sont conçues pour présenter une utilité pratique tant pour le personnel de l'Office chargé des différentes procédures que pour les utilisateurs des services de l'Office.

<sup>(32)</sup> IP Tool est le système de back office de l'Office. Ce système intègre toutes les applications opérationnelles essentielles de l'Office dans un outil unique couvrant tous les domaines et les cas d'examen de marque et de procédures d'enregistrement, y compris les oppositions et les annulations ainsi que les dessins ou modèles.

petites unités de stockage portables telles que les clés USB ou les unités de mémoire similaires <sup>(33)</sup>, et iii) la [décision n° EX-21-4](#), qui définit les conditions d'accès aux principales sources de données concernant les MUE et les DMC mises à disposition par l'Office, en particulier le registre des MUE et le registre des DMC <sup>(34)</sup>, la base de données des procédures devant l'Office (eSearch Plus) et la base de données de la jurisprudence (eSearch Case Law).

En 2021, dans le cadre du cycle régulier de révision des directives, les cercles de connaissance <sup>(35)</sup> ont mis pour la première fois à disposition un projet de directives en vue d'une consultation sur l'outil collaboratif Review Space (un espace de travail conçu pour permettre aux parties prenantes internes et externes de fournir un retour d'information de manière plus collaborative et plus efficace). Ce cycle de révision des directives a impliqué non seulement un examen du contenu substantiel des directives, mais aussi une amélioration majeure de leur format, avec l'introduction de plusieurs milliers d'hyperliens vers les règlements, la jurisprudence sur e-Search, les ressources d'apprentissage et d'autres bases de données.

En réponse à une éventuelle utilisation abusive du User Area <sup>(36)</sup>, l'Office a mis à jour l'annexe relative aux [conditions d'utilisation](#) de la [décision du directeur exécutif](#) concernant la communication par voie électronique, en exposant les conséquences et sanctions possibles. L'Office a mis en place un groupe de travail pour enquêter sur les faits lorsqu'une affaire est portée à son attention indiquant qu'un représentant est soupçonné de louer ses identifiants uniques pour le User Area à des tiers qui n'exercent pas leurs activités sous le contrôle, la responsabilité ou la supervision directs de ce représentant.

Sur le plan juridique, plus de 1 200 consultations juridiques ont été traitées. Du point de vue de l'EUIPO, afin d'apporter un soutien efficace et en temps utile à la Commission dans le cadre de ses initiatives législatives concernant les indications géographiques et les dessins ou modèles, l'Office a créé une équipe interservices dédiée à la réforme juridique. Elle a apporté une contribution précieuse à la préparation des analyses d'impact relatives à l'initiative sur les indications géographiques industrielles et artisanales, à la révision du cadre législatif des IG agricoles et à la réforme de la législation de l'UE en matière de dessins ou modèles.

Dans le domaine de la qualité, le cercle de connaissances sur le plan de travail de la qualité pour 2020-2021 s'est conclu par la signature et la publication de la décision administrative [ADM-21-24](#) relative à l'établissement d'un [cadre de qualité intégrale](#) à l'Office, détaillant les facteurs de qualité qui influencent l'expérience d'un client au cours de son parcours en matière de marques ou de dessins ou modèles, depuis le dépôt jusqu'à l'adoption et la notification d'une décision <sup>(37)</sup>.

L'Office effectue des contrôles de qualité de ses produits de PI dans le cadre du système de contrôles de qualité internes (IQC): dans les contrôles ex ante (décisions fondées sur des motifs absolus et décisions inter partes) ainsi que dans les contrôles ex post (examen,

---

<sup>(33)</sup> La [décision n° EX-20-10](#) dispose ce qui suit: l'Office n'accepte pas les disques durs externes, les cartes mémoire, les CD ROM, les DVD, les autres disques optiques ou supports de données magnétiques de quelque nature que ce soit. La taille des dossiers individuels est réduite à 20 Mo afin de permettre l'inclusion desdites annexes dans le dossier électronique du droit de PI (DAS). La décision du directeur exécutif établit également les formats acceptables des fichiers. Aucun autre format, tel qu'un fichier crypté, n'est accepté.

<sup>(34)</sup> Toutes les inscriptions portées aux registres sont faites dans des archives électroniques («eRegister»). Le eRegister constitue un répertoire électronique accessible de toutes les inscriptions au registre relatives à un droit de PI spécifique.

<sup>(35)</sup> Les cercles de connaissances sont des équipes composées de membres de divers départements qui contribuent à l'élaboration de la pratique de l'Office en matière de marques et de dessins et modèles, telle que reflétée dans les directives. Ils sont organisés en fonction de différents sujets et chacun d'entre eux traite d'un domaine particulier de la pratique de l'Office.

<sup>(36)</sup> Le User Area est la plateforme de communication sécurisée de l'Office.

<sup>(37)</sup> Pour plus d'informations sur le cycle des produits de PI de l'Office, veuillez consulter la page <https://euipo.europa.eu/ohimportal/en/strategic-drivers/ipexcellence/quality>

opposition, annulation et procédures de nullité de DMC, inscriptions et enregistrement de dessins ou modèles). L'Office a clôturé l'année en respectant pleinement ses normes de qualité malgré l'augmentation significative de la charge de travail <sup>(38)</sup>.

En outre, en 2021, l'Office a assisté la Commission dans l'examen de 392 demandes d'enregistrement ou de modification d'appellations d'origine protégée (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP). L'Office a apporté un soutien supplémentaire en vue de renforcer le système des IG au niveau de l'UE en révisant le régime actuel des IG agricoles, en établissant la protection des IG artisanales et industrielles, ainsi qu'en fournissant une assistance supplémentaire dans le développement et l'amélioration des bases de données dans le but de fournir des outils informatiques complets qui répondent aux besoins des opérateurs dans le domaine des marques et des IG. Novembre 2021 a marqué le premier anniversaire de [Glview](#), une base de données de recherche contenant plus de 5 200 IG protégées dans l'UE et plus de 40 000 entrées afin d'uniformiser leur protection dans le monde.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la coopération internationale, et après la réussite de l'intégration technique réalisée en 2020, l'Office agira en tant qu'«office déposant» et «office ayant accès» <sup>(39)</sup> au sein du [service d'accès numérique de l'OMPI \(DAS\)](#) <sup>(40)</sup>.

### Gestion des recours et des litiges en matière de PI

Le programme d'activités de l'Office de liaison de Luxembourg est axé sur la promotion du partage des connaissances en matière de PI avec les parties prenantes (utilisateurs, institutions et milieux universitaires) basées dans la région du Luxembourg. Il apporte un soutien continu à la Commission dans l'analyse des questions soulevées lors des demandes de décision préjudicielle présentées par des juridictions nationales à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concernant les droits de PI et leur application <sup>(41)</sup>. L'Office de liaison de Luxembourg a intensifié sa coopération avec Europol et Eurojust dans la lutte contre la fraude et les escroqueries, tout en promouvant l'action en justice contre les escrocs, avec la participation d'autres OPI et associations d'utilisateurs.

L'Office accorde une grande importance à sa représentation dans les recours formés devant les juridictions de l'UE en matière de PI. Cela s'applique aux recours directs formés contre les décisions des chambres de recours <sup>(42)</sup> – dans lesquels l'Office agit en tant que défendeur – ainsi qu'aux affaires préjudicielles liées à la pratique de l'Office, dans lesquelles il assiste le service juridique de la Commission. Une ligne de représentation cohérente et homogène est l'un des instruments clés permettant aux chambres de recours d'exercer leur fonction d'orientation sur la pratique décisionnelle de l'Office. Fin 2021, 308 nouveaux litiges (plus 61 devant la Cour de justice) ont été notifiées, avec un taux de confirmation de 81,1 %, contre 79,2 % en 2020. Au total, 280 stratégies en matière de litiges ont été soumises au conseil chargé de la stratégie en matière de litiges pour discussion, puis approuvées par le président des chambres de recours. La coopération avec le service juridique de la Commission a englobé 14 affaires préjudicielles.

De nouveaux cercles de cohérence ont été lancés en 2021 en tant que projet pilote visant à

<sup>(38)</sup> Les résultats actualisés de ces contrôles sont disponibles en ligne dans la [charte des services de l'EUIPO](#).

<sup>(39)</sup> Le DAS de l'OMPI permet aux déposants de demander au premier office (c'est-à-dire l'*office déposant* ou l'*office de premier dépôt*) de mettre les documents de priorité à disposition dans le système, puis de demander à d'autres offices (*offices ayant accès* ou d'*offices de deuxième dépôt*) d'accéder à ces documents via le service. L'échange de documents se fait ensuite par voie électronique entre les offices.

<sup>(40)</sup> Système électronique permettant l'échange de documents de priorité entre les offices participants du monde entier.

<sup>(41)</sup> Le service des litiges de l'Office assiste également les services juridiques de la Commission européenne dans la préparation de leurs observations dans les affaires préjudicielles sur des questions de PI devant la CJUE.

<sup>(42)</sup> Les chambres de recours sont chargées de statuer en toute indépendance sur les recours formés contre les décisions prises en première instance sur les MUE et les DMC.

enrichir et à promouvoir davantage les connaissances juridiques, la compréhension collective des discussions juridiques de qualité et de haut niveau sur les tendances de la jurisprudence et la convergence entre les chambres de recours et leur domaine d'activité. Les cercles de cohérence procèdent à une analyse et à une identification systématiques des tendances en ce qui concerne les décisions des chambres de recours et les arrêts du Tribunal et de la Cour de justice. En 2021, quatre nouveaux rapports sur la cohérence ont été préparés et approuvés sur les sujets suivants: le caractère distinctif des slogans; l'ordre public et les bonnes mœurs; l'usage d'une marque sous une forme différente de celle sous laquelle celle-ci a été enregistrée; la doctrine Thomson Life et la «position distinctive autonome» d'un élément d'une marque complexe.

Les chambres de recours encouragent la coopération et la coordination en ce qui concerne les questions relatives aux procédures de recours communes dans le cadre du réseau pour les procédures de recours interagences (IAAPN). L'objectif est de partager les connaissances et d'identifier les meilleures pratiques au sein des chambres de recours parmi les agences de l'UE en vue d'améliorer le règlement des litiges dans l'intérêt des parties prenantes. Les discussions menées dans le cadre de la réunion annuelle 2021 ont porté sur les éléments livrables approuvés du programme de travail 2021 de l'IAAPN. En particulier, le tableau de bord 2021 de l'IAAPN, le document du GT sur l'analyse des exigences et des avantages de l'identifiant européen de la jurisprudence des recours (EACLI) et la terminologie 2021 de l'IAAPN.

En cette période difficile causée par la pandémie de COVID-19, les chambres de recours ont proposé une série de mesures visant à soutenir les initiatives de l'Office destinées aux PME européennes. Par exemple, une plateforme en ligne pour la médiation, les auditions et divers services et outils de prévention et de règlement des litiges.

Dans le but de rendre les tâches qui sont plus complexes pour les utilisateurs – telles que les auditions – accessibles au moyen d'outils en ligne, les chambres de recours se sont concentrées sur l'amélioration de la qualité des services de règlement des litiges et la simplification des aspects complexes des procédures. Elles se sont également concentrées sur l'optimisation de la qualité et de la cohérence des procédures de recours au moyen d'une gestion collaborative et interactive des recours (ICAM) pleinement opérationnelle et de discussions axées sur les affaires liées au Brexit, les conséquences pratiques et le suivi, ainsi que sur les enregistrements, les modèles et les tâches ciblées.

Les décisions relatives à l'Office et les arrêts du Tribunal, de la Cour de justice et des juridictions nationales sont mis à jour quotidiennement <sup>(43)</sup> dans l'outil [eSearch Case Law](#), avec des contrôles de qualité réalisés par les chambres de recours pour repérer les décisions manquantes et les problèmes hérités du passé. En 2021, les contrôles de qualité ont commencé à être progressivement étendus aux arrêts du Tribunal et de la Cour de justice. Des mises à niveau ont été introduites afin d'intensifier et d'améliorer les traductions automatiques, avec notamment le déploiement de la nouvelle version des moteurs spécialisés en jurisprudence en matière de PI – élaborés en collaboration avec la Commission et le CdT – et d'une nouvelle combinaison linguistique (EN-DE) pour les décisions de nullité de DMC.

L'assurance de la qualité a été améliorée grâce à des échanges et à l'analyse et à l'évaluation de la pratique décisionnelle en coopération avec des juges spécialisés de juridictions traitant des affaires relatives aux MUE et aux dessins ou modèles communautaires (DMC). Les panels sur l'assurance qualité et la pratique juridique des juges (J-QALPP) ont été mis sur pied en 2020 pour examiner la pratique juridique et décisionnelle en matière de MUE et de DMC, dont une partie consistera à analyser les décisions des chambres de recours et à établir un réseau de juges de la PI. Ces panels se sont réunis en octobre 2021 pour discuter des conclusions des rapports des cercles de cohérence et de la

<sup>(43)</sup> Conformément à l'article 113, paragraphe 1, du RMUE.

pratique décisionnelle nationale relative aux objections pour des raisons liés à l'ordre public ou à la moralité, et à l'usage de la marque sous une forme différente de celle sous laquelle elle a été enregistrée. En novembre 2021, les chambres de recours ont également rencontré virtuellement des juges nationaux, dans le cadre du XII<sup>e</sup> symposium des juges, afin de discuter des sujets suivants: Les chambres de recours du réseau européen de la propriété intellectuelle: droit et pratique; caractère distinctif des slogans; marques composées d'une lettre unique et leur contenu sémantique; position distinctive autonome dans un signe composé 15 ans après Thomson Life: où en sommes-nous?

En décembre, le présidium des chambres de recours a adopté le [plan d'action des chambres de recours 2021-2026](#), une feuille de route interne définissant la direction que les chambres prendront dans les années à venir, la manière dont elles relèveront les défis futurs et, surtout, la manière dont elles contribueront au PS 2025.

Auparavant, entre juin et septembre 2021, un vaste processus de consultation a eu lieu, comprenant plusieurs réunions avec le présidium des chambres de recours, des réunions générales et séances d'information du personnel avec l'ensemble du personnel des chambres de recours, ainsi qu'une consultation écrite qui a été partagée et examinée avec le directeur exécutif et un certain nombre de parties prenantes.

L'objectif du plan d'action des chambres de recours est de consolider le rôle des chambres de recours en tant qu'organe de règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle de haute qualité, efficace, cohérent et moderne, qui comprend les besoins des entreprises internationales et offre aux utilisateurs les normes les plus élevées en matière de règlement des recours; qui fournit une pratique décisionnelle de haute qualité, cohérente et prévisible; qui, en plus de son rôle traditionnel de contrôle et de filtrage, joue un rôle d'orientation clair pour l'Office en première instance; qui contribue à l'élaboration des pratiques européennes en matière de marques et de dessins ou modèles; et qui sert de référence pour les instances de recours des États membres, les agences de l'UE et les organisations internationales.

Afin de relever les défis à venir et de mettre en œuvre leur vision renouvelée, les chambres de recours poursuivront les objectifs suivants. Ces derniers s'articulent autour de cinq domaines prioritaires et de 19 initiatives clés interconnectées:

1. Optimiser l'efficacité et l'efficacité opérationnelles pour atteindre l'excellence organisationnelle
2. Améliorer le règlement des litiges fondé sur la valeur en augmentant la qualité et la transparence, en améliorant la cohérence et la prévisibilité, et en développant le règlement extrajudiciaire des litiges
3. Permettre la coopération avec les parties prenantes externes.

Chaque année, le projet de programme de travail annuel de l'Office à présenter au conseil d'administration comprendra des actions prioritaires et identifiera des informations détaillées sur les différents projets et actions à mettre en œuvre <sup>(44)</sup>.

## Gestion des clients

L'approche de l'Office centrée sur les clients requiert du personnel qu'il fournisse des services de haute qualité, sous la forme d'informations et d'orientations utiles, de sorte que les utilisateurs puissent optimiser l'utilisation des outils et des processus. Il s'agit également d'intégrer les retours d'information des utilisateurs et de recueillir leur degré de satisfaction par rapport aux produits et services de l'Office <sup>(45)</sup>.

<sup>(44)</sup> Pour plus d'informations concernant les chambres de recours, veuillez vous référer à l'appendice G – Rapport annuel 2021 des chambres de recours.

<sup>(45)</sup> Pour plus de détails concernant les efforts consentis en permanence par l'Office pour fournir un excellent service aux clients en termes d'accessibilité, de qualité et de respect des délais, veuillez vous référer aux indicateurs de performance clés de la charte des services figurant à l'appendice A – Données relatives aux performances.



Des contrôles de qualité internes (ex ante, ex post) sont régulièrement réalisés et renforcés grâce aux audits des panels de parties prenantes «assurance qualité» (SQAP) menés par les utilisateurs de l'Office sur les décisions de celui-ci. Les SQAP ont fait leurs preuves et sont appréciés par les utilisateurs. Ils contribuent à l'amélioration de la qualité des produits de l'Office et constituent une plateforme précieuse pour l'échange de points de vue entre les experts de l'Office et les clients désignés par les associations d'utilisateurs. Lors des prix décernés aux centres de contact et aux services clients européens (ECCCSA) <sup>(46)</sup>, les SQAP ont remporté un Silver Award dans la catégorie «Meilleure utilisation de la connaissance du client», en reconnaissance de son rôle novateur dans l'intégration des commentaires des clients dans le processus de l'Office en matière de qualité des produits. Cette récompense coïncidait avec l'audit pilote sur les décisions d'annulation qui a été réalisé en mars 2021. Certaines des décisions contrôlées dans le cadre des quatre audits des SQAP qui ont eu lieu en 2021 ont montré leurs meilleurs résultats à ce jour (c'est-à-dire les décisions d'opposition et les décisions fondées sur des motifs absolus).

Objet de l'audit SQAP	Total audits effectués	Résultats	
		Conformité	Excellence
Décisions d'annulation	1 <sup>er</sup>	87 %	13 %
Décisions d'opposition	10 <sup>e</sup>	83 %	10 %
Décisions de nullité de DMC	3 <sup>e</sup>	73 %	23 %
Décisions fondées sur des motifs absolus	6 <sup>e</sup>	89,4 %	2,1 %

La satisfaction des clients, les retours d'information issus des services aux clients et des outils en ligne sont continuellement mesurés au moyen d'enquêtes de retour d'information immédiat, et les actions résultant de l'enquête de satisfaction des usagers menée en 2020 sont en cours. À la suite des résultats de la dernière enquête de satisfaction des usagers (USS), qui a révélé un taux de satisfaction global de 88 %, l'Office a mis en place des enquêtes de satisfaction trimestrielles («pulse») afin de mesurer les tendances en matière de satisfaction des clients par segment de clientèle <sup>(47)</sup>. Les enquêtes «pulse» permettent à l'Office de déceler les tendances globales et de mesurer l'incidence des actions mises en œuvre sur le plan opérationnel ou en lien avec le plan stratégique, et en particulier avec le programme de l'approche centrée sur les clients.

Lancés en 2020, les panels de clients de l'EU IPO visent à faire participer les usagers à l'élaboration des services de l'Office. Ce faisant, ce dernier confirme son engagement à améliorer son service à la clientèle, à recenser les besoins et les comportements des clients, à intégrer leurs commentaires et à fournir des solutions adaptées aux différents segments de clientèle. En 2021, les quatre panels de clients suivants ont été organisés en ligne:

- «Formation» pour discuter de la manière dont l'offre d'apprentissage de l'Académie de l'EU IPO peut mieux répondre aux besoins des praticiens du droit de la PI et des assistants juridiques en matière de PI grâce à des produits et services améliorés ou nouveaux.
- «Procédures de MUE et de DMC (y compris les recours)» afin d'évaluer la manière dont les clients perçoivent les procédures de l'Office, en recensant les aspects à améliorer et ceux liés à l'excellence, ainsi que les actions, solutions et nouveaux services possibles.
- «Services de PI intelligents» et «activités opérationnelles des PME» afin d'échanger des points de vue sur les moyens dont dispose l'Office pour mieux répondre aux besoins de ses clients avec des solutions avancées de PI en ligne, et aux besoins

<sup>(46)</sup> Les ECCCSA distinguent les organisations de toute l'Europe qui montrent la voie en fournissant des services exceptionnels aux clients (<https://www.ecccsa.com/about/>)

<sup>(47)</sup> Veuillez consulter ce [lien](#) pour plus d'informations sur l'enquête de satisfaction des usagers réalisée par l'Office depuis 2015.

des PME avec des services améliorés ou nouveaux, respectivement.

En 2021, les activités de sensibilisation directe visant à promouvoir une utilisation efficace et efficiente de la propriété intellectuelle se sont concentrées sur des événements virtuels, des séminaires IPforYOU et Ideas Powered for Business – organisés conjointement avec les offices nationaux de la PI – et des salons professionnels afin de toucher à la fois les clients professionnels et les entreprises. Au total, 25 séminaires ont été organisés, réunissant plus de 1 500 participants, avec un taux de satisfaction de plus de 95 %.

En 2021, l'Office a commencé à concevoir une nouvelle plateforme numérique basée sur des segments ou des profils de clients afin de fournir aux clients un parcours numérique complet. Sur la base du parcours client et des segments de clientèle, l'Office a recensé des améliorations potentielles de l'expérience client et de l'efficacité des processus internes par l'intermédiaire du cercle de connaissances sur les clients (KCC). Il a également étendu sa collaboration avec le gestionnaire du registre des noms de domaine .eu (EURid) afin d'accroître davantage la sécurité et la diffusion des informations.

L'Office aide également les utilisateurs à améliorer la gestion de la PI, depuis le dépôt des demandes jusqu'aux outils de soutien à l'application des droits, par l'intermédiaire de son programme en ligne, le [Programme des Utilisateurs-Clés](#), conçu sur mesure pour les utilisateurs disposant d'un compte courant. Cela offre aux utilisateurs de nouvelles manières de communiquer avec l'Office, un User Area amélioré avec des données commerciales et des conseils spécialisés de la part d'une équipe chargée de les aider à tirer le meilleur parti des services en ligne de l'Office.

Dans le cadre de l'initiative relative au flux de travail linguistique automatisé, l'Office entend transformer la fonction linguistique, en utilisant la technologie comme catalyseur pour améliorer l'efficacité, l'automatisation du processus et l'assurance qualité, et réduire les délais d'exécution. Une étude de faisabilité et deux validations de concept ont été conclues en 2021. En outre, l'Office a rationalisé les flux de travail linguistiques pour les étiquettes de site web et les directives.

Le programme de coopération entre le Centre de traduction des organes de l'UE (CdT) et l'Office s'est achevé avec succès après deux années de collaboration. En juin, le programme a été présélectionné parmi les trois meilleurs candidats au prix du Médiateur européen dans la catégorie «Excellence en matière d'innovation/de transformation». L'étroite collaboration entre les deux agences a permis de stimuler le CdT en tant que prestataire de services linguistiques de l'UE tourné vers l'avenir et utilisant des technologies de pointe, en particulier la traduction automatique neuronale et la reconnaissance vocale, afin d'offrir un éventail plus large de services linguistiques de manière plus efficace et plus rentable. Cette collaboration a également eu un effet d'entraînement positif avec la création, grâce à une nouvelle collaboration avec la direction générale de la traduction de la Commission européenne (DG Traduction), d'un service de traduction automatique sur mesure pour le Parquet européen.

En 2021, l'Office a bénéficié des nouveaux services développés dans le cadre du programme de transformation du CdT. En particulier, la traduction sur mesure à l'aide des nouveaux moteurs personnalisés et des mémoires de traduction a permis de raccourcir les délais d'exécution, d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

## Soutien aux PME

Selon la dernière étude de l'Office sur la contribution de la PI <sup>(48)</sup>, seulement 9 % des PME de l'UE ont enregistré des DPI, mais celles qui le font déclarent un revenu par salarié 68 % plus élevé par rapport à celles qui ne le font pas.

En 2021, sur la base d'une convention de contribution élaborée dans le cadre du programme COSME <sup>(49)</sup>, l'Office, avec le soutien de l'EUIPN, a apporté un soutien financier aux PME de l'UE pour la protection et la gestion de leurs droits de propriété intellectuelle. Les deux activités couvertes par le Fonds pour les PME «Ideas Powered for business» sont les suivantes:

- le remboursement de 75 % des services de diagnostic préalable de PI («IP Scan») à réaliser ou à coordonner par des offices de la PI nationaux ou régionaux, et
- le remboursement de 50 % des taxes de base pour une demande de marque ou de dessin ou modèle national, régional ou européen.

Le Fonds pour les PME a été mis en œuvre au moyen d'un programme de subvention ouvert au cours d'une série de six périodes de dépôt des demandes en janvier, mars, mai, juillet, septembre et octobre.

Près de 13 000 PME dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE ont sollicité le Fonds, la plupart enregistrant leurs droits de PI pour la première fois (plus des deux tiers). Parallèlement, l'Office a formé plus de 230 experts IP Scan provenant de toute l'UE afin d'améliorer les capacités des huit offices nationaux participants initiaux et des 13 pays au total qui ont adhéré au cours de l'année. Le programme de formation couvrait un éventail de sujets, tels que les DPI et la PI douce, l'internationalisation et la commercialisation de la PI, ainsi que la PI et l'innovation.

Le Fonds pour les PME a complété d'autres initiatives [Ideas Powered for business](#) lancées en 2020 pour soutenir les PME au cours de leur parcours en matière de PI. Les petites entreprises ont maintenant accès:

- à des formations gratuites;
- à une plateforme pour obtenir un soutien gratuit et personnalisé en matière de PI, fourni par l'intermédiaire d'un service de règlement efficace des litiges qui aide à régler devant l'Office les différends entre entreprises en matière de PI, et une consultation gratuite assurée par des experts de la PI dans l'UE;
- à un nouveau formulaire en ligne pour le dépôt de demandes de MUE – [Easy Filing](#) <sup>(50)</sup>, destiné à aider les primo-demandeurs, qui s'est avéré être un point de départ apprécié et convivial pour l'enregistrement d'une MUE. Plus de 5 800 demandes ont été déposées, avec un niveau de satisfaction de 4,6 sur 5.

Le réseau «Ideas Powered for Business», qui compte à ce jour 13 organisations, stimule et renforce les changements de comportement en faveur de la PI, de l'innovation et de la croissance, afin de renforcer les relations existantes et d'établir de nouvelles collaborations avec des organisations clés proches des PME européennes.

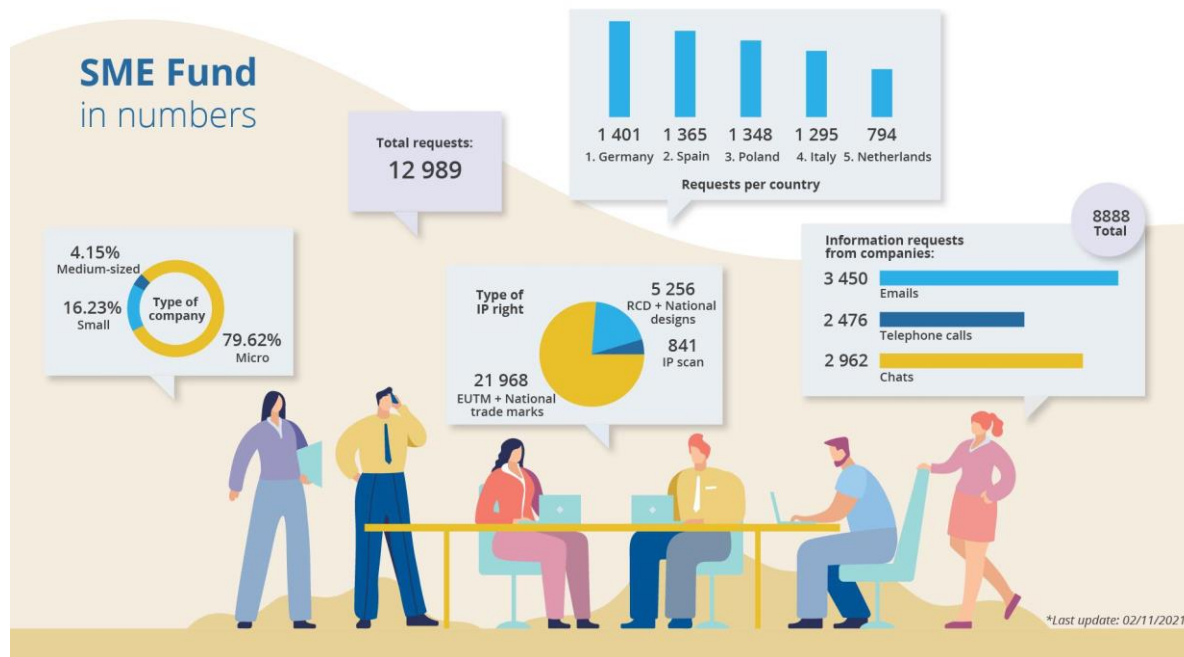
Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de l'Office en faveur des PME, qui vise à soutenir les PME au cours de leurs divers cycles de vie, en leur donnant les moyens de protéger et de faire valoir leur avantage concurrentiel au moyen de leurs droits de PI. En plus de collaborer avec des parties prenantes clés telles que la Commission européenne, l'OEB, l'OMPI, les associations d'utilisateurs et les offices de la PI de l'UE, l'Office s'est également engagé auprès de parties prenantes potentielles (par exemple les chambres de commerce

<sup>(48)</sup> Les droits de propriété intellectuelle et les performances des entreprises en Europe: une analyse économique <https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/web/observatory/ip-contribution>

<sup>(49)</sup> [Programme européen pour les petites et moyennes entreprises](#)

<sup>(50)</sup> Easy Filing est une nouvelle application adaptée aux appareils mobiles ou un formulaire de dépôt électronique conçu pour les déposants directs (généralement les petites entreprises et les entrepreneurs individuels) de l'EEE.

et d'industrie européennes) qui pourraient soutenir les efforts du programme non seulement pour prendre contact avec les PME, mais aussi pour fournir des conseils et des services.



### SME FUNDS in numbers

Total requests: 12 989

Type of company

4.15% Medium-sized

16.23% Small

19.62% Micro

Request per country

1. Germany

2. Spain

3. Poland

4. Italy

5. Netherlands

1 401

1 365

1 348

1 295

794

Type of IP right

21 968 EUTM + National trade marks

5 256 RCD + National designs

841 IP scan

Information requests from companies:

3450 Emails

2 476 Telephone calls

2 962 Chats

8888 Total

\* Last update: 02/11/2021

### FONDS POUR LES PME en chiffres

Total des demandes: 12 989

Type de société

4,15 % Moyenne

16,23 % Petite

19,62 % Micro

Demandes par pays

1. Allemagne

2. Espagne

3. Pologne

4. Italie

5. Pays-Bas

1 401

1 365

1 348

1 295

794

Type de droit de PI

21 968 MUE + marques nationales

5 256 DMC + dessins ou modèles nationaux

841 IP Scan

Demandes d'informations des entreprises:

3 450 Courriels

2 476 Appels téléphoniques

2 962 Chats

Total 8888

\* Dernière mise à jour: 02/11/2021

Projets stratégiques relevant du VS2 dans le cadre du PS 2025 <sup>(51)</sup>

RESULTATS ESCOMPTES		ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (*)	
<b>CHAMBRES DE RECOURS</b>			
<b>IP TOOL DES CHAMBRES DE RECOURS</b>			
Renforcement de la solidité, de la sécurité et de la fiabilité d'IP Tool grâce à l'inclusion de fonctionnalités spécifiques liées aux chambres de recours	La phase d'analyse des outils informatiques s'est achevée; le développement est en cours; la durée du projet a été prolongée		
<b>OUTILS DE FLUX DE TRAVAIL POLYVALENTS</b>			
<b>IP TOOL DESSINS OU MODÈLES EX PARTE</b>			
Gestion efficace des procédures d'examen des demandes de DMC et de DMCI grâce à des solutions plus harmonisées, simples et flexibles	Amélioration du dépôt électronique des DMC afin de rationaliser davantage le processus de demande et de réduire le nombre d'irrégularités dans le back office Gestion des DMC internationaux intégrée avec succès dans IP Tool, ce qui a permis aux examinateurs d'effectuer un examen complet des DPI à l'aide d'un visualiseur de dessins ou modèles prévu à cet effet Développement en cours du flux de DMC et prolongation de la durée du projet		
<b>OUTILS DE TRAVAIL EFFICACES</b>			
<b>OUTILS DE NOUVELLE GÉNÉRATION E3U2</b>			
Outils d'examen améliorés pour les motifs relatifs et les motifs absolus	Les outils existants du programme E3U soutiennent le travail de prise de décision des examinateurs en leur fournissant des informations et des données pertinentes et en les aidant à rédiger la décision Évaluation terminée des besoins des parties prenantes en ce qui concerne le comparateur de produits et de services		
<b>APPROCHE CENTRÉE SUR LES CLIENTS</b>			
<b>ORIENTATION CLIENT</b>			
Services avancés centrés sur les clients grâce à l'intégration du point de vue des segments de clients	Deux équipes pilotes interservices composées d'examineurs et d'agents chargés de l'assistance aux clients ont été mises en place pour les déposants directs/PME et les Utilisateurs-Clés, et sont axées sur le développement de solutions centrées sur les clients afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Transformation des systèmes de back office pour permettre l'identification des dépôts provenant des déposants directs et des Utilisateurs-Clés Introduction de nouveaux services aux clients et de mesures d'interaction spécialement conçus, visant à accroître la satisfaction des clients et à améliorer l'efficacité.		
<b>SOLUTIONS POUR UNE RELATION FRUCTUEUSE AVEC LES CLIENTS</b>			
Augmentation du degré de satisfaction des clients en améliorant les dossiers sans complications tout en recensant	Développement des parcours des clients pour les déposants directs et les Utilisateurs-Clés, en recensant les possibilités d'amélioration Finalisation de l'étude sur les clients afin de déterminer les		

(\*)  = concrétisé;  = sur la bonne voie;  = retardé ou reporté

<sup>(51)</sup> Pour plus d'informations sur les projets stratégiques relevant du VS2, veuillez consulter ce [lien](#).

## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

les possibilités de croissance et d'amélioration de la qualité

meilleures solutions pour les futurs services

## GESTION DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (CRM)

Amélioration de la connexion, de l'interprétation et de la réponse aux interactions globales avec les clients dans l'ensemble de l'Office, tout en gérant efficacement les données relatives aux clients

Évaluation en cours des interdépendances avec d'autres projets et initiatives stratégiques, et étude de faisabilité commandée



## PROGRAMME EN FAVEUR DES PME

## INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PME

Amélioration des instruments de soutien pour le site web de l'Office consacré aux PME

Développement en cours des validations de concepts couvrant différents systèmes, services et technologies. Des études de faisabilité liées au règlement efficace des litiges, aux services bénévoles, aux services de diagnostic préalable de PI, à l'évaluation de la PI et au centre d'information de l'UE sur la PI ont été menées à bien. En ce qui concerne le règlement efficace des litiges, le service bénévole et le centre d'information de l'UE sur la PI, le CA/CB a décidé en novembre 2021 de les inclure dans le champ d'application du PCE 6 – Soutien aux PME. Actuellement, des discussions sur la mise en œuvre concrète par les offices de la PI des États membres sont en cours dans le cadre du groupe de travail du PCE 6.

Le projet pilote «Initiatives de consultation gratuite en matière de PI» [pro bono en matière de PI et règlement efficace des litiges (REL)] a permis de mettre en place un processus de mise en correspondance rapide et personnalisé pour mettre les PME en relation avec des prestataires bénévoles/experts en REL. Il a enregistré plus de 1 100 demandes de soutien de la part de PME et entretient des relations avec plus de 240 cabinets et avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle de toute l'Europe.



## SITE WEB DES PME

Un meilleur accès à des informations centralisées, simplifiées, fiables et pertinentes pour les entrepreneurs, les jeunes entreprises et les PME de l'UE

La première version du site web a été élaborée et présentée aux OPI par l'intermédiaire des membres du groupe de travail du PCE 6 et aux PME pour obtenir des commentaires.

Mise en œuvre de nouvelles versions trimestrielles pour améliorer les fonctionnalités ou en créer de nouvelles en vue de son lancement en 2022, afin d'obtenir un retour d'information direct de la part des PME permettant de nouvelles améliorations.



## PME – INFORMATION ET COMMUNICATION

Renforcement de la capacité de communication pour le programme en faveur des PME grâce au positionnement de la marque «Ideas Powered for business»

Élaboration en cours du plan de communication externe afin de sensibiliser les PME à la PI. La marque «Ideas Powered for Business» et les canaux de réseaux sociaux ont été lancés, atteignant 19 000 abonnés sur Twitter et 6 000 sur LinkedIn.



## PME – RÉSEAU ET COLLABORATION

Renforcement du réseau collaboratif avec les homologues de l'Office existants et nouveaux

Définition et révision du processus d'engagement des parties prenantes; élaboration d'une feuille de route du réseau des parties prenantes; élaboration d'un catalogue des initiatives des



## RESULTATS ESCOMPTES

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

afin de stimuler les changements de comportement au sein des PME, en faveur de la PI, de l'innovation et de la croissance

parties prenantes

Premiers accords de collaboration conclus avec 13 organisations européennes <sup>(52)</sup> liées aux secteurs ou domaines suivants: financement et investissement, facilitateurs d'affaires/d'échanges commerciaux, éducation/échange de connaissances, responsables de l'élaboration des politiques, facilitateurs de la PI et associations d'utilisateurs, entre autres

Lancement du premier projet pilote avec les marchés du commerce électronique et mise en œuvre d'actions de collaboration

210 activités ont été mises en œuvre, comprenant 48 webinaires, des événements organisés conjointement, des formations – rassemblant près de 2 000 participants – le développement de contenus, la promotion et la diffusion d'informations sur la PI et les services de soutien de l'Office, tels que le Fonds pour les PME, les «initiatives de consultation gratuite en matière de PI» et Easy Filing

## LA SCIENCE DES DONNÉES POUR LES PME

Gestion, analyse et suivi efficaces et efficaces des données pour soutenir l'évaluation des initiatives du programme en faveur des PME et l'adoption de décisions judicieuses et fondées sur les données

Activités de lancement en cours pour gérer, suivre et évaluer les services de Back Office et Front Office du programme en faveur des PME; acquisition d'outils et de licences de BI



Élaboration du tableau de bord du Fonds pour les PME, qui reflète l'évolution des demandes de subvention jusqu'à présent et leur traitement

## Vecteur stratégique 3 IPinnovation

Le troisième vecteur stratégique – *Des compétences organisationnelles dynamiques et un lieu de travail innovant de choix* (VS3 IPinnovation) – se concentre sur les objectifs suivants:

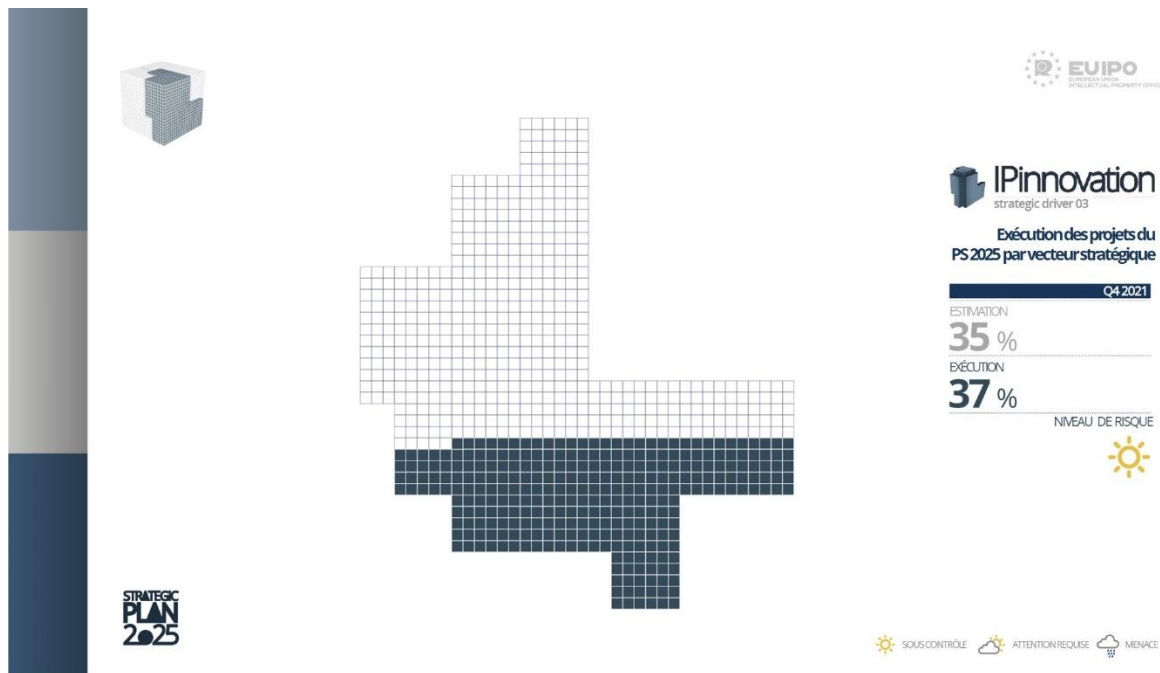
- apprentissage continu et participation durable du personnel,
- évolution avec l'ère numérique,
- vers le lieu de travail durable de l'avenir.

Parmi tous les vecteurs stratégiques du plan stratégique, le vecteur stratégique 3 est probablement le plus influencé par les orientations politiques de l'UE à tous les niveaux. Il partage le concept d'une Europe adaptée à l'ère numérique mis en évidence par les objectifs du vecteur stratégique 2, et s'engage à exploiter pleinement le potentiel du développement des talents et de la promotion de la diversité. Tout cela s'inscrit dans le cadre de la recherche d'un lieu de travail plus durable et neutre pour le climat.

Le graphique ci-dessous illustre l'état d'avancement et le niveau de risque des projets stratégiques relevant du VS3 <sup>(53)</sup>.

<sup>(52)</sup> Fédération européenne des comptables et auditeurs (EFAA), EURO CROWD, Accountancy Europe, Invest Europe, SMEunited, European SME DIGITAL Alliance, EURid, 4IP Council, International Network for SMEs (INSME), European Business Angel Network (EBAN), EUROCHAMBRES, EURADA, Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

<sup>(53)</sup> Pour de plus amples informations sur les projets stratégiques pertinents, veuillez vous reporter à la section «Projets stratégiques relevant du VS3 dans le cadre du PS 2025» à la fin du présent chapitre.



### Gestion des ressources humaines <sup>(54)</sup> <sup>(55)</sup>

À la suite des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, l'Office a mis en œuvre une série de mesures supplémentaires, conformément aux recommandations des autorités sanitaires locales. L'Office a décidé d'assouplir les règles relatives au télétravail afin de faciliter un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en assurant la continuité des activités. L'objectif était d'aider les membres du personnel à faire face aux éventuelles perturbations de leur emploi du temps en raison de la pandémie. Le télétravail s'est révélé être un mécanisme adéquat pour permettre au personnel de faire face à des situations liées à la réduction des heures d'ouverture et à la fermeture des périmètres imposées par les municipalités locales. Plusieurs mesures ont été prises afin de faciliter la vaccination des membres du personnel qui le souhaitaient et celle de leur famille, qu'ils soient en Espagne ou à l'étranger. Les restrictions ayant été progressivement assouplies par les autorités régionales et le pourcentage de la population vaccinée ayant augmenté, l'Office s'est orienté vers un retour prudent à la normale. Néanmoins, la situation pandémique fait l'objet d'une surveillance continue et les mesures sont évaluées et adoptées sur une base ad hoc en tenant compte de la situation épidémiologique du moment.

En 2021, l'Office a continué à exercer ses activités et à fournir ses services de manière plus efficace, contribuant ainsi à sa pérennité. En 2021, l'Office a réalisé des gains d'efficacité de 3,45 %, soit bien plus que les 2,5 % mentionnés dans le programme de travail annuel <sup>(56)</sup>. Ce chiffre est artificiellement élevé en raison du retard structurel dans l'ajout de ressources supplémentaires au cours de l'année pour faire face à l'augmentation élevée et soutenue de la charge de travail. Néanmoins, en 2021, les résultats de l'Office ont considérablement augmenté à la suite des efforts notables déployés par le personnel pour assurer la continuité des activités et maintenir des niveaux de qualité élevés. Des mesures ont été prises afin d'améliorer davantage les méthodes et les outils de travail tout en renforçant progressivement une partie de la capacité appropriée pour gérer la croissance accumulée depuis des années. D'autres capacités supplémentaires seront mises en place en 2022 afin

<sup>(54)</sup> Pour en savoir plus sur la gestion des ressources humaines par l'Office, veuillez vous référer à la dernière édition du rapport annuel sur les ressources humaines, qui est accessible au public via ce [lien](#).

<sup>(55)</sup> Modèle du rapport d'activité annuel consolidé de la Commission européenne équivalent au point 2.5 Gestion des ressources humaines (RH)

<sup>(56)</sup> [Programme de travail annuel 2021](#) de l'Office, appendice 4 – Plan annuel en matière de politique du personnel.



de combler le déficit de capacité qui s'est creusé. Outre ces efforts supplémentaires, l'Office a également investi dans des priorités stratégiques clés, en particulier l'approche client et le soutien aux PME, au moyen de nouvelles activités, telles que le Fonds pour les PME «Ideas Powered for Business».

Tout au long de l'année 2021, l'Office est resté déterminé à accroître l'engagement du personnel, à encourager une gestion efficace des talents et à accélérer la modernisation des processus de RH, ainsi qu'à garantir des conditions de travail durables à son personnel.

Dans le cadre de ses efforts visant à attirer et à développer les talents et à renforcer sa position en tant que lieu de travail de choix pour relever les défis à venir, l'Office a pris les mesures suivantes pour améliorer les conditions contractuelles du personnel et retenir les meilleurs talents:

- transformation d'agents contractuels (AC) en agents temporaires (AT);
- mises à jour et modifications dans les groupes de fonctions des AC;
- transferts et changements d'établissements d'agents de l'Office en tant que fonctionnaires;
- attribution de contrats à durée indéterminée aux collègues méritants dans l'intérêt du service;
- augmentation de la proportion d'administrateurs.

L'année 2021 a été une année exceptionnellement difficile, marquée par les flux et reflux de la COVID-19 et par une charge de travail accrue. Grâce aux décisions prises par le CA/CB en novembre, l'Office pourra compter sur davantage de ressources humaines, ce qui lui permettra de faire face à la demande accrue de dépôts et de contribuer encore davantage à la reprise.

En 2021, l'Office a organisé deux concours internes pour des activités de soutien (non liées à la PI), dont le calendrier a été modifié par la pandémie de COVID-19. La publication des listes de réserve respectives a permis aux AT et AC retenus d'obtenir un contrat permanent au sein de l'Office. Des AT ont été nommés avec succès avant la fin de l'année.

Sur le plan externe, les procédures de sélection dans les domaines de la PI, de l'analyse des données et des finances se sont achevées à la fin de l'année, avec un total de 120 candidats inscrits sur les listes de réserve pour couvrir les besoins actuels et futurs de l'Office. De nouvelles procédures de sélection externes ont également été publiées pour des spécialistes de l'acquisition de talents, ainsi que pour des gestionnaires de projets, des spécialistes de la clientèle, du marketing et des spécialistes SAP, afin de répondre à l'activité croissante liée, entre autres, à la sélection, à la coordination de projets, à la gestion de la clientèle et à la planification des ressources d'entreprise (ERP).

Dans le cadre du suivi de l'enquête de satisfaction du personnel 2020 et dans le contexte du suivi régulier et de l'amélioration continue, l'Office a lancé deux enquêtes ponctuelles (janvier et septembre 2021) axées sur des questions relatives à la responsabilisation, à l'encadrement supérieur, à la culture de soutien, à l'engagement durable et aux conditions de travail.

Les scores globaux se sont améliorés pour la plupart des questions au niveau de l'Office et dans la plupart des départements, ce qui montre que les plans d'action déployés ont porté leurs fruits. En outre, le taux de réponse global de 75 % dans l'enquête de septembre a été le plus élevé jamais enregistré, ce qui démontre un engagement accru du personnel dans le processus.

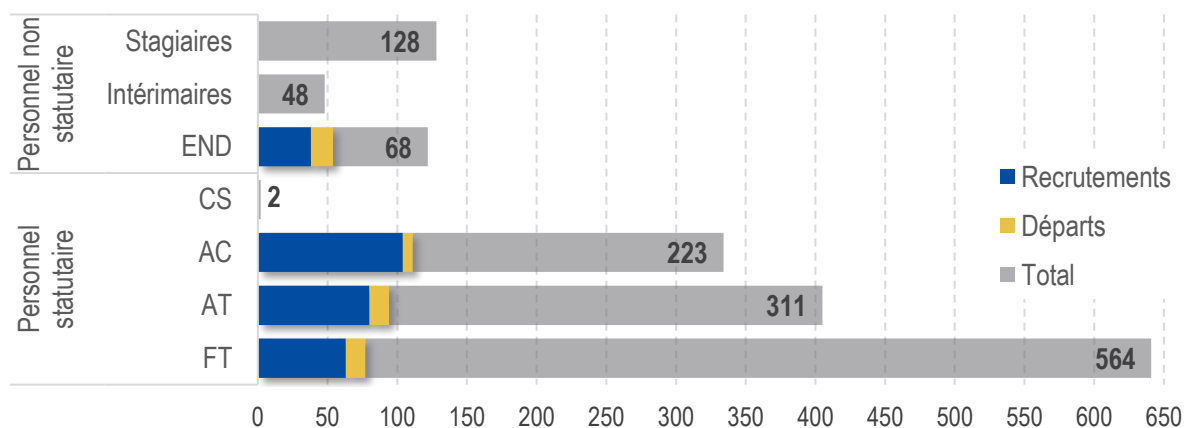
L'acquisition permanente de nouvelles connaissances et compétences est la clé du succès dans le contexte d'un environnement des entreprises en mutation rapide. Étant donné que les compétences requises ne sont pas toujours disponibles en interne, l'Office prévoit d'enrichir sa politique de capacité d'acquisition de connaissances d'un nouveau cadre, en

permettant au personnel d'acquérir de l'expérience, des connaissances et des compétences dans toute organisation hôte d'intérêt pour l'Office située dans le monde entier.

Dans le but de préserver les compétences requises pour mettre en œuvre sa stratégie institutionnelle et relever les défis à venir, l'Office a concentré ses efforts sur le recensement des lacunes et des réserves de talents sur la base des capacités, du potentiel et de l'intérêt personnel des membres de son personnel, conformément à son modèle de planification de la relève, à ses profils de talents et à son exercice d'évaluation. Une proposition de programme de succession à cinq ans a été achevée (elle sera mise à l'essai en 2022), parallèlement au nouveau cadre pour la mobilité externe temporaire, à savoir le programme d'experts détachés de l'EU IPO.

À la fin de l'année 2021, les effectifs de l'Office étaient constitués d'environ 1 100 membres du personnel statutaire, comprenant des fonctionnaires (F), des agents temporaires (AT), des agents contractuels (AC) et des conseillers spéciaux (CS), ainsi que des experts nationaux détachés (END) des offices nationaux de la PI, des stagiaires et des intérimaires (personnel intérimaire) <sup>(57)</sup>.

### Composition du personnel par catégorie, recrutements et départs (2021)



Le recrutement a augmenté de manière constante afin de faire face à des tâches supplémentaires et à une charge de travail croissante. En 2021, 225 nominations (y compris de nouveaux arrivants et de nouveaux contrats améliorés pour le personnel existant) et 51 départs ont été enregistrés. En outre, 60 membres du personnel ont changé de poste en raison de la mobilité interne.

Total des recrutements (dates d'entrée en 2021)		Répartition des recrutements			Départs
		Primo-arrivants	Amélioration des contrats pour le personnel existant	Mobilité interne	
FT	63	2	28	33	14
AT	80	51	14	15	14
AC	104	47	45	12	7
END	38	38	S.O	S.O	16
<b>TOTAL</b>	<b>285</b>	138	87	60	<b>51</b>

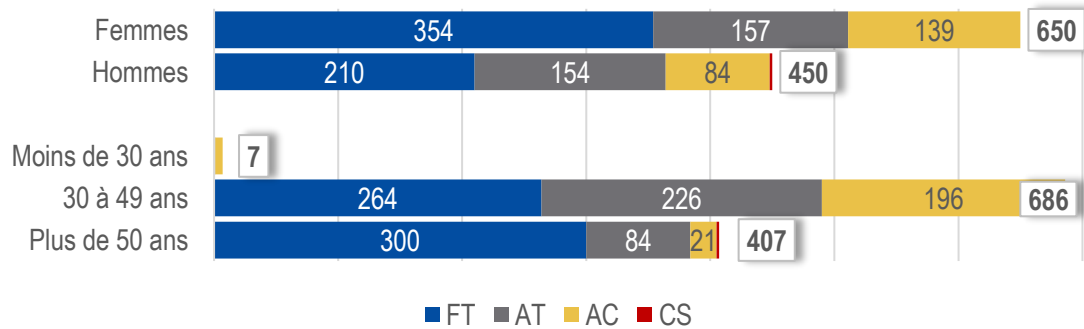
L'Office s'est engagé à être un lieu de travail respectant davantage l'équilibre entre les hommes et les femmes. C'est la raison pour laquelle il a doublé le nombre de femmes occupant des postes d'encadrement au cours des 18 dernières années. Il y en avait 20 % en 2003, contre 47,4 % en 2021, sur les 59,1 % de femmes au sein du personnel de

<sup>(57)</sup> Pour plus d'informations sur les différents types de contrats et les conditions de rémunération de l'Office, veuillez consulter ce [lien](#).

l'Office <sup>(58)</sup>. Ces résultats représentent un changement important dans une culture d'entreprise qui prône l'équilibre entre les hommes et les femmes, la diversité, un traitement équitable et l'engagement à promouvoir les femmes.

De même, suivant la tendance des années précédentes, la répartition par âge du personnel statutaire (hors CS) se concentrait autour du groupe d'âge des 30-49 ans (62,5 %), suivi des plus de 50 ans (36,9 %) et des moins de 30 ans (0,6 %).

### Personnel statutaire par catégorie, sexe et groupe d'âge (2021)

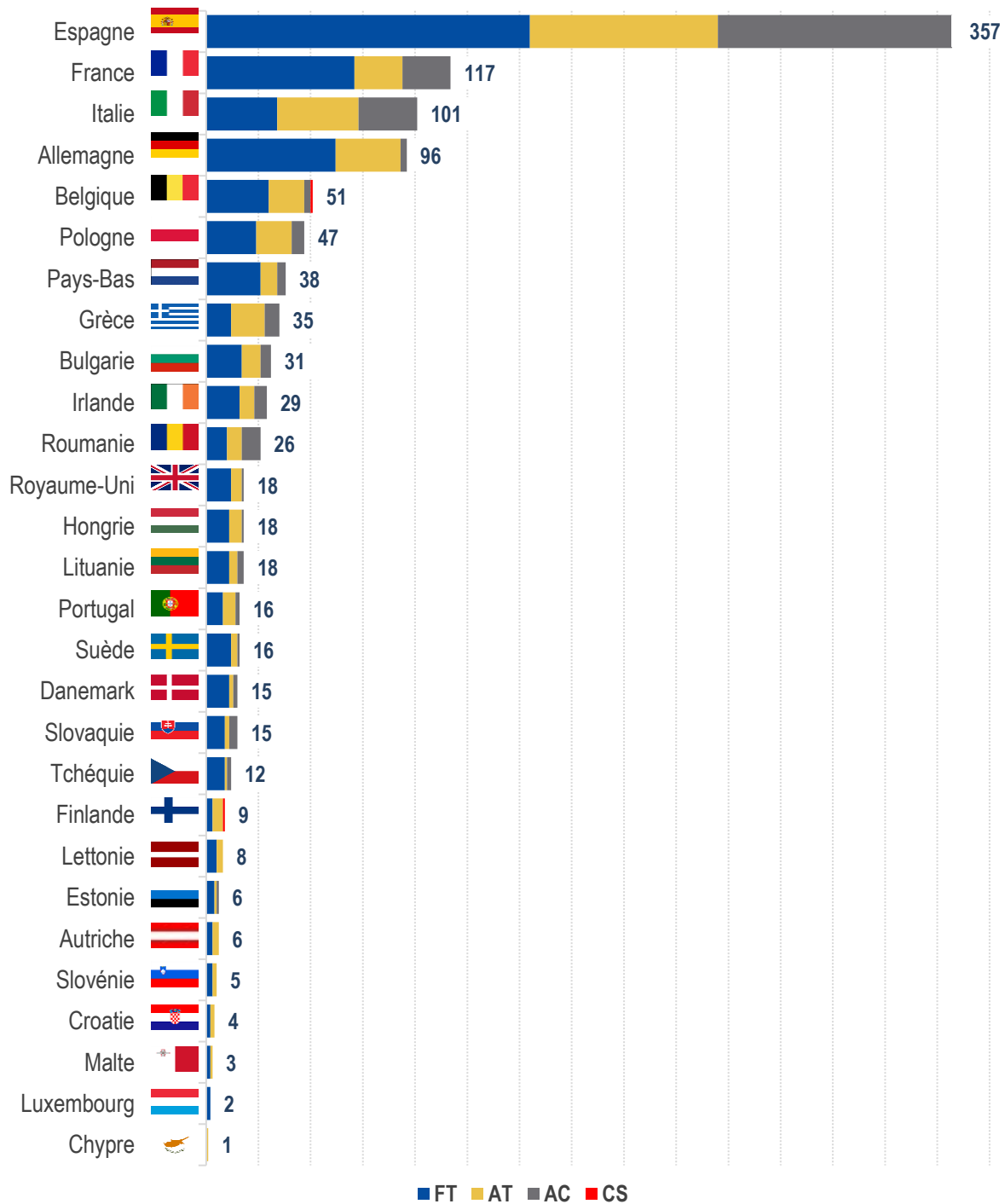


Le graphique ci-dessous présente l'ensemble des 28 États membres avant le Brexit, représentés par l'origine du personnel <sup>(59)</sup>. Les effectifs de l'Office proviennent de divers pays: principalement d'Espagne, de France, d'Allemagne, d'Italie et de Belgique, la plus forte augmentation de nationalité ayant été observée en 2021 pour les Croates, les Tchèques et les Polonais, suivis des Lettons et des Roumains.

<sup>(58)</sup> Les postes d'encadrement (directeurs, directeurs adjoints et chefs de services) au sein de l'Office ne comprennent pas le personnel nommé par le Conseil et par le conseil d'administration.

<sup>(59)</sup> Conformément au statut, l'Office ne recrute pas de personnel en fonction de la nationalité et n'applique pas de quotas. Les traités visent toutefois à établir un certain équilibre géographique des effectifs.

## Personnel statutaire par nationalité et par catégorie (2021)



Enfin, l'Office a poursuivi la modernisation et la simplification de ses processus de RH par l'intégration d'outils informatiques et la poursuite de la mise en application des modules restants de son système de planification des ressources de l'entreprise (ERP) <sup>(60)</sup>.

<sup>(60)</sup> Pour plus d'informations sur le projet ERP, veuillez vous référer au tableau des projets stratégiques relevant du VS3 dans le cadre du PS 2025 à la fin de la section.

## Activités de l'Académie

L'Office a continué d'investir dans le développement du personnel en mettant à jour le contenu d'apprentissage numérique sur le [portail d'apprentissage de l'Académie](#), en souscrivant des abonnements à des plateformes d'apprentissage externes, et en adaptant son catalogue d'activités de formation en classes présentielles et numériques aux besoins du personnel. En raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, les cours en présentiel ont continué d'être dispensés en ligne afin d'assurer la continuité et la prestation des services du plan de formation du personnel 2021.

Afin de soutenir la numérisation des activités de l'Académie, diverses initiatives ont été mises en œuvre dans le cadre du programme de campus virtuel de l'EUIPO. Certaines activités d'engagement externe (par exemple, les visites scolaires) ont été converties en format numérique et des formations et actions d'information sur mesure ont été mises en place pour des segments spécifiques (par exemple, Leader's learning on the go (apprentissage du leadership hors des salles de cours). Le cercle de connaissances de l'Académie a continué à fournir des conseils utiles pour élaborer et mettre en œuvre le plan de formation des parties prenantes externes.

La classe virtuelle est pleinement opérationnelle et plus de 40 sessions ont été dispensées en 2021 – de septembre à décembre – dans le cadre du programme de formation sur les marques et dessins ou modèles de l'EUIPO ([ETMD EP](#)).

L'ETMD EP (EUIPO Trade Mark and Design Education Programme) vise à créer un réseau de professionnels de la PI formés – praticiens du droit/représentants professionnels et assistants juridiques – qui possèdent une connaissance approfondie de la pratique et des outils de l'Office, facilitant ainsi les procédures qu'ils initient devant l'Office. Deux éditions de l'ETMD EP ont été lancées en septembre:

- la quatrième édition du programme ETMD EP pour les praticiens du droit avec 44 participants issus de 19 pays différents; et
- la première édition de l'ETMD EP pour les assistants juridiques, avec 61 participants issus de 17 pays de l'UE.

Un nouveau réseau d'apprentissage et de développement a également été créé pour favoriser les synergies au niveau officiel, en tant que forum de partage et de discussion d'expériences, d'informations et de nouvelles initiatives visant à renforcer et à placer l'apprentissage au centre de l'organisation. Le réseau a également contribué avec succès à la concrétisation d'une approche harmonisée et progressive pour favoriser l'intégration des stagiaires du Label paneuropéen 2022.

En outre, l'Office a renforcé le [programme de stages du Label paneuropéen](#), en faisant office de réserve de référence pour les offres de stages et d'emplois aux anciens stagiaires par l'intermédiaire de la banque de talents du Label paneuropéen et en créant une adhésion des anciens étudiant(e)s du Label paneuropéen dans le cadre du Réseau des académies de la propriété intellectuelle (NIPA). Dans le cadre du NIPA, l'Office a lancé l'édition pilote d'un programme d'accueil pour les stagiaires de l'Office avec la participation de cinq offices de la PI des États membres qui accueilleront les stagiaires sélectionnés au cours du premier trimestre de 2022. Au cours de cette période, le programme du Label paneuropéen a continué de croître pour atteindre un total de 100 membres et accueillir 99 stagiaires du programme Label paneuropéen à l'Office, une croissance partagée avec la banque de talents du Label paneuropéen, le nombre de partenaires associés atteignant un total de 12 en 2021, et un supplément de plus de 10 partenaires est en cours de négociation.

Enfin, conformément au règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, 28 demandes de documents ont été adressées au registre public et

aucune demande confirmative <sup>(61)</sup> n'a été introduite en 2021. Toutes les demandes ont été dûment traitées dans les délais établis. Fin 2021, le registre public répertoriait 4 310 documents.

## Gestion financière

Le système de gestion financière de l'Office favorise l'allocation et l'utilisation efficaces et transparentes de ses ressources financières, qui constituent le fondement de la réalisation des objectifs de l'Office <sup>(62)</sup>.

En 2021, le budget de l'Office a prouvé sa capacité à s'adapter à l'évolution des circonstances et à répondre à des évolutions inattendues. Dans ce contexte, en raison de l'augmentation inattendue et significative du niveau des dépôts de marques de l'UE et de la charge de travail consécutive, l'Office a pris des mesures urgentes pour veiller à ce que les ressources appropriées soient disponibles en temps utile. Cela a donné lieu à certaines adaptations budgétaires, notamment 2 budgets rectificatifs fournissant 30,0 millions d'EUR de plus en recettes et 12,8 millions d'EUR de plus en dépenses.

Dans cet environnement instable, l'Office est parvenu à réagir efficacement et à se conformer à nouveau, en 2021, à ses objectifs d'exécution budgétaire, avec un taux d'exécution budgétaire global de 96,4 %.

En ce qui concerne la planification budgétaire, les conventions de contribution conclues avec la Commission européenne ont été traitées comme des «postes budgétaires distincts», au sens de l'article 10, paragraphe 4, du règlement financier de l'Office. Ces accords couvrent la contribution de l'Office aux projets de coopération internationale financés par l'UE dans le domaine de la PI, le financement de l'École européenne d'Alicante et la contribution de l'Office au Fonds pour les PME. Ces initiatives permettent de débloquer des fonds en mobilisant l'excédent financier accumulé par l'Office à l'appui des politiques de l'UE <sup>(63)</sup>.

Aspirant à accroître l'efficacité des processus financiers, l'Office a continué de réviser, d'améliorer et de rationaliser, dans la mesure du possible, la planification budgétaire, les activités de passation de marchés et de gestion des fournisseurs, la perception des taxes et les activités comptables, en vue d'améliorer l'exactitude, l'efficacité et la transparence. En outre, l'Office a testé et mis en application de nouvelles initiatives de numérisation et d'automatisation, y compris la signature électronique qualifiée et l'automatisation des processus robotiques.

L'Office a également dispensé une formation spécialisée à ses acteurs financiers et fourni des orientations spécifiques afin de garantir la qualité élevée de ses opérations financières.

Dans le cadre de son engagement à réduire son incidence environnementale, l'Office a poursuivi son dialogue avec ses prestataires de services et fournisseurs afin d'encourager l'excellence environnementale. En conséquence, les marchés publics écologiques sont au cœur des appels d'offres de l'Office.

## Services informatiques généraux

En 2021, l'Office a constamment modernisé et simplifié son infrastructure technique afin de rester à la pointe de l'innovation et d'éliminer progressivement les technologies obsolètes, y compris l'anticipation des logiciels et du matériel en fin de vie au moyen de plans de

<sup>(61)</sup> Dans le système juridique de l'UE, le recours relatif à l'accès aux documents est techniquement appelé une «demande confirmative».

<sup>(62)</sup> Pour plus d'informations sur les comptes annuels et le budget de l'Office, veuillez consulter le [Portail pour la transparence](#) de l'Office et l'APPENDICE B - Gestion des ressources et assurance du présent rapport annuel.

<sup>(63)</sup> Conformément à l'avis rendu en 2019 par la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'excédent budgétaire de l'EU IPO à des fins productives.

renouvellement, de remplacement ou de suppression des technologies, ainsi que l'instauration de stratégies flexibles et réalistes pour maintenir les systèmes essentiels aux missions et éviter la dette technique. Dans ce contexte, l'infrastructure de télécopie a été déclassée et plus de 94 % des communications avec les utilisateurs ont maintenant lieu par voie électronique. En outre, le deuxième centre de données de l'Office a été transféré dans le bâtiment AA3, ce qui a permis d'accroître sa fiabilité et de réduire son empreinte carbone conformément à sa stratégie environnementale; sa dernière technologie dynamique de système de refroidissement en ligne contribuera à réduire la consommation d'énergie de 25 à 30 %.

Le contrôle des comptes informatiques privilégiés est une préoccupation majeure et croissante pour la sécurité numérique. L'Office a fait un grand pas en avant dans la prévention d'infractions et dans l'amélioration de la visibilité en mettant en œuvre le système de gestion des accès privilégiés CyberArk Privileged Access Management (PAM) <sup>(64)</sup> et en obligeant le prestataire des opérations informatiques à l'utiliser pour accéder à ses systèmes informatiques. En 2021, cette mesure a été considérée comme une amélioration majeure lors de l'audit ISO 27001 sur la gestion de la sécurité de l'information. L'audit a également mis en évidence le passage réussi au télétravail pour le personnel et les prestataires externes pendant la pandémie de COVID-19.

L'Office a examiné les possibilités offertes par le marché en ce qui concerne la fourniture de services commerciaux d'informatique en nuage fournis par des opérateurs commerciaux spécialisés à moindre coût et avec une plus grande efficacité. L'objectif est de s'adapter aux nouvelles possibilités qui se présentent sur ce marché très dynamique ainsi qu'aux nouveaux défis en matière de sécurité et de confidentialité des données, grâce à un juste équilibre entre les services achetés et ceux reposant sur une infrastructure sur site.

Parallèlement, l'Office a mis à jour les installations et procédures de son centre informatique interne afin d'accroître le catalogue des services fournis à d'autres partenaires. Cela fait suite à la demande du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne d'accroître l'efficacité et la responsabilité au sein des agences européennes, en favorisant les synergies et en renforçant la coopération dans des domaines d'intérêt commun, tels que les technologies et les infrastructures liées aux données et aux informations (par exemple, l'Office héberge les systèmes de rétablissement après sinistre de 10 agences de l'UE). Elle a également donné lieu à un large éventail de projets et d'initiatives visant à proposer des solutions aux offices de la PI, aux agences de l'UE et à la Commission, en mettant principalement l'accent sur une communauté de l'intelligence artificielle (IA) pour les agences de l'UE et les États membres.

Sur le plan interne, après une transition réussie vers un nouveau prestataire à la fin de l'année 2020, l'Office a lancé une initiative de transformation visant à améliorer et à automatiser les tâches répétitives dans les opérations informatiques, parallèlement à la mise en place du nouvel outil de gestion des services informatiques (ITSM).

Plus de 500 interventions ont été lancées en 2021 en raison de l'accent continu mis par l'Office sur la maintenance de ses applications informatiques, principalement la mise en application de nouvelles versions des logiciels de l'Office dans les systèmes de front office et de back office.

Le groupe de travail sur le système de veille technologique est actif depuis trois ans dans le but d'explorer des sujets technologiques approfondis préalablement recensés (par exemple, l'automatisation robotisée des processus, l'exploration de processus, le stockage de données, la sécurité informatique, la technologie quantique, entre autres).

---

<sup>(64)</sup> PAM fait référence à une stratégie globale de cybersécurité – comprenant des personnes, des processus et des technologies – pour contrôler, surveiller, sécuriser et auditer toutes les identités et activités privilégiées humaines et non humaines dans un environnement informatique d'entreprise.

En 2021, neuf ateliers internes ont été organisés, illustrant l'utilisation de la technologie dans des projets stratégiques et les tendances technologiques à venir.

### Gestion des infrastructures et de la logistique <sup>(65)</sup>

Compte tenu des circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie de COVID-19, l'Office a maintenu en première ligne toutes les mesures en matière de santé et de sécurité afin de garantir le bien-être de son personnel. L'Office a été certifié conforme à la nouvelle norme ISO/PAS 45005:2020 relative à la minimalisation du risque de contagion de la COVID-19 dans les locaux. Parallèlement, l'Office a continué de fournir du matériel de bureau (informatique et chaises ergonomiques) à son personnel afin de s'assurer qu'il puisse travailler efficacement et confortablement depuis son domicile.

Le système de prévention des risques professionnels de l'Office est passé de la norme OSHAS 18001 à la norme ISO 45001, une norme internationale en matière de santé et de sécurité au travail. La transition entre les deux a été contrôlée avec succès par un auditeur externe certifié. La nouvelle norme exige un engagement accru de part de la direction et du personnel, ainsi qu'une promotion davantage proactive du bien-être.

Dans le contexte de la pandémie, l'Office est resté vigilant et flexible dans l'environnement actuel. Il a revu et adapté ses procédures en matière d'entretien, de nettoyage, de signalisation, de santé et de sûreté, de sécurité, de transport et de restauration, afin de maintenir l'environnement de travail à un niveau d'excellence, de manière à offrir la meilleure expérience possible et la plus sûre possible à ses utilisateurs, à son personnel et à ses visiteurs. L'Office a également garanti un lieu de travail sûr en fournissant de nouveaux protocoles de ventilation et de désinfection des bureaux et des espaces communs.

Dans ses efforts pour devenir une organisation véritablement durable, l'Office a mis en œuvre des actions opérationnelles supplémentaires et défini de nouvelles stratégies afin de réduire davantage son impact environnemental et son empreinte carbone <sup>(66)</sup> ainsi que sa consommation d'énergie, et de numériser la manière dont son environnement bâti est géré.

L'Office a remporté la médaille d'or en ce qui concerne les bonnes pratiques environnementales dans la catégorie «Changement climatique» lors de la cérémonie de remise des prix Green Apple Awards 2020 de la Green Organisation, qui s'est tenue à Londres en novembre 2021, reconnaissant les efforts déployés par l'Office pour réduire au minimum son impact environnemental<sup>(67)</sup>. Ce même projet a également obtenu un prix Green World en 2021 <sup>(68)</sup>.

Par le prix le plus récent, The Green Organisation a reconnu et récompensé l'Office pour l'amélioration spectaculaire de tous ses indicateurs environnementaux, ainsi que pour la compensation de ses émissions résiduelles de CO<sub>2</sub>, devenant ainsi une organisation neutre en carbone <sup>(69)</sup>. L'Office avance bien sur la voie ambitieuse que l'UE a empruntée avec le pacte vert pour l'Europe pour parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.

Cette position favorable a permis à l'Office de mener, au nom de 16 autres agences de

<sup>(65)</sup> Modèle de rapport annuel d'activité consolidé (CAAR) de la Commission européenne équivalent à 2.10 Gestion de l'environnement et annexe VII. Gestion de l'environnement.

<sup>(66)</sup> Pour plus d'informations sur l'impact environnemental de l'Office, veuillez vous référer à la dernière édition de la déclaration environnementale de l'EU IPO disponible à l'adresse suivante: [lien](#).

<sup>(67)</sup> [The Green Organisation](#) a été établie en 1994 en tant que groupe environnemental international, indépendant, à but non lucratif, non politique et non militant, dont l'objectif est de reconnaître, de récompenser et de promouvoir les meilleures pratiques en faveur de l'environnement dans le monde entier.

<sup>(68)</sup> Ce n'est pas la première fois que l'Office est distingué par la Green Organisation. L'Office a remporté le prix or dans la catégorie «Patrimoine architectural et environnemental bâti» pour son bâtiment AA3 en 2019, ainsi que les prix or et bronze dans les catégories «Nouveau bâtiment» et «Commerce» en 2018.

<sup>(69)</sup> Pour un compte rendu exhaustif de la performance et des activités environnementales de l'Office, veuillez vous référer à la section [Environnement](#) du portail pour la transparence de l'Office (c'est-à-dire la déclaration environnementale et les rapports d'empreinte carbone).



l'Union européenne, un appel d'offres interagences pour des services de conseil en matière de systèmes de gestion environnementale, ainsi que de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

En 2021, l'Office a examiné d'autres solutions pour maximiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin de rationaliser la modernisation de ses infrastructures et installations du campus. Ce résultat peut être obtenu en mettant l'accent sur des solutions de connectivité et d'interaction entre les utilisateurs, les gestionnaires d'installations et les installations, grâce à la réalité augmentée, à la connectivité mobile et à l'internet des objets, selon le concept de «ville intelligente».

Le mode hybride a progressé dans l'utilisation du campus grâce à l'installation de plus de 20 supports audiovisuels qui permettent une participation efficace tant numérique que présente aux réunions, formations et autres activités de groupe. Le retour à un certain degré de normalité s'est reflété dans l'augmentation du nombre de personnes utilisant quotidiennement le campus et dans le rétablissement des services offerts qui équilibrent la vie professionnelle et la vie privée proposés.

La politique immobilière de l'Office pour la période 2021-2025 a été approuvée à l'unanimité par le comité budgétaire lors de sa session de juin. La poursuite de la coopération avec les autorités locales a eu un effet positif sur le développement de l'accessibilité du campus de l'EU IPO. L'Office a préparé et mis à la disposition des autorités locales un projet visant à améliorer son accessibilité depuis l'intérieur de la zone d'Agua Amarga où il est situé. Cet objectif a été atteint à la suite d'un cycle de consultations fructueux avec les différentes entités publiques et privées concernées.

### Activités de communication

En 2021, l'Office a fait l'objet d'une couverture médiatique record, avec 21,6 millions d'EUR d'équivalence en valeur publicitaire (EVP) <sup>(70)</sup>, soit une augmentation de 92 % par rapport à l'année précédente. Ce record historique est le résultat d'une série de campagnes de sensibilisation à la PI axées sur l'impact du commerce électronique sur la contrefaçon et le piratage et sur la promotion d'initiatives en matière de PI telles que les prix DesignEuropa. Les relations avec les médias à tous les niveaux ont été renforcées afin de sensibiliser à l'importance de la PI et de faire de l'Office l'un des offices de la PI les plus innovants au monde dans le cadre du World Trademark Review, avec une série de publications d'auteurs invités (guest posts) dans le domaine de l'innovation, de la coopération, des indications géographiques et du soutien aux PME.

Les efforts de promotion de l'Office ont donné des résultats dans le cadre de plusieurs programmes d'attribution de prix. En 2021, l'Office a remporté l'or aux European Content Awards pour le film *IPdential*, un film relatif à la dystopie portant sur le pouvoir de la PI. En outre, il a publié un nouveau court-métrage *IPdentity*, qui a été visionné près de 966 000 fois sur YouTube. Cette publication a eu lieu parallèlement au lancement d'une campagne d'influenceurs/influenceuses dans le but d'attirer l'attention sur l'importance de la créativité et en redirigeant le public vers la chaîne YouTube de l'Office et son profil Instagram.

Au plus fort de la pandémie, les efforts de communication accrus déployés par l'Office lui ont valu le prix argent aux Digital Communication Awards (prix de la communication numérique) dans la catégorie «Communications internes (COVID-19)».

En outre, l'Office a été nommé pour deux réalisations lors du Prix de la bonne administration décerné par la Médiatrice européenne. La première nomination est due aux travaux de l'Office visant à soutenir les PME dans le cadre de l'initiative Ideas Powered for Business et la seconde concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la communication multilingue

<sup>(70)</sup> L'EVP est utilisé dans les relations publiques pour mesurer la valeur monétaire de la couverture médiatique générée par une campagne.

avec les citoyens de l'UE.

Au niveau international, les [prix «DesignEuropa»](#) ont mis l'accent sur la promotion de l'excellence en matière de dessins ou modèles et de gestion des dessins ou modèles parmi les titulaires de DMC. En raison de la situation liée à la COVID-19, la troisième édition de la cérémonie, qui devait se tenir à Eindhoven en octobre 2020, a été reportée et a eu lieu un an plus tard, dans le même lieu, coïncidant avec la Dutch Design Week.

Un jury composé de 12 experts issus des domaines des affaires, du design et de la PI a dû faire face à la tâche peu enviable de choisir un lauréat dans chacune des trois catégories: prix «Petites et jeunes entreprises», «Industrie» et «Réalizations de toute une vie». Huit finalistes <sup>(71)</sup>, choisis parmi plus de 750 candidatures provenant de toute l'UE et d'ailleurs, ont montré l'importance de la conception: le style, la fonctionnalité et l'innovation. Les dessins ou modèles des huit finalistes ont été présentés dans plus de 350 coupures de presse.

Une stratégie de communication à 360° du nouveau [Fonds pour les PME](#), combinant promotion organique, publicité numérique, communiqués de presse, témoignages enregistrés et campagnes d'influence, a permis d'atteindre 772 000 pages vues sur la plateforme des PME sur le site web de l'Office, touchant des milliers de PME dans tous les États membres de l'UE.

D'autres activités de communication externe se sont concentrées sur la gestion et la mise en œuvre des activités de communication et de sensibilisation de tous les projets financés par l'UE dans des pays tiers, la création et la maintenance de multiples sites web et canaux de communication (bulletins d'information/médias sociaux).

Plusieurs campagnes et actions de communication entreprises en dehors de l'UE en 2021 ont bénéficié tant à l'image de l'UE qu'à l'image de l'Office à l'étranger, ainsi qu'à la perception des droits de PI et de la contrefaçon, faisant état de résultats exceptionnels. Parmi les exemples, on peut citer la campagne #YOURHEALTHISPRICELESS (IP Key SEA) engagée avec les influenceurs, l'intégration de la Chine dans TMview, les études nationales latino-américaines sur la PI, et le lancement sur les réseaux sociaux de l'AfriPI et du service d'assistance aux PME en matière de PI en Afrique. Sur ce dernier point, une [campagne sur Facebook](#) a attiré plus de 3 000 abonnés en deux mois.

Dans le cadre de ses efforts visant à atteindre le grand public et les citoyens, l'Office a ouvert un nouveau compte d'entreprise sur Instagram en septembre 2021, avec une incidence significative: 29,68 millions d'impressions et près de 1 300 abonnés en seulement trois mois.

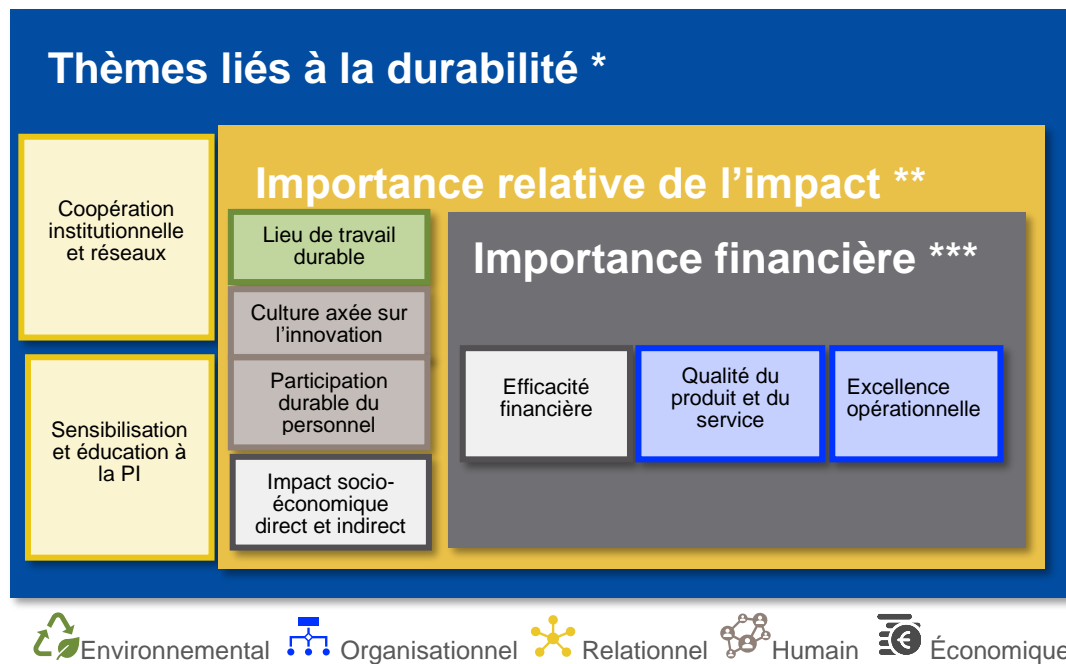
### «Corporate Governance»

Dans la quête de l'excellence en matière d'efficacité et d'efficacités organisationnelles, les efforts de gouvernance d'entreprise se concentrent sur la présentation aux organes directeurs de l'Office, au CA/CB, et à d'autres parties prenantes, d'informations les plus récentes et complètes sur ses activités. Pour ce faire, il élabore des cadres de gouvernance adéquats afin de renforcer la responsabilité et des canaux de communication ouverts avec les parties prenantes internes et externes de l'Office. Cela passe également par l'amélioration de la gestion des projets et des méthodologies de contrôle interne, par la coordination des systèmes de gestion certifiés de l'Office et par ses audits, entre autres.

Afin de rationaliser son modèle de création de valeur (capitaux organisationnels, humains, relationnels, économiques et environnementaux) avec la nouvelle directive de l'UE qui entrera en vigueur fin 2022, l'Office a adapté l'évaluation de ses capitaux financiers et non

(71) D'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, de Pologne, d'Espagne, de Suède et des États-Unis.

financiers à la double approche de l'importance relative <sup>(72)</sup> proposée dans la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises en Europe (CSRD) <sup>(73)</sup>. Il a effectué cette adaptation en tenant pleinement compte, à tout moment, des besoins et des attentes mis en évidence lors du processus de consultation publique qui s'est tenu avant le lancement du PS 2025 et la divulgation de la contribution de l'Office aux objectifs de développement durable (ODD) <sup>(74)</sup>.



Dans le souci d'accroître sa responsabilité en tant qu'organisation véritablement durable et socialement responsable, l'Office a non seulement aligné sa double évaluation de l'importance relative sur ses capitaux financiers et non financiers, mais aussi sur ses vecteurs stratégiques actuels.

Le capital relationnel est sans équivoque lié au VS1 IPnetwork, étant donné qu'il met l'accent sur la sensibilisation à la PI grâce à une coopération institutionnelle renforcée et à des réseaux élargis. L'attention portée par le capital organisationnel à la qualité des produits et services de l'Office, ainsi qu'à son excellence opérationnelle, se reflète en fait dans les principaux objectifs du VS2 IPexcellence. En revanche, le VS3 relatif à l'innovation en matière de PI a une incidence globale plus large. L'accent qu'il met sur le renforcement de l'investissement du personnel par la promotion d'une culture axée sur l'innovation et la mise à disposition d'un lieu de travail durable a une incidence directe sur les capitaux humains et environnementaux. L'engagement continu de l'Office en faveur de l'efficacité financière est directement lié à son capital économique, qui est conforme à son impact socio-économique direct et indirect, au sein de l'UE et au-delà, en tant qu'entreprise du secteur public et agence de l'UE.

En outre, l'Office a aligné son cycle de certification des systèmes de gestion intégrés

<sup>(72)</sup> Pour remplacer la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD), la NFRD a introduit une «perspective de la double importance relative», ce qui signifie que les entreprises doivent rendre compte de la manière dont les questions de durabilité affectent leurs activités et de leur propre incidence sur les personnes et l'environnement.

<sup>(73)</sup> Une première série de normes devrait être adoptée d'ici octobre 2022 et une seconde série devrait être adoptée d'ici octobre 2023, avec des informations complémentaires et spécifiques au secteur.

<sup>(74)</sup> Pour plus d'informations sur la contribution de l'Office aux 17 objectifs de développement durable des Nations unies, veuillez consulter son [index du contenu GRI](#) (Global Reporting Initiative) pour 2021.

(SGI) <sup>(75)</sup>, ses activités de contrôle interne <sup>(76)</sup>, et ses processus d'établissement de rapports institutionnels, afin d'améliorer la gouvernance stratégique de son cadre de mise en œuvre. Cet effort s'appuie sur sa capacité à analyser des scénarios de prévision et des probabilités avec la participation des parties prenantes concernées, en particulier les offices de la PI des États membres.

Les six certifications de systèmes de gestion de l'Office – qualité, satisfaction des clients, sécurité de l'information, environnement, santé et sécurité et systèmes de gestion de l'accessibilité universelle – ont été renouvelées lors de l'audit externe pour 2021, aucune non-conformité n'ayant été signalée. Les rapports finaux des audits externes de l'impact environnemental, de la prévention des risques professionnels et de l'accessibilité des installations ont été publiés avec des résultats clairement favorables et des commentaires positifs sur la maturité et la robustesse des systèmes de gestion en place.

La participation du délégué à la protection des données (DPD) de l'Office aux audits internes des systèmes de gestion intégrés est maintenant une pratique régulière. Celle-ci est due à l'intégration et à l'alignement des directives et procédures en matière de gestion des données à caractère personnel sur les processus de l'Office. Les audits internes ont été menés comme prévu dans le plan d'audit de l'Office malgré les différentes modalités de travail instaurées en raison de l'épidémie de COVID-19.

### Protection des données

En 2021, les efforts se sont principalement concentrés sur le fait de veiller à ce que les cadres de l'Office favorisent l'innovation et l'excellence tout en instaurant une culture de la vie privée au sein de l'organisation, conformément aux principes de protection des données énoncés dans le règlement (UE) 2018/1725 <sup>(77)</sup>. Cet objectif a été atteint en intégrant la protection des données dans les initiatives de l'Office impliquant l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, la mise en place de la stratégie en matière d'informatique en nuage, la gestion des relations avec la clientèle (CRM), la pseudonymisation, la gouvernance des données, la conservation des données, etc. En tant qu'organisation tournée vers les clients, l'Office est déterminé à renforcer en permanence la protection des données à caractère personnel et de la vie privée en tant qu'atout essentiel pour instaurer la confiance des parties prenantes.

Actions internes axées sur la consolidation et l'amélioration des solutions établies en faveur d'environnements de travail hybrides, tels que les outils utilisés pour les événements, les réunions, les activités de formation et les environnements collaboratifs. L'accent a été mis sur les défis posés par les modifications apportées aux transferts internationaux en raison de l'arrêt Schrems II <sup>(78)</sup>, ainsi que sur l'enquête du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) concernant Microsoft Office 365. L'Office a mené à bien l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) de plusieurs produits et services de Microsoft, ce qui a permis d'améliorer les processus et procédures internes connexes.

D'autres réalisations en 2021 se sont concentrées sur la finalisation de la refonte de la méthodologie d'audit du DPD, la protection des données étant maintenant pleinement

<sup>(75)</sup> Le système de gestion intégré de l'Office se compose de six normes certifiables relatives à l'environnement (EMAS), à la qualité (ISO 9001), à la sécurité des systèmes d'information (ISO 27001), à la gestion de la clientèle (ISO 10002), à l'accessibilité (UNE 170001) et à la santé et la sécurité (récemment passées de OHSAS 18001 à ISO 45001). Pour plus d'informations sur les normes relatives aux systèmes de gestion de l'EUIPO, veuillez consulter ce [lien](#).

<sup>(76)</sup> Les activités de contrôle interne sont appuyées par un réseau de correspondants de contrôle interne (CCI) mis en place pour aider l'encadrement à mettre en œuvre et à superviser le système de contrôle interne.

<sup>(77)</sup> [Règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE.

<sup>(78)</sup> Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire [C-311/18 Data Protection Commissioner/Facebook Ireland et Maximilian Schrems](#).

intégrée aux audits internes ISO 9001 et au service d'audit interne. Une autre réalisation a été l'audit des services web d'Amazon, qui constituent l'infrastructure de soutien utilisée par l'Office pour améliorer les services clés.

Dans le domaine de la coopération interinstitutionnelle, l'Office a participé à plusieurs groupes de travail avec des DPD d'autres institutions/agences de l'UE, ainsi qu'aux tables rondes avec le CEPD concernant les questions de protection des données. L'Office a joué un rôle clé dans l'évaluation des transferts à des organisations internationales, en dirigeant la création du groupe de travail à cet effet, en étroite collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Au sein du groupe de travail sur les technologies de l'information (Information and Communication Technologies Advisory Committee), ICTAC-DPD, le DPD a encouragé la discussion sur les améliorations à apporter dans le contexte du contrat-cadre SIDE-II. Il a également contribué au projet de recherche du Centre européen de protection de la vie privée et de cybersécurité (ECPC) de l'Université de Maastricht sur la protection des données en tant que responsabilité sociale des entreprises <sup>(79)</sup>, représentant l'un des résultats tangibles de la préparation d'un ensemble d'icônes pour améliorer la transparence, qui a remporté le concours organisé par l'autorité italienne de protection des données.

Dernier point, mais non des moindres, le DPD continue de soutenir l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) en matière de protection des données et de respect de la vie privée.

### Audit interne <sup>(80)</sup>

Le service d'audit interne (AI) a pour mission d'ajouter de la valeur et de protéger l'organisation en fournissant des services d'assurance et de conseil objectifs et basés sur les risques. Fin 2021, l'AI a publié les rapports finaux de trois audits et les projets de rapports de deux audits du plan d'audit de 2021. Il a également clôturé cinq audits des années précédentes après avoir effectué les suivis correspondants.

En outre, dans l'un des trois audits susmentionnés, l'AI a également agi en tant qu'auditeur externe émettant un avis indépendant sur la mise en œuvre des projets financés par l'UE, comme prévu dans les conventions de délégation/contribution correspondantes.

Les rapports d'audit comprenaient des recommandations visant à améliorer les processus contrôlés, en ce qui concerne les questions structurelles et opérationnelles, la définition des processus et les procédures de contrôle et de suivi. Par la suite, les départements audités ont préparé des plans d'action, qui feront l'objet d'un suivi par le service d'audit interne en 2022.

En ce qui concerne les plans d'action menés à bien ayant fait l'objet d'un suivi en 2021, le niveau global de conformité a atteint 86,4 %, selon la méthodologie AI visant à évaluer le niveau de conformité des plans d'action exécutés.

Le service d'audit interne exerce ses fonctions dans le cadre défini par les dispositions applicables et les normes internationales correspondantes, tout en recherchant constamment des solutions réalisables pour accroître l'efficacité et l'efficacités de son travail.

En outre, l'AI a continué de superviser le fonctionnement de la stratégie antifraude de l'Office <sup>(81)</sup> et de fournir des services d'audit interne à l'OCVV.

<sup>(79)</sup> [La protection des données en tant que responsabilité sociale des entreprises](#) - De la conformité à la durabilité pour générer une valeur à la fois sociale et financière.

<sup>(80)</sup> Modèle CAAR de la Commission européenne équivalent à 2.7.1 Service d'audit interne (SAI) et 2.7.2 Structure d'audit interne (IAC) (le cas échéant).

<sup>(81)</sup> La [stratégie antifraude](#) de l'Office souligne son engagement en faveur de l'établissement d'une solide culture antifraude grâce à diverses activités.

## Conseils juridiques et litiges non liés à la PI

Si nécessaire, l'Office reçoit des conseils juridiques internes dans les domaines de la passation de marchés, des finances et des institutions, ainsi que sur des questions statutaires, la lutte contre la fraude et toute une série d'autres questions juridiques administratives, notamment:

- la représentation devant les juridictions européennes et nationales dans le domaine des marchés publics et des litiges contractuels;
- des conseils juridiques sur l'interprétation du cadre juridique financier et du droit de l'UE en matière de marchés publics;
- la fourniture de conseils administratifs statutaires et en matière d'emploi et de conseils juridiques sur l'interprétation du statut, du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne et de leurs modalités d'application, ainsi que de la jurisprudence pertinente;
- la représentation devant les juridictions européennes dans des litiges relatifs au cadre institutionnel dans lequel l'Office opère et assistance au conseil d'administration et au comité budgétaire lorsqu'ils agissent en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination.

L'Office est également un membre actif du réseau juridique interagences (IALN) <sup>(82)</sup> et de son groupe de travail «Jurisprudence de la fonction publique».

Enfin, dans le cadre de la stratégie antifraude en ligne de l'Office, le ProtECT <sup>(83)</sup> nouvellement créé a joué son rôle de coordination au sein du réseau antifraude en ligne <sup>(84)</sup> – axé sur l'intensification de la coopération afin de lutter contre les nouvelles fraudes en ligne par des actions en justice – et du groupe de travail interne «Lutte anti-fraude» de l'Office. En conséquence, l'Office a engagé plus de 30 actions en justice contre des escrocs <sup>(85)</sup>.

---

<sup>(82)</sup> L'IALN promeut la coopération, la coordination, le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur les questions juridiques communes concernant le fonctionnement des agences et fournit un soutien juridique aux responsables des agences de l'UE.

<sup>(83)</sup> L'équipe «Protection, respect des droits et droits d'auteur» couvre des questions juridiques concernant divers droits que l'Office doit protéger et appliquer dans les domaines de la politique de lutte contre la fraude, du droit en matière informatique, de la protection des données, de la sécurité de l'information, de l'accès aux documents et des questions de respect des droits, ainsi que des droits d'auteur et d'autres droits de PI. L'équipe ProtECT dirige le réseau antifraude en ligne et coordonne ses activités.

<sup>(84)</sup> De plus amples informations sur le réseau antifraude en ligne et ses activités sont disponibles dans la [section «Factures trompeuses»](#) du site web de l'EUIPO.

<sup>(85)</sup> À la suite de la plainte déposée par l'Office auprès de l'autorité de surveillance financière compétente, le parquet de Géorgie a signalé un escroc fin 2021.

Projets stratégiques relevant du VS3 dans le cadre du PS 2025 <sup>(86)</sup>

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

## ÉVOLUTION NUMÉRIQUE

## REGISTRE DE LA PI EN CHAÎNE DE BLOCS

Amélioration de la connectivité et de l'accès à des informations et services de haute qualité sur les droits de PI sur une plateforme distribuée unique, avec transfert de données sécurisé, en temps réel et de haute qualité par l'intermédiaire de chaînes de blocs.

Premier nœud déployé avec les données en direct de l'EUIPO; > 2 millions de marques et 1,5 million de dessins ou modèles ont été introduits sur la plateforme des chaînes de blocs.



En juin, la direction des enregistrements de propriété industrielle (IPRD) du département maltais du commerce est devenue le premier État membre de l'UE à rejoindre le registre de la PI en chaîne de blocs en déployant son propre nœud et en transférant 60 000 autres enregistrements à TMview par l'intermédiaire du réseau de chaînes de blocs.

Organisation de réunions d'intégration et présentations fournies aux offices de la PI intéressés – tant en Europe qu'au niveau international – et par l'intermédiaire des groupes de travail des projets de coopération européenne (PCE). Déploiement achevé pour la Lituanie et l'Estonie, et bien avancé pour la Pologne

Des spécifications et une réalisation supplémentaires sont en cours pour soutenir les premiers services fondés sur la chaîne de blocs qui permettront aux utilisateurs d'accéder aux données historiques détenues sur la chaîne de blocs.

## MISE EN ŒUVRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Meilleure utilisation de l'innovation et des avancées technologiques en garantissant une approche centrée sur l'humain

Possibilités recensées d'exploiter les solutions actuelles d'IA de l'Office, dans diverses activités: formalités, classification, recherche d'images, comparaison de produits et services et dialogueurs



Recherche de produits et services fondée sur l'IA réalisée dans Easy Filing permettant aux utilisateurs de trouver des termes de la Harmonised Database (HDB) appropriés à l'aide d'une recherche sémantique; et l'outil de comparaison des produits et services fondé sur l'IA intégré pour aider les examinateurs d'opposition à évaluer et effectuer une recherche sémantique dans l'outil Similarity et les décisions d'opposition antérieures

La recherche d'images en interne a remplacé l'outil de recherche d'images de tiers dans [eSearch plus](#) pour les marques et les dessins ou modèles

Dialogueurs de première ligne destinés à répondre aux demandes liées au dépôt électronique des marques, mis en œuvre dans Easy Filing en tant que version bêta afin d'améliorer la base de connaissances utilisée pour le dialogueur (chatbot).

## GOUVERNANCE DES DONNÉES ET ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

Renforcement des moyens d'action de l'Office pour des prises de décisions éclairées fondées sur des données cohérentes et utiles

Identification des profils des analystes de données; déploiement finalisé et configuration de l'infrastructure de référentiel de données; collecte et alimentation de la plateforme de données avec les termes du dictionnaire spécialisé dans les MUE; élaboration de nouvelles politiques en matière de données; préparation et lancement de cours en ligne sur l'éducation au numérique



<sup>(86)</sup> Pour plus d'informations sur les projets stratégiques relevant du VS3, veuillez consulter ce [lien](#).

(\*) 🎯 = concrétisé; 🟡 = sur la bonne voie; ⌚ = retardé ou différé.

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

## PLANIFICATION DES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE (ERP)

Un noyau plus intégré des processus de ressources humaines (RH) totalement interopérable avec les systèmes financiers de l'Office

Refonte et établissement de plusieurs procédures et caractéristiques liées à la planification budgétaire, à la planification des effectifs et à la concrétisation des simulations de ces plans

Modules de transformation clés livrés ou déployés; et achèvement des livraisons finales des modules existants



## TERMINOLOGIE RELATIVE À LA PI

Amélioration de l'efficacité de l'écosystème linguistique afin de le déplacer en amont dans le cycle de vie des MUE

Le projet a été lancé avec succès; pour les flux de travail 1, analyse des causes profondes des questions de qualité liées à Euronice et analyse des exigences finalisée; pour le flux de travail 2, l'analyse des exigences a débuté



## RÉSEAU NUMÉRIQUE ROBUSTE

## MODERNISATION DE LA PLATEFORME EN LIGNE DE L'EU IPO

Une plateforme en ligne moderne, basée sur l'informatique en nuage, fournissant une large gamme intégrée de services répondant aux besoins des parties prenantes et orientés vers différents segments

Achèvement de l'outil de dépôt facile Easy Filing pour les PME afin de répondre efficacement à leurs besoins urgents en raison de la pandémie de COVID-19. Ajout de la fonctionnalité dialogueur (chatbot)

Nouveau formulaire électronique pour le dépôt électronique de MUE, mise en service restreinte; outil de gouvernance de l'interface de programmation d'application (API) en production et utilisé par les Utilisateurs-Clés

Présentation de la conception de la plateforme en ligne liée à l'expérience utilisateur



## MODERNISATION DU PAYSAGE DES APPLICATIONS DE L'EU IPO

Amélioration de la satisfaction des clients grâce à l'investissement dans la modernisation de l'infrastructure numérique de l'Office

Poursuite de la refonte technique des applications de l'Office afin de soutenir l'évolution réussie de sa feuille de route native en nuage (cloud native); et mise en œuvre d'une nouvelle application de gestion des titulaires et des représentants

Preuve de concept réussie pour le remplacement du système de gestion des images de l'EU IPO



## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INFORMATIQUE EN NUAGE

Une plateforme souple, dynamique et sécurisée pour les installations sur site et l'infrastructure en nuage

Mise en production d'un nouvel outil de gestion des services informatiques (ITSM) et instauration, dans un modèle en nuage hybride, d'une solution principale pour le stockage distribué

Cas d'utilisation continue pour une partie des bases de données distribuées (dépôt facile en nuage) et instauration d'une nouvelle solution

Instauration de la gestion de l'identité et des accès et de la solution MFA (authentification multifacteurs)

Concrétisation de la première version de la solution de nuage privée, prête pour sa première utilisation



## INTÉGRATION ET EXPANSION DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Une architecture de réseau numérique intégrée et étendue fondée sur une plateforme, matériel et logiciels, sécurisée et

Établissement de l'extension sécurisée du centre de données au nuage

Travaux en cours sur l'intelligence du réseau et l'analyse de la sécurité, l'architecture de confiance zéro, les cybermenaces cryptées, la préparation au travail en réseau basé sur l'intention; et l'achèvement de l'analyse du centre d'opérations de sécurité





## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

## ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROGRÈS EN 2021 (\*)

intelligente <sup>(87)</sup>

(SOC)

## SYSTÈME DE GESTION DES TAXES

Des modes de paiement simplifiés, plus rapides et plus efficaces, adaptés aux besoins des clients

Réalisation de travaux préliminaires sur les possibilités de méthodes de paiement en ligne et sur la faisabilité du recours à un prestataire de services de paiement externe

Analyse des solutions de paiement qui pourraient être proposées aux clients, et examen des flux de travail internes

AUTRES PROJETS STRATÉGIQUES VS3 <sup>(88)</sup>

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET ÉVOLUTION DE LA CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS

Amélioration de la sensibilisation et de l'apprentissage du personnel en matière d'intelligence artificielle (IA) afin de faciliter le changement et de promouvoir l'innovation

Actions de communication et activités d'apprentissage et de développement mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de communication et de la feuille de route pour l'apprentissage sur l'IA

Organisation de 17 ateliers avec 75 parties prenantes internes clés afin d'identifier les profils d'emploi émergents, les ensembles de compétences en évolution et les lacunes en matière de compétences affectées par l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies. Travaux en cours sur le recentrage des profils de poste afin de mettre l'accent sur les résultats des tâches et les compétences des titulaires des postes

Proposition préliminaire élaborée pour un programme de stages ciblant des étudiants ayant des profils et des compétences en TI

Achèvement d'une proposition de prix de l'innovation pour récompenser les contributions et les réalisations d'idées innovantes



## DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS DE L'EUIPO

Nouvelle extension et intégration du campus de l'EUIPO

Le conseil municipal d'Alicante a soumis au public la troisième modification du plan d'aménagement urbain du secteur d'Agua Amarga proposée par l'Office, afin de recueillir d'éventuelles allégations de tiers susceptibles d'être affectés. Le conseil municipal s'est également adressé à 12 entités publiques nationales, régionales et locales compétentes en la matière, dont les demandes d'informations supplémentaires et de changements ont été rapidement satisfaites par l'Office. À la fin de l'année, le conseil municipal a demandé l'avis obligatoire du conseil consultatif juridique régional, dernière étape avant l'approbation de la modification de la planification urbaine par la plénière municipale.

Après l'approbation du comité budgétaire en juin, l'Office a signé le contrat pour l'exécution des travaux de développement du campus de septembre 2021 à fin 2022. Les travaux ont progressé à un bon rythme au cours du dernier trimestre de l'année.



<sup>(87)</sup> Conformément au modèle de politique unifiée de sécurité de l'entreprise.

<sup>(88)</sup> Projets stratégiques sans programme assigné.

## À propos de ce rapport

Le présent rapport satisfait aux exigences énoncées à l'article 157, paragraphe 4, point g), du [RMUE](#) (préparation du rapport annuel sur les activités de l'Office et présentation de celui-ci au conseil d'administration pour approbation) et à l'article 48 du règlement financier de l'Office (rapport annuel d'activités consolidé).

Il décrit les activités réalisées par l'Office en 2021 dans le cadre du PS 2025. Les indicateurs clés de performance stratégiques désignés sont liés aux vecteurs stratégiques et aux objectifs fixés pour 2021, fournissant une vue d'ensemble des réalisations de l'Office et de la mise en œuvre des projets.

Conformément aux exercices précédents, des informations sur les éléments communs avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et la [directive européenne sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité](#) ont également été incluses dans l'[index du contenu GRI](#) <sup>(89)</sup> de 2021. Sur la base d'une recherche comparative et d'une analyse plus approfondie d'une série de documents établissant des liens entre les normes GRI et d'autres cadres et initiatives disponibles sur le [site web](#) GRI.

Les mesures, activités et chiffres clés se rapportent à l'exercice financier 2021 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021). Si, pour une raison quelconque, les dernières données disponibles ne correspondent pas à l'exercice 2021, cette information est indiquée.

Les indicateurs et objectifs présentés dans ce rapport intégré sont développés en combinaison avec le processus d'engagement des parties prenantes de l'Office et intègrent les apports majeurs de plusieurs experts interdépartementaux de l'Office. L'information est évaluée au moyen d'un processus interne pour garantir qu'elle fournit une représentation précise, significative et équilibrée de la performance financière et non financière de l'Office.

En suivant des procédures organisationnelles, et afin d'éviter de répéter des informations requises pour certaines divulgations qui sont accessibles au public dans d'autres documents institutionnels, des liens ont été fournis vers les versions les plus récentes de ces documents. Le cas échéant, une citation spécifique a également été ajoutée dans l'index du contenu GRI, indiquant où le matériel référencé est accessible au public <sup>(90)</sup>. Ce rapport a été élaboré conformément aux normes GRI – option de base. En outre, le rapport a été adapté aux exigences des normes universelles GRI révisées qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par conséquent, le nombre de divulgations sur lesquelles l'Office rend compte repose sur son appréciation des divulgations qui sont judicieuses au regard de leur incidence sur un sujet important, et non sur un nombre minimal de divulgations devant faire l'objet d'un rapport à partir des normes thématiques.

Enfin, le tableau comparatif ci-dessous contient les dispositions des lignes directrices de la Commission européenne relatives au modèle de rapport d'activité annuel consolidé pour les agences décentralisées <sup>(91)</sup> et la manière dont son contenu a été adapté par l'Office afin de

---

<sup>(89)</sup> Les éléments non signalés concernant certains aspects de l'index du contenu GRI ont principalement été omis pour les raisons suivantes: ils ne sont pas pertinents pour les activités en cause dans la mesure où il n'existe aucune zone protégée ou riche en biodiversité aux abords de l'Office; les activités et les fournisseurs de l'Office ne présentent aucun risque d'incident lié au travail des enfants, au travail forcé ou aux droits des populations autochtones; l'Office n'exerce pas ses activités dans une région où les droits de l'homme constituent une préoccupation majeure; et/ou l'Office, en tant qu'agence publique, ne peut contribuer à des causes politiques.

<sup>(90)</sup> Ibid.

<sup>(91)</sup> La COMMUNICATION DE LA COMMISSION sur les lignes directrices relatives au document de programmation pour les agences décentralisées et le modèle (bien qu'elle ne s'applique pas à l'Office en tant qu'agence entièrement autofinancée) de rapport d'activité annuel consolidé pour les agences décentralisées [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C\(2014\)9641](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/detail?ref=C(2014)9641) est considérée, aux fins de l'établissement de rapports de l'Office, comme un moyen d'accroître la transparence.

respecter son engagement en matière de rapports institutionnels annuels.

Modèle RAAC de la Commission européenne	RAAC DE L'EU IPO
Table des matières	Table des matières
Résumé	Message du directeur exécutif
<b>Partie I. Réalisations de l'année</b>	Principales réalisations (VS1, VS2, VS3)
<b>Partie II a) Gestion</b>	
2.1 Conseil d'administration (ou équivalent)	Appendice B - Gestion des ressources et assurance; Appendice D - Registre des risques d'entreprise
2.2 Principales évolutions	Index du contenu GRI
2.3 Gestion budgétaire et financière	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
2.4 Délégation et sous-délégation	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
2.5 Gestion des ressources humaines (RH)	Vecteur stratégique 3 – Gestion des ressources humaines
2.6 Stratégie visant à réaliser des gains d'efficacité	Informations sur les gains d'efficacité incluses dans la section «Gestion des ressources humaines»
2.7 Évaluation des résultats de l'audit et de l'évaluation ex post au cours de l'année de référence	Vecteur stratégique 3 - Audit interne; Appendice B - Gestion des ressources et assurance
2.7.1 Service d'audit interne (SAI)	Vecteur stratégique 3 – Audit interne
2.7.2 Capacité d'audit interne (CAI) (le cas échéant)	Vecteur stratégique 3 – Audit interne
2.7.3. Cour des comptes européenne	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
2.8 Suivi des recommandations et des plans d'action pour les audits et les évaluations;	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
2.8 b Suivi des recommandations formulées à la suite des enquêtes de l'OLAF	Inclus le cas échéant
2.9 Suivi des observations de l'autorité de décharge	Inclus le cas échéant
2.10 Gestion de l'environnement	Vecteur stratégique 3 – Gestion des infrastructures et de la logistique
2.11 Évaluation par la direction	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
<b>Partie II b) (le cas échéant) Évaluations externes</b>	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
<b>Partie III Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne</b>	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
3.1 Efficacité des systèmes de contrôle interne	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
3.2 Conclusions de l'évaluation des systèmes de contrôle interne	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
3.3 Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
<b>Partie IV. Assurance de gestion</b>	Appendice B - Gestion des ressources et assurance

4.1 Examen des éléments à l'appui de l'assurance	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
4.2 Réserves	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
<b>Partie V. Déclaration d'assurance</b>	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
<b>Annexes</b>	
Annexe I. Statistiques relatives aux activités principales	Appendice A – Données relatives aux performances
Annexe II: Statistiques sur la gestion financière	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
Annexe III: Organigramme	Appendice C - Déclaration de mission et organigramme
Annexe IV: Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines	Appendice B - Gestion des ressources et assurance
Annexe V. Ressources humaines et financières par activité	Appendice B - Gestion des ressources et assurance; détails supplémentaires inclus dans le rapport annuel des RH
Annexe VI: Conventions de contribution, de subvention et de niveau de service. Contrats-cadres de partenariat financier	Appendice E – Programme pour les conventions de subvention, les conventions de contribution et les accords de niveau de service (à partir du RAAC 2021)
Annexe VII: Gestion de l'environnement	Vecteur stratégique 3 – Gestion des infrastructures et de la logistique; Appendice A – Données relatives aux performances
Annexe VIII: Comptes annuels (du projet/final)	Appendice B - Gestion des ressources et assurance; lien vers les comptes annuels de l'EU IPO inclus dans la section «Gestion financière»

Pour plus d'informations ou pour formuler des commentaires et des suggestions sur le présent rapport annuel d'activités consolidé 2021, veuillez contacter l'Office ([CGS@euipo.europa.eu](mailto:CGS@euipo.europa.eu)).

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

## APPENDICE A - Données relatives aux performances (1)

Les résultats positifs obtenus en matière de performances dans l'ensemble des opérations relatives aux marques et aux dessins et modèles sur une période prolongée ont permis à l'Office de devenir plus exigeant, en ajoutant de nouveaux indicateurs clés de performance (ICP): i) à la charte des services consacrée aux délais de réponse aux communications des clients pour l'ensemble des procédures *inter partes* (procédures d'opposition et d'annulation pour les marques, ainsi que procédures en nullité pour les dessins et modèles), et ii) au tableau de bord prospectif sur le taux d'automatisation pour certains enregistrements.

L'Office a également défini de nouveaux indicateurs pour mesurer les aspects tant quantitatifs que qualitatifs des dépôts de MUE et de DMC effectués par les PME européennes. L'objectif visé est de mettre en évidence l'avantage concurrentiel obtenu grâce à la protection et à l'application des droits de PI. Les nouveaux services offerts aux PME, ainsi que l'intégration de nouvelles technologies et le taux d'automatisation des activités de base sont étroitement surveillés.

### Volumes

MUE	2019	2020	2021
<b>DÉPÔTS (DIRECTS + EI)</b>			
Tous dépôts confondus	160 377	176 987	197 898
Total des classes déposées	411 026	438 513	489 498
<b>DÉPÔTS DIRECTS</b>			
Dépôts directs	131 815	149 665	165 922
% par dépôt électronique	99,83	99,90	99,96
% des dépôts par Fast Track	40,69	47,66	47,95
% publié comme Fast Track	30,86	37,29	34,39
Nombre de MUE déposées pour une classe	50 215	58 470	65 722
Nombre de MUE déposées pour deux classes	31 403	37 276	40 585
Nombre de MUE déposées pour 3 classes ou plus	50 197	53 919	59 615
Nombre moyen de classes par dépôt de MUE	2,58	2,49	2,49
Nombre total de classes déposées	339 893	373 083	413 858
<b>DÉPÔTS D'EI</b>			
Dépôts d'EI	28 562	27 322	31 976
Nombre d'EI déposés pour une classe	12 602	12 343	14 603
Nombre d'EI déposés pour deux classes	5 675	5 686	6 732
Nombre d'EI déposés pour 3 classes ou plus	10 285	9 293	10 641
Nombre moyen de classes par dépôt d'EI	2,49	2,40	2,37
Nombre total de classes déposées	71 133	65 430	75 640
<b>TRAITÉS (DIRECTS + EI)</b>			
<b>Examinés*</b>	<b>159 607</b>	<b>166 454</b>	<b>192 809</b>
<b>Publiés*</b>	<b>153 526</b>	<b>160 598</b>	<b>188 995</b>
<b>Enregistrés*</b>	<b>140 762</b>	<b>153 470</b>	<b>180 613</b>
<b>RENOUVELLEMENTS (DIRECTS + EI)*</b>			
Tous renouvellements confondus	51 927	57 679	62 490
Premiers renouvellements	40 114	43 958	49 154
% de premiers renouvellements	50,98	49,06	51,68
Deuxièmes renouvellements	11 813	13 721	13 336

(1) Modèle de rapport annuel d'activité consolidé de la Commission européenne équivalent à l'annexe I. Statistiques relatives aux activités principales et annexe VII. Gestion de l'environnement.

% de deuxièmes renouvellements	65,44	63,00	63,92
% par renouvellement électronique	99,85	99,86	99,91
<b>OPPOSITIONS (DIRECTES + EI)</b>			
Tous dépôts confondus	18 684	18 881	20 130
% d'oppositions par dépôt électronique	98,00	98,53	99,72
<b>Nombre de décisions*</b>	<b>6 966</b>	<b>6 389</b>	<b>6 470</b>
<b>ANNULATIONS (DIRECTES + EI)</b>			
Tous dépôts confondus	2 095	2 048	2 099
<b>Nombre de décisions*</b>	<b>1 459</b>	<b>1 216</b>	<b>1 191</b>
<b>INSCRIPTIONS AU REGISTRE (DIRECTES + EI)</b>			
Toutes inscriptions au registre	74 995	82 736	91 798
<b>DEMANDES INTERNATIONALES</b>			
Tous dépôts confondus	9 791	9 909	11 923
<b>DMC</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>DÉPÔTS (DIRECTS + EI)</b>			
Tous dépôts confondus	111 598	115 815	115 563
<b>DÉPÔTS DIRECTS</b>			
Dépôts directs	96 851	99 706	100 975
% par dépôt électronique	97,92	98,17	98,90
% des dépôts par Fast Track	27,38	32,62	31,49
% enregistré comme Fast Track	23,78	28,37	29,40
Ajourné	13 499	13 513	14 030
<b>DÉPÔTS DE DMCI</b>			
Dépôts de DMCI	14 747	16 109	14 588
<b>MOYENNE DE DMC/DEMANDE</b>			
Moyenne des DMC/demande (demandes directes + DMCI)	3,49	3,30	3,14
<b>TRAITÉS (DIRECTS)</b>			
<b>Examinés*</b>	<b>95 373</b>	<b>99 739</b>	<b>103 904</b>
<b>Publiés*</b>	<b>94 595</b>	<b>99 693</b>	<b>96 937</b>
<b>Enregistrés*</b>	<b>93 161</b>	<b>97 032</b>	<b>101 290</b>
<b>RENOUVELLEMENTS (DIRECTS)</b>			
Tous renouvellements confondus	74 735	76 730	80 794
Premiers renouvellements	45 386	44 090	46 015
% de premiers renouvellements	54,69	53,46	53,13
Deuxièmes renouvellements	19 991	21 414	22 097
% de deuxièmes renouvellements	59,10	59,27	57,77
Troisièmes renouvellements	9 358	11 226	12 682
% de troisièmes renouvellements	62,44	61,46	61,33
<b>INSCRIPTIONS AU REGISTRE (DIRECTES)</b>			
Toutes inscriptions au registre	11 626	11 922	13 746
<b>DEMANDES EN NULLITÉ (DIRECTES)</b>			
Tous dépôts confondus	550	505	548
<b>Nombre de décisions*</b>	<b>375</b>	<b>332</b>	<b>450</b>
<b>RECOURS</b>			
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Tous dépôts confondus	2 987	2 479	2 232
<b>Nombre de décisions*</b>	<b>2 506</b>	<b>2 563</b>	<b>2 687</b>
Affaires introduites devant le Tribunal	269	278	306
Affaires portées devant la CJUE	56	40	61

INSPECTIONS	2019	2020	2021
Tous dépôts confondus	4 599	3 304	2 715

\* Les textes et chiffres en gras indiquent les résultats de l'Office

## Charte des services

		Conformité 2021 <sup>(2)</sup>	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021
<b>QUALITÉ (PÉRIODES GLISSANTES) <sup>(3)</sup></b>			Perf.	Perf.	Perf.	Perf.
% de dossiers conformes aux critères de qualité (sans erreurs critiques)	Décisions fondées sur des motifs absolus	99-94 %	<b>97,45</b>	<b>97,63</b>	<b>97,97</b>	<b>97,81</b>
	Décisions d'opposition	99-94 %	<b>96,89</b>	<b>95,02</b>	<b>96,23</b>	<b>95,18</b>
	Décisions d'annulation	99-94 %	<b>97,12</b>	<b>98,33</b>	<b>99,13</b>	<b>98,18</b>
	Enregistrement de DMC	99-94 %	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
	Décisions de nullité de DMC	99-94%	<b>98,72</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
<b>Fast Track (procédure accélérée) (100 %)</b>			Perf. Moy.	Perf. Moy.	Perf. Moy.	Perf. Moy.
MUE	Publication	15-20 jours ouvrables	<b>20</b> 6,2	<b>24</b> 6,5	<b>21</b> 6,8	<b>18</b> 5,4
	Enregistrement	4 à 5 mois	<b>4,2</b> 3,5	<b>4,8</b> 3,6	<b>4,4</b> 3,6	<b>4,4</b> 3,6
DMC	Enregistrement	2-3 jours ouvrables	<b>4</b> 0,1	<b>2</b> 0,1	<b>3</b> 0,1	<b>4</b> 0,2
<b>Dépôts directs de MUE (perf.: 99 % - moy.: 100 %)</b>						
Sans complications	Publication	1 à 2 mois	<b>1,0</b> 0,5	<b>0,9</b> 0,5	<b>1,1</b> 0,6	<b>1,1</b> 0,5
	Enregistrement	5 à 6 mois	<b>4,9</b> 4,2	<b>5,1</b> 4,1	<b>4,6</b> 4,0	<b>4,8</b> 4,1
Avec complications	Première action	1 à 2 mois	<b>1,6</b> 0,5	<b>1,8</b> 0,5	<b>1,8</b> 0,5	<b>1,8</b> 0,5
<b>ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX (IR) (Perf. : 99 % - moy.: 100 %)</b>						
Sans complications	Enregistrement	6 à 7 mois	<b>5,0</b> 4,7	<b>4,8</b> 4,6	<b>4,8</b> 4,7	<b>4,8</b> 4,7
Avec complications	Première action	1 à 2 mois	<b>1,4</b> 0,5	<b>2,0</b> 0,7	<b>1,9</b> 0,6	<b>2,0</b> 0,6
<b>DMC (performance: 99 % - moy.: 100 %)</b>						
DMC	Enregistrement	10-15 jours ouvrables	<b>8</b> 3,0	<b>9</b> 2,6	<b>9</b> 4,8	<b>9</b> 5,0
	Première action	10-15 jours ouvrables	<b>9</b> 2,1	<b>9</b> 1,6	<b>10</b> 3,2	<b>10</b> 3,2
<b>Inter partes (perf.: 99 % - moy.: 100 %)</b>						
Respect des délais concernant la réponse aux communications procédurales des clients		8-11 jours ouvrables	<b>19</b> 5	<b>11</b> 5	<b>14</b> 5	<b>12</b> 4

<sup>2</sup> Vert = Excellence Bleu = Conformité ; et Rouge = Action(s) nécessaire(s).

<sup>3</sup> Tous les indicateurs de qualité portent sur les 3 derniers mois, à l'exception de ceux relatifs aux décisions d'annulation et de nullité, qui portent respectivement sur les 6 et 12 derniers mois.

MUE	Décisions d'opposition	2 à 4 mois	<b>3,8</b>	2,2	<b>3,8</b>	2,9	<b>3,8</b>	3,3	<b>3,9</b>	3,4
	Décisions d'annulation	3 à 5 mois	<b>4,8</b>	3,2	<b>4,8</b>	3,4	<b>4,8</b>	3,6	<b>4,8</b>	2,9
DMC	Décisions de nullité	2-4 mois	<b>3,7</b>	2,9	<b>3,7</b>	2,7	<b>3,5</b>	2,8	<b>3,7</b>	2,6

#### Inscriptions (perf.: 99 % - moy.: 100 %)

Inscriptions au registre	Inscriptions au registre	11-22 jours ouvrables	<b>12</b>	1	<b>9</b>	1	<b>11</b>	1	<b>8</b>	1
--------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------	---	----------	---	-----------	---	----------	---

#### RECOURS (4))

Recours	Décisions <i>ex parte</i>	6-12 mois	<b>4,9</b>	2,6	<b>4,8</b>	2,6	<b>5,7</b>	3,0	<b>5,4</b>	2,8
	Décisions <i>inter partes</i>	6-12 mois	<b>5,8</b>	3,4	<b>5,8</b>	3,4	<b>5,5</b>	3,2	<b>5,8</b>	3,5
	Depuis l'expiration du délai de dépôt des observations jusqu'au renvoi devant les chambres - inter partes	35-70 jours	<b>33</b>	11,2	<b>26</b>	6,0	<b>32</b>	9,4	<b>22</b>	0,0
	Depuis l'expiration du délai de dépôt d'une duplique jusqu'au renvoi devant les chambres - DMC	35-70 jours	<b>27</b>	0,0	<b>1</b>	0,0	<b>9</b>	0,0	<b>1</b>	0,0

#### ACCESSIBILITÉ

Accessibilité	Appels téléphoniques à la First Line/assistance téléphonique e-business	16-20 secondes	<b>14,50</b>	6,30	<b>14,50</b>	6,00	<b>15,10</b>	5,50	<b>14,60</b>	6,00
	Réponse aux courriels par le Centre d'information	3-4 jours ouvrables	<b>2,60</b>	0,80	<b>2,90</b>	0,50	<b>2,80</b>	0,40	<b>2,80</b>	0,50
	Réponse aux réclamations	6-9 jours ouvrables	<b>5,00</b>	4,30	<b>5,30</b>	4,40	<b>5,00</b>	4,10	<b>5,30</b>	4,20
	Accessibilité directe et rappel	99-95%	<b>99,10</b>	-	<b>98,20</b>	-	<b>98,01</b>	-	<b>98,50</b>	-
	Disponibilité du site web	99-98%	<b>99,88</b>	-	<b>99,62</b>	-	<b>99,51</b>	-	<b>99,93</b>	-

<sup>4</sup> Décisions *ex parte* et *inter partes*: 85 % de l'échantillon. Indicateurs relatifs aux recours restants: 98 % de l'échantillon



## Tableau de bord équilibré (TBP)

Indicateurs de performance clés (IPC)			
<b>VECTEUR STRATEGIQUE 1 – UN SYSTEME DE PI INTERCONNECTE, EFFICACE ET FIABLE POUR LE MARCHÉ INTERIEUR</b>			
<b>Objectif 1.1: Aligner les outils et pratiques sur les besoins des utilisateurs</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>1.1.1: Des réseaux de collaboration durables au service des usagers</b>			
Marques disponibles dans TMview (#)	55 966 558	61 598 703	<b>103 163 776</b>
Dessins et modèles disponibles dans DesignView (#)	14 916 463	16 789 324	<b>19 030 743</b>
Nombre d'outils et de pratiques communes mis en œuvre au profit des utilisateurs (#)	843	890	<b>999</b>
<b>1.1.2 Une coopération plus étroite avec les institutions et organes de l'UE</b>			
Nombre d'interactions avec des institutions et organes de l'UE (#)	s/o	s/o	<b>231</b>
<b>1.1.3 Un engagement renforcé avec les partenaires mondiaux en faveur de l'extension des pratiques et des outils communs</b>			
Offices des pays tiers mettant en œuvre des outils et pratiques (nb de mises en œuvre)	133	210	<b>249</b>
<b>Objectif 1.2: Intensifier le respect des droits de PI pour défendre les titulaires de droits et la société</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>1.2.1 Des outils et des fonctionnalités efficaces pour l'application des droits de PI</b>			
Utilisation de l'IP Enforcement Portal pour l'application des droits de la PI par les autorités répressives (n° de connexions)	3 884	3 656	<b>6 162</b>
<b>Objectif 1.3 Développer une plateforme de connaissances sur la PI</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>1.3.1 Des ressources d'information nouvelles et améliorées</b>			
Utilisation de la base de données relative aux décisions des tribunaux nationaux (nb de recherches)	6 226	5 853	<b>5 464</b>
<b>1.3.2 Des contributions fondées sur des données probantes dans l'élaboration des politiques en matière de PI</b>			
Satisfaction des participants concernant les événements (%)	95,2	95,8	<b>98,9</b>
<b>1.3.3 Une compréhension plus large et plus approfondie de la PI</b>			
Participants externes aux activités de formation (#)	18 215	19 653	<b>21 233</b>
Satisfaction des parties prenantes externes concernant la formation (%)	89,4	88,3	<b>88,1</b>
Abonnés sur les médias sociaux (#)	74 515	97 826	<b>272 816</b>
Équivalence de la valeur publicitaire globale (milliers d'EUR)	11 022	11 286	<b>21 647</b>
Résultats des activités de sensibilisation de l'Observatoire (millions de personnes sensibilisées)	s/o	1 946	<b>3 560</b>
<b>VECTEUR STRATEGIQUE 2 – SERVICES AVANCES AXES SUR LE CLIENT</b>			
<b>Objectif 2.1 Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'expérience des utilisateurs</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>2.1.1 Qualité des produits et des services</b>			
Utilisation de TMview, DesignView et TMclass (nb de recherches mensuelles)	3 100 955	2 801 119	<b>2 544 692</b>
Niveau de réalisation des objectifs qualitatifs de la charte des services (%)	96,6	100,0	<b>93,1</b>
Satisfaction des clients concernant les événements de sensibilisation IP for You (%)	s/o	96,0	<b>96,4</b>
Satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne les services fournis aux clients (retours d'information immédiats) (%)	s/o	80,0	<b>83,5</b>
Satisfaction des utilisateurs en ce qui concerne les outils en ligne (retours d'information immédiats) (%)	s/o	84,0	<b>88,4</b>
<b>2.1.2 Des méthodes de travail efficaces et simplifiées</b>			
Disponibilité des outils de l'Office (%)	99,44	99,36	<b>99,86</b>
Traitement automatique des taxes (%)	96,1	96,6	<b>97,0</b>

Demandes de MUE classifiées automatiquement (%)	48,6	55,4	56,3
Expressions de demandes de MUE classifiées automatiquement (%)	88,0	87,9	86,8
Traductions automatiques des MUE (%)	90,7	92,0	92,4
Utilisation de Similarity (nb de visites)	15 096	15 463	17 786
<b>Objectif 2.2 Nouveaux services pour accroître la valeur ajoutée pour les entreprises</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>2.2.1 Avant le dépôt et pendant l'enregistrement</b>			
Taux d'irrégularités en matière de formalités (%)	2,2	2,0	2,2
Taux d'irrégularités en matière de classification (%)	14,0	11,7	11,6
Taux d'objections fondées sur des motifs absolus (%)	6,7	5,4	5,3
Taux d'irrégularités en matière de DMC (%)	20,6	20,9	14,6
Taux de confirmation des recours pour les décisions <i>ex parte</i> (%)	79,0	80,0	78,0
Taux de confirmation des recours pour les décisions <i>inter partes</i> (%)	75,0	72,0	74,0
Taux de confirmation par le Tribunal de l'Union européenne (%)	79,4	79,1	81,0
Dossiers de marques et de DMC traités sans complications (%)	73,1	75,3	77,5
Taux de MUE traitées en mode «Fast Track» (%)	40,69	47,60	48,30
<b>2.2.2 Gestion des DPI après l'enregistrement</b>			
Automatisation des inscriptions	s/o	s/o	61,6
<b>Objectif 2.3 Services de PI pour les PME</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>2.3.1 Accroître le succès de l'utilisation de la PI par les PME</b>			
Demandes de marques et de DMC déposées par les PME de l'UE selon la procédure directe (%) <sup>(5)</sup>	s/o	s/o	s/o
<b>2.3.2 Des PME mieux informées sur l'utilisation et la valeur des DPI</b>			
Organisations participant au programme pour les PME (#)	s/o	126	257

### VECTEUR STRATEGIQUE 3: DES COMPETENCES ORGANISATIONNELLES DYNAMIQUES ET UN LIEU DE TRAVAIL INNOVANT DE CHOIX

<b>Objectif 3.1 Apprentissage continu et participation durable du personnel</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>3.1.1 Compétences dynamiques</b>			
Efficacité de l'apprentissage du personnel interne (%)	92,1	90,1	85,0
Jours de formation par agent (jours de formation/agent)	5,14	4,75	5,88
Satisfaction concernant la formation interne (%)	84,6	86,0	87,5
Nombre de connexions à la plateforme d'apprentissage en ligne (#)	170 698	199 189	222 480
<b>3.1.2 Culture axée sur l'innovation et travail en réseau</b>			
Collaboration interdépartementale (%)	s/o	s/o	6,0
<b>3.1.3 Développement et participation du personnel</b>			
Taux de mobilité du personnel (%)	4,7	6,1	4,8
Absence pour maladie (courte durée) (%)	2,7	3,4	3,0
Absence pour maladie (longue durée) (%)	0,2	0,5	0,1
<b>Objectif 3.2 Évoluer avec l'ère du numérique</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>3.2.1 Modernisation et consolidation des infrastructures et services numériques</b>			
Opérations de traitement des données à caractère personnel examinées et jugées conformes (%)	85,0	93,8	88,7
Indicateur de la sécurité informatique (%)	0,0	0,0	83,0
<b>3.2.2 Saisir les possibilités offertes par les technologies émergentes</b>			
Taux de mise en œuvre des nouvelles technologies dans les processus (%)	s/o	s/o	28,0

(\*) Les sous-rubriques en **gris clair** font référence aux initiatives clés incluses dans le PS 2025.

<sup>5</sup> Les informations relatives aux PME requises pour rendre compte de cet indicateur ne sont pas encore disponibles dans la base de données de l'Office en raison de problèmes techniques. Il sera rendu compte de l'indicateur pour la première fois en 2022.

<b>3.2.3 Développement des outils de l'Office</b>			
Investissements TI dans de nouveaux projets et initiatives par rapport aux coûts TI totaux (%)	39,8	41,7	<b>41,7</b>
Coûts informatiques par utilisateur des TI (EUR)	14 599,3	11 892,0	<b>15 364,2</b>
Procédures initiées et exécutées de manière numérique (%)	93,2	94,0	<b>99,2</b>
Précision des prévisions budgétaires (dépenses) (%)	100,1	96,2	<b>96,4</b>
Précision des prévisions budgétaires (recettes) (%)	101,1	103,8	<b>97,0</b>
Exactitude des prévisions budgétaires (reports) (%)	83,5	89,3	<b>89,4</b>
Conformité avec les recommandations du service «Audit interne» (%)	85,4	87,0	<b>86,4</b>
<b>Objectif 3.3 Vers un futur lieu de travail durable</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>3.3.1 Une organisation véritablement durable</b>			
Consommation de papier par travailleur sur site (kg/travailleur sur site)	10,62	5,44	<b>5,52</b>
Consommation d'eau par travailleur sur site (m <sup>3</sup> /travailleur sur site)	7,08	3,68	<b>5,12</b>
Consommation d'énergie (gaz + électricité) par travailleur sur site (MWh/travailleur sur site)	5,03	4,23	<b>5,14</b>
Quantité d'énergie renouvelable produite sur site (%)	30,05	34,61	<b>35,23</b>
<b>3.3.2 Amélioration de l'environnement de travail</b>			
Taux de télétravail occasionnel (%)	s/o	s/o	<b>21,5</b>

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

## APPENDICE B – Gestion des ressources et assurance <sup>(1)</sup>

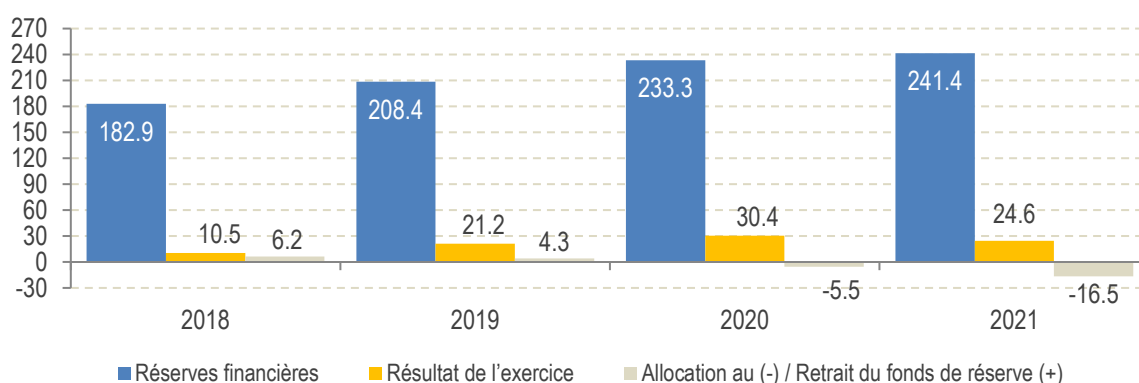
### 1. Gestion budgétaire et financière

#### 1.1 Évolution de l'excédent budgétaire cumulé et du résultat budgétaire annuel

Les réserves financières en 2021 sont la conséquence des résultats budgétaires reportés de l'exercice précédent, du résultat du budget 2021 dans sa [deuxième version modifiée](#) et de l'allocation au fonds de réserve ou du prélèvement de celui-ci.

Conformément à l'article 172, paragraphe 10, du règlement [\(UE\) 2017/1001](#) du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne (RMUE), l'Office dispose d'un fonds de réserve qui doit couvrir les crédits des titres 1, 2 et 3 du budget adopté.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES (EN Mio EUR)



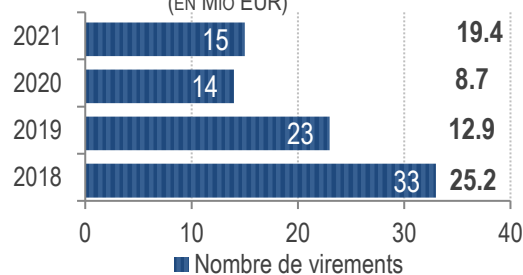
À la fin de 2021, le fonds de réserve s'élève à 260,7 millions d'EUR, conformément aux dispositions de l'article 172, paragraphe 10, du RMUE. Le solde budgétaire reporté à 2022 s'élève à 241,4 millions d'EUR, dont 29,0 millions d'EUR sont réservés aux paiements de compensation aux États membres et 30,8 millions d'EUR à la contribution aux politiques de l'UE en 2022.

#### 1.2 Nombre et volume des virements budgétaires

En 2021, les virements budgétaires ont diminué en nombre et en volume. En outre, un virement budgétaire temporaire de 9 millions d'EUR a finalement été régularisé dans le cadre du deuxième budget rectificatif.

Des informations plus détaillées sur ces virements peuvent être consultées dans les [comptes annuels](#) de l'Office.

NOMBRE ET VOLUME DES VIREMENTS (EN Mio EUR)



<sup>(1)</sup> Modèle de rapport d'activité annuel consolidé (RAAC) de la Commission européenne équivalent à 2.1 Conseil d'administration (ou équivalent), 2.3 Gestion budgétaire et financière, 2.4 Délégation et subdélégation, 2.7 Évaluation des résultats de l'audit et de l'évaluation ex post au cours de l'année de référence, 2.7.3. Cour des comptes européenne (CCE), 2.8 a Suivi des recommandations et des plans d'action pour les audits et les évaluations, 2.11 Évaluation par la direction, 3.1 Efficacité des systèmes de contrôle interne, 3.2 Conclusions de l'évaluation des systèmes de contrôle interne, 3.3 Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, 4.1 Examen des éléments à l'appui de l'assurance, et 4.2 Réserves. Ainsi qu'annexe II. Statistiques sur la gestion financière, annexe IV. Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines, annexe V. Ressources humaines et financières par activité, et annexe VIII. Comptes annuels (du projet/final).

### 1.3 Recettes budgétaires, dépenses et paiements

Les recettes opérationnelles de l'Office proviennent des taxes perçues pour l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), ainsi que d'intérêts perçus et d'autres recettes opérationnelles.

Recettes budgétaires exécutées (en Mio EUR)	2018	2019	2020	2021
Recettes générées par des taxes	239,2	254,5	277,3	303,0
Intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes opérationnelles	0,3	0,1	0,3	0,2
<b>Total des recettes opérationnelles</b>	<b>239,5</b>	<b>254,6</b>	<b>277,6</b>	<b>303,2</b>

Les taxes concernant les marques et les dessins ou modèles enregistrées comme recettes ont augmenté de 9,2 % par rapport à 2020. En 2021, l'Office a perçu <sup>(2)</sup> des recettes provenant de 193 722 taxes relatives à des demandes de MUE (contre 170 865 en 2020) et 113 396 taxes relatives à des demandes de dessins ou modèles (contre 115 150 en 2020).

L'Office perçoit des recettes provenant des taxes liées à l'enregistrement de marques et de dessins ou modèles ainsi que des taxes liées aux procédures postérieures à l'enregistrement, telles que les renouvellements, les inscriptions et les inspections.

La répartition des recettes provenant de MUE et de DMC est restée relativement stable. La part des MUE dans le total des taxes perçues s'établissait à 89,5 % en 2021, contre 88,6 % et 88,3 % les deux années précédentes.

Les taxes de base, les taxes pour classes supplémentaires, les taxes au titre de demandes internationales et les taxes de renouvellement représentent 96,9 % de l'ensemble des taxes perçues pour des MUE, soit une proportion stable par rapport à 96,6 % l'année précédente.

En 2021, l'Office a reçu 149 740 paiements entrants de la part de clients (8,9 %).

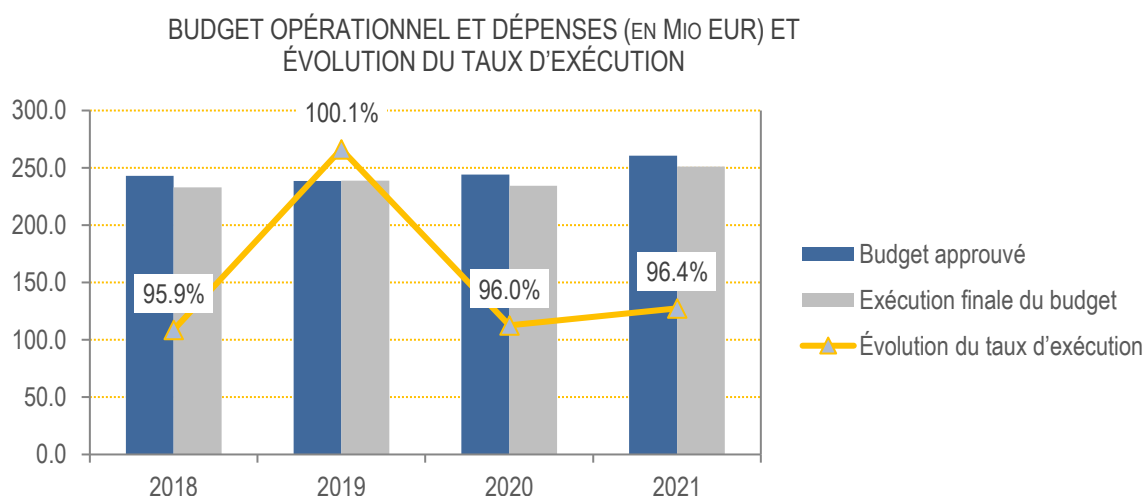
Les paiements électroniques (par carte de débit ou de crédit) ont augmenté ces dernières années. Leur part dans le total des paiements entrants s'élève à 48,4 % (contre 47,1 % en 2020), tandis qu'ils représentent 19,8 % des fonds entrants.

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses opérationnelles de l'Office au cours des quatre dernières années. Il inclut les dépenses de personnel, les dépenses liées au fonctionnement de l'Office, telles que l'informatique, les immeubles et le matériel (dépenses opérationnelles ou de fonctionnement), et les dépenses liées aux activités de base, telles que les activités de l'Observatoire, les traductions et les activités de coopération avec les offices de la PI nationaux et régionaux de l'UE (dépenses spécifiques).

Dépenses budgétaires exécutées (en Mio EUR)	2018	2019	2020	2021
Dépenses de personnel (titre 1)	114,0	123,0	125,7	128,5
Dépenses opérationnelles (titre 2)	65,6	63,5	56,6	71,4
Dépenses spécifiques (titre 3)	53,4	52,4	52,0	51,3
<b>Total des dépenses opérationnelles</b>	<b>233,0</b>	<b>238,9</b>	<b>234,3</b>	<b>251,2</b>

<sup>(2)</sup> Cela signifie que le paiement de la taxe a été encaissé et que la taxe de dépôt a été vérifiée et comptabilisée.

Le taux d'exécution budgétaire s'établit à 96,4 % en 2021. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses exécutées, en se focalisant sur trois principaux titres: les dépenses de personnel, les dépenses opérationnelles et les dépenses spécifiques.



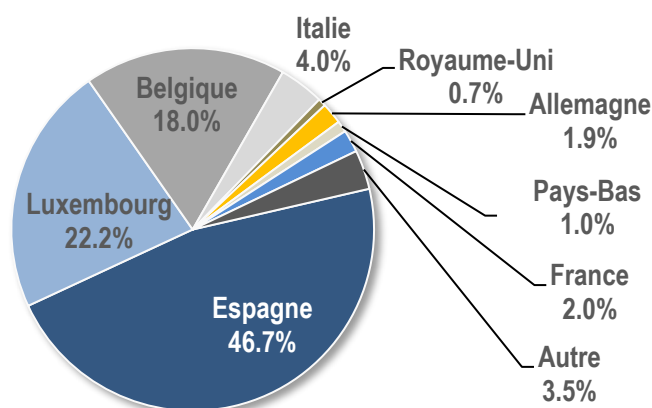
En ce qui concerne les autres titres de dépenses:

- Dans le contexte de la mobilisation de son excédent financier cumulé à l'appui des politiques de l'UE dans le domaine de la PI, l'Office a contribué à hauteur de 17,4 millions d'EUR en 2021 à des projets financés par l'UE et au Fonds pour les PME dans le cadre du titre 4 de son budget (Contribution aux politiques de l'UE).
- En 2021, l'Office a versé 12,7 millions d'EUR correspondant à des mécanismes de compensation <sup>(3)</sup> – déclenchés automatiquement pour l'exercice 2019 – dans le cadre du titre 5 du budget (Compensation aux États membres).

#### 1.4 Fournisseurs et modalités de paiement

En 2021, les fournisseurs espagnols ont représenté environ 46,7 % des achats, tandis que les fournisseurs établis ailleurs ont représenté 53,3 % <sup>(4)</sup>, à l'exclusion des déplacements

MONTANT À PAYER AUX FOURNISSEURS PAR PAYS (EN VOLUME D'ACHAT)



professionnels, des comités, des entretiens, des accords de coopération avec les États

<sup>(3)</sup> Prévus à l'article 172 du règlement (UE) 2017/1001 (RMUE).

<sup>(4)</sup> Chiffres en volume d'achats.

membres et des salaires.

L'Office a pour politique de payer ses fournisseurs dès que possible. Les conditions de paiement officielles prévoient un délai de 30 ou 60 jours, selon le type de contrat. En 2021, le délai de paiement moyen était de huit jours civils, en adéquation avec les tendances observées en la matière au cours des exercices précédents.

En 2021, deux paiements ont donné lieu à la facturation d'intérêts de retard à hauteur de 529 EUR.

### 1.5 Perspective d'établissement du budget par activité

Les résultats et la ventilation des dépenses et du personnel de l'Office par vecteur stratégique (VS) au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous. L'exécution finale du budget s'élevait à 251,2 millions d'EUR et est détaillée pour chaque VS par ressources financières et humaines.

Vecteur stratégique	Budget 2021 (en Mio EUR) <sup>(5)</sup>	Exécution 2021 <sup>(6)</sup> (en Mio EUR)	Variation	Budget 2021 (ETP)	Exécution 2021 <sup>(7)</sup> (ETP)	Variation
VS1 – Un système de PI interconnecté, efficace et fiable pour le marché intérieur	57,7	54,2	93,9 %	147	145	98,4 %
VS2 – Des services avancés centrés sur les clients	97,1	93,8	96,5 %	600	587	97,8 %
VS3 – Des compétences organisationnelles dynamiques et un lieu de travail innovant de choix	105,8	103,3	97,6 %	323	319	98,7 %
<b>Total</b>	<b>260,7</b>	<b>251,2</b>	<b>96,4 %</b>	<b>1 070</b>	<b>1 050</b>	<b>98,1 %</b>

En 2021, l'Office a exécuté 9,4 millions d'EUR, soit 3,6 % de moins que ce qui avait été initialement budgétisé. Cet écart est principalement concentré sur le VS1 (- 3,5 millions d'EUR, soit - 6,1 %) en raison des limitations imposées par la distanciation sociale affectant les événements et des dépenses moins élevées pour les projets du plan stratégique; et sur le VS2 (- 3,4 millions d'EUR, soit - 3,5 %), principalement en raison d'un nombre de membres du personnel inférieur aux prévisions initiales et d'une baisse des dépenses dans la mise en œuvre des projets du plan stratégique.

### 1.6 La perspective des investissements

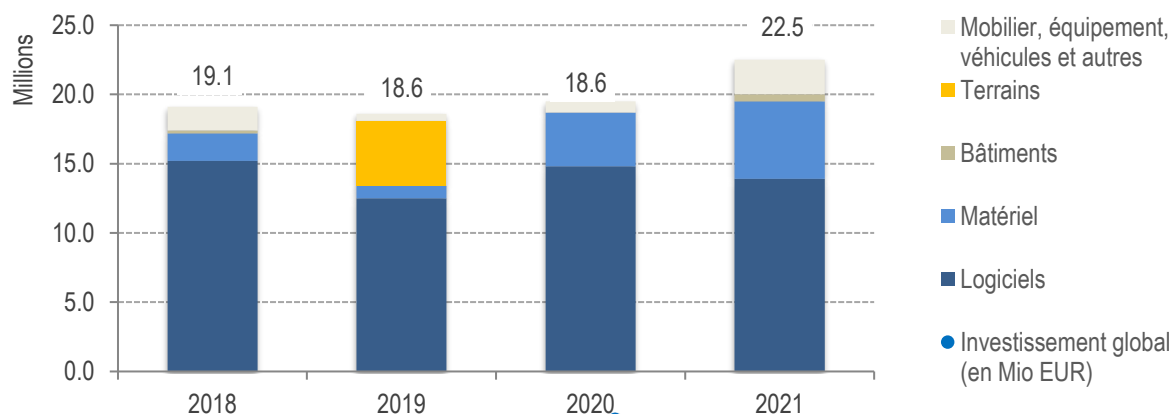
Conformément au PS 2025, les investissements en actifs fixes sont restés conséquents en 2021, notamment en ce qui concerne les logiciels.

<sup>(5)</sup> Budget rectificatif n° 2/2021 approuvé en novembre 2021.

<sup>(6)</sup> Sur la base des paiements et des engagements.

<sup>(7)</sup> Sur la base des ETP – équivalents temps plein (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés).

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE (EN Mio EUR)



Les investissements se sont élevés à 22,5 millions d'EUR, dont 13,9 millions d'EUR pour les logiciels, 5,6 millions d'EUR pour le matériel informatique et 2,5 millions d'EUR pour le mobilier, l'équipement, les véhicules et autres.

### 1.7 Trésorerie

La trésorerie de l'Office se compose de l'ensemble des fonds déposés sur des comptes courants, des comptes d'appels et des dépôts à court terme <sup>(8)</sup>.

La gestion de la trésorerie de l'Office repose sur des lignes directrices qui ont été mises à jour en novembre 2019 et qui ont reçu l'avis favorable du comité budgétaire de l'Office. Elles exigent que les établissements financiers auprès desquels l'Office place ses fonds aient une note de crédit sur le long terme au moins égale à «A-» de la part de deux agences de notation enregistrées et certifiées, conformément à la politique de la Commission européenne. En ce qui concerne les banques opérationnelles <sup>(9)</sup>, l'Office peut, s'il n'existe aucune autre option, détenir dans des établissements financiers ne répondant pas à cette exigence un montant équivalant au maximum à trois mois de paiements.

La stratégie de diversification du risque de l'Office repose sur les éléments suivants:

- une répartition des fonds par catégorie de banque, selon laquelle 50,6 % de la totalité des fonds sont détenus en fin d'année sur des comptes auprès de banques centrales;
- une couverture de trois mois de paiements sortants pour les banques ne respectant pas le critère de note «A»; et
- la répartition géographique.

La trésorerie de l'Office a augmenté de 34,4 millions d'EUR en 2021, pour atteindre 578,6 millions d'EUR. Ce montant comprend un flux de trésorerie positif de 59,5 millions d'EUR provenant des activités opérationnelles et de la compensation de l'Office, un flux de trésorerie négatif provenant des intérêts et des frais bancaires à hauteur de 2,7 millions d'EUR et des investissements en actifs de 22,4 millions d'EUR.

Dans le cadre de la trésorerie totale, l'Office est tenu de conserver, entre autres éléments, les éléments suivants:

- 260,7 millions d'EUR correspondant au fonds de réserve (voir point 6);
- 35,2 millions d'EUR correspondant à des paiements anticipés de la clientèle (voir point 10);

<sup>(8)</sup> Une ventilation détaillée figure dans les [comptes annuels](#).

<sup>(9)</sup> Banques utilisées par l'Office pour le traitement de paiements entrants et sortants.

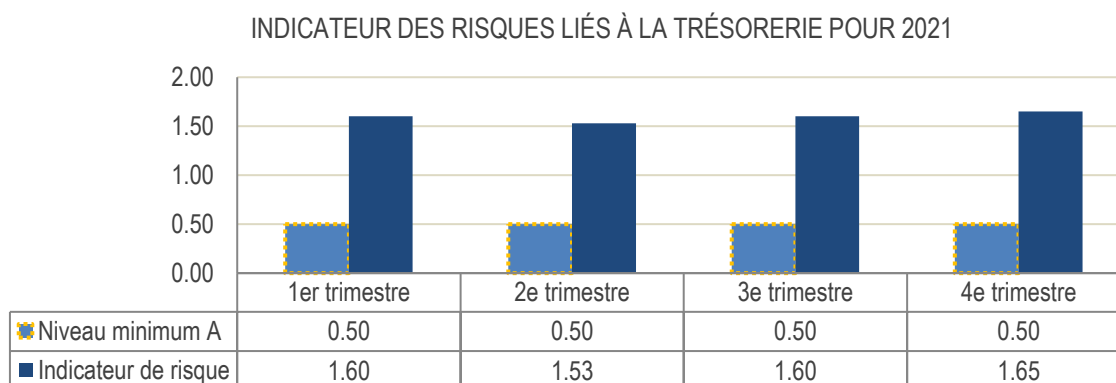


- 17,0 millions d'EUR provenant du préfinancement reçu de la Commission européenne pour des projets financés par l'UE (voir ci-après);
- 29,1 millions d'EUR réservés aux futurs paiements de compensation générés en 2020 et 2021 (voir point 11 sous les charges à payer dans les [comptes annuels](#) de l'Office);
- 72,4 millions d'EUR correspondant à trois mois de dépenses en trésorerie opérationnelle pour les paiements.

Le montant net de trésorerie disponible s'élève donc à environ 164,2 millions d'EUR et est mobilisé depuis 2020 pour soutenir les politiques de l'UE conformément à la recommandation de la Cour des comptes européenne. Cela inclut la contribution de l'Office aux projets financés par l'UE, son financement de l'École européenne d'Alicante et sa contribution au Fonds pour les PME dans le cadre du plan d'action de l'UE en faveur de la PI. Ces initiatives sont toutes menées dans le cadre d'un accord conclu avec la Commission conformément à l'article 7 du règlement financier de l'Office. Ces contributions aux politiques de l'Union, estimées à 30,8 millions d'EUR selon le budget 2022, contribueront également à réduire rapidement le niveau de la trésorerie de l'Office.

L'Office suit régulièrement les notations de crédit de ses banques et a établi un indicateur de risque qui attribue des points à chaque banque en fonction de leur note (par exemple, 1 pour une note A, 1,5 pour une note AA et 3 pour une note AAA). Les fonds déposés auprès de chacune des banques sont pondérés en conséquence.

L'évolution de l'indicateur de risque pour 2021 est illustrée dans le graphique suivant.



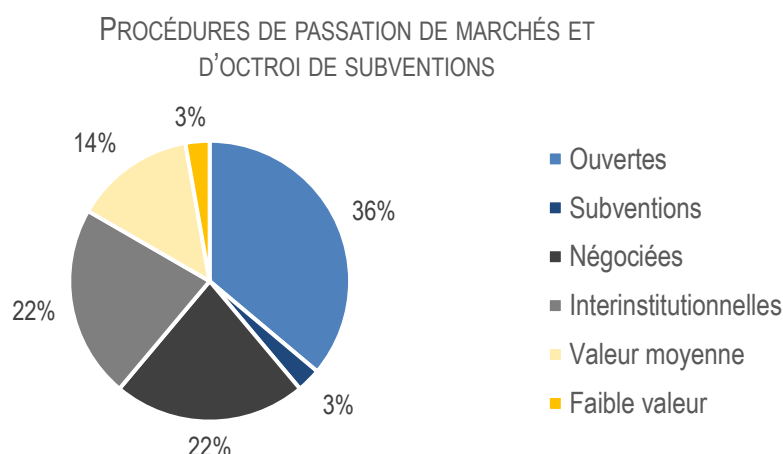
L'Office a également instauré un comité interdépartemental de trésorerie interne, composé de membres du personnel travaillant au sein et en dehors du département «Finances», afin de donner des conseils en matière de gestion de la trésorerie. En 2021, le comité a réalisé trois examens généraux de l'état de la trésorerie en raison de la stabilité des marchés financiers, du degré de diversification atteint et de la relative stabilité du niveau de la trésorerie. En outre, le comité budgétaire de l'Office a été informé de l'état de la gestion de la trésorerie à chacune de ses réunions en 2021. De plus, le président et le vice-président ont été informés de l'évolution de la trésorerie chaque mois.

L'Office a pour politique de bénéficier des intérêts générés principalement par les comptes d'appels, les dépôts à court terme et les comptes courants. Comme les années précédentes, au vu de la situation des marchés financiers, la priorité a clairement été donnée aux aspects de sécurité plutôt qu'au rendement en 2021.

## 1.8 Marchés publics et subventions

En 2021, l'acquisition des services nécessaires s'est poursuivie sans perturbations. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différentes procédures et du nombre total de

procédures menées et clôturées en 2021 (chiffres indiqués en valeur absolue et en valeur relative).



La durée moyenne des différents contrats signés en 2021 était de quatre ans, et le volume total des marchés publics pour ces procédures s'élève à 44,9 millions d'EUR.

En 2021, pour les procédures d'une valeur supérieure à 15 000 EUR, les différentes parties prenantes concernées ont analysé le temps moyen consacré à la gestion d'une procédure de passation de marché comme suit:

- la contribution la plus importante au temps consacré à une procédure (57 %) de la part des départements demandeurs et de leurs ordonnateurs compétents, ce qui comprend la préparation des spécifications techniques, la validation de la documentation de l'appel d'offres, l'évaluation des offres et le processus d'attribution jusqu'à la signature du contrat;
- la durée moyenne d'une procédure de passation de marché était de 282 jours civils.

En 2021, l'Office n'a pas conclu de marchés immobiliers ou de marchés déclarés secrets.

En ce qui concerne les subventions:

- Il n'y a pas eu de taux forfaitaires supérieurs à 7 % pour les coûts indirects.
- Il n'y a pas eu de dérogations au principe de non-rétroactivité.
- L'Office a financé des contributions d'opérations qui n'étaient pas liées aux coûts dans le cadre de l'appel à propositions: soutien aux activités de sensibilisation sur la valeur de la PI et les dommages causés (voir annexe E).

Le délai moyen d'information et d'octroi était le suivant:

Subventions	Délai moyen d'information des demandeurs	Délai moyen d'octroi des subventions
Soutien aux activités de sensibilisation sur la valeur de la PI et les dommages causés	3 mois après la publication de l'appel à propositions	4,5 mois après la publication de l'appel à propositions
Subventions liées au Fonds pour les PME	16 jours après l'ouverture d'une période de dépôt des demandes	49 jours après l'ouverture d'une période de dépôt des demandes

Conformément à l'article 74, paragraphe 10, du règlement financier de l'UE, les

ordonnateurs délégués recensent, par exercice, les marchés faisant l'objet de procédures négociées. Le tableau ci-après présente les contrats passés au cours de l'année, classés par type de procédure.

Résumé des procédures utilisées pour l'acquisition de produits et services et subventions au cours de l'année 2021									
PROCÉDURE		TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES		ACHAT DE PRODUITS		ACHAT DE SERVICES		TOTAL	
		Nombre de contrats conclus	Valeur des contrats	Nombre de contrats conclus	Valeur des contrats	Nombre de contrats conclus	Valeur des contrats	Nombre de contrats conclus	Valeur des contrats
Procédure restreinte ouverte	Offre au prix le plus bas	1	380 179,43	2	118 888,57	4	519 267,30	7	1 018 335,30
	Meilleur rapport qualité/prix	174	2 087 290,01	41	3 446 891,07	342	66 632 113,82	557	72 166 294,90
	<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>2 467 469,44</b>	<b>43</b>	<b>3 565 779,64</b>	<b>346</b>	<b>67 151 381,12</b>	<b>564</b>	<b>73 184 630,20</b>
Procédure négociée	≤ 60 000 EUR	1	7 838,95	3	15 352,91	29	94 609,69	33	117 801,55
	> 60 000 EUR	3	292 370,50	3	135 850,00	13	890 365,15	19	1 318 585,65
	Contrat supplémentaire lié par nécessité à un contrat original	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Invitation à soumissionner sans résultat	0	0,00	0	0,00	4	45 056,88	4	45 056,88
	Valeur moyenne	0	0,00	0	0,00	8	81 101,54	8	81 101,54
	Autres raisons techniques ou juridiques	0	0,00	2	285 618,56	16	1 170 160,29	18	1 455 778,85
	Besoin urgent	0	0,00	0	0,00	2	67 200,00	2	67 200,00
	Compétitive grâce à la négociation ou au dialogue (tous les autres)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Concessions	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>300 209,45</b>	<b>8</b>	<b>436 821,47</b>	<b>72</b>	<b>2 348 493,55</b>	<b>84</b>	<b>3 085 524,47</b>
Autres types de procédures	Appel à expression d'intérêt	0	0,00	0	0,00	4	206 524,80	4	206 524,80
	Subventions	0	0,00	0	0,00	16	423 470,29	16	423 470,29
	Fonds PME	0	0,00	0	0,00	12 078	6 978 446,03	12 078	6 978 446,03
	Actions extérieures	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Experts	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	Prix	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>12 098</b>	<b>7 608 441,12</b>	<b>12 098</b>	<b>7 608 441,12</b>
Contrats de la Commission et autres institutions / organes	Commission	0	0,00	30	3 120 589,91	162	13 443 899,96	192	16 564 489,87
	Autres institutions / organes	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>30</b>	<b>3 120 589,91</b>	<b>162</b>	<b>13 443 899,96</b>	<b>192</b>	<b>16 564 489,87</b>
							<b>TOTAL</b>	<b>12 938</b>	<b>100 443 085,66</b>

### 1.9 Renonciation au recouvrement de créances

Conformément à l'article 66 du [règlement BC-1-2019](#) (le règlement financier de l'Office), l'article 101 du règlement financier de l'UE <sup>(10)</sup> s'applique à l'Office mutatis mutandis. Cet article dispose que chaque année un rapport sur les renoncements aux ordres de recouvrement doit être rédigé. En 2021, quatre ordres de recouvrement ont été annulés pour un montant total de 4 456,64 EUR.

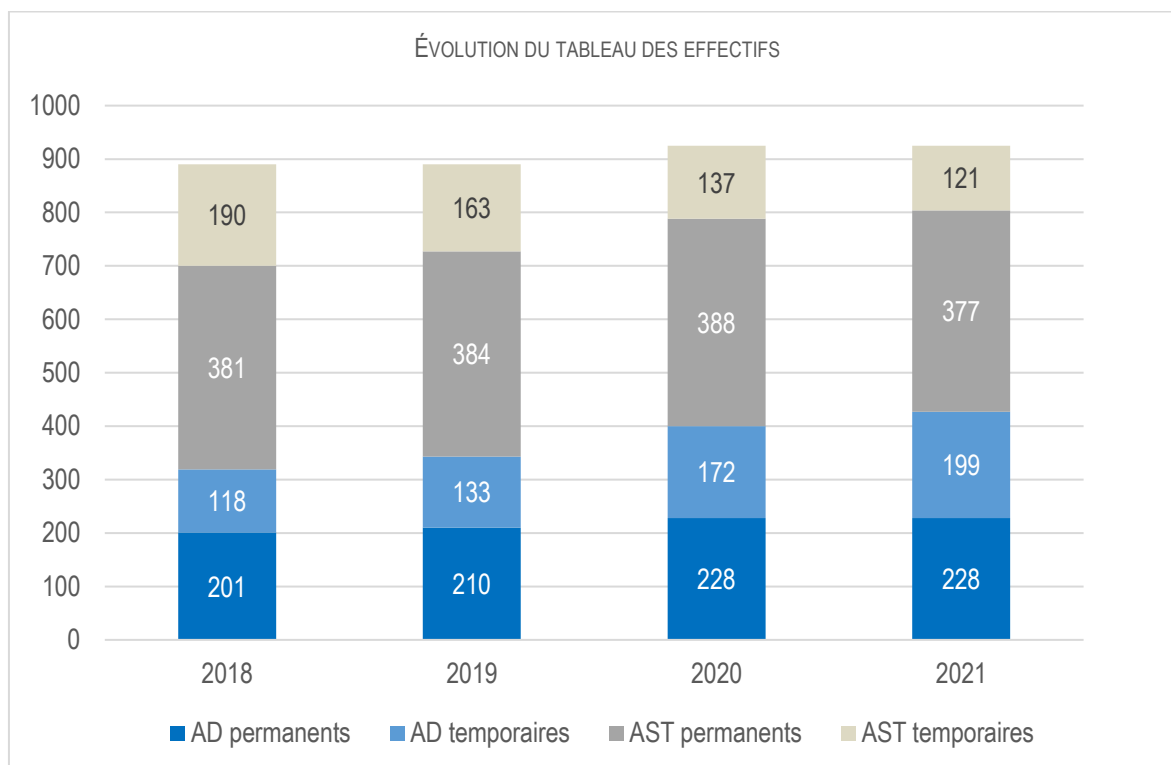
Ordres de recouvrement annulés en 2021			
Doc. n°	Date d'émission	Montant	Motif
OR 4226	02/11/2018	1 292,22 €	Annulation demandée par le service ordonnateur. Il a été considéré que les frais afférents aux procédures civiles ne présentaient pas un rapport coût/efficacité satisfaisant.
OR 4312	27/11/2019	1 101,74 €	
OR 4314	28/11/2019	1 114,08 €	
OR 4385	30/09/2020	948,60 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 456,64 €</b>	

<sup>(10)</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union européenne, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.

## 2. Gestion des ressources humaines

### 2.1 Le tableau des effectifs et son évolution

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, le tableau des effectifs de l'Office se compose des postes disponibles dans le budget par type de poste, groupe de fonctions et grade. Les postes sont attribués conformément au plan annuel en matière de politique du personnel de l'Office approuvé par le conseil d'administration (CA)<sup>(11)</sup> et au budget de l'Office approuvé par le comité budgétaire (CB).



En 2021, le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs est resté stable, à 925 postes. Des ajustements méthodologiques mineurs ont été effectués à la suite de la transformation de postes afin d'aligner le tableau des effectifs sur le nombre de membres du personnel à l'époque en raison de promotions, de nouveaux recrutements et de certifications, ainsi que du remplacement des départs de personnel par du personnel de grade inférieur.

### 2.2 Évaluation comparative des postes

L'Office procède régulièrement à un exercice d'analyse et d'évaluation comparative des postes. Cet exercice génère des chiffres concernant 1) le soutien administratif et la coordination, 2) les emplois de type opérationnel et 3) les emplois de type neutre dans toutes les entités opérationnelles. La définition de chacune de ces trois catégories a été convenue par un groupe de travail composé de représentants des agences et de la CE.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des effectifs de l'Office en 2021, en équivalents temps plein (ETP) pour les fonctionnaires et les agents temporaires (AT). En bref, 72,66 % des ETP étaient dédiés aux activités opérationnelles, ce qui représente une hausse significative par rapport à 2020, tandis que 19,23 % étaient affectés au soutien administratif et à la coordination et 8,11 % à des tâches neutres.

(11) Veuillez vous reporter à l'appendice 4 – Plan annuel en matière de politique du personnel du [programme de travail 2021](#).

	Soutien administratif et coordination		Neutre		Opérationnel
	Soutien administratif	Coordination	Finances et contrôle	Tâches linguistiques	
ETP	141,24	17,23	66,83		598,88
Pourcentage du total	17,14	2,09	8,11	0,00 %	72,66
Sous-total d'ETP	158,46		66,83		598,88
Sous-total en pourcentage du total 2021	19,23		8,11		72,66
Sous-total en pourcentage EUIPO 2020	20,7 %		8,0 %		71,3 %
Pourcentage moyen de pré-sélection en 2014 (réponses de 23 agences)	21,4 %		13,9 %		64,7 %

### 3. Évaluation par la direction

L'évaluation par la direction doit satisfaire aux exigences énoncées dans le règlement financier de l'UE relatif au contrôle interne de l'exécution du budget. Elle s'appuie sur les résultats des procédures de contrôle effectuées par le personnel de l'Office et porte également sur certains aspects de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes.

Organe de gestion interne	Directeur exécutif	Directeur exécutif adjoint	Chef de cabinet	Président des chambres de recours	Présidents de chambre de recours	Directeurs	Directeurs adjoints	Économiste en chef	Comptable	Ensemble des chefs de service	Chefs du service «Audit interne»	Service «Corporate Governance»	Service «Communication»	Chefs équipe
Comité consultatif de gestion (MAC)	X	X	X	X		X		X			X	X	X	
Comité consultatif de gestion élargi (EMAC)	X	X	X	X	X	X	X		X		X			Sur invitation

Le comité consultatif de gestion (MAC – Management and Advisory Committee) et le comité consultatif de gestion élargi (EMAC – Enlarged Management and Advisory Committee) se réunissent régulièrement pour:

- discuter des questions importantes concernant les activités de l'Office et formuler des avis en la matière;
- examiner les résultats des activités de l'Office;
- évaluer les progrès du PS 2025;
- examiner les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans le programme de travail annuel.

#### 3.1 Évaluations ex ante et rétrospectives de programmes et d'activités

L'article 29 du règlement financier de l'Office exige de l'Office, entre autres, qu'il procède à des évaluations ex ante et rétrospectives (ex post) des programmes et activités qui occasionnent des dépenses importantes.

En ce qui concerne les évaluations ex ante, toutes les initiatives stratégiques ont été présentées pour approbation au moyen de fiches de projet standardisées, qui décrivent et évaluent en détail les aspects et les critères pertinents de la ou des initiatives proposées, tels que l'analyse de rentabilisation sous-jacente, la vision/mission, les objectifs envisagés, les ressources humaines et financières requises, les risques, les avantages escomptés et la valeur ajoutée, etc. Avant de soumettre ces fiches de projet au directeur exécutif pour approbation, elles ont toutes fait l'objet d'un cycle d'examen complet, qui a permis d'assurer l'analyse et l'acceptation des parties prenantes pertinentes.

En ce qui concerne les évaluations rétrospectives, chaque initiative stratégique achevée a fait l'objet d'un rapport de projet final par l'intermédiaire duquel les réalisations qui en ont résulté ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été comparées aux objectifs fixés dans le descriptif du projet correspondant. Les différents chapitres du rapport final du projet répondent à des critères d'évaluation pertinents tels que l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la pertinence et la valeur ajoutée de l'UE. En outre, elles sont souvent mentionnées de manière résumée dans la section de l'annexe du rapport de projet final



correspondant. Comme pour les fiches de projets connexes précédents, les rapports finaux du projet ont également fait l'objet d'un cycle d'examen impliquant toutes les parties prenantes concernées, garantissant ainsi leur acceptation avant de les soumettre au directeur exécutif pour approbation.

En ce qui concerne l'article 29, paragraphe 4, du règlement financier de l'Office, qui exige du directeur exécutif qu'il «prépare un plan d'action pour donner suite aux conclusions des évaluations visées au paragraphe 3», le respect des dispositions est assuré par l'exercice annuel d'établissement des priorités qui a été lancé en 2020 dans le cadre du plan stratégique et qui constitue l'un des mécanismes clés pour le suivi de la mise en œuvre annuelle du PS 2025. En outre, dans ce contexte, il est fait référence:

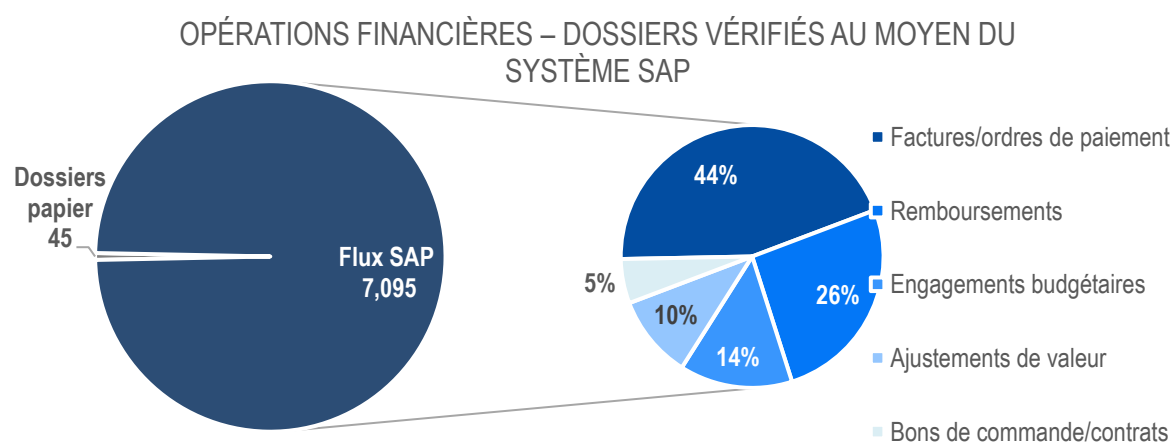
- à l'évaluation récente de l'Observatoire;
- au fait que le règlement fondateur de l'Office prévoit une évaluation du RMUE en 2021 et tous les cinq ans par la suite;
- aux programmes de travail annuels de l'Office;
- aux audits internes et externes régulièrement effectués.

### 3.2 Vérification ex ante

La vérification ex ante est un élément essentiel du système de contrôle interne de l'Office. Conformément au principe des «quatre yeux», la fonction ex ante vérifie la légalité et la régularité de toutes les opérations financières et s'assure que toutes les opérations sont conformes aux exigences du règlement financier de l'Office et des autres règles et règlements applicables.

L'Office a opté pour un modèle décentralisé. D'une part, la vérification financière ex ante est effectuée de manière centrale au sein du département «Finances», l'accent étant placé sur la légalité, la régularité et le respect du cadre juridique. D'autre part, la vérification opérationnelle ex ante, y compris le respect du principe de bonne gestion financière, est effectuée par l'ordonnateur compétent au moment d'autoriser une opération.

La vérification financière ex ante est réalisée au moyen d'une approche fondée sur les risques; toutes les transactions financières font l'objet d'une vérification, mais la portée de la vérification ex ante varie en fonction de leur niveau de risque associé. Un examen ciblé est réalisé pour les dépenses inférieures à 5 000 EUR. Une vérification plus détaillée est effectuée pour les autres dossiers. Cette approche est complétée par une vérification financière ex post fondée sur les risques.



Comme décrit dans le graphique ci-dessus, les dossiers vérifiés directement au moyen du système SAP concernent les engagements budgétaires, les ajustements de valeur (engagements et annulations supplémentaires), les bons de commande, les factures, les paiements et les remboursements de taxes.

### 3.3 Évaluation ex post

L'évaluation ex post est établie à l'article 28 du [règlement financier](#) de l'Office et vise à améliorer le processus décisionnel. Les critères d'évaluation sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, le caractère durable, l'incidence, la cohérence/complémentarité et la valeur ajoutée. En interne, les projets individuels, leur performance et les premiers bénéficiaires concrétisés sont évalués sur la base d'un rapport de fin de projet présenté dans le cadre du processus de clôture du projet.

La plupart des offices visités ont adopté les idées d'amélioration mises en évidence dans les rapports qui en ont résulté. Tant les offices nationaux visités que l'Office ont amélioré leurs procédures internes, principalement en ce qui concerne la conservation et le partage des informations reçues dans le cadre des réunions des groupes de travail ou la mise en place de suivis plus réguliers des accords. Parmi les autres améliorations recensées figurent le suivi du temps consacré aux accords de coopération ainsi que l'augmentation des informations statistiques sur les activités de promotion des marques et des dessins ou modèles.

### 3.4 Registre des exceptions

Le cadre de contrôle interne, adopté par le comité budgétaire, exige de l'Office qu'il établisse un registre afin de s'assurer que tous les cas de dépassement des contrôles et d'écart par rapport aux processus et procédures établis sont documentés, justifiés et dûment approuvés au niveau approprié.

Les exceptions sont notifiées et communiquées conformément aux principes de transparence et de responsabilité, ce qui donne la possibilité de déterminer les domaines à améliorer. Les exceptions font l'objet d'un suivi et de nouvelles mesures correctives et préventives sont mises en œuvre (par exemple, coaching, séances de formation et réunions).

En 2021, 32 exceptions (sur un total de 7 140 dossiers) ont été recensées, contre 25 en 2020. Toutes ces exceptions ont été consignées et enregistrées, représentant un peu plus de 0,45 % du nombre total de dossiers traités.

### 3.5 Actes de délégation et de subdélégation

La délégation des pouvoirs d'exécution budgétaire est préparée conformément à l'article 157, paragraphe 4, point m), du RMUE et à l'article 41, paragraphe 1, du règlement financier de l'Office.

Conformément à l'article 157, paragraphe 4, point m), du RMUE, le directeur exécutif a pour fonctions d'établir l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Office et d'exécuter le budget, fonctions qui peuvent être déléguées. En outre, conformément à l'article 2, paragraphes 1 et 5, du règlement financier de l'Office, l'ordonnateur est le directeur exécutif de l'Office. Conformément à l'article 41, paragraphe 1, du règlement financier de l'Office, le directeur exécutif peut déléguer les pouvoirs d'exécution du budget au personnel de l'Office soumis au statut. Les délégataires ne peuvent agir que dans la limite des pouvoirs qui leur sont expressément conférés.

La délégation et les subdélégations sont préparées pour chaque exercice au cours de l'exercice précédent, une fois que le budget de l'exercice suivant a été adopté. L'ordonnateur

désigne un (ou plusieurs) ordonnateur(s) délégué(s) pour chaque ligne budgétaire, qui peut (peuvent) déléguer des pouvoirs à des agents en tant qu'ordonnateurs subdélégués. En principe, les ordonnateurs délégués occuperont le poste de directeur de département. Les agents occupant le poste de directeur adjoint ou de chef de service peuvent également être des ordonnateurs délégués. Les conditions et les limites éventuelles de la délégation seront fixées dans un acte de délégation qui doit être signé par l'ordonnateur et par l'ordonnateur délégué.

Chaque fois qu'une nouvelle décision sur la structure interne de l'Office est adoptée, qui implique une réorganisation des postes mentionnés, toutes les délégations sont révisées et peuvent être révoquées ou modifiées en cas de besoin. Il en va de même lorsque les départs/transferts du personnel sont notifiés/identifiés. Par ailleurs, l'ordonnateur peut décider à tout moment de retirer les pouvoirs qu'il a délégués à un agent ou son accord à une subdélégation de pouvoirs.

Les pouvoirs délégués comprennent:

- la prise d'engagements budgétaires et juridiques ainsi que la réalisation des actes préalables à ces engagements;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses;
- la constatation des créances (y compris les corrections financières), l'émission d'ordres de recouvrement et la suppression des créances constatées;
- la prise de décisions individuelles d'attribution de marchés publics, de subventions ou de prix;
- la proposition de virements de crédits;
- la renonciation aux ordres de recouvrement limités à certains ordonnateurs délégués.

L'exécution des décisions de délégation est gérée par le département «Finances» de l'Office, qui est chargé de rédiger, de modifier et d'abroger une délégation. Des contrôles spécifiques sont mis en œuvre dans le système de gestion financière de l'Office (voir point 3.7), afin de garantir le respect des délégations individuelles. En outre, l'Office tient un registre des cas de non-conformité identifiés (à savoir le registre des exceptions).

### **3.6 Instructions conformes à l'article 56 du règlement financier de l'Office**

L'article 56 du règlement financier de l'Office indique que l'article 92 du règlement de l'UE est applicable. Cet article dispose ce qui suit:

L'ordonnateur délégué ou subdélégué qui reçoit une instruction contraignante qu'il considère comme irrégulière ou contraire au principe de bonne gestion financière, notamment parce que cette instruction ne peut pas être exécutée avec les ressources qui lui sont allouées, en informe par écrit l'autorité de laquelle il a reçu la délégation ou subdélégation. Si cette instruction est confirmée par écrit, si cette confirmation intervient dans des délais utiles et si elle est suffisamment précise dans le sens où elle fait explicitement référence aux aspects estimés contestables par l'ordonnateur délégué ou subdélégué, celui-ci est dégagé de sa responsabilité. Il ou elle exécute l'instruction, sauf si elle est manifestement illégale ou contraire aux normes de sécurité applicables.

[...]

Les instructions confirmées dans les conditions visées au présent paragraphe sont recensées par l'ordonnateur délégué compétent et mentionnées dans son rapport annuel d'activités.

Aucune instruction relevant de l'article 56 du règlement financier de l'Office n'a été reçue en 2021.

### **3.7 Intégration de la délégation des pouvoirs de l'ordonnateur dans le système de gestion financière**

L'Office a élaboré un système clair de délégation des pouvoirs d'ordonnateur aux ordonnateurs délégués ou subdélégués. Ce système repose sur les éléments suivants:

- une décision du directeur exécutif de l'Office, qui inclut une charte complète des tâches et des responsabilités des ordonnateurs délégués et subdélégués;
- la mise en œuvre de ces délégations dans le système de gestion financière SAP de l'Office, qui garantit que seules les personnes habilitées peuvent approuver des transactions financières dans le flux de travail électronique.

### **3.8 Réseau de gestionnaires administratifs et financiers et formation en matière de finance**

Les ordonnateurs délégués et subdélégués bénéficient du soutien de gestionnaires administratifs et financiers qui veillent au transfert adéquat des connaissances en matière financière et forment un réseau en vue du partage de bonnes pratiques. En 2021, le réseau s'est réuni à sept reprises. Parmi les sujets traités figuraient:

- les examens mensuels de la planification des marchés publics et des mises à jour du système de gestion des ressources externes;
- les activités de fin d'exercice: clôture de l'année en cours et ouverture de l'année suivante;
- les rapports sur les indicateurs de performance clés et sur le registre des exceptions;
- la fourniture d'informations sur les modifications apportées à la procédure et aux résultats d'audit;
- les événements de formation financière prévus;
- le suivi trimestriel de l'exécution budgétaire.

La formation sur les questions financières destinée aux acteurs financiers s'effectue tout au long de l'année, en mettant l'accent sur les aspects liés à la passation de marchés, à la budgétisation, au contrôle interne, à la gestion des dossiers économiques, à la comptabilité et à la clôture de fin d'exercice, ainsi que sur l'utilisation du système de gestion financière SAP. Des sessions de formation spécifiques sont également organisées pour les ordonnateurs nouvellement nommés.

### **3.9 Système de gestion des ressources externes (ERMS)**

Le système ERMS soutient et promeut l'utilisation optimale des ressources externes et apporte une contribution précieuse aux processus décisionnels de l'Office en matière d'externalisation.

L'utilisation du système ERMS est obligatoire pour tous les contrats de plus de 15 000 EUR conclus avec des entreprises du secteur privé. Les accords conclus avec des organismes publics, tels que les services de la Commission européenne, d'autres organes de l'UE, des offices nationaux de la PI et d'autres autorités nationales/internationales, ne relèvent pas du champ d'application du système ERMS.

Le système ERMS est géré dans une base de connaissances commune. Toute la documentation concernant les contrats directs ou les contrats-cadres, les demandes d'offres, les offres, les éléments livrables, les incidents et les comptes rendus de réunions est conservée dans un sous-dossier spécifique pour chaque département de l'Office.

Un rapport mensuel sur le recours aux marchés, qui suit attentivement et régulièrement la situation à cet égard, est transmis aux départements avec les états financiers mensuels. Cette information est saisie chaque mois dans le système ERMS sous la forme d'une mise

à jour du dossier général de chaque département afin d'aider les départements à planifier leurs opérations et à préparer la documentation relative aux appels d'offres en temps utile. Ce suivi contribue à l'amélioration de la planification de l'Office concernant les procédures de passation de marchés publics.

La gestion stratégique des fournisseurs permet de gérer les fournisseurs les plus importants pour l'organisation. Cela s'effectue par le regroupement et la consolidation d'informations essentielles concernant les fournisseurs, par un renforcement de la discipline en matière de communication et de décision au niveau des fournisseurs, et par une visibilité des relations avec les fournisseurs clés au niveau exécutif.

Sur la base de la classification des fournisseurs établie en concertation avec les départements de l'Office, 22 fournisseurs (avec 25 contrats-cadres) ont été identifiés comme stratégiques, sur la base de critères tels que la valeur totale, l'alignement stratégique et le risque associé au fournisseur.

### 3.10 Cour des comptes européenne

Dans son rapport d'audit financier annuel 2020, la Cour des comptes a conclu que «les comptes annuels de l'Office présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Office au 31 décembre 2020, le résultat de ses opérations, ses flux de trésorerie, ainsi que l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission», et que les recettes et les paiements sous-jacents aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légaux et réguliers.

La Cour des comptes a également formulé une observation qui ne remet pas en cause son avis positif. Cette observation figure dans le rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2020 <sup>(12)</sup>.

- Pour l'exercice 2020, la Cour des comptes a signalé que le total des paiements (1 411 329,42 EUR) effectués au titre d'un contrat-cadre pour des services de jardinage et de nettoyage était irrégulier, sur la base de son rapport d'audit pour l'exercice 2018. Elle a estimé que la procédure de passation de marché sous-jacente à ce contrat-cadre était irrégulière, car l'offre correspondante était anormalement basse. Elle considère donc que tous les paiements découlant de l'exécution de ce contrat sont irréguliers.

L'Office n'est pas d'accord avec cette observation. Il a suivi toutes les étapes prévues par le règlement financier pour l'appréciation d'une offre qui peut apparaître anormalement basse. En conséquence, il ne souscrit pas à l'affirmation de la Cour des comptes selon laquelle offrir un service (exceptionnel et rarement utilisé) à un prix réduit constitue une pratique déloyale et confère un avantage concurrentiel indu par rapport aux concurrents.

Enfin, il convient de noter que le concept d'«offre anormalement basse» vise principalement à garantir que le prestataire soit en mesure de fournir les services nécessaires pendant toute la durée du contrat, ce qui est le cas en l'espèce et a été prouvé pendant l'exécution du contrat.

État d'avancement: une nouvelle procédure de passation de marché a été lancée en 2021, étant donné que le contrat actuel arrive à son terme en 2022.

---

(12) Rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2020  
<https://www.eca.europa.eu/en/Pages/DocItem.aspx?did=59697> (p. 319-327).

Un bref résumé des observations des années précédentes considérées comme étant en cours dans le rapport de la Cour de 2021 est présenté ci-après, avec les réponses de l'Office et l'état d'avancement.

- Procédure de passation des marchés: dans son rapport d'audit de 2018, la Cour des comptes a estimé qu'une procédure de passation de marché relative à un contrat-cadre pour des services de jardinage et de nettoyage était irrégulière dans la mesure où l'offre correspondante était anormalement basse, de sorte que tous les paiements découlant de ce contrat étaient irréguliers. (Il s'agit de la même observation que celle mentionnée plus haut).

État d'avancement: l'Office n'a mis en évidence aucune raison de résilier le contrat de manière anticipée, raison pour laquelle il reste en vigueur jusqu'à sa résiliation en mars 2022. Une procédure d'appel d'offres a été lancée à l'automne 2021 et un contrat devrait être signé en 2022. Le raisonnement de l'Office exposé plus haut a été expliqué en détail à l'autorité de décharge, et la décharge pour 2018 a été accordée au directeur exécutif.

- Procédure de recrutement: en 2019, la Cour des comptes a considéré qu'une procédure de recrutement était irrégulière dès lors que l'avis de vacance comportait deux profils différents qui devaient être évalués séparément, mais que tous les candidats étaient évalués au regard de l'ensemble des critères de sélection. Cela a conduit à une situation dans laquelle certains candidats n'auraient pas été inscrits sur la liste de réserve parce qu'ils n'auraient pas atteint la note minimale requise établie au préalable. La Cour des comptes a également indiqué que, dans le cadre de la même procédure, le comité de sélection a remplacé un candidat qui avait décliné l'invitation à un entretien par un candidat qui n'avait pas obtenu la note minimale requise établie au préalable, et ce sans fournir de justification documentaire expliquant pourquoi ce candidat, qui était déjà employé par l'Office, avait été invité.

État d'avancement: l'Office a répondu que, dans ce cas particulier, l'évaluation des critères de sélection avait fait l'objet d'une interprétation erronée. Toutefois, les décisions des comités de sélection sont maintenant plus régulièrement documentées, étant donné que des procès-verbaux sont établis à différentes étapes de la procédure, les problèmes étant signalés et des mesures de suivi étant mises en place afin d'améliorer encore la piste d'audit. L'Office a également cessé de publier des avis de vacance comportant plusieurs profils, afin de simplifier le travail du comité de sélection et d'éviter toute confusion. La liste de réserve correspondante a été clôturée par l'Office en novembre 2021.

- Indemnité d'astreinte pour le plan de continuité des activités (PCA): en 2019, la Cour des comptes a formulé une observation indiquant que l'activation du PCA est tout à fait exceptionnelle et ne nécessite pas le paiement d'une indemnité d'astreinte à l'encadrement supérieur de l'Office, mais plutôt à son personnel technique.

État d'avancement: le comité budgétaire prend note de l'observation de la Cour des comptes et des informations détaillées fournies par l'Office à cet égard et confirme à nouveau la taille et la structure actuelles de l'équipe du PCA et le montant correspondant des indemnités d'astreinte pour 2021, qui représentent 0,05 % du budget, après avoir examiné les informations relatives aux indemnités budgétisées pour 2021 par rôle ainsi que leur incidence totale. Le comité budgétaire de l'Office est l'autorité ultime responsable de ces décisions.

- Utilisation des excédents budgétaires de l'Office: en 2019, la Cour des comptes a recommandé que l'excédent budgétaire de l'Office soit utilisé de manière productive,

soit au niveau de l'Office, soit au niveau de l'Union européenne, et que l'Office, en collaboration avec la Commission européenne, étudie la possibilité d'utiliser ses excédents pour appuyer les instruments financiers qui soutiennent les entreprises européennes.

État d'avancement: une première série d'initiatives a été introduite dans le budget 2020 (projets financés par l'UE), amplifiée dans le budget 2021 (projets financés par l'UE, École européenne, Fonds pour les PME) et se poursuivra dans les années à venir. En 2021, l'Office a signé une convention de contribution de trois ans avec la Commission européenne afin de continuer à soutenir les PME européennes dans le contexte de l'après-COVID-19, au moyen d'un fonds pluriannuel pour les PME.

Outre l'audit financier annuel, en 2022, la Cour des comptes a réalisé un audit spécial relatif aux droits de propriété intellectuelle de l'UE, portant sur la protection des marques de l'UE, des dessins ou modèles et des indications géographiques dans le marché unique de 2017 à 2021. Dans son rapport d'audit, la Cour des comptes reconnaît que le cadre de l'UE pour la protection des droits de propriété intellectuelle est généralement solide et robuste. Elle conclut que l'EUIPO a accompli les tâches qui lui ont été confiées en matière d'administration et de promotion des marques et des dessins ou modèles de l'UE et a donc bien contribué à la protection de ces marques et dessins ou modèles.

La Cour des comptes recommande toutefois à la Commission européenne de:

- (a) formuler des propositions législatives visant à:
  - assurer la protection des indications géographiques pour les produits non agricoles;
  - étendre la protection de la marque de l'UE à tous les droits de propriété intellectuelle de l'UE, introduire des seuils d'intervention et élargir la définition des petits envois;
- (b) évaluer les modalités de gouvernance de l'EUIPO et la méthode de détermination des taxes;
- (c) améliorer les systèmes d'indications géographiques de l'UE;
- (d) améliorer le cadre d'application des droits de PI.

L'Office a répondu au point b) concernant les modalités de gouvernance, en particulier la procédure de décharge, et la méthode de détermination des taxes. Le cadre de gouvernance et de responsabilité de l'EUIPO a été confirmé et renforcé par le législateur lors de la dernière réforme législative qui a eu lieu il y a seulement cinq ans. Il est conforme à l'approche commune sur les agences décentralisées et aux dispositions du règlement financier de l'UE <sup>(13)</sup>, qui reconnaissent que la structure de financement des agences a une incidence sur leurs mécanismes de décharge.

L'Office rappelle également que l'EUIPO est une agence entièrement autofinancée qui n'impose aucune charge aux contribuables de l'UE. Elle est financièrement autonome, finançant l'ensemble de ses activités à l'aide des recettes provenant des taxes payées par les clients, principalement les industries.

---

(13) Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, en particulier son article 70.

En outre, l'EUIPO a toujours reçu des avis d'audit sans réserve de la part de la Cour des comptes et la décharge a toujours été accordée à l'unanimité au directeur exécutif de l'Office, décisions qui comprenaient à chaque fois les votes positifs de la Commission européenne et du Parlement européen. Dans ce contexte, l'Office ne considère pas que le mécanisme de décharge confirmé par le législateur au cours de la dernière réforme législative nécessiterait une quelconque modification, étant donné qu'il est conforme aux règlements et aligné sur le contexte spécifique de l'Office.

En ce qui concerne la méthode de détermination des taxes applicables aux marques, le législateur a choisi d'inclure les taxes dans le règlement fondateur et a établi les principes sur lesquels elles sont fixées dans son préambule. Le montant des taxes leur permet d'atteindre les objectifs qui leur ont été fixés par le législateur. La croissance soutenue de la demande de marques de l'UE et les niveaux élevés de satisfaction des usagers démontrent que les parties prenantes ne perçoivent aucun problème avec les taxes.

La Cour des comptes n'a émis qu'une seule recommandation à l'intention de l'Office concernant les projets de coopération européenne. Selon la Cour des comptes, l'Office devrait:

- (a) fournir une méthode rigoureuse de calcul des montants forfaitaires;
- (b) fournir une justification adéquate des coûts de fonctionnement des bases de données publiques de l'UE pour les marques et les dessins ou modèles de l'UE;
- (c) améliorer les systèmes d'évaluation des projets de coopération européenne.

L'Office a accepté la recommandation visant à améliorer les systèmes de financement, de contrôle et d'évaluation des projets de coopération européenne et prévoit de les mettre en œuvre d'ici à 2023.



## 4. Assurance de gestion

### 4.1 Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

L'Office a procédé à l'évaluation de son système de contrôle interne au cours de l'exercice 2021 et a conclu qu'il était efficace et que les composantes et principes étaient en place et fonctionnaient comme prévu.

Le tableau ci-dessous présente l'état actuel des mesures prises par l'Office en ce qui concerne les irrégularités ou les possibilités d'amélioration identifiées au cours de l'exercice précédent.

PRINCIPE	INSUFFISANCE/POSSIBILITE D'AMELIORATION (IDENTIFIEE EN 2020)	STATUT ACTUEL
11. Sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques	<p>L'Office évaluera la possibilité de développer et de mettre en œuvre de nouveaux contrôles automatiques, dans le but d'accroître l'efficacité et la cohérence.</p> <p>En outre, l'utilisation de certains outils de l'Office nécessite des transferts internationaux qui sont illégaux dès lors que les mesures appropriées n'ont pas été prises à la suite de l'affaire Schrems II.</p>	<p>En 2021, des initiatives visant à améliorer l'automatisation des contrôles dans la gestion des procédures en matière de marques et de dessins ou modèles ont été mises en œuvre afin de soutenir l'Office dans la gestion de l'augmentation inattendue du nombre de dépôts.</p> <p>Par ailleurs, l'Office met actuellement en œuvre un nouveau système de gestion des demandes internes dans le cadre du programme «Robust Digital Backbone», qui devrait être lancé en 2022.</p> <p>L'Office a travaillé en étroite collaboration avec les fournisseurs de logiciels afin de veiller à ce que toutes les mesures juridiques et de conformité soient en place, tout en atténuant les risques et en réduisant les données à caractère personnel transférées.</p>
13. Utilise des informations pertinentes	<p>Un audit approfondi de la politique de conservation de l'Office a souligné que, si cette politique est étendue et bien appliquée en ce qui concerne le système de gestion des documents, elle ne couvre pas tous les outils actuellement utilisés au sein de l'Office.</p> <p>Certaines améliorations ont été recensées dans le domaine de l'accompagnement efficace à la prise de décision sur la base de l'analyse des données. L'Office travaille activement sur ce sujet et a d'ores et déjà proposé des projets stratégiques dans les domaines de la gouvernance des données et de l'alphabétisation, de l'analyse de la diffusion des données de PI ainsi que de la modernisation du paysage informatique.</p>	<p>Le plan d'action visant à garantir l'application cohérente de la politique de conservation dans tous les systèmes et tous les domaines a été lancé et est largement avancé. Des actions supplémentaires seront mises en œuvre dans le cadre du projet de gouvernance de l'information de l'EUIPO, qui devrait être lancé en 2022.</p> <p>Le projet stratégique «Gouvernance des données et éducation au numérique» a été lancé en 2020 dans le but de développer un cadre de gouvernance des données par des règles et des procédures relatives à l'utilisation des données opérationnelles et d'entreprise.</p>

Outre les actions en cours des exercices précédents, plusieurs améliorations supplémentaires ont été recensées pour les principes 6 et 11 au cours de l'évaluation du contrôle interne pour 2021 (voir le tableau ci-dessous).

PRINCIPE	INSUFFISANCE/POSSIBILITE D'AMELIORATION
6. Fixe des objectifs appropriés	<p>Décalage entre la capacité du personnel et les objectifs opérationnels/stratégiques</p> <p>L'Office s'efforce d'aligner ses besoins et ceux du personnel et les connaissances nécessaires pour veiller à ce qu'il atteigne ses buts et objectifs de performance stratégiques et opérationnels.</p>
11. Sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques	<p>Augmentation du nombre de cyberattaques visant à accéder à des informations restreintes ou à perturber les services de l'Office.</p> <p>Comme en témoigne le risque EUIPO_50, l'augmentation mondiale des cyberattaques accroît la nécessité pour l'Office de poursuivre le renforcement des politiques et des processus de sécurité informatique.</p> <p>Plusieurs procédures ont été mises en place, telles que la réalisation d'examens de vulnérabilité et de tests de pénétration. Des mesures supplémentaires seront prises dans le cadre du projet stratégique sur l'intégration et l'expansion de la sécurité informatique.</p> <p>En raison du problème de vulnérabilité Log4j, survenu en décembre et affectant les outils existants au sein de l'Office, des actions d'atténuation ont été menées au niveau de l'infrastructure, y compris la détermination des changements nécessaires dans les applications contenant le registre vulnérable.</p>

En combinaison avec l'évaluation et le recensement des lacunes et des possibilités d'amélioration, l'Office a également déterminé les meilleures pratiques et les points forts de son système de contrôle interne, tels que:

- l'amélioration continue de la cybersécurité;
- un portail pour la transparence accessible au public;
- une solide approche de la gestion fondée sur les performances et les risques, profondément ancrée dans la culture organisationnelle;
- la mise en œuvre de différents réseaux interdépartementaux sur des sujets spécifiques;
- la définition d'un cadre de qualité intégré et d'une procédure de cartographie de la qualité;
- la désignation de l'EUIPO comme l'office de PI le plus innovant en 2021, mettant en lumière les efforts déployés par l'Office pour cibler de manière proactive les changements et saisir les opportunités;
- l'automatisation des tâches concernant les processus liés aux activités principales.

## 4.2 Examen des éléments à l'appui de l'assurance

L'examen des éléments à l'appui de l'assurance s'est fondé sur l'analyse systématique des éléments probants disponibles, comme décrit dans le présent rapport et en particulier dans les sections relatives aux questions suivantes: gestion des ressources; audit, contrôles internes et stratégie de lutte contre la fraude, ainsi que comptes annuels définitifs de l'exercice. Cette approche a offert suffisamment de garanties quant à l'exhaustivité et à la fiabilité des informations communiquées.

Les mesures en place pour garantir la légalité et le respect de la réglementation sont, en particulier:

- les systèmes de gestion des performances, de la qualité et des risques;
- la vérification ex ante;
- les évaluations ex post;
- l'enregistrement et le suivi systématiques des exceptions, ainsi que de leur nature quantitative et qualitative;
- le système de délégation des pouvoirs de l'ordonnateur intégré dans le système de gestion financière de l'Office;
- le réseau des agents administratifs et financiers;
- le système ERMS;
- l'évaluation des risques et les avis exprimés dans les rapports finaux par les auditeurs internes et externes;
- les résultats de l'autoévaluation de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne réalisé au niveau des départements et de l'organisation.

À la lumière de ces mesures, il peut être conclu que les systèmes de contrôle interne de l'Office sont appropriés et fournissent une assurance raisonnable. La mise en œuvre du cadre de contrôle interne révisé adopté en 2018 a été satisfaisante et ses cinq composantes sont en place et fonctionnent.

### 4.3 Évaluation des coûts et avantages des contrôles internes

Comme indiqué, l'EU IPO a mis en œuvre un certain nombre de contrôles, procédures, processus et outils afin de garantir la légalité et la régularité de ses activités, de préserver la bonne gestion financière de ses ressources, d'assurer une transparence et un contrôle adéquats des activités et ressources clés afin de soutenir les décisions de gestion, ainsi que de maintenir et d'améliorer en permanence la qualité de ses résultats.

Les fonctions et activités examinées concernaient les coûts liés à la gestion financière, y compris la vérification et la gestion des subventions et du budget; les coûts associés à la programmation et à la planification stratégiques, au contrôle interne, à l'assurance et à la gestion de la qualité; les coûts associés aux audits internes et externes, y compris les certifications ISO; les coûts des contrôles informatiques (assurance qualité, architecture, criminalistique et sécurité informatique).

Ces coûts ont été classés entre les contrôles ex ante et ex post sur la base des meilleures informations disponibles. L'EU IPO affinera la méthodologie utilisée pour l'estimation des coûts des contrôles au cours des prochaines années.

EFFECTIF (ETP)	EX ANTE		EFFECTIF (ETP)	EX POST		TOTAL
	COÛTS SOUS-TRAITES (Mio EUR)	TOTAL EX ANTE (Mio EUR)		COÛTS SOUS-TRAITES (Mio EUR)	TOTAL EX POST (Mio EUR)	
40,6	2,44	7,13	4,6	0,11	0,64	7,77

2,89 % du budget total exécuté ont été investis dans les fonctions de contrôle susmentionnées.

Les contrôles réalisés à l'Office sont bénéfiques pour les activités courantes et ne se limitent pas à garantir la conformité. Compte tenu du système complet de contrôle interne de l'Office, les retombées positives se ressentent dans la bonne gestion financière, la lutte contre la fraude et le respect de la législation, ainsi qu'au sein de l'EU IPO et chez ses utilisateurs, comme l'ont démontré:

- le respect des obligations réglementaires;
- les mécanismes de signalement fiables qui soutiennent le processus décisionnel du MAC et du CA/CB sur des questions telles que l'allocation des ressources, les investissements stratégiques, etc.;
- les mécanismes cohérents de traitement des transactions financières, qui favorisent la qualité des informations et des communications au sein de l'Office et avec les parties prenantes externes, assurant la bonne tenue de registres et l'intégrité permanente des données;
- l'amélioration de l'efficacité au sein des fonctions et des processus;
- la réduction du risque de fraude ou d'irrégularités dans les transactions et procédures financières et non financières, aucun cas n'ayant été recensé ou n'étant apparu;
- la réduction au minimum des risques affectant les actifs, le personnel ou les informations;
- la capacité éprouvée à communiquer de manière précise les performances commerciales aux parties prenantes pertinentes, y compris d'autres offices de la PI, les clients, etc., ce qui favorise la continuité des relations;
- l'effet dissuasif des contrôles;
- la prévention des conflits d'intérêts;
- la décharge sans réserve systématiquement accordée par le comité budgétaire au directeur exécutif de l'Office concernant l'exécution du budget;
- la réduction des risques d'atteinte à la réputation;
- l'avis de la Cour des comptes, qui a toujours été sans réserve concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes;
- le nombre relativement faible d'observations formulées par la Cour des comptes, le service d'audit interne et d'autres auditeurs et les mesures promptement prises par l'EUIPO pour donner suite aux recommandations accompagnant ces observations, réduisant ainsi les risques.

Outre les avantages susmentionnés, l'EUIPO a mis en place un ensemble d'indicateurs de suivi et de performance clés et a complété cette liste dans le but à la fois de soutenir le suivi de la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique et de refléter les résultats des activités de contrôle et des programmes de qualité. Certains de ces indicateurs, qui portent sur l'efficacité, l'efficacité et l'économie des contrôles, sont les suivants:

- conformité avec les recommandations du service «Audit interne»;
- opérations de traitement des données à caractère personnel examinées et jugées conformes;
- sensibilisation du personnel à la stratégie de lutte contre la fraude;
- précision des prévisions budgétaires (dépenses);
- précision des prévisions budgétaires (recettes);
- précision des prévisions budgétaires (reports);
- disponibilité des outils de l'Office;
- indicateur de la sécurité informatique.

Tous les indicateurs ci-dessus respectent les limites de conformité ou les valeurs d'excellence, tel qu'indiqué à l'appendice A.

La stratégie de contrôle est donc considérée comme adéquate et, en ce qui concerne les coûts, elle est proportionnée aux risques qu'elle sert à atténuer et fournit une assurance raisonnable que le budget a été exécuté de manière effective, dans les délais et conformément aux règles. Néanmoins, l'EUIPO continue de revoir ses procédures et politiques de contrôle interne afin d'apporter des améliorations, de gérer les risques et de garantir un équilibre proportionné entre le coût et les avantages des contrôles.

#### 4.4 Conclusions générales sur l'assurance et réserves

Le directeur exécutif et ses ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable que, de manière générale, des contrôles adéquats étaient en place et fonctionnaient comme prévu; que les risques étaient suffisamment suivis et réduits; et que les mesures d'amélioration et de consolidation nécessaires étaient mises en œuvre. Le directeur exécutif, en sa qualité d'ordonnateur, a signé la déclaration d'assurance.

#### 4.5 Déclaration d'assurance

Je soussigné, ..., directeur exécutif de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle,

en ma qualité d'ordonnateur,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables;

affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes;

déclare que cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'autoévaluation, les contrôles ex ante et ex post, les travaux du service d'audit interne, les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à l'année de la présente déclaration;

confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'Office.

Alicante, le 1er mars 2022



Christian Archambeau  
Directeur exécutif

#### 4.6 Déclaration du chef de service responsable de la gestion des risques et du contrôle interne

Je soussigné, ..., en ma qualité de chef de service responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, déclare avoir transmis, conformément au cadre de contrôle interne adopté par le comité budgétaire (BC-18-06), mes avis et recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'EU IPO au directeur exécutif.

Je certifie par la présente que les informations fournies dans le présent rapport annuel d'activités consolidé et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, complètes et fiables.

Alicante, le 1er mars 2022



Jaime Cos Codina  
Chef du service «Corporate Governance»

## Appendice C - Déclaration de mission et organigramme (1)

La mission de l'Office est d'administrer et de promouvoir les systèmes des marques et des dessins ou modèles de l'UE. À cet effet, l'Office met en œuvre des procédures d'examen, d'enregistrement, d'opposition et d'annulation pour ce qui concerne les marques de l'Union européenne (MUE), ainsi que des procédures d'examen, d'enregistrement et de nullité pour ce qui est des dessins ou modèles communautaires (DMC). Toute décision faisant grief à une partie dans une procédure peut faire l'objet d'un recours devant les chambres de recours de l'Office.

L'Office est également chargé de favoriser la convergence entre les pratiques et les outils dans les domaines des marques et dessins ou modèles. C'est ainsi qu'il coopère avec les offices centraux de la propriété industrielle des États Membres (notamment l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle) et d'autres institutions, autorités, offices de la propriété industrielle et organisations internationales.

La mission de l'Observatoire est d'améliorer la compréhension du public en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle (DPI), ainsi que les atteintes à ceux-ci. Pour ce faire, il a recours à des études économiques, des projets de sensibilisation et d'éducation, de même qu'à la gestion de la «Orphan Works Database», base de données des œuvres orphelines de l'UE et à un portail internet public unique consacré aux œuvres indisponibles dans le commerce (2).

### Organigramme



\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

<sup>1</sup> Modèle de rapport d'activité annuel consolidé de la Commission européenne équivalent à l'annexe III, organigramme.

<sup>2</sup> Conformément à la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique, l'Office est chargé d'établir et de gérer un portail internet public unique pour les œuvres indisponibles dans le commerce.

## APPENDICE D - Registre des risques d'entreprise <sup>(1)</sup>

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPONSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
EUIPO_50 (T2/2018)	<p><b>Cyberattaques visant à accéder à des informations restreintes ou à perturber les services de l'Office.</b></p> <p>Le développement des activités de l'EUIPO et l'augmentation correspondante de son empreinte numérique, associés à une recrudescence mondiale des «cyberattaques», font naître la possibilité de subir des «cyberattaques» visant à accéder à ces informations ou à perturber les services de l'EUIPO.</p>	Protection des actifs, des informations et du personnel	<p>Organisation régulière d'activités de sensibilisation du personnel à la sécurité de l'information.</p> <p>Mécanismes opérationnels de prévention des attaques, notamment authentification à plusieurs facteurs pour un accès depuis l'extérieur de l'Office.</p> <p>Amélioration des systèmes de sécurisation du périmètre contre les attaques automatisées.</p> <p>Amélioration des infrastructures de réseau et de la protection contre les fuites de données.</p> <p>Déploiement de matériel et d'infrastructures de sécurité de l'information.</p> <p>L'initiative de contrôle d'accès au réseau (NAC – Network Admission Control) permet de garantir que seuls les dispositifs sûrs provenant de sociétés externes soient autorisés à se connecter au réseau.</p>	20 I (4) P (5)	Réduire	<p>- Mise à jour et examen continus des procédures et politiques de sécurité informatique coordonnés par l'équipe de sécurité informatique. Réalisation de simulations et de tests d'ingénierie sociale.</p> <p>- Mise en œuvre d'examen trimestriels de la vulnérabilité et d'essais de pénétration du périmètre de sécurité de l'EUIPO. Examens mensuels de la vulnérabilité des serveurs.</p> <p>- Amélioration des procédures d'application des correctifs grâce aux nouvelles technologies pour faire face à l'augmentation constante du nombre de vulnérabilités.</p> <p>- Projet stratégique sur l'intégration et l'expansion de la sécurité informatique lancé pour déployer des outils de cyber-renseignement, automatiser la détection, analyser le trafic de données et mettre en place un réseau basé sur l'intention.</p>

<sup>1</sup> Modèle de rapport annuel d'activité consolidé de la Commission européenne équivalent à 2.1 Conseil d'administration (ou équivalent)

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPONSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
EU IPO_64 (T1/2021)	<p><b>Problèmes de capacité de traitement du volume accru de dépôts de marques.</b></p> <p>La croissance significative des dépôts de marques enregistrée ces dernières années devrait donner lieu à un nouveau niveau de capacité requis de la part de l'Office.</p> <p>L'Office a fait face à cette croissance en déployant des efforts supplémentaires. Néanmoins, afin de gérer efficacement et durablement l'augmentation de la charge de travail, l'Office doit faire preuve de souplesse pour adapter ses capacités en matière de ressources, de processus et d'outils informatiques.</p>	Opérationnel	<p>Création de simulations de plusieurs scénarios sur la répartition des effectifs pour faire face à l'augmentation des volumes et à l'incidence sur les indicateurs en matière de résultats et de respect des délais.</p> <p>Amélioration et adaptation continues des principaux systèmes de back office, ainsi qu'amélioration continue de l'infrastructure et de ses aspects liés à la sécurité, afin d'assurer la performance et la disponibilité.</p> <p>Mise en œuvre de l'automatisation dans les domaines identifiés, en mettant particulièrement l'accent sur les parties du processus d'enregistrement qui nécessitent une main d'œuvre importante.</p> <p>Approbation du nouveau tableau des effectifs avec postes supplémentaires.</p>	16 I (4) P (4)	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification et accélération de la sélection et recrutement de ressources supplémentaires.</li> <li>- Mobilités internes permanentes et recours accru aux possibilités de services intérimaires.</li> <li>- Poursuite de la réaffectation des ressources dans la mesure du possible afin d'éviter tout retard dans le traitement des dossiers.</li> <li>- Création de nouvelles équipes axées sur les clients afin d'identifier des solutions plus efficaces et davantage centrées sur les clients.</li> <li>- Hiérarchisation continue des tâches (p. ex.: Fast Track) en cours.</li> <li>- D'autres automatisations sont à l'étude.</li> </ul>
EU IPO_03 (T2/2014)	<p><b>Factures trompeuses non sollicitées reçues par des utilisateurs de l'EU IPO.</b></p> <p>Lorsque les utilisateurs déposent des demandes concernant des marques ou des dessins ou modèles, ils reçoivent</p>	Protection des actifs, des informations et du personnel	<p>L'EU IPO prend des mesures sur plusieurs fronts:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informations aux utilisateurs;</li> <li>- enquêtes informatiques;</li> </ul>	16 I (4) P (4)	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse approfondie de l'évolution, des changements de tendances et des modes opératoires des escrocs est en cours.</li> <li>- Une nouvelle stratégie</li> </ul>



ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPONSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
	<p>systématiquement des factures frauduleuses/trompeuses. Si ces pratiques persistent, elles pourraient nuire à la réputation de l'EU IPO.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégie de l'EU IPO en matière de lutte contre la fraude;</li> <li>- poursuites judiciaires contre les fraudeurs;</li> <li>- cercle de connaissances «Respect des droits»;</li> <li>- collaboration avec Europol (rapports hebdomadaires);</li> <li>- activités du réseau antifraude (offices nationaux de la PI, associations d'utilisateurs, OMPI, OEB, Europol et Eurojust).</li> </ul>			<p>antifraude est en préparation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des activités en cours, intensification de l'information aux utilisateurs, aux associations d'utilisateurs et aux offices nationaux de la PI.</li> <li>- Suivi étroit des procédures pénales et judiciaires en cours.</li> <li>- Nouvelles actions en justice en préparation.</li> <li>- Poursuite de la défense des droits de PI de l'EU IPO contre les contrevenants qui ne sont pas considérés comme des fraudeurs (utilisation de noms ou de logos similaires, etc.).</li> </ul>
EU IPO_57 (T1/2020)	<p><b>Incertitude due à la pandémie de COVID-19, à ses éventuelles vagues successives d'infection et à ses répercussions.</b></p> <p>Ce risque menace l'ensemble du personnel de l'EU IPO de façon globale.</p> <p>D'une part, risque de propagation de la COVID-19 parmi les usagers du site.</p> <p>D'autre part, la crise a une incidence sur l'économie et affecte les procédures et les flux de travail de l'Office et de ses parties</p>	Entreprise	<p>Réunions régulières du comité de surveillance, composé de membres de l'encadrement supérieur, afin de suivre de près la situation, en consultation avec les autorités et organes compétents.</p> <p>Réunions régulières du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement (CSSE) pour suivre l'évolution de l'épidémie, dispenser des conseils techniques à l'usage de la direction de l'EU IPO et rendre</p>	<p><b>16</b> I (4) P (4)</p>	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures d'hygiène et de sécurité rigoureuses gérées par l'Office pour garantir la santé et le bien-être du personnel.</li> <li>- Poursuite de la fourniture de masques FFP2 à titre gracieux au personnel travaillant sur le site de l'EU IPO.</li> <li>- Communication régulière aux usagers du site d'un résumé des bonnes pratiques en matière de masques, de distanciation sociale et d'hygiène.</li> <li>- Réalisation d'un audit</li> </ul>

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPOSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
	<p>prenantes. Cette situation pourrait se traduire par des changements dans les dépôts reçus par l'Office. L'Office devra donc faire preuve d'une certaine souplesse pour adapter son fonctionnement et ses activités à l'évolution des priorités, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.</p>		<p>compte au comité de surveillance.</p> <p>Mise en œuvre de mesures visant à garantir la sécurité et le bien-être du personnel en offrant si nécessaire une certaine flexibilité.</p> <p>Suivi étroit des cas potentiels par le département «Ressources humaines» et le service médical.</p> <p>Collaboration étroite avec les autorités et organes compétents.</p> <p>Mise en œuvre de trois scénarios et d'un plan d'action correspondant en fonction de l'évolution de l'épidémie.</p> <p>Suivi quotidien des activités de l'Office (surveillance régulière des dépôts de MUE et de DMC, des recettes, etc.).</p> <p>Mises à jour régulières des communications au personnel et aux parties prenantes.</p> <p>Protocoles et directives en place pour garantir le respect de la législation sur le site, y compris la désinfection et l'aération.</p>			<p>externe trimestriel sur la «certification des protocoles de lutte contre la COVID-19» et vérification du plein respect des protocoles, y compris pour les services de restauration sur le site («UNE 0066-5 - Mesures pour la réduction de la transmission du coronavirus SARS-CoV-2»).</p> <p>- Garantir la réussite de l'audit relatif à la «vérification des protocoles de désinfection dans le cadre de la COVID-19».</p> <p>- Mesures de flexibilité dans le cadre de la politique du personnel (télétravail, demandes de congé, indemnités, etc.).</p> <p>- Les événements in situ, les visites et la participation à des manifestations physiques externes ont été interdits pendant les périodes d'état d'alerte tout au long de l'année et ont été organisés de façon virtuelle dans la mesure du possible.</p>

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPONSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
			<p>Évaluation spécifique des risques professionnels associés à la pandémie.</p> <p>Audits internes et externes réguliers en matière de santé et de sécurité, garantissant le respect total de la «certification des protocoles de lutte contre la COVID-19» sur le site.</p> <p>Adaptation des contrats existants avec les prestataires de services à des circonstances exceptionnelles.</p> <p>Tests PCR au niveau des conduites d'eaux usées, de l'air ambiant, et des conduits d'aération.</p>			
EUIPO_65 (T4/2021)	<p>La complexité du paysage des activités liées aux PME nécessite des flux d'actions coordonnés au sein de l'Office en vue de garantir le meilleur résultat possible pour toutes les parties prenantes concernées ou affectées.</p> <p>En raison de cette complexité et de la volatilité du marché, les efforts de l'Office pour diffuser les informations et renforcer la position des petites et moyennes entreprises (PME) en</p>	Stratégique/Réputation	<p>Matériel de communication et de sensibilisation partagé avec les offices de la PI, la Commission et les parties prenantes de l'initiative «Ideas Powered for Business».</p> <p>Communication régulière via les canaux existants (bulletins d'information, réunions régulières et ad hoc).</p> <p>Réunions bimensuelles organisées avec les offices de la PI et la Commission pour coordonner les activités.</p>	15 I (5) P (3)	Réduire	<p>- Mettre en place et discuter avec toutes les parties prenantes concernées d'une stratégie intégrée sur les différentes initiatives en faveur des PME, afin d'établir les objectifs d'impact et leur mesure.</p> <p>- Définir une nouvelle gouvernance pour les initiatives en faveur des PME.</p> <p>- Assurer la communication et l'établissement de rapports réguliers sur le programme en faveur des</p>

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPOSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
	<p>matière de protection de la PI risquent de ne pas être suffisamment efficaces.</p> <p>La sensibilisation doit être assurée auprès d'une grande part de la population cible et l'Office doit coordonner ses efforts de communication sans duplication potentielle des efforts.</p> <p>Les activités doivent garantir la complémentarité et s'appuyer sur le renforcement mutuel des actions connexes afin de susciter la participation des partenaires concernés et de mettre à disposition les ressources humaines et informatiques nécessaires.</p> <p>Il s'agit également d'une condition nécessaire pour simplifier au maximum les procédures, tout en garantissant le respect des règlements applicables.</p>		<p>Pour les utilisateurs, un service de <b>discussion en ligne</b> est disponible et une <a href="#">FAQ spécifique est publiée</a> en plus de la page web. La satisfaction et le retour d'informations des PME sont mesurés, suivis et communiqués.</p> <p>Les projets en faveur des PME dans le cadre du programme en faveur des PME suivent le modèle de gouvernance stratégique des projets, avec une communication et des rapports réguliers. En outre, le programme en faveur des PME est présenté et examiné avec les parties prenantes lors de réunions institutionnelles régulières.</p> <p>Les activités de communication sont coordonnées dans le cadre du projet stratégique de sensibilisation des PME et des diverses activités destinées aux partenaires de coopération européenne et internationale.</p> <p>Mécanisme financier en place dans le cadre des accords de coopération avec les États membres</p>			<p><i>PME et le Fonds pour les PME en interne et en externe.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Garantir l'engagement des offices de la PI des États membres, des associations d'utilisateurs et de la Commission européenne dans la mise en œuvre opportune et fructueuse des actions (réunions régulières, visites techniques, entre autres).</i></li> <li>- <i>Réaliser l'audit interne prévu et l'audit sur la protection des données concernant le Fonds pour les PME en 2022.</i></li> </ul>

ID DU RISQUE (risque posé)	DESCRIPTION DU RISQUE	TYPE DE RISQUE	CONTROLES EXISTANTS OU MESURES DEJA PRISES	NIVEAU DE RISQUE RESIDUEL Incidence (I) Probabilité (P)	REPONSE AU RISQUE Éviter/Transférer/Réduire/Accepter (suivre)	RESUME DU PLAN D'ACTION Autres mesures (en cours) visant à atténuer le risque
			<p>et de la méthodologie des programmes de coopération européenne, conformément à l'article 152 du règlement sur la marque de l'Union européenne, relatif aux actions de coopération avec les États membres.</p> <p>Tenue de comptes sur les médias sociaux et poursuite de la stratégie de publicité payante sur les médias sociaux. Campagne publicitaire et marketing multilingue, à l'échelle de l'UE, visant à sensibiliser au programme.</p>			

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

## APPENDICE E - Programme pour les conventions de subvention, les conventions de contribution et les accords de niveau de service <sup>(1)</sup>

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) <sup>(2)</sup>				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
<b>CONVENTIONS DE SUBVENTION</b>										
1.	GR/002/21	980 512	1 an	Différents bénéficiaires	Soutien à la sensibilisation à la valeur de la PI et aux dommages causés par la contrefaçon et le piratage	381 404	599 108			
<b>CONVENTIONS DE CONTRIBUTION</b>										
1.	PAGoDA – IPKey Amérique latine	6 000 000	01/09/2017 - 31/08/2021	DG Commerce et FPI	L'objectif général du projet est de promouvoir des conditions plus équitables pour les entreprises de l'UE opérant en Amérique latine en contribuant à une plus grande transparence et à une mise en œuvre équitable des systèmes de protection et	1 500 000				

<sup>(1)</sup> Modèle de rapport annuel d'activité consolidé de la Commission européenne équivalent à l'annexe VI. Conventions de contribution, de subvention et de niveau de service. Contrats-cadres de partenariat financier.

<sup>(2)</sup> Montant total par an.

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					d'application des DPI en Amérique latine.					
2.	PAGoDA – IPKey ASE	11/05/2017	7 000 000	01/09/2017 - 31/03/2022	DG Commerce et FPI	L'objectif général du projet est d'intervenir à l'échelle nationale pour établir, à l'intention des entreprises de l'UE opérant en Asie du Sud-Est, un contexte des DPI caractérisé par une plus grande transparence et une mise en œuvre équitable des systèmes de protection et d'application des DPI.	1 500 000	500 000		
3.	PAGoDA – IPKey Chine II	11/05/2017	7 000 000	01/09/2017 - 31/08/2022	DG Commerce et FPI	L'objectif général du projet est de promouvoir des conditions plus équitables pour les entreprises de l'UE opérant en Chine en contribuant à une plus grande transparence et à une mise en œuvre équitable du système de protection et	700 000	500 000		

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					d'application des DPI en Chine.					
4. PAGoDA – ARISE + IPR ASE	31/12/2017	5 555 556	01/01/2018 - 30/06/2023	DG Partenariats internationaux et DG Commerce	L'objectif du projet est de soutenir l'intégration régionale de l'ASEAN et de poursuivre l'amélioration et la modernisation des systèmes de création, de protection, d'utilisation, d'administration et d'application de la propriété intellectuelle dans la région de l'ASEAN, conformément aux meilleures pratiques et normes internationales en matière de PI et au plan d'action de l'ASEAN pour 2016-2025 relatif aux DPI.	1 000 000	1 400 000	400 000		
5. Projet relatif aux DPI dans la région des Caraïbes	03/10/2019	4 000 000	01/11/2019 - 30/04/2024	DUE CARICOM/ CARIFORUM et DG Partenariats internationaux	L'objectif général du projet est de contribuer à l'intégration des États du CARIFORUM dans l'économie mondiale par le	1 000 000	1 000 000	900 000	500 000	



INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)					
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025	
					renforcement du cadre propice stimulant l'innovation et la compétitivité du secteur privé.						
6.	Projet relatif aux DPI en Géorgie	16/12/2019	1 420 000	01/02/2020 - 30/06/2023	DUE Géorgie et DG Voisinage et négociations d'élargissement	L'objectif général du projet est de soutenir les autorités géorgiennes dans la poursuite de leurs efforts d'alignement sur les normes européennes et d'intégration dans l'économie mondiale, en stimulant le développement économique et les débouchés commerciaux.	400 000	400 000	220 000		
7.	Projet panafricain relatif aux DPI	20/12/2019	17 140 000	01/02/2020 - 31/01/2025	DG Partenariats internationaux	L'objectif général du projet est de faciliter les échanges intra-africains et les investissements européens et africains.	4 000 000	3 500 000	3 500 000	3 300 000	240 000
8.	Soutien aux PME par l'intermédiaire du programme	Nov. - déc. 2020	20 000 000	12 mois	DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Convention de contribution au titre du programme COSME en vue de la mise en œuvre d'une	4 161 896				

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
COSME					<p>action visant à alléger la charge financière des PME en ce qui concerne les coûts liés à la PI.</p> <p>L'action mise en œuvre par l'EU IPO aidera les PME innovantes à poursuivre le déploiement de leurs stratégies en matière de PI en accordant des subventions aux PME de l'UE pour couvrir les coûts de dépôt de marques et de dessins ou modèles nationaux ou de l'UE, ainsi que de diagnostics préalables de PI.</p>					
9. École européenne	10/07/2020	1 886 600	01/09/2020 - 31/08/2025	École européenne d'Alicante	<p>Le protocole d'accord entre l'école et l'EU IPO couvre la coopération dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités préscolaires ou postcolaires;</li> <li>- les services fournis à l'école européenne,</li> </ul>	328 816	350 000	350 000	350 000	350 000

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					<p>p. ex. les conseils dispensés à l'école en matière de sécurité, le plan de retour en septembre 2020, etc. ;</p> <p>- le parrainage de manifestations auxquelles participe l'école européenne d'Alicante, p. ex.: Eurosports, Model European Council, etc.</p> <p>- la coopération dans d'autres domaines, tels que le programme de stages pour les élèves de secondaire à l'EU IPO, la participation du directeur exécutif à la cérémonie de remise des diplômes du bac, etc.</p>					
10. École européenne	26/06/2019	44 622 651.41	01/09/2020 - 31/12/2025	École européenne d'Alicante + Commission européenne	L'accord de financement est un accord tripartite conclu entre l'EU IPO, la Commission et le	8 531 029	8 585 724	10 118 190	10 217 776	10 302 473

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (2)					
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025	
					Secrétaire général pour le financement du budget de l'école européenne d'Alicante.						
<b>ACCORDS DE NIVEAU DE SERVICE (ANS) (1)</b>											
1.	Accord administratif avec la DG Agriculture et développement rural	17/12/2019	s.o.	17/12/2019 -	Commission européenne - DG Agriculture et développement rural	Le protocole d'accord signé le 25 avril 2019 entre la Commission européenne et l'EUIPO fournit un cadre pour la conclusion de modalités de travail détaillées avec les différents services de la Commission et prévoit spécifiquement, au chapitre 7, une coopération pratique approfondie entre l'EUIPO et la DG Agriculture et développement rural.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
2.	EUIPO - Europol	07/11/2019	3 800 000	07/11/2019 - 31/12/2023	Europol	ANS pour renforcer la coopération dans la lutte contre la criminalité liée à la PI	950 000	950 000	950 000		

(1) Un accord avec le CdT est également en place (pour mémoire, avec un montant de zéro).

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
3.	EUIPO - DG Ressources humaines et sécurité	16/12/2015	01/03/2016 - 26/05/2024	DG Ressources humaines et sécurité	ANS sur le processus de délivrance du laissez-passer de l'UE conformément au règlement (UE) n° 1417/2013 du Conseil relatif à la coopération entre la Commission européenne agissant en tant que service central et les institutions de l'UE au sens de ce règlement	6 000	9 900	10 500	11 250	12 000
4.	EUIPO - DG Ressources humaines et sécurité	14/12/2017	01/10/2018 - durée illimitée	DG Ressources humaines et sécurité	L'ANS définit les conditions selon lesquelles la direction générale des ressources humaines et de la sécurité fournit des services, des biens ou des travaux (les «services») à l'EUIPO. Les services fournis concernent notamment l'apprentissage et le développement des compétences ainsi que les services médicaux.	7 500	10 458	10 458	10 458	10 458

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
5. EUIPO - SEAE	29/06/2018		29/06/2018 - durée illimitée	SEAE	L'ANS définit les règles et principes généraux applicables à l'hébergement des locaux et des membres du personnel de l'EUIPO dans les délégations de l'Union européenne ainsi que les conditions spécifiques des services et de l'assistance fournis par le SEAE à l'EUIPO pour lui permettre d'exercer sa mission et ses responsabilités dans des pays tiers où il a établi un bureau.	206 636,09	250 000	300 000	300 000	300 000
6. EUIPO - PMO	26/07/2021		01/10/2019 - durée illimitée	PMO	L'ANS définit les conditions selon lesquelles le PMO fournit des services, des biens ou des travaux (les «services») à l'EUIPO. Les services fournis couvrent notamment: les	643 180.52	700 000	742 525	794 489	838 133

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle; les pensions, l'indemnité d'invalidité, les transferts et l'allocation de départ; le calcul et le paiement des salaires; la détermination des droits individuels, les indemnités et remboursements lors de la prise de fonction, des transferts, au cours de la carrière et lors de la cessation de fonctions; la détermination des frais de mission conformément au statut; le remboursement des frais en dehors du statut; les frais des experts et des candidats; les frais des experts					

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					nationaux détachés; les services de visa; d'autres services.					
7.	EUIPO - EUAN DG Ressources humaines et sécurité		01/01/2019 - durée illimitée	EUAN DG Ressources humaines et sécurité	Soutien administratif aux expatriés	134 395,10	123 033,09	157 510,77	165 320,42	165 602,20
8.	EUIPO - EPSO EUSA	s.o.	01/04/2019 - durée illimitée	EPSO	L'ANS définit les conditions selon lesquelles l'EPSO et l'EUSA (les «prestataires de services») fournissent des services, des produits ou des travaux (les «services») à l'EUIPO. Les services fournis sont notamment les suivants: - L'EPSO aide les institutions, organes et organismes à leur demande, en vue de la sélection des fonctionnaires, des AT et des AC, afin de garantir la transparence et la normalisation de	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	



INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					leurs procédures de sélection. - L'EUSA fournit des services de formation aux institutions, organes et organismes de l'UE. Remplace l'accord précédent. À moins qu'ils soient personnalisés ou qu'ils ne relèvent pas du champ d'application de cet ANS, les services sont gratuits.					
9. Rectificatif + addendum à l'ANS EUIPO - EPSO/EUSA	Juillet 2020	175 000	21/06/2019 - durée illimitée	EPSO	Rectificatif + addendum à l'ANS EUIPO - EPSO/EUSA aux fins de l'organisation de concours pour la sélection du personnel en vue de son recrutement.	s.o.	900 000	600 000		
10. Accord administratif EUIPO - DG Fiscalité et union douanière	04/06/2018		3 ans (jusqu'au 04/06/2021) - prolongé d'un an		Accord administratif par lequel les parties conviennent de coopérer dans des activités liées à l'utilisation des outils d'application (EDB,	1 304 001,58	69 583			

INFORMATIONS GENERALES						INCIDENCE FINANCIERE (EN EUR) (²)				
	DATE DE SIGNATURE EFFECTIVE OU PREVUE	MONTANT TOTAL (EN EUR)	DUREE	CONTREPARTIE	BREVE DESCRIPTION	2021	2022	2023	2024	2025
					ACIST, ACRIS) et du système COPIS et de parvenir à une convergence des pratiques.					
11. EUIPO - OCVV Annexe V Sélections	15/07/2021			OCVV	Dans le domaine des RH, soutenir l'OCVV dans la sélection du personnel à recruter	s.o.	s.o.			
12. EUIPO - EUROJUST	10/03/2021	750 000	4 ans (09/03/2024)	EUROJUST	ANS pour renforcer la coopération dans la lutte contre la criminalité liée à la PI	187 300	187 300	187 300	187 300	

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

## Appendice F.

### Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle

#### Rapport annuel d'activités 2021

##### Sommaire

- 1 Introduction du directeur exécutif
- 2 L'Observatoire et l'EUIPO
- 3 La PI dans le monde numérique
- 4 Sensibilisation du public
- 5 Application des droits
- 6 Économie et statistiques
- 7 Communication de l'Observatoire
- 8 Affaires juridiques
- 9 Incidence des technologies
- 10 Coopération avec les intermédiaires
- 11 Outils visant à faire respecter les droits
- 12 Activités de coopération internationale
- 13 Activités en faveur des PME
- 14 Communication
- 15 Appréciation globale
- 16 Défis pour 2022

Annexe 1 Exécution budgétaire en 2021

Annexe 2 Liste des publications de l'Observatoire en 2021

## 1 Introduction du directeur exécutif

L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a continué de se développer au cours de l'année 2021. Outre des représentants de tous les États membres de l'UE, le réseau de l'Observatoire rassemble le secteur privé, la société civile, des députés européens désignés par le Parlement européen et des organisations et agences européennes et internationales.

Le programme de travail 2021 a été le premier programme entièrement inclus dans le plan stratégique 2025 de l'EUIPO et entré en vigueur en juillet 2020. Il comprenait plusieurs initiatives de haut niveau liées aux travaux de l'Observatoire, telles que la collaboration avec des intermédiaires, l'intelligence artificielle (IA) et la technologie, ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME). En tant que partie intégrante de l'EUIPO, l'Observatoire contribue à la réalisation du plan stratégique.

Comme le montrent les études sur la contribution de la propriété intellectuelle (PI), publiées en partenariat avec l'Office européen des brevets (OEB), l'importance économique des droits de propriété intellectuelle (DPI) pour l'emploi, le PIB et le commerce dans l'UE s'est encore accrue ces dernières années. Bon nombre des études réalisées par l'Observatoire visent à aborder une trilogie de thèmes: quantifier l'importance des DPI pour l'économie, cartographier ce que les citoyens européens et les PME pensent et connaissent des DPI, et quantifier l'étendue des atteintes aux DPI et leurs conséquences pour l'économie et la société.

En 2021, l'Office a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en publiant trois études sur le commerce international de produits de contrefaçon: une étude sur le recours abusif au transport maritime par conteneurs, une étude sur le rôle du commerce en ligne et une mise à jour de la quantification de base du commerce des produits contrefaits. L'EUIPO participe activement à la direction du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite, qui constitue à présent un organe officiel au sein de l'OCDE.

Les recherches menées par l'Observatoire avec des partenaires tels qu'Europol ont démontré que l'idée selon laquelle la criminalité en matière de PI est une infraction sans victime est erronée: la criminalité en matière de PI est aussi dangereuse que d'autres types de criminalité et porte gravement atteinte aux intérêts économiques et sociétaux de l'Union européenne. Par conséquent, l'Observatoire, en collaboration avec ses parties prenantes, s'efforce de prouver l'importance de la criminalité en matière de PI et ses liens avec les groupes criminels organisés. Ces efforts ont porté leurs fruits en 2021, avec l'inclusion de la criminalité en

matière de PI en tant que priorité pour les services répressifs dans le prochain cycle politique de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), qui s'étend de 2022 à 2025.

En 2021, l'accent a continué d'être mis sur les activités de sensibilisation, et en particulier sur la PI dans l'éducation.

Des campagnes médiatiques paneuropéennes couronnées de succès ont été menées, en particulier à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la contrefaçon, organisée en juin. Le portail européen du contenu en ligne, agorateka, contenait des informations provenant de portails de 22 États membres, ainsi que de la Suisse et du Royaume-Uni, couvrant plus de 3 500 sites d'offres légales à la fin de l'année.

Sur la scène internationale, l'Office a coopéré étroitement avec la Commission européenne et les agences de l'UE chargées de l'application de la législation afin d'assurer un alignement étroit des politiques et priorités plus générales de l'UE dans le domaine de la PI. Afin de renforcer la lutte contre la contrefaçon et le piratage, l'EUIPO a coopéré avec Europol, soutenant sa lutte contre la criminalité en matière de PI. Un accord avec Eurojust a été signé en février 2021 afin d'approfondir ses activités liées à la lutte contre les atteintes aux droits de PI. Une coopération intensive est également en cours avec le Collège européen de police, l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

En 2021, la pandémie de COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur les travaux de l'EUIPO. De nombreux séminaires, réunions, formations et autres activités de partage des connaissances ont eu lieu en ligne. Malgré ces conditions de travail spéciales, la majeure partie du programme de travail 2021 de l'Observatoire a été menée à bien. Au cours du second semestre de l'année, il est devenu possible d'organiser des réunions en présentiel (donnant toujours la possibilité de participer en ligne), en commençant par la réunion plénière de l'Observatoire en septembre et en se poursuivant par les réunions du groupe de travail en octobre, organisées conjointement avec les prix DesignEuropa, à Eindhoven.

Christian Archambeau

Directeur exécutif de l'EUIPO

## 2 L'Observatoire et l'EU IPO

Le département «Observatoire» de l'EU IPO constitue le secrétariat de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Placé sous l'autorité d'un directeur, il se compose du secteur des opérations et des projets, mené par un directeur adjoint et comprenant les services chargés du respect des droits, des PME et de la PI dans le monde numérique et de la sensibilisation du public, ainsi que le service de l'économiste en chef de l'EU IPO.

À la fin de l'année 2021, le réseau de l'Observatoire comprenait, outre des représentants des 27 États membres, 69 représentants du secteur privé, 11 organisations représentant la société civile, 15 organisations européennes et internationales agissant en qualité d'observateurs et 5 députés européens désignés par le Parlement européen, qui suivent ses activités.

Les représentants du secteur privé sont issus d'un éventail diversifié et équilibré d'organes européens et internationaux représentant les différents secteurs économiques, y compris les secteurs de la création, qui sont les plus impliqués dans la lutte contre les atteintes aux DPI ou les plus expérimentés en la matière. Les organisations de défense des consommateurs, les PME, les auteurs et autrices et d'autres créateurs et créatrices sont également représentés. De cette manière, l'Office satisfait à l'exigence de représentation adéquate au sein de l'Observatoire de tous les acteurs mentionnés à l'article 4, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil du 19 avril 2012 confiant à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) des tâches liées au respect des droits de propriété intellectuelle.

Une liste complète des membres du réseau est disponible sur le site web de l'Observatoire, à l'adresse suivante:

<https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/web/observatory/observatory-network>

L'Observatoire a publié un ensemble de critères pour les parties prenantes du secteur privé, afin de veiller à pouvoir bénéficier d'une large expertise, tout en veillant à ce que seules les organisations directement intéressées par ses travaux y participent (voir encadré 1).

### **Encadré 1 – Critères applicables aux nouvelles parties prenantes privées de l'Observatoire**

- être une association paneuropéenne ou une organisation internationale;
- être enregistré dans le [registre de transparence de l'UE](#);
- ne pas être une entreprise individuelle;
- être touchée par la contrefaçon ou le piratage et/ou participer activement à au respect des droits;
- être habilitée à représenter la société civile/les consommateurs ou des entreprises/auteurs/créateurs dans leurs secteurs respectifs;
- être à même de fournir des informations clés sur un secteur donné, y compris des données statistiques, conformément à l'[article 5, paragraphe 2, point b\), du règlement \(UE\) n° 386/2012](#).

Afin de garantir que le réseau de l'Observatoire comprenne une large gamme de perspectives, d'autres organisations de la société civile sont encouragées à devenir des parties prenantes. Plus récemment, trois associations nationales de consommateurs ont rejoint le réseau: Adiconsum (Italie), CAECU (Espagne) et DECO (Portugal), ainsi que le réseau des Centres européens des consommateurs (réseau CEC). Ces organisations nationales de la société civile sont exemptées de l'obligation d'enregistrement dans le registre de transparence de l'UE.

Les représentants de l'Observatoire collaborent au sein de groupes de travail qui correspondent à un certain nombre de sujets différents. Les membres de ces groupes de travail apportent des informations et un appui précieux pour les projets de l'Observatoire, de sorte que les avis d'experts provenant de tous les secteurs concernés puissent être pris en compte.

Il existe actuellement quatre groupes de travail:

- respect des droits;
- PI dans le monde numérique;
- sensibilisation du public;
- économie et statistiques.

Les groupes de travail se réunissent deux fois par an, au printemps et en automne.

Ces dernières années, un certain nombre de nouvelles activités ont été entreprises qui vont au-delà des groupes de travail existants, telles que les activités de soutien aux initiatives de la Commission européenne en faveur des PME, la coopération avec les intermédiaires ou la

nécessité de surveiller les nouvelles technologies. En outre, maintenant que les bases ont été jetées grâce à diverses études et outils, l'Observatoire se concentre maintenant sur des activités plus spécifiques telles que la PI dans l'éducation ou la coopération internationale, tout en respectant le cadre établi par le règlement (UE) n°386/2012.

Les questions traitées par l'ancien groupe de travail «Aspects juridiques et internationaux» et les sujets spécialisés susmentionnés sont traités par des groupes d'experts ciblés. Dans ces derniers, les experts des domaines spécialisés apportent leur expertise et leur contribution aux initiatives de l'Observatoire. Les groupes d'experts contribuent à guider l'élaboration des projets de l'Observatoire dans des domaines spécialisés et sont composés d'experts. Les experts agissent en leur propre nom; ils ne représentent pas une institution ou une organisation donnée.

Les groupes d'experts existeront aussi longtemps qu'ils seront nécessaires. De même, de nouveaux groupes d'experts peuvent être créés en fonction des besoins.

Il existe actuellement cinq groupes d'experts de l'Observatoire:

- communication de l'Observatoire;
- aspects juridiques;
- incidence des technologies;
- coopération avec les intermédiaires;
- coopération internationale.

Outre les groupes d'experts, un flux de travail distinct en matière de demande de contrefaçons a été lancé en 2021. Ce flux de travail est conçu pour étudier en profondeur le comportement des consommateurs en ce qui concerne l'achat de produits de contrefaçon et son incidence sur les titulaires de DPI. Pour mener à bien les activités relevant de cette charge de travail, l'Observatoire s'appuie sur l'expertise d'un groupe consultatif composé de membres issus de parties prenantes privées et publiques, de la société civile et du monde universitaire.

Les quatre groupes de travail se sont réunis en ligne du 23 au 25 mars 2021. La réunion d'automne des groupes de travail s'est tenue à Eindhoven du 19 au 21 octobre 2021, en marge de la cérémonie de remise des prix DesignEuropa.



Les groupes d'experts se réunissent en fonction de leurs axes de travail respectifs; en 2021, toutes les réunions ont eu lieu en ligne, à l'exception de la communication de l'Observatoire du groupe d'experts sur l'égalité des chances, qui s'est réunie à Eindhoven à l'occasion des réunions du groupe de travail.

La planification de l'Observatoire est intégrée dans le plan stratégique 2025 de l'EUIPO (PS2025), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Les trois principaux objectifs de l'Observatoire, tels qu'énoncés dans le règlement (UE) n°386/2012, sont les suivants:

- fournir des données factuelles et des éléments probants pouvant être utilisés par les décideurs politiques lors de l'élaboration de politiques efficaces en matière de PI;
- créer des outils et des ressources pour intensifier la lutte contre les atteintes aux droits de PI;
- sensibiliser à la PI et aux effets négatifs de la contrefaçon et du piratage.

La procédure suivie par l'Observatoire pour réaliser ses rapports et ses études se fonde sur les principes suivants:

- les parties prenantes de l'Observatoire devraient être associées à l'identification des rapports et des études à réaliser, ainsi qu'à la définition de la portée et des termes de référence des rapports/études choisis;
- les rapports/études doivent être réalisés dans leur intégralité, conformément aux termes de références convenus et de manière indépendante;
- les parties prenantes de l'Observatoire devraient être informées à l'avance des conclusions des rapports/études;
- les règles régissant l'Office, et plus particulièrement ses processus décisionnels, devraient être respectées.

L'Observatoire a publié 24 rapports en 2021, des résumés étant disponibles dans toutes les langues de l'UE. Ceux-ci ont été diffusés sur l'internet, sur les réseaux sociaux et, le cas échéant, dans la presse, et communiqués aux parties prenantes institutionnelles.

Dans les sections suivantes, les activités menées pour soutenir les trois principaux objectifs de chacun des groupes de travail et des groupes d'experts sont décrites en détail. Cette section est complétée par des sections distinctes sur les outils, les activités de coopération et de communication, ainsi que sur les activités de soutien au programme en faveur des PME de l'EU IPO.

L'article 7, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 386/2012 exige que les représentants des administrations, organisations et organismes publics des États membres soient dûment consultés sur le rapport d'activité annuel. Les parties prenantes publiques ont été constamment informées et invitées à apporter leur contribution au programme de travail, et les résultats des travaux de l'Observatoire leur ont été régulièrement communiqués. La présentation formelle du rapport au titre de l'article 7, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 386/2012 a eu lieu lors de la réunion des parties prenantes du secteur public, qui s'est tenue à Paris le 4 mai 2022.

### **3 La PI dans le monde numérique**

Le groupe de travail «La PI dans le monde numérique» a produit des études à l'appui du premier objectif principal de l'Observatoire, à savoir communiquer des données factuelles et des éléments probants aux autorités responsables de l'application des droits et aux décideurs politiques. En outre, la base de données des œuvres orphelines («Orphan Works Database») a été créée en vertu d'un mandat juridique particulier, la directive 2012/28/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines. Par ailleurs, la directive 2019/790/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique a confié à l'EU IPO la création d'un portail européen pour les œuvres indisponibles dans le commerce. Enfin, agorateka, le portail européen du contenu en ligne, aide les consommateurs à trouver du contenu numérique légitime et, ce faisant, soutient le troisième objectif de l'Observatoire, à savoir la sensibilisation à la PI.

## **Agorateka – le portail européen de contenu en ligne**

En septembre 2016, l'Office a lancé un portail afin de mieux informer les consommateurs sur la disponibilité d'offres légales en Europe dans les domaines de la musique, du sport, des films/de la télévision, des jeux vidéo et des livres. [Agorateka – le portail européen de contenu en ligne](#) fournit un point d'accès unique pour les portails nationaux conduisant les consommateurs vers des offres légales. En décembre 2021, 22 États membres de l'UE y participaient, ainsi que la Suisse et le Royaume-Uni. Au total, plus de 2 300 sites d'offres légales sont accessibles via le portail.

En 2021, les efforts se sont concentrés sur l'amélioration des portails nationaux, à l'aide de la boîte à outils élaborée par l'EUIPO, et sur une mise à jour logicielle majeure d'agorateka.

Des efforts ont également été déployés pour faciliter les mises à jour des sites d'offres légales dans les agrégateurs nationaux. Quelque 67 nouveaux portails nationaux/offres légales, pas encore inclus dans les plateformes nationales ou les profils nationaux, ont été proposés aux parties prenantes afin de tenir agorateka aussi à jour que possible. Tous les domaines de contenu ont été pris en considération, mais une attention particulière a été accordée à la catégorie des sports. Une section spécifique pour les événements sportifs (qui n'existait pas auparavant) a été proposée à la France (Hadopi), à l'Italie (Mappa dei contenuti) et à la Pologne (Legalna Kultura) et acceptée par celles-ci.

Après l'approbation complète des parties prenantes de tous les domaines de contenu de la première phase d'agorateka, l'objectif à l'avenir est de rechercher les possibilités de synergie avec d'autres initiatives afin de maximiser l'impact de cet outil (comme la collaboration avec les autorités répressives dans les actions de lutte contre le piratage <sup>(1)</sup>).

## **Base de données des œuvres indisponibles dans le commerce**

Le 7 juin 2021, le [portail consacré aux œuvres indisponibles dans le commerce](#) («Out-of-Commerce Works») a été lancé par l'EUIPO, comme l'exige la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Les œuvres indisponibles dans le commerce sont des œuvres qui sont toujours protégées par le droit d'auteur, mais qui ne sont plus (ou n'ont jamais

---

<sup>1</sup> La Grèce et le Danemark ont déjà engagé des actions spécifiques.

été) disponibles dans le commerce. Le portail donne accès aux informations concernant les utilisations actuelles et futures des œuvres indisponibles dans le commerce et permet aux titulaires de droits sur ces œuvres d'exercer leurs droits plus facilement. Il devrait ouvrir des perspectives pour la numérisation des œuvres indisponibles dans le commerce détenues de manière permanente dans les collections des institutions du patrimoine culturel et leur diffusion auprès du public dans toute l'Europe. Fin 2021, le portail contenait plus de 21 000 œuvres <sup>(2)</sup>.

## Études

Plusieurs rapports ont été élaborés en 2021 avec la contribution d'experts et de parties prenantes. Une étude sur les [injonctions de blocage dynamiques](#) a été publiée en mars 2021. Différentes exigences s'appliquent dans l'ensemble de l'UE en ce qui concerne les preuves requises pour obtenir des ordonnances de blocage. Cette étude et cette collecte de jurisprudence offrent un aperçu des injonctions de blocage statiques et dynamiques dans l'UE et les États membres. Elle analyse la disponibilité de ces injonctions, leur portée, leur réalisation technique et leur efficacité dans la réduction des infractions. Les recours disponibles comprennent des injonctions de blocage de sites web effectuées au moyen du blocage du système de noms de domaine (DNS), du blocage de l'adresse IP (Internet Protocol) ou du filtrage de l'Uniform Resource Locator (URL).

Le cybersquattage implique l'enregistrement et/ou l'utilisation de mauvaise foi de la marque d'une entreprise (ou d'un autre signe distinctif) dans un nom de domaine sans avoir de droits légaux ou d'intérêts légitimes sur ce nom de domaine. [Gros plan sur le cybersquattage: surveillance et analyse](#), l'étude publiée en mai 2021, quantifie le phénomène du cybersquattage et décrit les méthodes et les modèles commerciaux utilisés par les cybersquatteurs, fournissant ainsi une base pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

Le rôle des médias sociaux a été analysé dans une étude quantitative intitulée [Monitoring and analysing social media in relation to IP infringements](#) (Suivi et analyse des médias sociaux en ce qui concerne les atteintes à la PI), publiée en avril 2021. Elle analyse et quantifie le rôle que jouent quatre plateformes de médias sociaux dans le partage, le marketing, la vente, la

---

<sup>2</sup> Par la suite, le portail a connu une forte croissance au cours du premier trimestre 2022, avec plus de 250 000 œuvres.

promotion et/ou la publicité de produits, travaux, matériels et/ou services portant atteinte à la PI.

Un rapport concernant les [comptes fournisseurs sur les plateformes commerciales tierces](#) a été publié en octobre 2021. L'objectif de cette recherche était de mieux comprendre la manière dont les auteurs d'infractions à la PI utilisent abusivement les plateformes de commerce en ligne pour commercialiser des produits et des services portant atteinte aux DPI, d'examiner le fonctionnement des modèles d'entreprise adoptés par les contrevenants aux DPI et, ainsi, de fournir de nouvelles connaissances pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

### **Infrastructure de lutte contre la contrefaçon fondée sur les chaînes de blocs**

Le lancement du forum Blockathon en 2019 a rassemblé tous les acteurs de l'écosystème: les autorités chargées du respect des DPI, la communauté des chaînes de blocs, les opérateurs logistiques et les entreprises. Le forum a défini un cas d'utilisation, à la suite duquel l'Observatoire a lancé un projet stratégique visant à créer une conception architecturale de haut niveau pour une infrastructure fondée sur les chaînes de blocs capable d'intégrer les solutions de suivi et de traçage existantes, d'authentifier les produits et d'échanger des données entre toutes les parties de la chaîne d'approvisionnement. Dans un premier temps, l'EU IPO a lancé, au troisième trimestre de 2021, un concours de conception visant à définir l'architecture globale de la plateforme à construire. Le jury a délibéré sur les projets en compétition et le lauréat a été annoncé en mars 2022.

## 4 Sensibilisation du public

Les activités du groupe de travail axé sur la sensibilisation du public contribuent à la réalisation du troisième objectif central de l'Observatoire, à savoir sensibiliser le public à la PI et aux effets néfastes de la contrefaçon et du piratage. La plupart de ces travaux se fondent sur les études menées par l'Observatoire dans d'autres domaines, en particulier l'économie et les statistiques et la PI dans le monde numérique, mais aussi sur des études de sensibilisation spécifiques.

### Cibler la jeunesse

Les activités destinées aux jeunes, visant à accroître la visibilité de la PI et à souligner les dommages causés par ses atteintes, se sont poursuivies dans le cadre de l'initiative «Ideas Powered». Ces activités ont pour but d'établir un dialogue en ligne sur les médias sociaux et à renforcer l'engagement au sein de la communauté.

«Ideas Powered» vise à rapprocher la PI des jeunes générations, tant en ligne que dans les endroits où les jeunes se réunissent. L'atelier destiné aux influenceurs et influenceuses, programmé pour juin 2021 à Berlin, a été remplacé par un «Festival» en ligne gratuit, baptisé «Powered Up 2021», organisé en octobre 2021 sur les plateformes de médias sociaux.

Les comptes sur les réseaux sociaux de «Ideas Powered» sur Facebook, Twitter et Instagram ont continué de croître, avec respectivement 42 600, 18 800 et 14 700 abonnés, soit un total de plus de 75 000 abonnés.

En outre, l'Observatoire utilise les réseaux sociaux de l'EU IPO, qui compte 66 700 abonnés sur Twitter, 71 200 sur LinkedIn et 46 000 sur Facebook. À la fin de l'année 2020, la marque «Ideas Powered» a été étendue au programme pour la PI dans l'éducation (IdeasPowered@School) et au programme de l'EU IPO en faveur des PME (Ideas Powered for business). Cela a consolidé la marque ombrelle, redéfini les logos respectifs et optimisé la présence sur les médias sociaux.

## Campagnes nationales et paneuropéennes

Dans le cadre de la [campagne](#) médiatique organisée annuellement à l'échelle de toute l'Europe, et pour marquer la Journée mondiale de lutte contre la contrefaçon du 8 juin, l'Observatoire a lancé avec succès la campagne de sensibilisation 2021 (4<sup>e</sup> édition de la campagne de printemps), en collaboration avec les parties prenantes. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation des achats en ligne et de l'accès aux contenus numériques qui en a résulté, la campagne s'est concentrée sur les principaux risques et dommages pour les consommateurs. Elle a élaboré un bref récit axé sur les atteintes en ligne et les dommages pour les entreprises et les consommateurs, complété par des infographies et une courte vidéo adaptée au contexte national.

Des campagnes médiatiques ont également été lancées dans certains pays afin de coïncider avec le lancement d'études majeures.

En ce qui concerne les autres campagnes nationales de sensibilisation, les 13 projets attribués dans le cadre de l'appel de 2019 ont été finalisés et un autre appel à propositions de sensibilisation a été lancé au printemps 2021. Ces initiatives ciblaient l'éducation et la jeunesse ainsi que les consommateurs.

Les États membres ont également obtenu un soutien financier pour les initiatives de sensibilisation des autorités publiques en utilisant le cadre de coopération existant entre l'EU IPO et les offices nationaux de la PI.

Dans le cadre de ces programmes de coopération, le projet de coopération «Authenticity» a été élaboré, malgré le report d'activités en raison de la pandémie. Six villes européennes font actuellement partie du réseau «Authenticity»: Thessalonique et Mykonos (Grèce), Sofia et Plovdiv (Bulgarie), Banská Bystrica (Slovaquie) et Madrid (Espagne). Plusieurs autres villes de l'UE s'apprêtent à rejoindre le réseau. Un nouveau [site web](#) a été lancé en 2021.

## Sommet sur le respect des droits de PI

Les 22 et 23 juin, l'EU IPO, la Commission européenne et l'Office suédois de la propriété intellectuelle ont coorganisé la quatrième édition du [sommet](#) international sur l'application des DPI. Parmi les intervenants figuraient le commissaire Thierry Breton, le ministre suédois de la

justice et de la migration, Morgan Johansson, et le vice-président de la commission des affaires juridiques du Parlement européen, Ibán García del Blanco, député européen. Le sommet, qui s'est tenu en ligne, a rassemblé près de 350 personnes et a suscité des discussions intéressantes et animées. Cet événement a démontré combien il est important de continuer à promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, à renforcer la coopération entre tous les acteurs internationaux concernés, à faciliter l'élaboration d'une stratégie commune, cohérente et efficace de soutien à l'application des DPI et à combler les lacunes en matière de gouvernance, tant au sein de l'UE qu'au niveau international. Ce sommet a également marqué le lancement de l'étude conjointe de l'EUIPO et de l'OCDE «[Global Trade in Fakes – A Worrying Threat](#)».

## La PI dans l'éducation

L'une des conclusions de l'étude sur la perception de la PI est qu'un nombre important de jeunes Européens avaient une attitude tolérante à l'égard de la contrefaçon ou des atteintes aux droits d'auteur. Dans le même temps, l'éducation a été considérée comme un moyen approprié de sensibiliser la jeunesse à l'importance du respect de la PI. Par conséquent, la sensibilisation des élèves dans les écoles, en montrant comment ils pourraient tirer profit des connaissances en matière de PI dans leur vie privée et dans leur vie professionnelle future, est devenue une priorité.

De nouveaux supports, tels que des modules de formation pour les enseignants et de nouveaux kits de cours, ont été publiés sur le portail dédié ([ideaspowered@school](mailto:ideaspowered@school)), et une formation pilote pour les enseignants a eu lieu avec les enseignants de l'école européenne d'Alicante au printemps 2021.

L'élaboration d'une «foire aux questions» sur le droit d'auteur à l'intention des enseignants a débuté fin 2020 et s'est achevée fin 2021 <sup>(3)</sup>. En outre, une approche visant à étendre l'éducation à la PI à l'enseignement supérieur est en cours d'élaboration. Cela permettra au projet de s'étendre à l'enseignement professionnel et supérieur, dans lequel les contenus liés à la PI peuvent s'intégrer naturellement (par exemple dans les domaines du commerce, des arts et de l'artisanat, du design, de l'ingénierie et des technologies). Cette approche a été examinée lors de la réunion de printemps du réseau pour la PI dans l'éducation, en mai 2021.

---

<sup>3</sup> La FAQ a été publiée en février 2022.



Dans ce contexte, des contacts ont été établis avec le réseau CUMULUS ([association internationale d'universités et écoles d'art, de design et de médias](#) – représentant 177 institutions dans l'UE) et le BEDA ([The Bureau of European Design Associations](#)). Des discussions ont également été engagées avec l'Institut européen d'innovation (EIT), avec lequel l'EUIPO a signé un protocole d'accord au début de l'année 2021.

Le 25 mars 2021, le Parlement européen a approuvé, à une très grande majorité, une résolution <sup>(4)</sup> sur la politique en matière d'éducation numérique. Cette politique prévoit un soutien à la PI et approuve explicitement le réseau pour la PI dans l'éducation.

En outre, l'EUIPO contribue à la définition des nouvelles compétences numériques (DigComp) avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

---

<sup>(4)</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0095\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0095_FR.pdf)

## 5 Application des droits

Les activités présentées sous ce titre contribuent au deuxième objectif principal de l'Observatoire, qui est d'élaborer des outils et des bases de données pour le respect des droits de PI et de réaliser des activités de renforcement des connaissances pour les autorités répressives et d'autres parties prenantes. Bon nombre de ces activités sont menées conjointement avec Europol, Eurojust et le CEPOL, ainsi qu'avec les services de la Commission européenne, en particulier la direction générale chargée de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) et l'OLAF.

### Priorités EMPACT

En 2021, le Conseil de l'UE a arrêté les priorités en matière de répression pour le prochain cycle (2022-2025) de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT). La criminalité liée à la PI fait à nouveau partie de ses priorités. Cela s'explique en partie par les travaux menés par l'EU IPO, en coopération avec les États membres et les parties prenantes de l'Observatoire, afin de promouvoir l'objectif de la reconnaissance de la criminalité liée à la PI comme une priorité de l'EMPACT à part entière.

Il existe des preuves de l'implication de groupes criminels organisés dans les atteintes aux droits de PI et du lien entre la criminalité en matière de PI et d'autres crimes tels que le trafic de drogue, la cybercriminalité traditionnelle, la fraude et le blanchiment d'argent.

En 2021, Europol a entamé les préparatifs du plan d'action opérationnel contre les atteintes à la PI prévu pour 2022. Les propositions ont ensuite été validées par le Conseil européen. La contribution proposée par l'EU IPO était de diriger une action, un manuel sur les enquêtes, et de codiriger des actions de formation avec le CEPOL. L'EU IPO prévoit de soutenir huit autres actions, soit directement, soit en coopération avec Europol.

### Accords entre l'EU IPO et Europol

Depuis la première signature de l'accord entre l'EU IPO et Europol en 2016, l'EU IPO finance l'unité de lutte contre la criminalité en matière de PI d'Europol. Grâce au soutien accru de l'EU IPO, l'unité a pu intensifier davantage son travail opérationnel. Cela a donné lieu à 19 opérations réussies menées par les autorités répressives

nationales en coordination avec Europol. On peut citer, à titre d'exemple, l'opération mondiale «Shield II» contre les produits médicaux de contrefaçon, qui a eu lieu d'avril à octobre 2021. Cette opération revêtait une importance particulière à la lumière de la pandémie de COVID-19. D'autres exemples incluent des opérations plus localisées, telles que la journée d'action contre les vêtements, les accessoires et les produits de luxe de contrefaçon, qui s'est tenue à la frontière entre la France et l'Espagne en juillet 2021.

### **Renforcement des connaissances des autorités répressives**

En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux événements ont été organisés en ligne. À la mi-décembre 2020, l'EIPO, en coopération avec Europol, l'OLAF et la DG TAXUD, a accueilli le premier événement, en ligne, de sensibilisation sur les vaccins de contrefaçon contre la COVID-19. Les services répressifs ont reçu des informations de première main de la part des entreprises pharmaceutiques concernant les nouveaux vaccins avant qu'ils ne soient mis sur le marché de l'UE, ainsi que des informations sur les médicaments contrefaits pour le traitement de la COVID-19. Un deuxième événement, auquel ont participé presque tous les producteurs de vaccins contre la COVID-19, s'est tenu à la mi-janvier 2021. Peu de temps après, les plateformes en ligne ont informé les autorités répressives de leur approche visant à prévenir la vente en ligne de vaccins contrefaits dans le cadre d'un événement de sensibilisation distinct.

L'EIPO et le CEPOL organisent conjointement une formation annuelle d'une semaine sur l'application des droits de PI à l'intention des nouveaux collègues chargés de cette application. La formation du CEPOL prévue en juin 2020 à Budapest a été transformée en deux événements en ligne en février 2021: «contrefaçons et produits dangereux, un risque pour tous» et «contrefaçon et criminalité organisée». Les deux séminaires ont reçu un accueil favorable, comptant chacun quelque 160 participants.

Outre les formations présentiels et les webinaires, l'EIPO continue d'œuvrer avec le CEPOL au développement et à la promotion du centre de formation virtuel sur les DPI pour les autorités répressives. En 2021, six nouveaux modules pour les agents des douanes ont été publiés, afin de s'inscrire dans le cadre d'un cours complet sur l'application des droits de PI finaliser en 2022.

## **Lien entre les contrefaçons et les produits dangereux**

L'Office continue de coopérer avec les autorités de surveillance du marché (ASM) chargées de veiller à l'application de la réglementation en matière de sécurité des produits et encourage la coopération lors des réunions du réseau sur la fraude alimentaire (géré par la direction général de la santé et de la sécurité alimentaire, DG SANTE) et de Safety Gate/RAPEX (géré par la direction générale de la justice et des consommateurs, DG JUST). L'Observatoire coopère avec la DG JUST pour l'ouverture de l'IPEP aux ASM, tout en cherchant à recueillir davantage de données sur la relation entre les contrefaçons et les produits dangereux, et en approfondissant la collaboration entre les douanes et les autorités de surveillance du marché (ASM) sur des actions concrètes.

En 2021, l'EUIPO et la DG JUST sont convenus de promouvoir une activité de test conjointe des ASM et des douanes dans le cadre des activités coordonnées pour la sécurité des produits (Coordinated Activities for the Safety of Products, CASP), gérées par la DG JUST. L'activité consistait à tester, dans un laboratoire agréé, les aspects liés à la sécurité des vélos et casques d'enfants de contrefaçon saisis par les douanes.

L'EUIPO coopère également avec le groupe de travail juridique – douanes (Legal Working Party, LEWP), par exemple sur la collecte de données relatives à la contrefaçon des étiquettes et des matériaux d'emballage. Ces données ont été analysées conjointement avec Europol afin de mieux comprendre les principales caractéristiques de ce phénomène croissant. En outre, l'Office a dispensé une formation pratique sur les techniques d'enquête sur l'internet et le darknet à l'intention des enquêteurs des douanes dans le cadre d'un événement spécifique pour le LEWP.

## **Réseau européen des procureurs dans le domaine de la propriété intellectuelle**

La septième réunion du réseau européen des procureurs dans le domaine de la PI (EIPPN), coorganisée par l'EUIPO et Eurojust, s'est tenue en ligne le 20 mai 2021. La réunion portait en particulier sur «l'intelligence artificielle et la criminalité en matière de droits d'auteur», «la diffusion en continu d'IPTV et la vidéo à la demande illégales» et «l'abus de noms de domaine». Plus de 60 procureurs de l'UE et des pays voisins ont participé à cette vidéoconférence d'une demi-journée. Une réunion organisée par l'EUIPO les 13 et 14 décembre était axée sur les affaires pénales liées aux produits pharmaceutiques de contrefaçon, la coopération judiciaire en matière pénale et les

poursuites liées à la criminalité en matière de PI dans la pratique. La mise en place de l'EIPPN a rendu la coopération entre les procureurs européens plus fluide, et l'intention est de renforcer davantage cette coopération aux niveaux international, européen et régional.

## Coopération avec Eurojust

La coopération avec Eurojust a encore été approfondie en mars 2021, lorsqu'un accord de niveau de service (ANS) a été signé entre l'EUIPO et Eurojust. Cet accord de niveau de service renforcera les capacités d'Eurojust et élargira son expertise afin de soutenir les enquêtes complexes dans le domaine de la criminalité liée à la PI.

## Juges

En juin 2021, l'EUIPO a organisé un séminaire virtuel pour les juges. Cet événement portait sur l'indépendance des juges et la future loi sur les services numériques (Digital Services Act, DSA).

En novembre 2021, le douzième symposium des juges s'est tenu en ligne. Parmi les sujets abordés figuraient les nouveaux types de marques, la relation entre les dessins ou modèles et d'autres droits de PI, la cohérence du droit de la PI et la loi sur les services numériques.

## Collecte, analyse et notification de données

En juin 2021, l'Observatoire a publié le document intitulé [Application des droits de propriété intellectuelle dans l'UE: résultats globaux des saisies, rapport 2019](#). Ce nouveau rapport combine des informations sur l'application des droits de PI (sur la base des saisies dans le marché intérieur de l'UE en 2019) avec l'étude sur les saisies effectuées en 2019 aux frontières de l'UE. Il est publié par la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) et contribue à l'élaboration d'une vision globale des saisies dans l'UE, qui est nécessaire pour soutenir une action coordonnée.

Le rapport a été [mis à jour en décembre 2021](#) afin d'inclure les résultats des saisies en 2020. Il a été produit à partir de données sur les saisies aux frontières de l'UE, communiquées par les autorités douanières de tous les États membres par l'intermédiaire

du système européen d'information de lutte contre la contrefaçon et le piratage (COPIS). Il a également intégré des données sur les saisies au sein du marché intérieur, signalées par les autorités répressives de 23 des 27 États membres de l'UE, par l'intermédiaire de l'IP Enforcement Portal (IPEP). Son objectif est de fournir des informations utiles pour étayer l'analyse des atteintes aux DPI dans l'UE et l'élaboration des contre-mesures appropriées. À plus grande échelle, il devrait fournir des données aux décideurs politiques de l'UE afin de leur permettre d'élaborer une base de données probantes pour établir des priorités et des politiques.

Le nouveau rapport montre une réduction du nombre de produits saisis et de leur valeur en 2020 (par rapport à 2019).

En mai 2021, un [rapport sur la coopération interagences](#) a été publié. La coopération interagences a été identifiée comme une source possible de bonnes pratiques dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI), étant donné qu'elle facilite les synergies et l'optimisation des ressources, améliore la communication entre les parties concernées, évite les chevauchements des activités et favorise la cohérence des messages véhiculés. Le rapport comprend des informations sur l'existence d'une coopération interservices dans les États membres dans le domaine de l'application des DPI, la nature de cette coopération, la participation de différentes parties prenantes et autorités, et le type d'activités menées dans ce cadre.

L'un des éléments clés de la coopération entre les procureurs est le partage des bonnes pratiques en matière d'enquête et de poursuites. À cette fin, l'EUIPO a fait appel à l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) pour réaliser, chaque année, trois études de cas approfondies sur les poursuites judiciaires couronnées de succès dans le domaine de la criminalité liée à la PI. Les études menées en 2021 comprenaient deux cas de vente de contrefaçons et un cas de piratage des droits d'auteur.

## 6 Économie et statistiques

Les activités dans le domaine de l'économie et des statistiques représentent principalement des études et des analyses qui soutiennent le premier objectif principal de l'Observatoire, à savoir communiquer des données factuelles et des éléments probants afin de soutenir l'élaboration des politiques et les efforts de sensibilisation du public.

### Quantification des atteintes aux DPI

En 2021, trois études conjointes de l'EIPO et de l'OCDE ont été publiées.

Une étude sur l'[utilisation abusive du transport maritime par conteneurs](#) pour transporter des produits de contrefaçon a été publiée en février 2021. Les conteneurs ont renforcé l'efficacité et considérablement réduit le coût global du commerce international. Parallèlement, les trafiquants ont jugé attrayants, compte tenu de la facilité et du faible risque, de charger dans les conteneurs non seulement de produits de contrefaçon, mais aussi de stupéfiants et d'autres types de marchandises de contrebande, voire des migrants sans papiers. Cette étude examine ce phénomène en détail ainsi que le rôle joué par l'initiative «Belt and Road» de la Chine.

L'étude de base sur la quantification du commerce de produits de contrefaçon, initialement publiée en 2016 et mise à jour en 2019, a été [de nouveau mise à jour en juin 2021](#). La nouvelle édition de l'étude montre que le commerce de produits de contrefaçon demeure un problème grave, en particulier du point de vue de l'UE. Les produits contrefaits représentent jusqu'à 5,8 % des importations dans l'UE en provenance de pays tiers, soit une valeur de 119 milliards d'EUR par an.

Enfin, en octobre 2021, une [étude examinant le rôle du commerce en ligne](#) a été lancée. Aujourd'hui, le commerce électronique devient une plateforme d'achat de produits de contrefaçon pour les consommateurs des pays développés et, dans certains pays, les saisies de produits de contrefaçon liées à des achats par voie électronique constituent la grande majorité de toutes les saisies de produits de contrefaçon. La pandémie de COVID-19 a aggravé le problème: les réseaux criminels ont réagi très rapidement à la crise et ont adapté leurs stratégies pour tirer parti de l'évolution de la conjoncture.

## Quantification des atteintes numériques aux DPI

Une mise à jour de l'étude de 2019 sur les tendances en matière d'accès à la musique, aux films et aux séries télévisées piratés a été [publiée en décembre 2021](#). Elle est basée sur des données de janvier 2017 à décembre 2020. Cette série de données saisies durant une période plus longue a permis d'améliorer l'analyse statistique des données, et l'inclusion de données pour 2020 a également permis d'examiner les effets de la pandémie de COVID-19 sur la consommation de contenus piratés. Les principales conclusions indiquent que la tendance à la baisse observée dans l'étude antérieure s'est poursuivie en 2019 et 2020 et que les confinements au printemps 2020 n'ont eu qu'un effet temporaire sur cette consommation.

## Étude sur la contribution de la PI au niveau de l'entreprise

L'étude de 2019 sur la contribution de la PI a révélé que les secteurs qui font un usage supérieur à la moyenne des DPI ont contribué à 29 % de l'emploi et à 45 % du PIB dans l'UE, ces proportions ayant augmenté depuis l'étude précédente de 2016. En 2020 et au début de l'année 2021, une étude au niveau des entreprises a été menée en coopération avec l'OEB. Le [rapport](#) a été publié en février 2021. Cette étude montre que les entreprises titulaires de marques, de brevets ou de dessins ou modèles enregistrés jouissent de revenus par salarié nettement plus élevés et versent à leurs salariés des salaires plus élevés que les entreprises qui ne sont titulaires d'aucun de ces droits de PI. L'association positive entre la propriété des DPI et les performances économiques a été particulièrement forte pour les PME.

## Conséquences économiques de la pandémie de COVID-19

Outre son coût humain, la pandémie a eu une incidence économique négative significative dans l'UE et ailleurs en raison de l'effet combiné des confinements, des restrictions des déplacements et de la baisse de la demande de services, comme l'hébergement et le transport, qui en a résulté. En 2021, l'Observatoire a suivi l'évolution des secteurs à forte intensité de DPI dans l'UE et les quatre plus grands États membres, et un [document de réflexion](#) a été publié en mai 2021, analysant la période allant jusqu'à la fin de 2020. Par la suite, des versions mises à jour ont été publiées en [juin 2021](#) (couvrant jusqu'au T1 2021 inclus), en [septembre 2021](#) (couvrant le premier semestre 2021) et en [décembre 2021](#) (couvrant les trois premiers trimestres de 2021).



Dans le prolongement de ces travaux, un [document de réflexion sur les indicateurs clés pour les secteurs à forte intensité de DPI](#) a été publié en novembre 2021. Ce document présente des indicateurs clés qui donnent les premiers signes des tendances futures des secteurs à forte intensité de DPI.

### **Étude sur les MUE vertes**

En 2019, la Commission européenne a fait de la lutte contre le changement climatique une priorité, promettant de conclure un pacte vert pour l'Europe dans le but de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Cette [étude](#), publiée en septembre 2021, a pour objectif d'analyser les descriptions des produits et services des 2 millions de demandes de MUE déposées auprès de l'EIPO depuis son lancement en 1996 pour déterminer la présence de termes qui peuvent être considérés comme liés à la protection de l'environnement et à la durabilité. Elle a constaté que ces «MUE vertes» représentent une proportion croissante du nombre total de demandes de MUE.

### **Soutien au protocole d'accord sur la vente de produits de contrefaçon sur internet**

Depuis 2017, l'Observatoire aide la Commission européenne à mesurer les indicateurs clés de performance (ICP) liés au protocole d'accord sur la vente de contrefaçons sur l'internet, signé en juin 2016. Le rôle de l'Observatoire est d'être la partie neutre de confiance qui reçoit les données brutes des parties au protocole d'accord, les analyse et transmet les résultats à la Commission européenne. Le dialogue entre les titulaires de marques et les plateformes de vente en ligne est considéré comme constructif et bénéfique par toutes les parties au protocole d'accord.

### **Conférence EPIP**

En septembre 2021, l'Observatoire a participé à la conférence annuelle sur la politique européenne en matière de PI (European Policy for Intellectual Property, EPIP), organisée au Conseil espagnol de la recherche scientifique à Madrid. La conférence était soutenue par l'EIPO, et les membres du personnel de l'Observatoire y ont joué un rôle actif en présentant

plusieurs études économiques, notamment lors d'une session consacrée à la recherche économique en matière de marques.

## 7 Communication de l'Observatoire

Ce groupe d'experts s'emploie à la conception de campagnes de sensibilisation organisées à l'échelle de l'Europe et à d'autres activités basées sur les résultats des études de l'Observatoire, en coopération avec les offices nationaux de la PI et les parties prenantes.

Plusieurs campagnes médiatiques ont été menées avec succès en 2021, notamment en ce qui concerne le lancement de l'étude sur la contribution de la PI au niveau des entreprises avec l'OEB en février et de l'étude conjointe sur le commerce international de produits contrefaits avec l'OCDE en juin.

Dans le cadre de la campagne médiatique organisée annuellement à l'échelle européenne, et pour marquer la Journée mondiale de la lutte contre la contrefaçon du 8 juin, l'Observatoire a lancé la campagne de sensibilisation 2021 (4<sup>e</sup> édition de la campagne de printemps), en collaboration avec les parties prenantes. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation des achats en ligne et de l'accès aux contenus numériques qui en a résulté, la campagne s'est concentrée sur les principaux risques et dommages pour les consommateurs européens. Elle a élaboré un bref récit axé sur les atteintes en ligne et les dommages pour les entreprises et les consommateurs, complété par des infographies et une courte vidéo adaptée au contexte national.

La campagne a atteint une portée significative dans tous les États membres – dans la presse écrite, en ligne et audiovisuelle – et a bénéficié en particulier de la participation des associations de consommateurs, qui ont contribué à la diffusion de la campagne. Après 10 jours, la campagne a atteint 1 472 coupures de presse pour un équivalent en valeur publicitaire (EVP) total de près de 11 millions d'EUR, couvrant tous les États membres de l'UE. Environ un tiers de la couverture médiatique a été réalisé dans des médias de premier plan, ce qui souligne la qualité de la couverture médiatique atteinte. Un [rapport résumant les principaux messages de la campagne](#) a été publié en juin 2021.

Afin de mesurer la pertinence des études et des rapports de l'Observatoire pour l'élaboration des politiques de l'UE, un système de suivi a été mis en place qui permet à l'Office de déterminer quand l'une de ses études est citée dans un document stratégique du Conseil, du Parlement européen ou de la Commission européenne. Selon ce système, à la fin du mois de décembre 2021, 334 documents mentionnant les activités et les rapports de l'Observatoire ont été publiés par les trois institutions de l'UE, dont 73 ont été publiés en 2021.

## 8 Affaires juridiques

Ce groupe d'experts travaille sur la jurisprudence, diverses études liées à des questions juridiques, telles que les secrets d'affaires et les ordonnances de blocage, et assiste la Commission européenne selon que de besoin.

En mars, une étude sur les [mesures législatives liées aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle en ligne – coopération judiciaire internationale](#) a été publiée, bénéficiant d'observations de la part des membres du groupe d'experts. Le rapport examine de manière approfondie les mesures législatives disponibles pour la coopération judiciaire en matière civile, administrative et pénale d'atteintes aux DPI en ligne et présente un certain nombre d'exemples d'applications réussies de ces mesures. Le rapport fournit une description pratique, axée sur les problèmes, des mesures juridiques disponibles pour la coopération judiciaire au sein de l'UE et au niveau international, dans l'intérêt des titulaires de droits, des services répressifs, du pouvoir judiciaire et des décideurs politiques.

Le groupe d'experts juridiques a également contribué à l'étude des injonctions dynamiques menées dans le domaine de la PI dans le monde numérique, en contribuant à l'identification de la jurisprudence pertinente dans les États membres.

## 9 Technologie

Le **groupe d'experts sur l'incidence des technologies** de l'Observatoire a été créé en 2019 et a publié son premier document de réflexion en septembre 2020 (Intellectual Property Infringement and Enforcement Tech Watch Discussion Paper 2020). À la suite de la publication de ce document, des discussions ont eu lieu sur la connectivité mobile 5G/6G et sur l'internet des objets. Selon la même méthodologie, une analyse approfondie de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les atteintes au droit d'auteur et au respect de celui-ci et sur les dessins ou modèles a été lancée en mars 2021 <sup>(5)</sup>.

À la suite des travaux du groupe d'experts sur les technologies de lutte contre la contrefaçon, un projet a été lancé en vue de créer un outil multilingue interactif en ligne sur les technologies de lutte contre la contrefaçon.

Dans un premier temps, le guide sur la technologie de référence, partagé par l'Office italien de la PI, a été révisé et transformé en un guide visuel, clair et facile à utiliser expliquant les technologies en termes simples pour des utilisateurs ne possédant pas de connaissances informatiques. Le *guide des technologies de lutte contre la contrefaçon* a été [publié en février 2021](#) sur le site web de l'Observatoire.

---

<sup>5</sup> Le rapport qui en résulte a été [publié](#) en mars 2022.

## 10 Coopération avec les intermédiaires

La coopération avec les intermédiaires est l'une des priorités du plan stratégique 2025 de l'Office et de la prochaine boîte à outils de l'UE de lutte contre la contrefaçon annoncée dans le plan d'action de la Commission européenne en matière de PI. Conformément aux priorités définies avec les parties prenantes, dans le cadre du projet du plan stratégique «Renforcer la protection de la PI sur les marchés du commerce électronique», l'Office élabore des initiatives visant à réduire les atteintes aux DPI sur ces marchés.

Le **groupe d'experts de l'Observatoire sur la coopération avec les intermédiaires** analyse actuellement les défis découlant de l'utilisation abusive de services d'intermédiaires pour porter atteinte aux DPI, ainsi que les bonnes pratiques pour faire face à ces défis. Ce travail est étroitement coordonné avec la Commission, étant donné qu'il contribue à la préparation de la boîte à outils de l'UE de lutte contre la contrefaçon.

Les noms de domaine et leur abus visant à porter atteinte aux DPI ont fait l'objet d'un [document de réflexion](#), publié en mars 2021. Le document décrit le cycle de vie des noms de domaine et les rôles respectifs des bureaux d'enregistrement et des registres. Il explore les bonnes pratiques que certains bureaux d'enregistrement et registres mettent en place aux différents stades de ce cycle de vie, ce qui peut contribuer à prévenir l'utilisation abusive des noms de domaine dans les activités portant atteinte aux DPI.

En juin 2021, un [document de réflexion sur les tendances nouvelles et existantes en matière d'atteintes à la PI dans les médias sociaux](#) a été publié. Ce document examine comment les fonctionnalités des médias sociaux sont utilisées de manière abusive pour porter atteinte directement aux droits de PI, pour soutenir les activités portant atteinte aux DPI qui sont menées par d'autres canaux, ou pour fournir des informations sur ces activités. Il recense certains des défis auxquels sont confrontés les titulaires de DPI, les autorités répressives et les entreprises actives dans le domaine des médias sociaux pour faire face à ces tendances. Plus important encore, il énumère les bonnes pratiques préventives et réactives mises au point par les services de médias sociaux pour lutter contre les abus.

Un [document de réflexion sur les paiements](#), publié en novembre 2021, identifie un certain nombre de tendances et de défis émergents auxquels sont confrontés les prestataires de services de paiement électronique, les titulaires de droits de propriété intellectuelle et les autorités répressives pour lutter contre l'utilisation abusive des services de paiement dans le

cadre d'activités portant atteinte aux DPI. Plus fondamental encore, il recense les bonnes pratiques existantes de prestataires de services de paiement électronique qui cherchent des moyens de limiter les risques que leurs services ne fassent l'objet d'utilisations abusives pour de telles activités.

En 2021, l'Observatoire a organisé trois ateliers ciblés pour les parties prenantes, en collaboration avec la Commission européenne, dans le cadre de la boîte à outils de l'UE de lutte contre la contrefaçon. Ceux-ci couvraient les médias sociaux (en septembre), les noms de domaine (en octobre) et les paiements (en décembre).

## 11 Outils pour le respect des DPI

### IP Enforcement Portal

L'IP Enforcement Portal (IPEP), lancé en juin 2019, est un outil interactif, fiable et convivial pour le respect des droits de PI dans l'UE, qui sert d'outil de communication sécurisé entre toutes les parties concernées.

Le module «Échange d'informations» de l'IPEP a vu le nombre de ses utilisateurs augmenter, comptant plus de 1 100 entreprises et toutes les autorités douanières des États membres de l'UE et 44 autorités répressives (Europol, OLAF, Eurojust, DG JUST, autorités de surveillance du marché, procureurs et police).

Le module «Rapports sur les saisies» fournit une collecte unique de données sur le marché intérieur et les saisies aux frontières à l'échelle de l'UE, couvrant 1 206 175 saisies entre 2008 et 2021. Il réunit à la fois les saisies aux frontières dans tous les États membres et les saisies dans le marché intérieur effectuées par des autorités ayant des compétences *ex officio* dans 25 des 27 États membres.

Le module «Cas signalés hors UE» est utilisé par la DG TRADE pour échanger en toute sécurité des informations et des liens entre la DG TRADE et le réseau des délégations de l'UE, ainsi que par des projets financés par l'UE pour échanger des informations significatives avec la DG TRADE et le réseau des délégations de l'UE.

Enfin, l'IP Enforcement Portal évolue. La nouvelle demande d'intervention électronique (Application for Action, e-AFA) a été lancée à la fin de l'année, plaçant l'IPEP au cœur de la gestion électronique des demandes d'intervention dans la plupart des États membres de l'UE. D'autres fonctionnalités, telles que la signature numérique de l'AFA ou les tableaux de bord des mégadonnées pour les titulaires de droits, sont en cours de développement. En outre, des améliorations sont actuellement apportées au module «Rapports sur les saisies», qui soutiendra les mégadonnées et collectera davantage d'informations sur les atteintes aux DPI.

### Groupe technique sur le respect des DPI et l'échange de données

Le groupe technique, créé en 2017, rassemble les organes de l'UE qui gèrent les bases de données relatives aux DPI (DG TAXUD, Europol, OLAF, EUIPO) et



ceux qui utilisent ces données ou participent à la politique en matière de DPI (groupe de travail sur la coopération douanière, la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW), la direction générale du commerce (DG TRADE). L'objectif est d'identifier des moyens de rendre la collecte, l'analyse et l'échange de données plus efficaces afin de renforcer la lutte contre les atteintes aux DPI.

En 2021, le groupe technique a élaboré une solution pour améliorer la collecte de données dans le domaine des douanes. Un dossier a été préparé par l'OLAF et l'EU IPO, fournissant une solution technique pour le transfert automatisé de toutes les données nominales relatives aux saisies douanières des États membres vers le système d'information douanier de l'OLAF, qui sera accessible à toutes les administrations douanières nationales.

## **12 Activités de coopération internationale**

Depuis plusieurs années déjà, l'EU IPO est l'agence d'exécution des projets de coopération de l'UE dans les pays tiers lancés par la Commission européenne. Ces programmes sont cofinancés par l'EU IPO. L'Observatoire fait maintenant partie intégrante de ces programmes, étant donné que, en vertu du règlement (UE) n° 386/2012 confiant l'Observatoire à l'EU IPO, l'Office a également pour mission d'encourager la coopération internationale, en étroite conformité avec les politiques et priorités plus générales de l'UE dans le domaine de la PI.

Conformément à ce principe, l'engagement de l'EU IPO dans des projets financés par l'UE dans des pays tiers permet à l'Observatoire d'apporter une contribution sur la manière d'accroître le respect de la PI et d'aider les entreprises européennes qui investissent dans ces domaines à protéger leurs droits de PI.

Les activités internationales de l'Observatoire se sont concentrées sur des événements ayant trait au respect des DPI et visent à consolider la coopération et la mise en réseau entre les autorités répressives dans les différentes régions couvertes par les projets financés par l'UE.

En 2021, l'Office a poursuivi sa coopération avec la DG Commerce afin de consolider le réseau de délégations de l'UE en matière de PI. En avril 2021, l'Observatoire et la DG TRADE ont coorganisé la réunion annuelle de ce réseau afin d'accroître son efficacité dans le traitement des questions de PI et de renforcer les connaissances en matière de PI au sein des délégations de l'UE. L'ordre du jour comprenait des sujets tels que la PI dans la politique

commerciale – y compris la dérogation en matière de brevets au sein du Conseil ADPIC (Aspects des droits de PI liés au commerce) – et les mises à jour des projets financés par l'UE, les activités et les outils de l'Observatoire, ainsi que les rapports de la DG TRADE.

En 2021, l'Observatoire a également soutenu la DG TRADE dans la préparation de son rapport sur les pays tiers, y compris sa diffusion sur l'IP Enforcement Portal pour les délégations et les titulaires de droits.

En outre, l'Observatoire a continué de fournir une expertise interne et externe pour les activités liées à l'application des droits de PI à l'échelle internationale, notamment sa participation à :

- la «Semaine de l'application des droits» par IP Key Latin America;
- les activités d'application des DPI de IP Key China (contrefaçon et piratage en ligne);
- en Asie du Sud-Est: Colloque sur les recours juridiques efficaces pour le respect des DPI.

La coopération s'est également étendue aux activités des projets situés dans la région des Caraïbes (par exemple, le webinaire sur l'application des droits de PI), en Géorgie (par exemple, le Forum sur l'application des droits de PI) et en Afrique (par exemple, l'atelier régional sur les normes, la contrefaçon et les drogues falsifiées en Afrique).

En plus de fournir une expertise, l'Observatoire a contribué à la phase de programmation annuelle en formulant des propositions pour les programmes de travail annuels des projets IP Key et AfrIPI, sur la base de consultations avec les parties prenantes et le groupe d'experts sur la coopération internationale.

Enfin, l'Observatoire a apporté son soutien à plusieurs études sur la contribution de la PI menées dans le cadre du projet IP Key Latin America. Ces études ont à présent été menées par l'Argentine, le Chili, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay. À la fin de 2021, l'Observatoire a travaillé sur un document de réflexion résumant les cinq études.

Outre les projets financés par l'UE, l'Observatoire a également apporté son soutien à un certain nombre d'activités de coopération bilatérale de l'EU IPO, telles que le «séminaire sur l'application des droits de propriété intellectuelle (PI)» organisé par l'Office de la propriété intellectuelle de la République de Serbie (IPORS) le 12 mai 2021.

## **Groupe d'experts internationaux**

Le groupe d'experts internationaux a tenu sa réunion annuelle afin de passer en revue les progrès réalisés dans les activités en cours, telles que la compilation d'évolutions prometteuses et de bonnes pratiques en matière d'application des droits. En outre, ce groupe d'experts a tenu deux réunions thématiques. La première était consacrée au respect des DPI en Afrique, la seconde aux études sur la contribution de la PI menées dans le cadre de IP Key Amérique latine.

### **12.1 Coopération avec la Commission européenne et les agences de l'UE**

En 2021, les travaux de l'Observatoire ont été soutenus par un niveau élevé de coopération avec divers services de la Commission européenne et avec les agences et organes de l'UE.

L'Observatoire travaille en étroite collaboration avec la DG GROW afin de tirer parti des synergies entre leurs activités respectives et d'éviter les doubles emplois, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien aux besoins des PME.

Les activités de soutien aux PME ont maintenant été transférées au programme de l'EU IPO en faveur des PME. L'Observatoire a continué le développement des initiatives initialement lancées au sein même de l'Observatoire dans le cadre du programme global (par exemple, l'étude sur le tableau de bord sur les PME). L'Observatoire apporte également sa contribution au nouveau site web «Ideas Powered for business» et, en particulier, au développement du nouvel outil «Discover Guides», qui aidera les PME à identifier les sujets et les informations intéressantes pour leur entreprise.

En 2013, l'EU IPO a débuté sa coopération avec Europol dans le domaine du renforcement des connaissances et en 2015 avec Eurojust. La coopération avec Eurojust a encore été renforcée en mars 2021 grâce à l'accord de niveau de service (ANS) signé entre l'EU IPO et Eurojust. Cet accord de niveau de service intensifiera les capacités d'Eurojust et élargira son expertise afin de soutenir les enquêtes complexes dans le domaine de la criminalité liée à la PI.

De nombreux événements et activités de renforcement des connaissances organisés en coopération avec Europol et Eurojust bénéficient également d'une

coopération avec le CEPOL, le Collège européen de police, ainsi qu'avec l'OLAF, l'Office européen de lutte antifraude.

La DG Réseaux de communication, contenu et technologies (CNECT) soutient également les activités de l'Observatoire, en particulier le forum Blockathon et les activités de suivi connexes.

L'Observatoire coopère également étroitement avec Eurostat et la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DG EAC) de la Commission européenne dans le cadre du projet sur les comptes satellites pour les activités culturelles.

En 2021, l'Observatoire a travaillé avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) sur l'étude de la contribution de la protection communautaire des obtentions végétales à l'économie de l'UE et aux objectifs environnementaux de l'UE. En mai 2021, un webinaire sur la protection des obtentions végétales a été organisé conjointement par l'EIPO et l'OCVV.

## **12.2 Coopération avec d'autres organisations**

### OCDE

La coopération entre l'EIPO et l'OCDE s'est poursuivie en 2021 dans le cadre d'un protocole d'accord signé en juin 2017 pour la période allant jusqu'à la fin du premier trimestre de 2021. En 2021, ce protocole d'accord a été prorogé indéfiniment et une nouvelle convention de contribution a été signée, couvrant les années 2021 à 2023.

L'EIPO participe activement au groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite (TF-CIT). Les études conjointes de l'EIPO et de l'OCDE sont menées sous les auspices du TF-CIT, ainsi que les travaux sur un code de conduite pour des zones franches intégrées à la suite de l'adoption d'une recommandation par le Conseil de l'OCDE en 2019.

### Office européen des brevets

L'EIPO et l'OEB coopèrent à de nombreux niveaux. S'agissant des activités spécifiques à l'Observatoire, les principaux domaines de coopération sont les études économiques conjointes, telles que l'étude sur la contribution de la PI au niveau des

entreprises, publiée en février 2021. En outre, l'Observatoire participe à la semaine «IP executive week» consacrée à la PI, un événement annuel de formation d'une semaine destiné aux fonctionnaires des offices de la PI du monde entier, coorganisé par l'EUIPO et l'OEB et organisé en alternance entre Alicante et Munich.

## UNICRI

Sur la base du protocole d'accord signé en 2016 entre l'Office et l'UNICRI, celui-ci élabore actuellement une série d'études approfondies sur les affaires pénales en matière de DPI, du début de la procédure au jugement définitif. Chaque étude de cas comprend un cas pratique anonymisé ainsi qu'une présentation à l'appui. Cette étude de cas est destinée à être utilisée par les procureurs en tant que littérature juridique devant les tribunaux, afin de les sensibiliser et d'améliorer la qualité des séminaires, réunions et ateliers destinés aux procureurs. Les affaires sont sélectionnées de manière à refléter le plus grand nombre possible de questions différentes et d'intérêt pour les procureurs chargés des affaires pénales en matière de DPI. Trois nouvelles affaires ont été développées en 2021.

## Observatoire européen de l'audiovisuel

Fin 2016, l'EUIPO a signé un protocole d'accord sur la coopération bilatérale avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Son champ d'application inclut la coopération sur des activités d'intérêt commun, telles que les publications juridiques conjointes concernant l'application des droits de PI et le secteur audiovisuel, l'échange d'informations sur l'économie audiovisuelle, la méthodologie et les données, ainsi que l'échange d'informations sur la jurisprudence et d'autres évolutions juridiques liées à l'application des droits de PI et au secteur audiovisuel. En décembre 2021, le protocole d'accord a été prolongé jusqu'en 2026.

## OMPI

L'Observatoire coopère avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, notamment en invitant des représentants de l'OMPI à ses réunions. En outre, l'Observatoire participe au réseau des économistes de la PI, coordonné par l'OMPI.

### 13 Activités en faveur des PME

L'Observatoire a activement contribué à la réalisation et au développement du programme de l'EU IPO en faveur des PME. En octobre 2020, le groupe d'experts sur les PME a mené à bien ses activités sous la présidence de l'Observatoire. Il a été transféré au département «Clients» de l'EU IPO qui dirige le programme en faveur des PME. Faisant suite aux travaux de définition réalisés par le groupe de travail sur les services de diagnostic préalable en matière de PI, l'Observatoire a participé activement à la préparation et à la tenue de trois sessions de formation sur l'analyse de la PI en février, mai et septembre 2021. Grâce à ces formations, plus de 210 membres du personnel des offices nationaux de la PI et prestataires externes désignés par les offices ont été formés. L'Observatoire a également contribué à d'autres activités de formation avec différentes parties prenantes et différents multiplicateurs, tels que l'association espagnole des marques (ANDEMA) et Accountancy Europe.

En plus de participer au comité de pilotage pour les PME de l'EU IPO, l'Observatoire a participé à la mise à jour du site web «Ideas Powered for Business» et à l'élaboration des guides de découverte. Il a également participé au groupe de travail du projet de coopération européenne PCE 6 «Soutien aux PME», aux groupes de travail sur l'analyse de la PI et au centre d'information de l'UE sur la PI (EIPIC). L'Observatoire a participé activement à l'élaboration de plusieurs projets dans le cadre du programme de l'Office en faveur des PME, tels que les instruments de soutien aux PME, le réseau des PME et la collaboration entre celles-ci et les activités de sensibilisation et de communication à l'égard des PME, ainsi qu'au sein des groupes de travail respectifs. L'Observatoire gère également la collaboration dans le domaine de l'éducation avec l'une des principales parties prenantes du programme en faveur des PME, à savoir l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

En outre, l'Observatoire étudie les possibilités d'inclusion des activités liées à l'application des droits dans le cadre du Fonds pour les PME, et prépare la réalisation de la troisième édition du tableau de bord sur les PME, une source importante d'informations sur les PME et la PI pour les décideurs politiques.

## 14 Communication

La communication revêt une importance cruciale pour la capacité de l'Observatoire à remplir le rôle qui lui est assigné par l'organe législatif de l'UE. Grâce à des moyens de communication spécifiques, il peut s'adresser à différents publics cibles: décideurs politiques, parties prenantes du secteur public et du secteur privé, autres participants officiels et privés, autorités de contrôle et grand public.

### Actions auprès des médias

La couverture médiatique permet de suivre les résultats des campagnes médiatiques élaborées pour la publication d'études majeures (telles que les études conjointes avec l'OCDE et l'étude sur la contribution de la PI), et cible principalement les quatre plus grands États membres (Allemagne, France, Italie, Espagne) ainsi que la Belgique. Pour des raisons de rentabilité, l'impact médiatique est mesuré sur une période d'une semaine pour chaque publication. Une campagne médiatique ciblant tous les États membres est menée à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la contrefaçon chaque année en juin.

En ce qui concerne l'évaluation qualitative, les études de l'Observatoire, ainsi que leurs résultats/données, sont de plus en plus mentionnés et évalués positivement dans la principale presse écrite ou en ligne des pays cibles. Ces études attirent également l'attention dans les médias audiovisuels, en fonction de la période de publication ou du thème de la publication, en plus d'une couverture plus traditionnelle dans la presse spécialisée en commerce et en PI.

Dans l'ensemble, au cours de la seule année 2021, les activités de sensibilisation aux médias de l'Observatoire ont généré une valeur équivalente en publicité de plus de 17 millions d'EUR.

### Site web

Le [site web de l'Observatoire](#) comprend une multitude de contenus, y compris tous les rapports de conférence passés et les procès-verbaux des réunions des parties prenantes et des groupes de travail passés, ainsi qu'un espace réservé à accès restreint pour les parties prenantes. Les publications et études de l'Observatoire occupent une place importante. En cas de changement, la liste des parties prenantes et des membres des groupes de travail est mise à jour, et de nouveaux événements sont référencés, de même

que toute nouvelle campagne de sensibilisation du public, les vidéos et autres documents fournis par les parties prenantes.

L'organisation de webinaires, présentant des études et des outils de l'Observatoire, représente à présent un élément important de son rayonnement.

## **Ideas Powered**

Ideas Powered vise à rapprocher la PI des jeunes générations et continue de garantir une présence cohérente en ligne. L'événement annuel avec les influenceurs et influenceuses s'est tenu en ligne en octobre 2021. D'autres événements auxquels Ideas Powered avait prévu de participer ont été annulés en raison de la pandémie. La publication sur les réseaux sociaux est toutefois restée active sur tous les comptes Ideas Powered (Facebook, Twitter et Instagram). Le contenu publié en 2021 sur les médias sociaux existants d'Ideas Powered a reçu plus de 2,3 millions d'impressions au cours de l'année.

L'initiative «Ideas Powered» s'est développée de manière plus intégrée à la suite d'un exercice de changement d'image de marque. **Ideas Powered for schools** couvre le projet éducatif et le développement d'une page web dédiée, **Ideas Powered for youth**, y compris la gestion des comptes sur les réseaux sociaux et des événements pour la jeunesse, ainsi que l'initiative **Ideas Powered for business** nouvellement créée.

## **Bulletin d'information**

Le bulletin d'informations de l'Observatoire a été publié tous les trois mois depuis décembre 2013. En 2021, des mesures ont été prises pour confirmer l'intérêt des parties prenantes à recevoir ce bulletin d'information.

Les principaux objectifs du bulletin d'information sont de partager des informations avec les parties prenantes sur les flux de travail actuels de l'Observatoire et de donner aux membres du réseau la possibilité d'exprimer leurs points de vue et de participer activement à ses travaux en contribuant à chaque édition. Chaque numéro contient des informations actualisées sur les activités, le calendrier des événements à venir et des nouvelles des parties prenantes.



Le bulletin d'information est rédigé en anglais. Il touche actuellement environ 2 000 bénéficiaires.

## **Réunions des parties prenantes**

Deux réunions sont organisées par an pour chacun des groupes de travail établis, une au printemps et une à l'automne. La structure des réunions se poursuit sous la forme de réunions de groupe de 3 jours, certaines réunions ayant lieu en parallèle, et une session commune pour tous les groupes de travail. Les réunions de printemps, prévues pour mars 2021, se sont tenues en ligne. Le deuxième cycle de réunions, en octobre 2021, a eu lieu à Eindhoven, dans le cadre des prix DesignEuropa.

La réunion des représentants du secteur public de 2021 s'est tenue en ligne en février. Les participants ont approuvé le rapport d'activité annuel 2020 de l'Observatoire et ont reçu des informations actualisées sur ses travaux, y compris les dernières études et activités portant sur les zones franches menés au sein du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite.

La réunion des représentants du secteur privé s'est tenue en ligne en mars 2021. Deux réunions en ligne ont été organisées avec les parties prenantes de la société civile, en mai et octobre 2021.

La réunion plénière de l'Observatoire s'est tenue à Alicante les 29 et 30 septembre. À la suite de l'aperçu des différentes activités de l'Observatoire et de la mise à jour effectuée par la Commission européenne, les participants ont discuté des travaux sur les intermédiaires, des activités de sensibilisation, y compris le projet «Authenticity», la PI dans l'éducation, et des activités d'application des droits, en particulier l'EMPACT. Le programme de travail de l'Observatoire pour 2021 a été présenté et les suggestions des parties prenantes ont été examinées.

## 15 Appréciation globale

Conformément à l'article 7, paragraphe 3, point c), du règlement (UE) n° 386/2012, le rapport annuel doit contenir «une évaluation globale de l'accomplissement par l'Office des tâches prévues par le présent règlement et par le programme de travail».

Les tâches confiées à l'EUIPO sont énoncées à l'article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 386/2012. Ces tâches, ainsi que les activités et les projets mis en place en 2021 pour les mener à bien, sont énumérées ci-dessous. Il convient de noter que, dans certains cas, une activité peut contribuer à plus d'une tâche. En outre, la base de données des œuvres orphelines a été créée en vertu d'un mandat juridique spécifique, la directive 2012/28/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 sur certaines utilisations autorisées des œuvres orphelines, tandis que les travaux sur la base de données des œuvres indisponibles sont réalisés conformément à la directive 2019/790/UE sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique.

### (a) Améliorer la compréhension de la valeur de la propriété intellectuelle:

- étude sur la contribution de la PI au niveau de l'entreprise;
- étude sur les MUE vertes;
- étude de l'impact économique de la pandémie de COVID-19;
- activités de soutien aux PME décrites à la section 13 du présent rapport;
- conférence EPIP.

### (b) Améliorer la compréhension de la portée et de l'impact des atteintes aux DPI:

- étude sur le cybersquattage;
- quantification des atteintes: études conjointes avec l'OCDE et quantification des atteintes numériques;
- rapport sur les saisies aux frontières de l'UE et dans le marché intérieur de l'UE 2020;
- étude et document de réflexion sur les médias sociaux;
- étude sur les comptes fournisseurs sur les marchés en ligne tiers;
- lien entre les contrefaçons et les produits dangereux;
- document de réflexion sur les noms de domaine;
- document de réflexion sur les paiements;
  - sommet sur le respect des droits de PI.

**(c)** Améliorer la connaissance des meilleures pratiques des secteurs public et privé pour protéger les DPI:

- collecte, analyse et communication de données;
- étude sur les injonctions de blocage dynamiques;
- étude sur les mesures législatives liées aux atteintes en ligne aux DPI;
- coopération avec les intermédiaires;
- soutien aux protocoles d'accord de la Commission européenne;
- formation pré-opérationnelle avec les partenaires de coopération (Europol, OLAF);
- réunions régionales pour la coopération interagences;
- semaine de formation du CEPOL sur l'application des droits de PI;
- webinaires avec le CEPOL;
- formation en ligne sur le centre de formation virtuel;
- guide des technologies de lutte contre la contrefaçon;
- sommet sur le respect des droits de PI;
- forum de l'IPEP.

**(d)** Contribuer à sensibiliser le public à l'impact des atteintes aux DPI:

- agorateka, le portail européen de contenu en ligne;
- FAQ sur le droit d'auteur pour les consommateurs;
- FAQ sur le droit d'auteur pour les enseignants;
- Ideas Powered;
- soutien aux activités de sensibilisation dans les États membres;
- la PI dans l'éducation;
- campagnes médiatiques;
- sommet sur le respect des droits de PI.

**(e)** Renforcer l'expertise des acteurs concernés par le respect des DPI:

- formations pré-opérationnelles avec les partenaires de coopération (Europol, OLAF);
- réunions régionales pour la coopération interagences;
- semaine de formation du CEPOL sur l'application des droits de PI;
  - webinaires avec le CEPOL et autres;

- collaboration avec la DG JUST et l'ASM;
  - études relatives aux atteintes énumérées aux points b) et c) ci-dessus;
  - formation en ligne sur les DPI par l'intermédiaire du centre de formation virtuel;
  - rencontres et échanges de l'EIPPN;
  - études de cas de l'UNICRI;
  - études sur les modèles d'entreprises portant atteinte aux DPI, manuels;
  - séminaires destinés aux juges;
  - collaboration avec le LEWP - douanes.
- (f)** Améliorer la connaissance des outils techniques de prévention et de lutte contre les atteintes aux DPI, y compris les systèmes de suivi et de traçabilité, qui permettent de distinguer les produits authentiques des produits de contrefaçon:
- IP Enforcement Portal;
  - guide des technologies de lutte contre la contrefaçon;
  - le forum Blockathon et les activités de suivi;
  - veille technologique sur l'application des droits.
- (g)** Fournir des mécanismes pour contribuer à améliorer l'échange en ligne entre les autorités des États membres œuvrant dans le domaine des DPI, des informations sur le respect de ces droits et encourager la coopération avec et entre ces autorités:
- IP Enforcement Portal (module d'échange d'informations et module statistique);
  - soutien à la protection des droits de PI en dehors de l'UE;
  - EIPPN;
  - ANS avec Europol;
  - ANS avec Europol et ANS avec Eurojust.
- (h)** Œuvrer, en consultation avec les États membres, à favoriser la coopération internationale avec les offices de la propriété intellectuelle des pays tiers, à l'élaboration de stratégies et au développement de techniques, de compétences et d'outils pour le respect des DPI:
- IPEP – module d'échange avec les pays tiers;

- Activités de coopération examinées à la section 12 du présent rapport, notamment:
  - engagement dans des projets financés par l'UE;
  - coopération au sein du groupe de travail de l'OCDE sur la lutte contre le commerce illicite;
  - participation de fonctionnaires de pays tiers à des événements de renforcement des connaissances organisés par l'Observatoire;

En résumé, l'EU IPO mène un large éventail d'activités pour accomplir toutes les tâches assignées à l'Observatoire par le règlement (UE) n° 386/2012.

## 16 Défis pour 2022

L'année 2022 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 386/2012 confiant à l'EUIPO (alors l'OHMI) l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

Les premières 10 années de l'Observatoire au sein de l'EUIPO ont été consacrées à la mise en place des bases de la sensibilisation par le biais d'études telles que celles consacrées à la contribution de la PI et la perception de la PI, et à la création d'outils tels que l'Enforcement Portal ou agorateka. Maintenant que ces fondements sont posés et que ces outils ont été construits, le défi consiste à maximiser leur effet au profit des titulaires de droits de PI et, en fin de compte, de la société dans son ensemble. Cela implique de les améliorer et d'accroître leur utilisation par les titulaires de droits, les bénéficiaires et les autorités répressives.

La publication des études conjointes avec l'OCDE sur le commerce de contrefaçon et d'autres études sur les atteintes aux DPI ont grandement contribué à la connaissance de l'impact économique et social de la contrefaçon. Ces conclusions, obtenues grâce à la coopération avec les États membres, ont contribué à faire de la criminalité liée à la PI un domaine prioritaire du cycle politique 2022-2025 de EMPACT. En 2022 et les années suivantes, l'EUIPO travaillera activement avec le moteur du plan d'action opérationnel (PAO) et les différents responsables de l'action, ainsi qu'avec toutes les agences et parties prenantes de l'UE concernées, en dirigeant une action et en soutenant les activités opérationnelles correspondantes menées par d'autres parties, toujours dans le cadre du champ d'application du règlement (UE) n° 386/2012.

Le plan stratégique 2025 de l'Office comprend plusieurs initiatives de haut niveau appropriées aux travaux de l'Observatoire, telles que la collaboration avec des intermédiaires, l'IA et la technologie, les technologies de lutte contre la contrefaçon et les PME. En tant que partie intégrante de l'EUIPO, l'Observatoire contribuera à l'exécution du plan stratégique.

Des efforts considérables seront encore nécessaires pour veiller à ce que les intermédiaires, au sens le large du terme (y compris, par exemple, les transporteurs, les prestataires de paiement, les plateformes Internet) et les titulaires de droits coopèrent pour créer un marché «intègre» pour les produits authentiques dans l'UE.

Pour l'avenir de l'économie de l'UE, il est essentiel d'améliorer l'utilisation des droits de PI par les PME, et l'Observatoire entend apporter sa contribution dans le

cadre du plan d'action en matière de propriété intellectuelle adopté par la Commission européenne en novembre 2020.

Le 15 décembre 2020, la Commission a publié une proposition de règlement relatif à un marché unique des services numériques (loi sur les services numériques). L'Observatoire suivra le processus législatif et se tient prêt à fournir une assistance et des analyses à la Commission si celle-ci en fait la demande.

Le 10<sup>e</sup> anniversaire est également l'occasion de se pencher sur les activités que l'Observatoire pourrait mener au cours des 10 prochaines années. Comme toujours, le réseau des parties prenantes et d'autres réseaux de l'Observatoire seront invités à contribuer activement aux programmes pour l'avenir.

De nouveaux domaines d'étude seront explorés et la communication des résultats sera intensifiée. La coopération avec le monde universitaire sera encouragée et le programme Ideas Powered@school sera renforcé afin de veiller à ce que la PI figure dans le programme à tous les niveaux et à ce que les enseignants soient formés en matière de PI.

En ce qui concerne l'application des droits, la coopération avec les partenaires débouchera sur des actions collaboratives fondées sur le renseignement et, espérons-le, sur la réalisation d'enquêtes de fond. Il est également prévu de créer des bases de données de l'UE davantage interconnectées et appropriées pour la collecte et l'analyse des données, afin de mieux soutenir les autorités répressives et de simplifier les processus. La formation sur l'offre en matière de criminalité liée à la PI sera étendue à des cours en ligne adaptés et sera incluse dans les programmes des douanes et de la police.

Mis à part les nouvelles activités, les partenaires de coopération et les domaines de recherche, l'Observatoire continuera de s'acquitter des tâches essentielles consistant à quantifier les atteintes aux DPI, à examiner l'importance des DPI pour l'économie, à étudier la manière dont les citoyens perçoivent la PI et à les sensibiliser à son importance, à aider les autorités répressives à faire leur travail en leur fournissant des outils et en facilitant le partage de connaissances, et, de manière générale, à remplir son mandat énoncé dans le règlement (UE) n° 386/2012.

## Annexe 1: Exécution budgétaire en 2021

L'Observatoire fait partie de l'EUIPO, de sorte que son budget est intégré au budget global de l'EUIPO. En 2021, le montant total des dépenses occasionnées pour les activités de l'Observatoire (y compris les salaires du personnel statutaire et les autres dépenses liées au personnel) s'est élevé à 12,9 millions d'EUR.

Le tableau suivant présente les dépenses par domaine thématique. Étant donné qu'un modèle de budget par activité est utilisé au sein de l'EUIPO, le budget de l'Observatoire est toujours organisé en utilisant la structure précédente. Cependant, toutes les activités décrites dans le présent rapport sont incluses dans l'un des domaines thématiques ci-dessous.

Activités de l'Observatoire	Exécution 2021 (en Mio EUR)
Économie et statistiques	1,9
Application des droits	4,0
La PI dans le monde numérique	1,2
Aspects juridiques et internationaux	0,7
Sensibilisation du public	2,7
Réunions statutaires *	0,6
Projets relevant du PS 2025	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>13,6</b>

\* Le terme «réunions statutaires» fait référence aux coûts découlant de l'organisation de réunions telles que les réunions des parties prenantes issues du secteur public et du secteur privé, les assemblées plénières et les réunions des groupes de travail.



## **Annexe 2: Liste des publications de l'Observatoire en 2021**

[Droits de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'Union européenne, rapport d'analyse au niveau des entreprises 2021](#)

[Utilisation abusive du transport maritime par conteneurs dans le commerce mondial de contrefaçons](#)

[Guide des technologies de lutte contre la contrefaçon \(guide ACT\)](#)

[Coopération judiciaire internationale dans les affaires de propriété intellectuelle – Étude sur les mesures législatives relatives aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle en ligne, phase 2](#)

[Étude sur les injonctions de blocage dynamiques dans l'Union européenne](#)

[Noms de domaine – Document de réflexion](#)

[Suivi et analyse des médias sociaux en rapport avec les atteintes à la PI](#)

[Coopération interservices aux niveaux national et international: Une évaluation des bonnes pratiques pour améliorer le respect des DPI](#)

[Gros plan sur le cybersquattage: surveillance et analyse](#)

[Incidence économique de la COVID-19 sur les secteurs à forte intensité de DPI](#)

[Rapport sur le respect des droits de propriété intellectuelle dans l'UE: résultats globaux des saisies 2019](#)

[Risques et dommages des atteintes aux DPI en Europe: Campagne de sensibilisation 2021 \(campagne de printemps\)](#)

[Document de discussion sur les médias sociaux](#)

[Performance économique des indicateurs relatifs aux DPI: mise à jour de mars 2021](#)

[Rapport de l'OCDE et de l'EIPO sur le commerce mondial de contrefaçons - Une menace inquiétante](#)

[Performance économique des indicateurs relatifs aux DPI: Mise à jour trimestrielle](#)

[Étude sur les spécifications de MUE contenant des produits et services liés à la protection de l'environnement et au développement durable \(«étude sur les marques vertes»\)](#)

[Modèles d'entreprises portant atteinte aux DPI - IBM4 - Comptes fournisseurs sur les marchés en ligne tiers](#)

[Étude de l'OCDE et de l'EUIPO sur l'utilisation abusive du commerce électronique au profit du commerce de contrefaçons](#)

[Document de réflexion sur le paiement: Défis et bonnes pratiques des services de paiement électronique pour empêcher l'utilisation de leur service pour lutter contre les atteintes à la PI](#)

[Document de réflexion sur les indicateurs clés des secteurs à forte intensité de DPI](#)

[Brochure annuelle conjointe sur les saisies dans le marché intérieur et aux frontières extérieures de l'UE pour 2020 - DG TAXUD](#)

[Étude sur les atteintes aux droits d'auteur en ligne \(programmes musicaux, cinématographiques et télévisuels\) dans l'UE – mise à jour de 2019](#)

[Performance économique des indicateurs relatifs aux DPI: Mise à jour trimestrielle](#)

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Structure et vision des chambres de recours .....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Les chambres de recours .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1</b>	<b>Activités de prise de décision.....</b>	<b>7</b>
3.1.1	Décisions de la grande chambre.....	7
3.1.2	Autres décisions de recours importantes .....	8
<b>3.2</b>	<b>Taux de confirmation.....</b>	<b>8</b>
<b>3.3</b>	<b>Activités opérationnelles.....</b>	<b>10</b>
3.3.1	Le greffe .....	10
3.3.2	Service «Contentieux» .....	13
3.3.3	Service «Modes alternatifs de résolution des conflits» (MARC).....	14
3.3.4	Service spécial destiné aux PME dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 pour le règlement efficace des litiges (REL).....	15
3.3.5	Réseaux de règlement extrajudiciaire des litiges.....	16
3.3.6	Service «Soutien à la connaissance et à l'information» (KISS) .....	17
<b>4.</b>	<b>Qualité.....</b>	<b>19</b>
<b>4.1</b>	<b>Cercles de cohérence des chambres de recours .....</b>	<b>19</b>
<b>4.2</b>	<b>Panels «Assurance qualité et pratique juridique des juges».....</b>	<b>19</b>
<b>4.3</b>	<b>Rapidité de traitement des dossiers de recours.....</b>	<b>19</b>
<b>4.4</b>	<b>Accessibilité.....</b>	<b>20</b>
4.4.1	Rappel du greffe.....	21
<b>4.5</b>	<b>Groupe d'experts «Qualité» des chambres de recours.....</b>	<b>21</b>
<b>4.6</b>	<b>Initiatives relatives à la qualité.....</b>	<b>21</b>
4.6.1	Lecture visant à garantir la qualité .....	21
<b>5.</b>	<b>Communication.....</b>	<b>22</b>
<b>5.1</b>	<b>Groupe «Communication» .....</b>	<b>22</b>
<b>5.2</b>	<b>Actions de communication .....</b>	<b>22</b>
<b>5.3</b>	<b>Les chambres de recours sur les réseaux sociaux.....</b>	<b>23</b>
<b>6.</b>	<b>Évolution de la législation.....</b>	<b>23</b>
<b>6.1</b>	<b>Principales décisions du présidium .....</b>	<b>23</b>

6.2	Règlement de procédure .....	24
6.3	Protection des données .....	24
7.	<b>Relations extérieures.....</b>	<b>25</b>
7.1	<b>Coopération avec les institutions internationales et d'autres instances de recours .....</b>	<b>25</b>
7.1.1	Réunion avec le greffe du Tribunal de l'Union européenne .....	25
7.1.2	Coopération avec le greffe des chambres de recours de l'OEB .....	25
7.1.3	Coopération interagences .....	25
7.1.4	Réunion avec l'OMPI.....	26
7.1.5	Coopération bilatérale avec les instances de recours TM5/ID5 .....	26
7.1.6	Coopération bilatérale avec le Centre de médiation commerciale de Shanghai .....	26
7.2	<b>Coopération avec les offices nationaux de la PI et leurs instances de recours .....</b>	<b>27</b>
7.2.1	Projets de coopération et de convergence européens .....	27
7.2.2	Programme en faveur des PME et autres initiatives du PS 2025.....	28
7.2.3	Offices nationaux de la PI de l'UE.....	28
7.2.4	Offices nationaux de la PI de pays tiers.....	28
8.	<b>Événements et conférences .....</b>	<b>29</b>
8.1	<b>Conférence sur la médiation en matière de PI.....</b>	<b>29</b>
9.	<b>Études des chambres de recours et avis d'experts .....</b>	<b>29</b>
9.1	<b>Études des chambres de recours.....</b>	<b>29</b>
9.2	<b>Avis d'experts .....</b>	<b>29</b>
10.	<b>Défis.....</b>	<b>30</b>
10.1	<b>Plan d'action des chambres de recours 2021-2026.....</b>	<b>30</b>
10.2	<b>Cohérence et grande chambre.....</b>	<b>30</b>
10.3	<b>L'IP Tool BoA sur la voie.....</b>	<b>30</b>
10.4	<b>Mémoire électronique exposant les motifs.....</b>	<b>31</b>

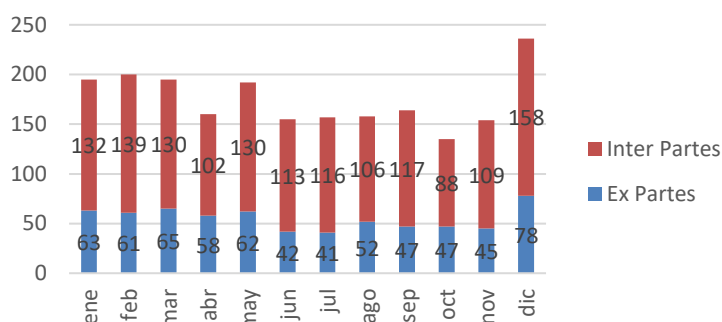
# 1. Préambule

Tout au long de l'année 2021, les chambres de recours de l'Office ont continué de fournir des services de haute qualité et ont maintenu des niveaux élevés de production, malgré les mesures sanitaires strictes imposées en raison de la pandémie de COVID-19.

Sur la base de l'expérience acquise et des enseignements tirés en 2020, la continuité des activités a été renforcée par la mise à niveau des plans d'urgence, l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que la promotion et la flexibilité accrues du régime de télétravail et l'adaptation des modalités de travail conformément aux règles applicables.

La pandémie en cours a inévitablement eu une certaine incidence sur l'activité économique et le nombre de recours formés, entraînant une diminution de 10 % des recours (dont le nombre s'établit à 2 231). Toutefois, en ce qui concerne la production et la prise de décisions, le nombre de décisions notifiées a fortement augmenté (d'environ 5 %), tandis que le nombre de recours a considérablement diminué (de 31 %).

EUTM APPEALS FILED 2021



EUTM APPEALS FILED 2021

Inter Partes  
Ex Partes  
ene  
feb  
mar  
abr  
may  
jun  
jul  
ago  
sep  
oct  
nov  
dic

RECOURS DÉPOSÉS EN 2021 POUR LES MARQUES DE L'UE

Inter partes  
Ex parte  
jan.  
fév.  
mar.  
avr.  
mai  
juin  
juil.  
août  
sep.  
oct.  
nov.  
déc.

	2019	2020	2021
Décisions notifiées	2 507	2 563	2 688
MUE	2 396	2 420	2 599
DMC	111	143	89

Figure 1. Décisions notifiées

	2019	2020	2021
Affaires en suspens	782	970	662

Figure 2. Dossiers prêts pour une décision à la fin de l'année

369 nouveaux recours ont été formés devant les juridictions de l'UE contre les décisions des chambres de recours. Le taux de confirmation est resté élevé, aux alentours de 80 %.

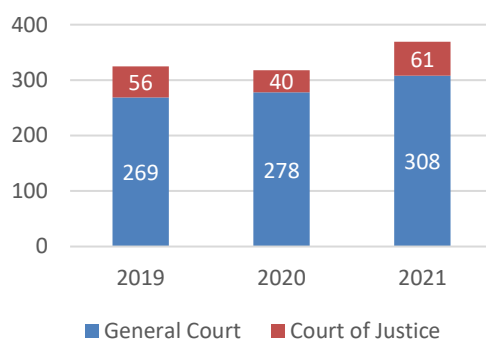


Figure 3. Affaires portées devant les juridictions de l'UE

General Court  
Court of Justice

Tribunal  
Cour de justice

Enfin, le volume des affaires de règlement extrajudiciaire des litiges (REL) proposées, en particulier les médiations, les conciliations et les négociations assistées, a atteint son niveau le plus élevé, à savoir 99.

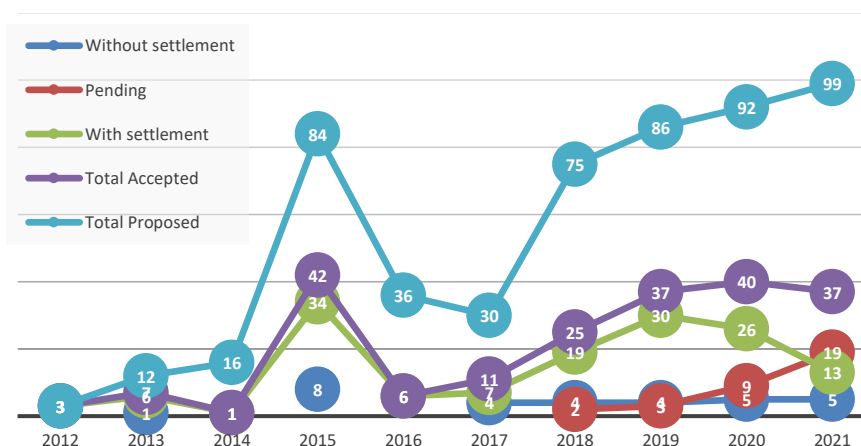


Figure 4. Propositions de procédures de REL

Without settlement  
Pending  
With settlement  
Total Accepted  
Total Proposed

Sans règlement  
En suspens  
Avec règlement  
Total accepté  
Total proposé

Afin d'améliorer encore la qualité, des cercles de cohérence ont été lancés afin de promouvoir la cohérence dans la pratique décisionnelle des chambres de recours et de renforcer l'harmonisation avec la jurisprudence de la CJUE. Le rôle de la grande chambre en tant qu'outil poursuivant ces objectifs a également été renforcé, avec une augmentation du nombre de décisions rendues.

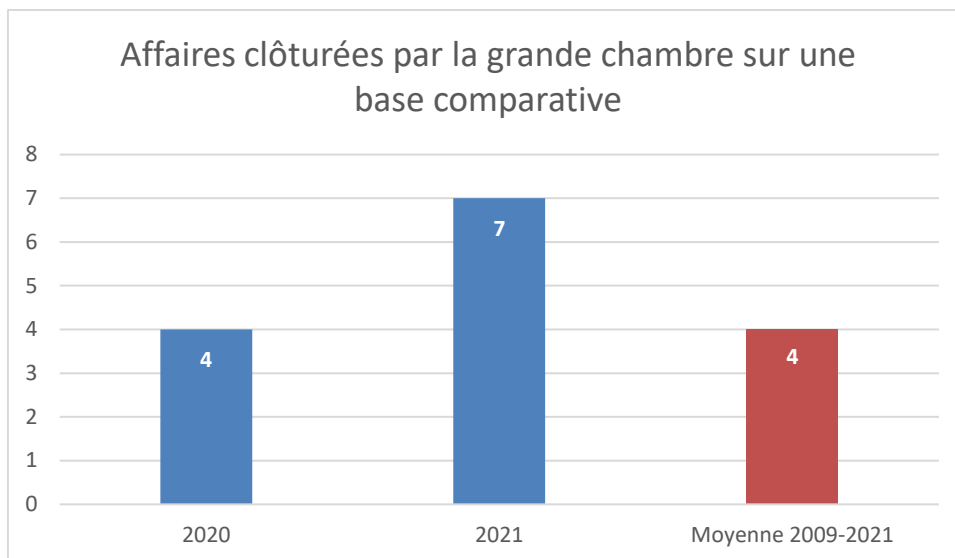


Figure 5. Affaires clôturées par la grande chambre sur une base comparative

En outre, la contribution des chambres de recours à l'innovation et au développement économique, au sein de l'UE et au-delà, met clairement l'accent sur la coopération et l'assistance aux innovateurs et aux petites et moyennes entreprises (PME).

Enfin, à la fin de l'année, les chambres étaient parvenues à obtenir des résultats impressionnants grâce à un processus global de consultations avec leurs parties prenantes qui a conduit à l'adoption par le présidium du **plan d'action 2021-2026 des chambres de recours**, promu par le président des chambres, M. João Negrão, qui a été nommé en avril 2021. L'objectif du plan d'action des chambres de recours 2021-2026 est de conforter le rôle de la chambre de recours dans son rôle d'organe de règlement des litiges en matière de PI de haute qualité, efficace, cohérent et moderne. Il s'agit d'une feuille de route interne définissant la direction que les chambres prendront dans les années à venir, la manière dont elles vont relever les défis futurs et, surtout, la manière dont elles contribueront au PS 2025. Ses cinq domaines prioritaires et ses 19 «initiatives clés» interconnectées seront pleinement déployés en 2022.

## 2. Structure et vision des chambres de recours

Les chambres de recours sont chargées de statuer sur les recours formés contre les décisions rendues en première instance par l'Office concernant les marques de l'Union européenne et les dessins ou modèles communautaires enregistrés. Elles sont indépendantes et ne sont liées par aucune instruction lorsqu'elles statuent sur une affaire. L'objectif principal des chambres de recours est de fournir des services de règlement des litiges efficaces aux utilisateurs du système de la PI de l'Union européenne et de répondre, en particulier, aux besoins des PME.

À l'heure actuelle, les chambres de recours sont composées de quatre chambres qui traitent exclusivement des affaires relatives aux marques et d'une chambre qui traite des affaires relatives aux dessins ou modèles. De plus, la grande chambre peut entendre toute affaire relative à des marques et à des dessins ou modèles.

Le présidium est responsable des règles et de l'organisation des chambres de recours.

Le président des chambres de recours exerce des pouvoirs de gestion et d'organisation. Il préside le présidium et la grande chambre de recours. Le président et les présidents des chambres de recours sont nommés par le Conseil de l'Union européenne. Les membres des chambres de recours sont nommés par le conseil d'administration de l'Office.

- [Organigramme des chambres de recours](#)

À la suite d'une procédure de sélection, le conseil d'administration de l'Office a nommé un nouveau président de chambre de recours, dont le mandat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce qui a entraîné un changement dans la composition des chambres. En conséquence, le présidium des chambres de recours a adopté une [décision](#) relative au régime de l'année civile 2022 lors de sa réunion du 2 décembre 2021. Conformément à cette décision, la constitution des première, quatrième et cinquième chambres de recours (en ce qui concerne l'affectation des membres) a été modifiée. Cette décision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le secteur «Opérationnel» des chambres de recours (SOCR) a été créé pour gérer leurs activités, y compris des questions telles que le soutien juridique, les performances en matière de qualité, les technologies de l'information (TI) et l'analyse des risques. Il comprend quatre services: le greffe, le service «Soutien à la connaissance et à l'information», le service «Modes alternatifs de résolution des conflits» et le service «Contentieux». Un directeur et quatre chefs de service sont responsables du SOCR.



### 3. Les chambres de recours

#### 3.1 Activités de prise de décision

	2019	2020	2021
Décisions notifiées	2 507	2 563	<b>2 688</b>
MUE	2 396	2 420	<b>2 599</b>
DMC	111	143	<b>89</b>

Figure 6. Décisions notifiées

	2019	2020	2021
Affaires clôturées par la grande chambre	6	3	<b>7</b>
Affaires en suspens devant la grande chambre	12	15	<b>15</b>

Figure 7. Décisions de la grande chambre notifiées et affaires en suspens devant la grande chambre au 31 décembre

	2019	2020	2021
Affaires en suspens	782	970	<b>662</b>

Figure 8. Dossiers prêts pour une décision d'ici à la fin de l'année

##### 3.1.1 Décisions de la grande chambre

En 2021, la grande chambre de recours a statué sur sept affaires. Il s'agit du nombre le plus élevé de décisions finales prises au cours d'une seule année depuis sa création. Six nouvelles affaires ont été renvoyées à la grande chambre (cinq par décision provisoire et une par le présidium). Fin décembre, 15 affaires étaient toujours en suspens devant la grande chambre.

Voici les décisions les plus importantes prises par la grande chambre en 2021:

- Dans l'affaire [R 0551/2018-G, Device \(fig.\)/Device \(fig.\)](#), la grande chambre a conclu que le simple fait que la même lettre puisse servir à décrire les signes comparés ne suffit pas en soi à établir l'identité conceptuelle, voire la similitude, de ces signes. Au contraire, il convient de prendre en considération toute l'étendue du contenu sémantique véhiculé par chaque signe. En l'espèce, les signes étaient globalement différents. Il n'y a donc pas de risque de confusion.



- Dans l'affaire [R 368/2016-G, INMOBILIARIA PORTIXOL \(fig.\)](#), la grande chambre a clarifié l'appréciation du caractère descriptif de termes géographiques, en particulier le nom d'un petit lieu géographique. Les éléments de preuve produits par la demanderesse en annulation n'étaient pas suffisants pour établir que le nom

PORTIXOL est connu comme étant le nom d'une zone géographique par un nombre plus que négligeable de consommateurs espagnols, à savoir ceux qui proviennent de Palma de Majorque ou y vivent. En outre, la demanderesse en annulation n'a pas démontré l'existence d'un lien entre le nom PORTIXOL et la catégorie de services en cause, et elle n'a pas non plus prouvé que la marque de l'Union européenne (MUE) contestée dans son ensemble établirait un tel lien à l'avenir.

- En outre, aucun indice pertinent et cohérent n'indiquait que la titulaire de la MUE porterait atteinte aux intérêts de la demanderesse en annulation de manière à contrevenir aux usages honnêtes en matière commerciale. L'enregistrement de la MUE contestée n'empêche pas la demanderesse en annulation de continuer à utiliser son signe sur le territoire en cause.

INMOBILIARIA PORTIXOL

- Dans l'affaire [R 2142/2018-G, DIESEL SPORT beat your limits \(fig.\)/Diesel et al.](#), la grande chambre s'est penchée sur l'interprétation de l'exigence relative au «document distinct» au titre de l'article 10, paragraphe 1, du RDMUE.



/Diesel et al.

- Dans les affaires [R 1277/2017-G, Limbic® Sales](#), [R 1278/2017-G, Limbic® Map](#) et [R 1853/2021-G, Limbic® Types](#), la grande chambre a considéré qu'elle était liée par la motivation des arrêts définitifs du Tribunal en ce qui concernait l'article 7, paragraphe 1, point c), du RMUE (autorité de la chose jugée). Par ailleurs, les signes n'ont pas été considérés comme dépourvus de caractère distinctif au sens de l'article 7, paragraphe 1, point b), du RMUE.

Toutes les affaires portées devant la grande chambre, clôturées ou en suspens, peuvent être consultées sur le [site web de l'EUIPO](#).

### 3.1.2 Autres décisions de recours importantes

Outre les décisions contraignantes rendues par la grande chambre, les décisions de recours les plus importantes sont également régulièrement diffusées au moyen de publications numériques telles que [Alicante News](#) et le [Yearly Overview](#).

## 3.2 Taux de confirmation

Les taux de confirmation des décisions rendues en première instance par les chambres de recours sont présentés à la figure 9. L'évolution positive des affaires d'annulation, qui sont passées de 72 % en 2019 à 75 % en 2021, est particulièrement remarquable. Le taux de confirmation des procédures relatives aux MUE a légèrement diminué par rapport à l'année

précédente, tandis que le taux de confirmation des décisions d'opposition a augmenté et celui des décisions de nullité de dessins ou modèles est resté identique.

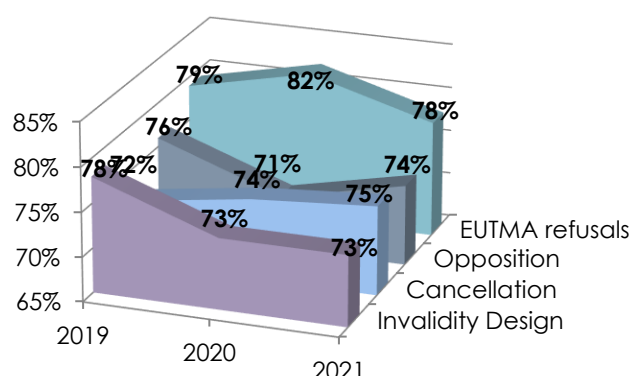


Figure 9. Taux de confirmation des décisions rendues en première instance

EUTMA refusals	Refus de MUE
Opposition	Opposition
Cancellation	Annulation
Invalidity Design	Nullité d'un dessin ou modèle

Les taux de confirmation des décisions des chambres de recours par le Tribunal sont présentés à la figure 10. Il convient de préciser que ces taux de confirmation sont étroitement liés au taux de recours, étant donné que leur résultat dépend du nombre d'affaires faisant l'objet d'un recours devant le Tribunal.

**Le taux de recours a augmenté par rapport à 2020 pour atteindre 11,8 % en 2021.**

Le taux de confirmation des décisions d'opposition a augmenté de 4 points de pourcentage, tandis qu'il a diminué pour les refus de MUE. Pour les annulations, une légère augmentation de 2 points de pourcentage a été enregistrée.

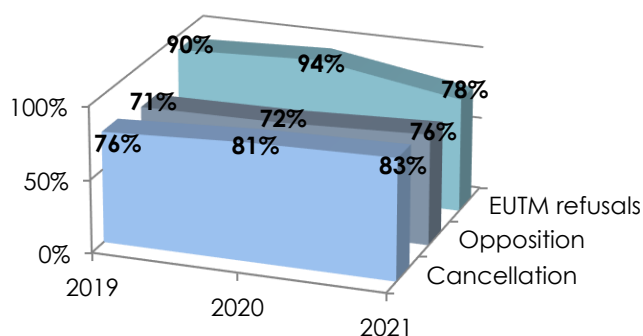


Figure 10. Taux de confirmation des décisions des chambres de recours par le Tribunal

EUTM refusals  
Opposition  
Cancellation

Refus de MUE  
Opposition  
Annulation

### 3.3 Activités opérationnelles

#### 3.3.1 Le greffe

Le greffe et les chambres de recours ont répondu positivement au difficile facteur externe en cours. La méthode de mise à disposition des dossiers de recours par voie électronique (qui avait déjà été mise en œuvre) est restée la norme et, par conséquent, les travaux d'impression ont fortement chuté.

Le greffe a également participé à un large éventail d'activités. Il a contribué à l'amélioration des systèmes informatiques existants (BoAST et DAS) et au développement intensif d'IP Tool BoA. Les statistiques axées sur le registre ont également été améliorées.

Le greffe a fait face à une charge de travail accrue liée à ses tâches impliquant la notification des affaires de la grande chambre, ainsi qu'à la gestion administrative des affaires de REL, en continuant à réviser et à améliorer ses processus et lignes directrices en collaboration avec le service «Modes alternatifs de résolution des conflits» (MARC).

En ce qui concerne les questions de procédure substantielles, le greffe a collaboré étroitement avec le cercle de cohérence du greffe et des procédures en vue d'harmoniser ou de clarifier diverses questions de procédure relatives aux recours. Il a également contribué à la première audition devant une chambre de recours tenue à distance en juin (R 1787/2021-5, Marbella). Le personnel du greffe a également participé à différents groupes de travail au sein de l'Office, tels que le groupe pour la feuille de route eComm, le panel de clients sur les procédures relatives aux MUE, DMC et de recours ainsi qu'aux projets de coopération européenne.

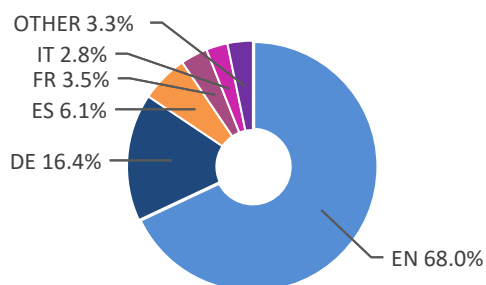


Figure 11. Recours formés en 2021, par langue de procédure

	2019	2020	2021
Recours formés	2 988	2 479	2 231
MUE	2 832	2 382	2 102
DMC	156	97	129

Figure 12. Recours formés

OTHER 3,3%

AUTRES 3,3 %

En 2021, un total de 2 231 recours ont été reçus, ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à 2020. La plupart des recours concernent des décisions inter partes (69,87 % du total). En ce qui concerne les recours contre les décisions relatives aux dessins ou modèles communautaires, après une baisse de 38 % l'année précédente, une augmentation de 33 % a été observée en 2021.

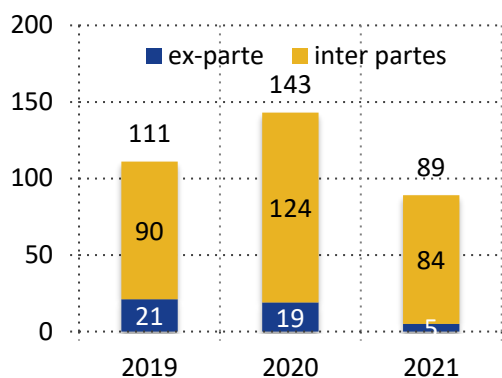


Figure 13. Évolution interannuelle des décisions de recours relatives aux dessins ou modèles communautaires

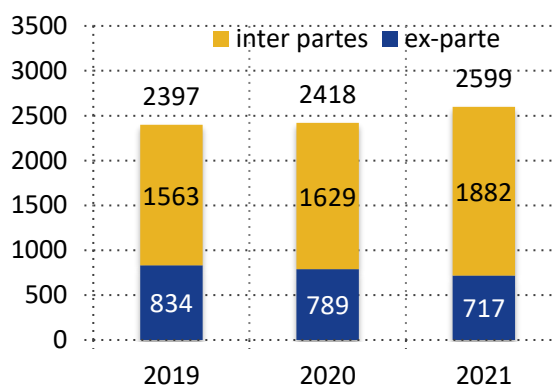


Figure 14. Croissance interannuelle des décisions de recours relatives aux marques

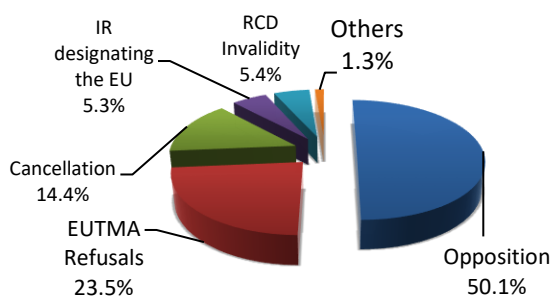


Figure 15. Répartition des dépôts par type de décision en première instance

Appeals filed, by type	2019	2020	2021
Opposition	1,430	1,247	1,119
EUTMA Refusals	779	557	524
Cancellation	471	471	321
IR designating the EU	147	86	118
RCD Invalidity	131	85	120
Others	56	34	29
<b>Total</b>	<b>3014</b>	<b>2480</b>	<b>2231</b>

Figure 16. Recours formés, par type de décision en première instance

Others 1,3%  
 RCD Invalidity 5,4%  
 IR designating the EU 5,3%  
 Cancellation 14,4%  
 EUTMA Refusals 23,5%  
 Opposition 50,1%

Appeals filed, by type  
 Opposition  
 EUTMA Refusals  
 Cancellation  
 IR designating the EU  
 RCD Invalidity  
 Others

Autres 1,3 %  
 Nullité des DMC 5,4 %  
 EI désignant l'UE 5,3 %  
 Annulation 14,4 %  
 Refus de demandes de MUE 23,5 %  
 Opposition 50,1 %

Recours formés, par type  
 Opposition  
 Refus de demande de MUE  
 Annulation  
 EI désignant l'UE  
 Nullité de DMC  
 Autres

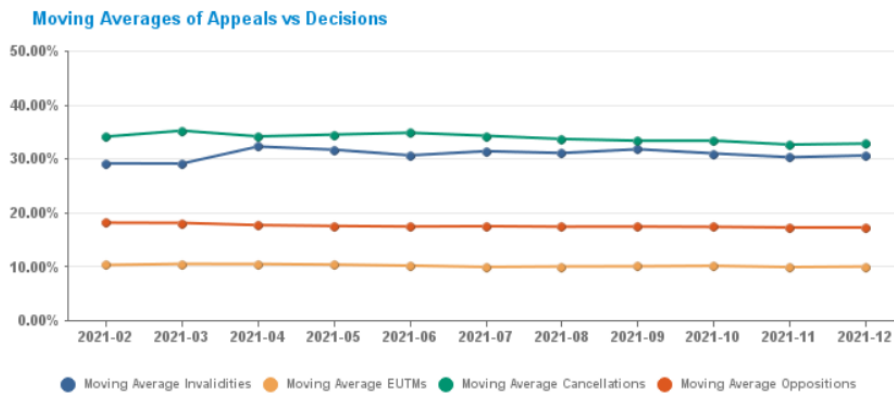


Figure 17. Ratio moyen recours/décisions de première instance

Moving Averages of Appeals vs Decisions

Moyennes mobiles de recours par rapport aux décisions

Moving Average Invalidities

Moyennes mobile nullités

Moving Average EUTMs

Moyenne mobile MUE

Moving Average Cancellations

Moyenne mobile annulations

Moving Average Oppositions

Moyenne mobile oppositions

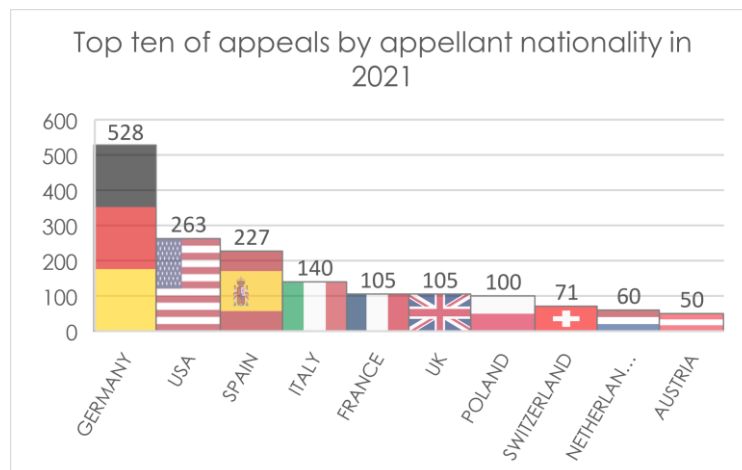


Figure 18. Les dix principaux pays à l'origine des recours par nationalité des requérantes en 2021

GERMANY

ALLEMAGNE

USA

ÉTATS-UNIS

SPAIN

ESPAGNE

ITALY

ITALIE

FRANCE

FRANCE

UK

ROYAUME-UNI

POLAND

POLOGNE

SWITZERLAND

SUISSE

NETHERLANDS

PAYS-BAS

AUSTRIA

AUTRICHE

### 3.3.1.1 Gestion collaborative et interactive des recours (ICAM)

La méthode de travail interactive et collaborative, mise en place en 2019 pour optimiser la qualité et la cohérence des procédures de recours en recensant et en clarifiant les questions de procédure, s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. Il en a résulté un forum de présentation, de discussion, de formation et de mise à jour continue de sujets liés aux procédures de recours lors de réunions virtuelles.

### 3.3.2 Service «Contentieux»

Le service «Contentieux» des chambres de recours est chargé de représenter l'Office dans les recours formés devant les juridictions de l'UE (Tribunal et Cour de justice) concernant les décisions des chambres de recours. Il assiste également le service juridique de la Commission en affirmant la position de l'Office en matière de demandes de décision préjudicielle concernant des marques, des dessins ou modèles, des indications géographiques et d'autres droits de PI. Le service «Contentieux» joue un rôle déterminant dans la fonction d'orientation des chambres de recours concernant la pratique de l'Office.

En 2021, 369 nouveaux recours ont été formés devant les juridictions de l'UE contre les décisions des chambres de recours. Au total, le service «Contentieux» a traité 342 recours en suspens (au 31/12/2021) devant les juridictions de l'UE.

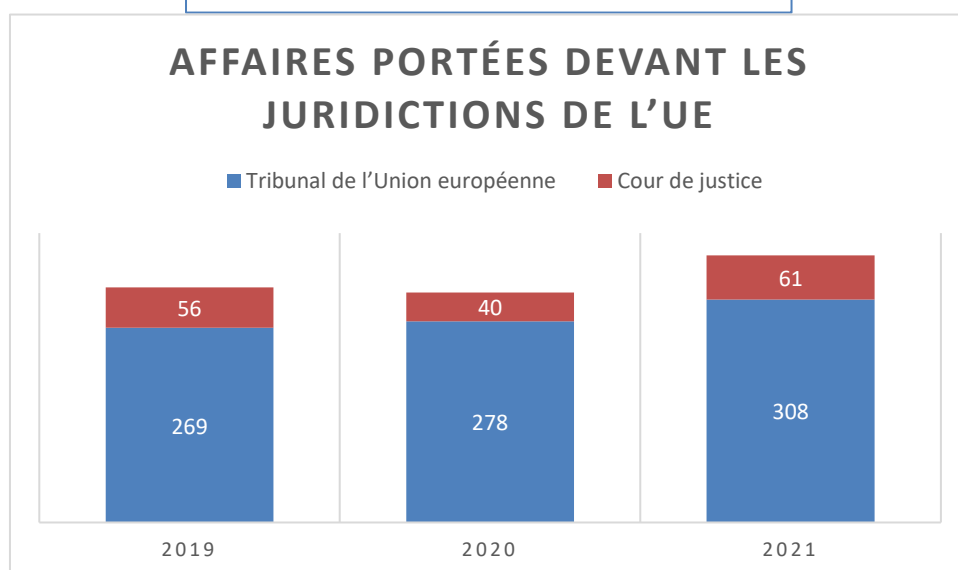
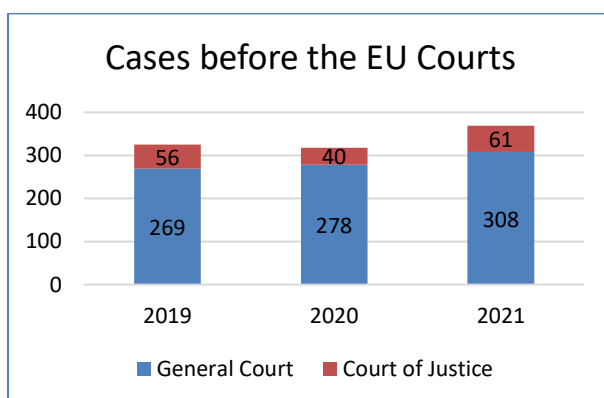


Figure 19. Affaires portées devant les juridictions de l'UE

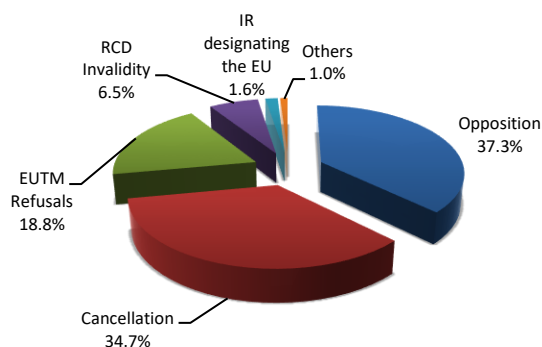


Figure 20. Ratio des recours formés devant le Tribunal par type de décision en première instance

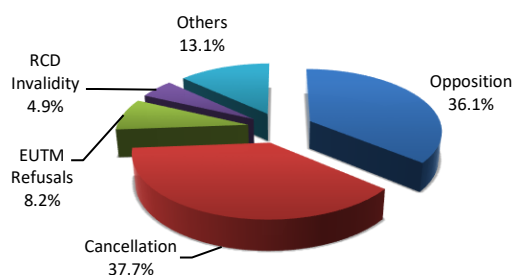


Figure 21. Ratio des pourvois formés devant la CJUE par type de décision en première instance

Others 1,0%  
 IR designating the EU 1,6%  
 RCD Invalidity 6,5%  
 EUTM Refusals 18,8%  
 Cancellation 34,7%  
 Opposition 37,3%

Autres 1,0 %  
 EI désignant l'UE 1,6 %  
 Nullité des DMC 6,5 %  
 Refus de MUE 18,8 %  
 Annulation 34,7 %  
 Opposition 37,3 %

Others 13,1%  
 RCD Invalidity 4,9%  
 EUTM Refusals 8,2%  
 Cancellation 37,7%  
 Opposition 36,1%

Autres 13,1 %  
 Nullité des DMC 4,9 %  
 Refus de MUE 8,2 %  
 Annulation 37,7 %  
 Opposition 36,1 %

Le service «Contentieux» a pu s'assurer que l'Office était représenté lors de toutes les auditions convoquées par les juridictions de l'UE par un recours accru au bureau de liaison et par vidéoconférence.

Les taux de confirmation des décisions des chambres de recours par le Tribunal sont présentés ci-dessous (à la section 3.2).

Le service «Contentieux» a également contribué à 14 procédures préjudicielles devant la Cour de justice.

### 3.3.3 Service «Modes alternatifs de résolution des conflits» (MARC)

Au sein des chambres de recours, le service MARC offre des mécanismes efficaces aux entreprises, y compris aux PME, pour les aider à résoudre les conflits avec d'autres entreprises.

La détermination des chambres de recours à fournir aux usagers des mécanismes neutres, confidentiels, rentables et conviviaux de résolution des conflits a conduit au développement d'un large éventail de services de REL qui comprennent la médiation, la conciliation, la négociation assistée, la procédure d'expertise et un service spécifique pour les PME.



Depuis sa création en 2019, le service MARC propose la médiation, la conciliation et, depuis 2020, la négociation assistée. En 2021, le volume proposé de médiations, de conciliations et de négociations assistées a atteint son niveau le plus élevé, à 99 (voir le préambule).

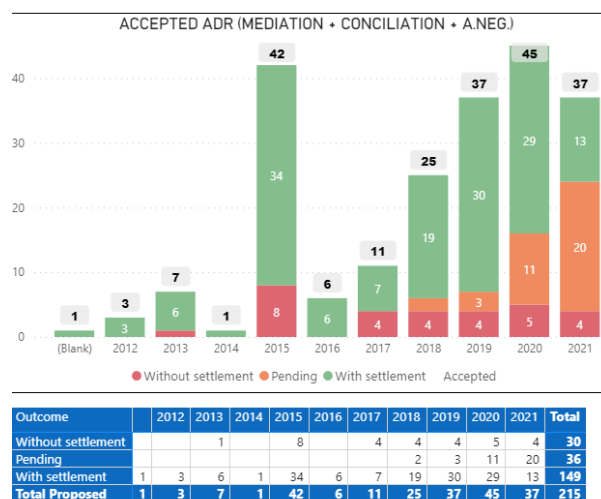


Figure 22. Affaires de REL acceptées

ACCEPTED ADR (MEDIATION + CONCILIATION + A.NEG.)	REL ACCEPTÉS (MÉDIATION + CONCILIATION + NÉGOCIATION ASSISTÉE)
(Blank)	(Blanc)
Without settlement	Sans règlement
Pending	En suspens
With settlement	Avec règlement
Accepted	Acceptés
Outcome	Résultat
Total	Total
Total Proposed	Total proposé

Dans l'ensemble, comme le montre la figure 22, lorsque les parties conviennent de résoudre leur litige par l'intermédiaire de mécanismes de REL, elles parviennent à un accord dans environ 80 % des cas. C'est un argument convaincant pour inciter les parties à envisager les possibilités offertes par les mécanismes de REL.

Les services de REL des chambres de recours sont coordonnés par le service MARC et fournis par une matrice interne de 22 médiateurs et médiatrices expérimentés et accrédités qui peuvent mener des médiations dans neuf langues de l'UE, dont les cinq langues de l'Office. En 2021, une douzaine de membres du personnel interne supplémentaires sont devenus des médiateurs accrédités, ce qui signifie que les services de REL peuvent désormais être proposés dans 12 langues de l'UE. La liste des membres du personnel accrédités qui sont des médiateurs est approuvée par le présidium des chambres de recours.

### 3.3.4 Service spécial destiné aux PME dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 pour le règlement efficace des litiges (REL)

Afin d'aider les PME à la suite de la pandémie de COVID-19, le service MARC a mis en place le service spécial destiné aux PME dans le contexte de la crise liée à la COVID-19 pour le règlement efficace des litiges (REL). Il s'applique à la fois aux procédures de première instance (opposition et annulation de MUE et nullité de DMC) et aux recours en

deuxième instance.

Ce projet pilote a donné de bons résultats pour les PME, tout en fournissant une justification commerciale à l'élargissement du champ d'application des services réguliers de REL, de la couverture des recours seuls à la couverture des procédures de première instance également.

### **3.3.5 Réseaux de règlement extrajudiciaire des litiges**

En 2021, le service MARC a coordonné ses activités de médiation avec le comité consultatif des parties prenantes («Stakeholders Advisory Boards», SAB) sur le REL, les chambres de commerce et le réseau de juges de la PI des juridictions compétentes en matière de MUE et de DMC pour la médiation.

#### **SAB sur le règlement extrajudiciaire des litiges (REL-SAB)**

Le comité consultatif des parties prenantes sur le REL (REL-SAB) a été créé en 2019 sous la forme d'un réseau de parties prenantes rassemblant des représentants d'utilisateurs de la PI, d'associations professionnelles de l'UE, d'offices de la PI de l'UE proposant ou ayant l'intention d'offrir un REL, de la Commission européenne, de centres internationaux de REL, de barreaux de l'UE et d'autres entités disposant d'une expertise en la matière. L'objectif de ce comité est de conseiller et de soutenir l'Office dans le développement de ses activités en matière de REL.

Le comité consultatif des parties prenantes sur le REL s'est réuni à deux reprises en 2021, le 20 avril et le 26 novembre. Au cours de l'année 2021, les chambres de recours ont poursuivi leur dialogue avec le REL-SAB afin d'être en mesure de fournir tous les éléments du plan de travail annuel approuvé, y compris, entre autres, la préparation et la diffusion de «clauses contractuelles et de clauses à plusieurs niveaux» et d'un «code de bonnes pratiques en matière de procédure d'expertise».

Le plan de travail 2022 pour le REL-SAB a été approuvé lors de la réunion de novembre.

#### **Les chambres de commerce**

Lancé en septembre 2020, le réseau des chambres de commerce se compose actuellement d'environ 30 chambres de commerce de l'UE, y compris des chambres nationales, régionales et locales. Le réseau des chambres de commerce vise à sensibiliser aux possibilités de REL et à créer les mécanismes de soutien nécessaires qui permettraient aux entreprises touchées par des litiges en matière de PI – en mettant particulièrement l'accent sur les PME – d'utiliser ces services pour obtenir une résolution optimale des litiges.

Les chambres de commerce se sont réunies le 11 février 2021. En tant qu'éléments livrables de leur plan de travail 2021, elles ont discuté d'une déclaration d'intention commune dans laquelle les participants exposent les raisons les plus importantes de leur coopération et de leur collaboration et qu'ils sont encouragés à signer. Le mandat des ambassadeurs de la médiation (et du REL) dans les litiges en matière de PI a été traité, et des engagements ont été formulés pour promouvoir le recours à la médiation et à d'autres mécanismes de REL en vue de réduire les conséquences négatives des litiges relatifs à la PI.

## **Le réseau de juges de la PI des juridictions compétentes en matière de MUE et de DMC pour la médiation**

Le réseau de juges de la PI des juridictions compétentes en matière de MUE et de DMC pour la médiation rassemble des juges des juridictions nationales et de l'UE compétentes en matière de propriété intellectuelle et industrielle, c'est-à-dire des membres du pouvoir judiciaire aux niveaux national et de l'UE spécialisés dans les marques et les dessins ou modèles, et des associations de juges qui soutiennent ou favorisent la médiation et d'autres outils de REL.

Les principaux objectifs du réseau sont les suivants:

- accroître l'utilisation et l'incidence de la médiation dans le domaine de la PI;
- sensibiliser les titulaires de droits de PI concernés par de multiples litiges afin de parvenir à des règlements mondiaux durables;
- promouvoir le recours à la médiation à l'aide d'une feuille de route permettant aux juges de renvoyer les affaires de PI au REL, le cas échéant;
- encourager la création de liens entre les juges qui sont favorables au recours à la médiation.

Le réseau des juges s'est réuni à deux reprises en 2021, le 12 avril et le 7 décembre. Le réseau des juges a examiné et approuvé les éléments livrables de son plan de travail annuel.

Le plan de travail 2022-2023 pour le réseau des juges a été approuvé lors de la réunion de décembre.

En outre, à la suite de l'adoption du plan d'action des chambres de recours 2021-2026, le service MARC a commencé à planifier l'expansion et la généralisation du recours au REL au sein de l'Office. Conformément à la directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale (directive de l'UE sur la médiation), l'article 170 du RMUE prévoit la création d'un centre de médiation en vue de promouvoir le règlement amiable des litiges relatifs aux marques de l'UE et aux dessins ou modèles communautaires par accord mutuel.

### **3.3.6 Service «Soutien à la connaissance et à l'information» (KISS)**

En 2021, le service KISS a été réorganisé avec la création d'une équipe «cohérence» afin de soutenir le développement de connaissances spécifiques et le travail des cercles de cohérence (CC – voir section 4.1). Le service KISS se transforme progressivement en un service de recherche et de connaissances destiné à soutenir les initiatives de qualité et la cohérence par le développement et la diffusion des connaissances.

En 2021, il est parvenu à augmenter le nombre de décisions publiées dans la base de données après notification à 99 % (contre 95 % en 2020). Il a poursuivi ses travaux sur les améliorations possibles avant le lancement d'un nouveau projet stratégique dans ce domaine en 2022.

Le service «Soutien à la connaissance et à l'information» a également procédé à l'indexation de 2 554 décisions de recours en 2021, contre 2 770 en 2020 (soit une baisse de 8 %), et a apporté son soutien au département «Opérations» pour la mise en œuvre finale de 2 578 décisions, contre 2 294 en 2020 (soit une augmentation de 12 %).

En outre, pour développer la diffusion des connaissances juridiques, le service KISS a commencé à mettre à jour et à publier, de façon régulière, une [vue d'ensemble de la jurisprudence du Tribunal et de la Cour de justice](#), publication numérique complète permettant aux utilisateurs d'en savoir plus sur la jurisprudence des juridictions européennes en matière de PI de manière rapide et aisée. Cette publication contient une compilation systématique des points clés des arrêts et des ordonnances rendus par le Tribunal et la Cour de justice de l'Union européenne entre 2019 et 2021.

## 4. Qualité

### 4.1 Cercles de cohérence des chambres de recours

Afin de préparer le terrain pour le futur plan d'action des chambres de recours 2021-2026 (initiative clé 6), un nouveau projet pilote a été lancé en mai 2021 afin de soutenir le maintien et le développement d'une pratique décisionnelle plus cohérente.

Cinq cercles internes des chambres de recours, les cercles de cohérence (CC), dans les domaines des motifs absolus, des motifs relatifs, des produits et services, des dessins ou modèles ainsi que du greffe et de la procédure, ont été créés en mai 2021. Les CC sont des équipes intra-chambres de recours, composées de différents profils juridiques travaillant en tant que membres des chambres de recours, assistants juridiques, agents en contentieux ou experts juridiques issus d'autres domaines.

Les comités consultatifs analysent et débattent de la jurisprudence afin de recenser les tendances et de développer une compréhension commune des questions juridiques pertinentes, qui peut servir de point de référence pour faciliter la rédaction des décisions et la définition de la stratégie en matière de contentieux. Les conclusions des CC sont également discutées par l'ensemble de la communauté juridique des chambres de recours lors de réunions périodiques sur la cohérence générale, ainsi qu'en externe avec les parties prenantes (initiatives clés 8 et 12 du plan d'action des chambres de recours 2021-2026).

Au cours des six premiers mois de leur existence, les CC ont élaboré plusieurs projets de rapports sur la cohérence <sup>(1)</sup> et de notes pratiques, dont certains ont déjà été examinés lors de la première réunion de la cohérence générale des chambres qui s'est tenue en octobre 2021, lors d'événements externes du réseau, tels que la réunion des groupes «Assurance qualité et pratique juridique des juges» en octobre 2021 et le XII symposium des juges qui s'est tenu en novembre 2021. Les CC ont également répondu aux consultations juridiques au sein des chambres, facilité la contribution des chambres aux programmes de coopération européenne en cours, participé aux cercles de connaissance de l'Office et apporté une contribution sur les directives de l'Office.

### 4.2 Panels «Assurance qualité et pratique juridique des juges»

La méthodologie du projet des panels «Assurance de la qualité et pratique juridique des juges» (J-QALPP) est axée sur l'analyse de la pratique décisionnelle et des tendances, les rapports de cohérence des chambres de recours servant de base pour discuter d'un sujet donné par un panel de juges nationaux. Les juges peuvent également, de façon volontaire, présenter des arrêts rendus par leurs juridictions respectives. En octobre 2021, le J-QALPP s'est réuni pour discuter des conclusions des rapports de cohérence et de la pratique décisionnelle nationale relative aux objections d'ordre public et de moralité et à l'usage d'une marque sous une forme différente de la forme enregistrée.

### 4.3 Rapidité de traitement des dossiers de recours

La rapidité de traitement des dossiers de recours donne une indication de la mesure dans

---

(1) Le caractère distinctif des slogans, l'ordre public et les bonnes mœurs, la doctrine Thomson Life et l'usage d'une marque sous une forme différente de la forme enregistrée.

laquelle les chambres de recours ont respecté la fourniture de certains aspects essentiels de leurs services. Les tableaux ci-après présentent les indicateurs clés concernant à la fois les procédures et les activités décisionnelles en 2021.

Indicateur – procédures de recours	% d'affaires	Norme de service (jours)	2021
Recours inter partes concernant des MUE dont les chambres de recours ont été saisies depuis le dépôt des observations	98 %	< 35	Excellence
Recours inter partes concernant des dessins ou modèles communautaires enregistrés dont les chambres de recours ont été saisies depuis le dépôt des observations ou de la duplique	98 %	< 35	Excellence

Indicateur – prise de décision	% d'affaires	Norme de service (mois)	Moyenne	2021
Décisions ex parte notifiées après réception du greffe	85 %	< 6	5,4	Excellence
Décisions inter partes notifiées après réception du greffe	85 %	< 6	5,8	Excellence

Figure 23. Taux de confirmation des décisions des chambres de recours

Les prestations effectivement fournies correspondent au niveau de service «excellence».

#### 4.4 Accessibilité

Le système de dépôt de recours en ligne (e-Appeal) a été largement utilisé en 2021, atteignant 100 %. Il s'agit d'un moyen convivial d'introduire un recours; il s'agit également d'un outil important pour les PME et il présente un taux de satisfaction très élevé.

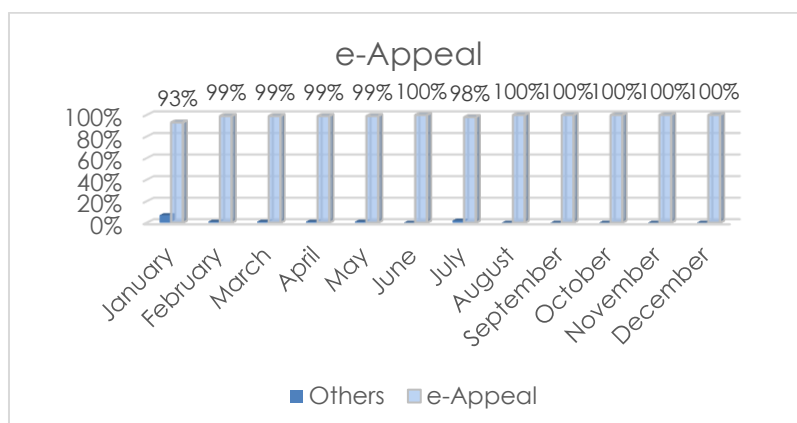


Figure 24. e-Appeal

e-Appeal	e-Appeal
Others	Autres
January	Janvier
February	Février
March	Mars
April	Avril
May	Mai
June	Juin
July	Juillet
August	Août
September	Septembre
October	Octobre
November	Novembre
December	Décembre

#### 4.4.1 Rappel du greffe

La «stratégie de rappel», adoptée dans plusieurs départements de l'Office, a démontré ses avantages, en contribuant à l'accessibilité globale des utilisateurs de l'Office par la fourniture d'un service plus simple et étendu en ce qui concerne les «heures d'ouverture» afin d'en assurer la cohérence. Tous les messages de rappel transmis au greffe (98 au total) ont reçu une réponse dans le délai imparti (91 % des rappels ont été effectués dans le délai d'excellence) et contribuent donc utilement à la norme de niveau de service en matière d'accessibilité pour les utilisateurs.

#### 4.5 Groupe d'experts «Qualité» des chambres de recours

Le groupe d'experts «Qualité» des chambres de recours se compose de membres issus de différents services au sein des chambres. Il est coordonné par le correspondant du contrôle interne.

Les principaux objectifs de ce groupe consistent à contribuer au système de gestion de la qualité (SGQ) de l'Office, à maintenir la certification ISO 9001 et à rédiger des rapports sur les normes de performance et de qualité. À cet effet, le groupe évalue les méthodes de travail, actualise les instructions de travail et recense les risques opérationnels. Il traite également des actions de communication relatives à l'ensemble des aspects pertinents du SGQ, en particulier ceux qui sont axés sur le personnel des chambres de recours.

Le groupe est chargé de recenser les problèmes liés à la qualité et de proposer des solutions. Il sert de canal de retour d'information pour le personnel, notamment pour le traitement des idées d'amélioration et le suivi de la mise en œuvre de mesures préventives et correctrices. Il garantit l'harmonisation du SGQ des chambres de recours avec la stratégie de l'EU IPO.

#### 4.6 Initiatives relatives à la qualité

##### 4.6.1 Lecture visant à garantir la qualité

Les chambres de recours prennent leurs décisions directement dans la langue de procédure. Les décisions peuvent donc être rédigées dans l'une des 24 langues officielles par des

locuteurs non natifs. Afin d'en assurer la qualité, les projets de décision peuvent être soumis au service KISS aux fins d'un contrôle linguistique et factuel. Outre l'amélioration de la qualité linguistique dans l'intérêt des parties prenantes, cette relecture contribue également à éviter des erreurs qui pourraient entraîner une dénaturation de l'outil de traduction automatique en raison d'une ambiguïté linguistique dans l'original.

En 2021, l'équipe «Lecture visant à garantir la qualité» du service KISS a contrôlé 1 956 projets de décisions de recours, correspondant à 42 721 pages, contre 1 704 décisions (32 252 pages) en 2020 (soit des augmentations respectives de 15 % pour les décisions et de 32 % pour le nombre total de pages). Le nombre moyen de pages par décision est passé de 19,1 en 2020 à 21,8 en 2021, soit une augmentation de 14 %, et le nombre moyen de jours pour les décisions de retour est passé de 4,56 en 2020 à 4,78 en 2021, soit une augmentation de 5 %.

## **5. Communication**

### **5.1 Groupe «Communication»**

Le groupe «Communication» des chambres de recours est en activité depuis le premier confinement lié à la pandémie de COVID-19. Le groupe «Communication» a pour mission d'explorer, d'analyser, de mettre en œuvre et d'évaluer des canaux de communication efficaces afin que les flux d'informations circulent efficacement entre les différentes parties prenantes du département, y compris le cabinet, les organes de gestion de chaque service, les chefs d'équipe et le personnel des chambres de recours. Le groupe coordonne également ses actions avec le service «Communication» par l'intermédiaire des personnes de contact pour la «Communication» et du chef de cabinet des chambres de recours.

Le groupe «Communication» a été remanié et son mandat actualisé a été approuvé à la fin du mois d'avril 2021.

### **5.2 Actions de communication**

Le groupe «Communication» des chambres de recours a établi un calendrier et un réseau de nœuds d'information clés afin de soutenir les actions de communication régulièrement menées. Le réseau des nœuds d'information clés fournit les informations élémentaires que le groupe utilise ensuite pour élaborer les actions de communication appropriées.

Le groupe a mené plusieurs actions en 2021, dont les suivantes:

- alimentation régulière des écrans des chambres de recours, ainsi que des vidéos diffusées par courrier électronique et sur le site Insite des chambres de recours, contenant des informations concernant les nouveaux arrivants et les RH, faisant la promotion d'une sensibilisation aux actualités de l'Office, ainsi qu'aux statistiques et aux événements concernant les chambres de recours;
- diffusion de courriers électroniques d'information sur les sujets précités;
- événements sociaux à l'intention du personnel des chambres de recours;
- sensibilisation aux décisions des chambres de recours à travers des courriels et sur les réseaux sociaux.

En outre, depuis avril 2021, le groupe «Communication» des chambres de recours rédige et



publie un bulletin d'information mensuel destiné au personnel des chambres de recours, promouvant les activités décrites ci-dessus afin de les faire connaître et créant des contenus sociaux originaux visant à renforcer la coopération, la communication et les activités sociales parmi les collègues.

Le correspondant «Communications» coordonne le groupe «Communication», ainsi que les communications externes:

- promotion externe des événements et actions des chambres de recours, ainsi que des décisions du présidium et des saisines, par l'intermédiaire de différents canaux (par exemple, les modèles de communication mensuelle aux associations d'utilisateurs, aux offices nationaux et aux institutions européennes);
- articles sur la jurisprudence à l'intention des Utilisateurs-Clés publiés dans les «dernières nouvelles».
- promotion des événements relatifs aux chambres de recours sur les réseaux sociaux.

### 5.3 Les chambres de recours sur les réseaux sociaux

Les chambres de recours ont signé 31 publications sur les médias sociaux en 2021, allant de décisions importantes et de la jurisprudence la plus récente aux événements des chambres:

elles ont reçu un total de 211 815 impressions; un total de 5 436 clics pour plus d'informations et 8 787 réactions totales (j'aime + commentaires + partages + liens URL).

Les messages (posts) des chambres de recours ont induit un taux de réactions supérieur à la moyenne, en particulier sur LinkedIn.

Le taux de réaction moyen est élevé: 2,2 % sur Twitter et 4,21 % sur LinkedIn (tout élément au-dessus du seuil de 2 % étant considéré comme un bon pourcentage).

En outre, deux pages consacrées à des événements ont été créées sur LinkedIn. Elles ont attiré, entre autres, des centaines de professionnels de la PI intéressés qui ont suivi les événements:

- [Conférence sur la médiation en matière de PI](#): 1 475 abonnés à un événement;
- [Audition: recours R 1787/2020-5, Marbella](#): 718 abonnés à un événement.

## 6. Évolution de la législation

### 6.1 Principales décisions du présidium

Le présidium des chambres de recours est chargé de fixer les règles et d'organiser le travail des chambres. Au cours de l'année 2021, il a adopté 18 décisions formelles sur un large éventail de sujets couvrant plusieurs domaines. Les décisions les plus importantes du présidium ont été les suivantes:

- l'adoption du plan d'action des chambres de recours 2021-2026, à la suite de sa présentation réussie au conseil d'administration et au comité budgétaire de l'Office, au

- cours de laquelle il a reçu un retour d'information positif et un soutien global;
- la modification du règlement de procédure devant les chambres de recours (voir section 6.2);
- la mise à jour des instructions au greffe;
- l'approbation des notes pratiques sur différents sujets (référence aux éléments de preuve présentés précédemment devant l'Office, renvois en première instance conformément à l'article 71, paragraphe 1, du RMUE, utilisation du «dispositif inversé», correction des irrégularités concernant les spécifications techniques des supports de données, numérotation des affaires renvoyées par les tribunaux);
- les trois décisions portant nomination de nouveaux médiateurs et la mise à jour de la liste des médiateurs conformément à l'article 7, paragraphe 2, de la «décision sur la médiation» (2013-3);
- le renvoi d'une affaire devant la grande chambre conformément à l'article 165, paragraphe 3, point a), du RMUE;
- la réattribution de 35 affaires aux chambres de recours et d'une affaire à la grande chambre conformément à l'article 1<sup>er</sup>, point d), du règlement (CE) n° 216/96 de la Commission à la suite de l'arrêt du Tribunal dans l'affaire 09/12/2020, T-722/18, BASIC (fig.) / basic EU:T:2020:592.

Comme toujours, le présidium a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des chambres de recours, y compris la décision relative au régime de l'année civile pour 2022, établissant la constitution des chambres à la suite de la nomination d'un nouveau président par le conseil d'administration de l'Office.

- [Décisions du présidium](#)

## 6.2 Règlement de procédure

Le règlement de procédure des chambres de recours contient des dispositions procédurales applicables aux procédures de recours concernant à la fois les marques de l'UE et les dessins ou modèles communautaires enregistrés. Il rassemble et codifie la pratique procédurale existante des chambres de recours telle qu'elle est régie par les règlements et les principes généraux du droit de l'UE, et englobe les spécifications pertinentes définies dans les décisions du directeur exécutif de l'Office.

En 2021, le règlement de procédure a été modifié afin de refléter l'évolution de la jurisprudence sur les questions de procédure, ainsi que les nouvelles pratiques procédurales établies au sein de l'Office. Les modifications concernent, entre autres, les notifications aux parties, les auditions, l'utilisation de supports de données et d'éléments de preuve par référence. Une version consolidée du règlement intérieur mettant en évidence toutes les modifications sera publiée sur le site web de l'EUIPO.

- [Règlement de procédure devant les chambres de recours](#)

## 6.3 Protection des données

En 2021, les chambres de recours ont continué à sensibiliser davantage à la protection des données à caractère personnel, à répondre aux questions de leur personnel et à fournir des conseils sur les aspects relatifs à la protection des données de nouveaux projets, tels que la

plateforme d'audition et de médiation.

Les registres relatifs à la protection des données et les déclarations de protection des données correspondantes ont été mis à jour comme suit:

- Mise à jour du dossier de médiation pour y inclure les nouveaux mécanismes de règlement efficace des litiges.
- Nouveau registre et nouvelle déclaration pour le traitement des données des participants aux réunions du comité REL-SAB.
- Nouveau dossier et nouvelle déclaration concernant la liste du personnel des chambres de recours, y compris les données organisationnelles du personnel et les informations concernant leurs langues maternelles.
- Mise à jour du dossier sur la [mesure de la production individuelle et du respect des délais](#).

Les instructions de travail ont également été mises à jour afin d'inclure des liens vers les déclarations de confidentialité correspondantes.

Enfin, deux représentants des chambres de recours ont régulièrement participé aux réunions du réseau des coordinateurs de la protection des données de l'Office, ainsi qu'aux réunions du nouveau cercle de connaissances sur la protection des données, qui, en 2021, a principalement abordé des questions liées aux transferts internationaux de données.

## **7. Relations extérieures**

### **7.1 Coopération avec les institutions internationales et d'autres instances de recours**

#### **7.1.1 Réunion avec le greffe du Tribunal de l'Union européenne**

En novembre 2021, une vidéoconférence a été organisée, qui a fait suite aux visites annuelles réalisées pendant sept années consécutives et a ainsi renforcé la coopération entre les deux greffes. La conférence a été l'occasion d'un nouvel échange d'expériences sur la manière dont la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les travaux et les activités des deux greffes et sur la manière dont ils s'y sont adaptés.

#### **7.1.2 Coopération avec le greffe des chambres de recours de l'OEB**

Une vidéoconférence a été organisée en septembre 2021 dans le but de poursuivre l'échange régulier et fructueux d'informations sur les pratiques et de renforcer l'interaction entre les deux greffes. Au cours de cette réunion, un certain nombre de sujets communs aux deux greffes ont été examinés et comparés, par exemple en ce qui concerne les résultats des indicateurs de performance clés, les évolutions des REL à l'Office, la procédure du cercle de la cohérence et la mise en place par le greffe et l'OEB d'un office sans papier (chambres de recours de l'OEB).

#### **7.1.3 Coopération interagences**

Les objectifs du réseau pour les procédures de recours interagences (IAAPN) sont de promouvoir la coopération, la coordination, le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur les questions relatives aux procédures de recours présentant un intérêt commun pour les instances de recours des agences de l'UE. En 2021, les activités de l'IAAPN ont continué de se concentrer sur trois thèmes principaux. Premièrement, la création d'un identifiant européen de la jurisprudence des recours (EACLI); deuxièmement, la gestion de la qualité des recours et la mesure de la qualité de la prise de décision; et, troisièmement, l'harmonisation de la terminologie utilisée dans le domaine des procédures de recours.

Lors de la réunion annuelle de l'IAAPN du 30 novembre 2021, les chambres de recours de l'Office ont présenté les recommandations issues de l'analyse des sujets de l'EACLI. La chambre de recours de l'Agence européenne des produits chimiques a rendu compte du tableau de bord 2021 de l'IAAPN. Les membres et les observateurs de l'IAAPN ont convenu de suspendre le développement de l'EACLI, tout en recherchant des alternatives dans les outils de recherche pertinents de la législation/de l'ECLI. Le tableau de bord 2021 a été approuvé en même temps que le mandat de l'IAAPN pour 2021.

En outre, le rapport annuel 2021 et le programme de travail 2022 de l'IAAPN ont également été examinés et approuvés lors de la réunion annuelle.

#### **7.1.4 Réunion avec l'OMPI**

Dans le cadre de la coopération entre les chambres de recours de l'Office et l'OMPI, plusieurs réunions ont eu lieu en 2021. L'ordre du jour de la première réunion du 8 juillet 2021 comprenait des informations sur les évolutions récentes au sein des chambres de recours, y compris des informations plus détaillées sur les mécanismes de REL proposés par le service MARC, et des informations actualisées sur les évolutions au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Une éventuelle coopération renforcée a également été discutée lors de réunions techniques de suivi entre le service MARC et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en septembre et octobre 2021, et devra être précisée.

#### **7.1.5 Coopération bilatérale avec les instances de recours TM5/ID5**

En 2021, les chambres de recours ont rencontré virtuellement le département de première instance et de recours de l'Office japonais des brevets en juin, les chambres de première instance et de recours en matière de PI de l'Office coréen de la PI en septembre et les chambres de première instance et de recours en matière de marques de l'Office des brevets des États-Unis en décembre. Au cours de ces réunions, des expériences ont été partagées et des sujets tels que les études de marché, la jurisprudence sur la mauvaise foi, la jurisprudence récente sur les motifs absolus et relatifs de refus et le développement et le maintien de la qualité et de la cohérence ont été abordés.

#### **7.1.6 Coopération bilatérale avec le Centre de médiation commerciale de Shanghai**

En 2018, les chambres de recours ont lancé des réunions avec le Shanghai Commercial Mediation Center (SCMC), une organisation de médiation professionnelle en Chine. Des discussions sur différents sujets, tels que le mécanisme de co-médiation en matière de PI, ont été organisées afin d'étudier les aspects de la médiation interculturelle. Au cours de la

réunion du 28 juillet 2021, les chambres de recours et le SCMC ont eu l'occasion de partager des mises à jour et des points de vue concernant la sensibilisation aux mécanismes de REL et leur promotion.

## 7.2 Coopération avec les offices nationaux de la PI et leurs instances de recours

### 7.2.1 Projets de coopération et de convergence européens

#### Projets de coopération européenne (PCE)

Les PCE 2020-2025 ont été lancés en septembre 2020. Les représentants des chambres de recours participent activement aux groupes de travail des PCE suivants.

PCE 2 Amélioration et mise à niveau des outils de l'EUIPN	Améliorations majeures du Back Office et du Front Office, Maximiser l'utilisation des outils de travail collaboratif
PCE 3 Nouveaux outils	Outil d'assistance à la décision (Decision Desktop), solution d'évaluation multiple intégrée (IMAS)
PCE 4 Convergence des pratiques	Analyse de convergence 2.0 et maintenance des pratiques communes
PC 13	Demandes de marques déposées de mauvaise foi
PC 14	Marques contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs
PCE 5 Viabilité du réseau	Soutien au développement de projets et à la gestion de la qualité et incubateur de technologies émergentes
PCE 6 Soutien aux PME	Sous-groupes de travail sur le REL et Centre d'information de l'UE (EIPIC)
PCE 7 Répertoire des législations et des pratiques	Répertoire des législations et des pratiques en matière de PI, mise en œuvre des outils de la directive sur les marques et formation
PCE 8 Services collaboratifs	Assistance relative aux droits de PI au titre de l'article 8, paragraphe 4, du RMUE/droits nationaux PEER

En outre, lors des réunions du groupe de travail du PCE 6 sur le soutien aux projets des PME, d'importantes contributions et d'importants retours d'information ont été fournis concernant le Fonds pour les PME, le site web des PME, l'initiative de diagnostic préalable de PI, la plateforme bénévole (pro bono), le service de règlement efficace des litiges, l'initiative d'évaluation de la PI et le Centre d'information de l'UE sur la PI.

Dans tous les projets susmentionnés, les chambres de recours contribuent à l'analyse spécialisée et aux discussions menées dans le cadre des projets, en apportant leurs connaissances et leur expérience uniques à l'appui de ces projets. Les chambres de recours apportent une perspective et une expertise particulières aux groupes de travail en raison de leur rôle d'orientation sur la pratique de l'Office.

## **7.2.2 Programme en faveur des PME et autres initiatives du PS 2025**

Le personnel des chambres de recours a participé à plusieurs projets en tant que membres des groupes de travail du programme en faveur des PME (par exemple, le groupe IPPD). De plus, comme indiqué ci-dessus, les chambres de recours ont contribué à d'autres projets, tels que le projet PCE 6 – Soutien aux PME, notamment en ce qui concerne le REL et le Centre d'information de l'UE.

## **7.2.3 Offices nationaux de la PI de l'UE**

Ces dernières années, les chambres de recours ont noué des liens étroits avec les offices nationaux de la PI (OPI de l'UE) et leurs instances de recours. Les chambres se rendent régulièrement dans les offices nationaux et participent aux événements régionaux sur la PI (conférences, séminaires, ateliers) organisés par ces derniers. En 2021, ces activités ont été réduites en raison de la pandémie de COVID-19. Seules des réunions virtuelles ont été organisées. Le service MARC a organisé un atelier pour les praticiens de la PI dans le domaine du REL, en collaboration avec l'Office tchèque de la PI. Les chambres de recours se réjouissent à la perspective de reprendre ces activités en 2022 et prévoient, en réalité, d'organiser des visites sur place dans certains des OPI de l'UE.

## **7.2.4 Offices nationaux de la PI de pays tiers**

### **7.2.4.1 Coopération bilatérale avec l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour**

En 2021, deux réunions bilatérales ont été organisées, au cours desquelles des informations sur les évolutions récentes dans les deux offices, ainsi que des bonnes pratiques et des expériences sur des sujets sélectionnés, ont été partagées et examinées. Par ailleurs, les deux offices ont partagé une jurisprudence récente sur les motifs absolus et relatifs de refus d'une marque.

### **7.2.4.2 Coopération dans le cadre des projets financés par l'UE**

#### *Projet de propriété intellectuelle UE-Géorgie*

Avec la mise en œuvre du projet géorgien financé par l'UE, les chambres de recours ont activement participé à divers événements et activités, y compris le forum sur l'application de la PI en juin et la visite d'étude du Sakpatenti à l'Office. En outre, un atelier sur le REL destiné

aux praticiens de la PI en Géorgie a été organisé dans le cadre de ce projet en juillet.

### *Autres projets financés par l'UE*

En ce qui concerne la mise en œuvre d'autres projets financés par l'UE, le service MARC a participé à deux ateliers sur le REL pour ARISE +, pour IP Key SEA et dans le cadre des activités d'AfriPI. Les chambres de recours ont assisté au colloque des juges en octobre et ont participé (présence d'orateurs invités) à l'événement organisé par l'OPI mexicain sur la protection de la PI dans le cadre du projet IP Key Amérique latine en décembre.

## **8. Événements et conférences**

### **8.1 Conférence sur la médiation en matière de PI**

Les chambres de recours, conjointement avec le département «Coopération internationale et affaires juridiques» et l'Académie de l'EUIPO, ont accueilli la troisième conférence sur la médiation en matière de PI (IPMC) les 22 et 23 mars 2021. L'IPMC a rassemblé près de 50 intervenants hommes et femmes, dont un grand nombre étaient d'éminents experts en PI du monde entier représentant un large éventail d'intérêts professionnels. Environ 600 participants issus de 61 pays ont suivi la conférence au cours de ces deux jours par l'intermédiaire de deux plateformes.

La conférence a examiné les politiques de médiation dans l'UE et au-delà, ainsi que d'autres méthodes de règlement extrajudiciaire et leurs formes combinées. La conférence a abordé de très nombreux sujets dans le domaine de la médiation en matière de PI et du REL.

## **9. Études des chambres de recours et avis d'experts**

### **9.1 Études des chambres de recours**

En 2021, une étude sur la manière dont les ordres juridiques nationaux dans l'Union européenne protègent les titres de livres, les noms de films et les titres d'autres œuvres intellectuelles a été lancée. Son objectif était de procéder à une analyse approfondie de la manière dont les titres d'œuvres littéraires ou artistiques, tels que les livres, les magazines, les pièces de théâtre, les films, les séries télévisées, etc. sont protégés dans certains cas comme des droits sui generis contre l'enregistrement ou l'utilisation d'une marque plus récente en vertu du droit national de certains pays de l'Union européenne.

Dans le cadre de la création du Centre de médiation de l'EUIPO, les chambres de recours de l'Office ont commandé une analyse des dernières tendances dans le domaine des centres de REL et une évaluation des possibilités de formation et d'accréditation pour les médiateurs.

### **9.2 Avis d'experts**

Dans les besoins de dépenses pour 2021, un montant a été alloué aux chambres de recours par l'intermédiaire de la ligne budgétaire spécifique, afin de permettre l'organisation efficace des auditions, l'audition d'experts et de témoins lors de ces auditions et la demande d'avis

écrits d'experts, le cas échéant. Les chambres de recours ont demandé l'avis écrit d'un expert sur l'harmonisation des instances de recours des offices de la PI de l'UE afin d'analyser le rôle des instances de recours internes et de recenser les bonnes pratiques communes dans le cadre des règles de procédure applicables à cette forme de contrôle administratif et de donner un avis sur la manière dont ces pratiques peuvent être rationalisées et harmonisées.

## **10. Défis**

### **10.1 Plan d'action des chambres de recours 2021-2026**

Parallèlement à la phase intense de mise en œuvre du plan d'action, qui a été adopté par le présidium, certains projets du plan d'action des chambres de recours ont été lancés en 2021. IP Tool BoA et e-Statement of Grounds, qui seront expliqués en détail sous peu, sont deux de ces projets. En ce qui concerne IP Tool BoA, l'analyse de l'éditeur de rédaction a fait l'objet de plusieurs réunions et documents d'analyse, y compris la démonstration d'un projet pilote tenant compte des clauses standard proposées dans les cercles de cohérence.

En vue de la préparation de la réunion de lancement d'e-Search Case Law, des travaux formels et informels ont été réalisés afin d'allouer des ressources, de procéder au nettoyage des données et de clarifier davantage la portée du projet, notamment en ce qui concerne la coordination avec le service «Coopération européenne» dans le cadre du PCE 7 afin d'intégrer les décisions des offices nationaux de la PI et des juridictions nationales.

Deux projets inclus dans le plan d'action des chambres de recours ont déjà été lancés avec succès. Dans le domaine prioritaire n° 1, initiative clé n° 1, la mise en œuvre dans le registre des résultats des décisions des chambres de recours et la vérification des listes de produits et services acceptés par le greffe et dans le domaine n° 1, mais dans le cadre de l'initiative clé n° 4, un cercle sur la cohérence des registres et des procédures a été mis en place pour élaborer une liste de contrôle afin d'aider les chambres à décider de l'adéquation des auditions.

### **10.2 Cohérence et grande chambre**

La prolifération de la jurisprudence sur les marques et les dessins ou modèles et la complexité croissante des examens ont fait de la cohérence et de l'uniformité de la pratique en matière de PI une question d'une importance capitale. À cette fin, les chambres de recours utiliseront plusieurs outils de leur arsenal, tels que les cercles de cohérence, la gestion active précoce des affaires, les réunions générales sur la cohérence et, surtout, la grande chambre (dont les décisions sont contraignantes pour toutes les instances décisionnelles de l'Office). Les chambres de recours veillent à ce que les affaires appropriées soient renvoyées à la grande chambre de neuf membres, comme le prévoit la législation, tout en continuant à produire des résultats de haute qualité. Il s'agira de l'un des défis que les chambres de recours sont déterminées à relever avec succès dans les années à venir.

### **10.3 L'IP Tool BoA sur la voie**

Après la phase préparatoire, qui s'est tenue en 2020 et qui incluait la révision et la mise à



jour des spécifications afin de garantir des gains d'efficacité optimaux avec le nouvel outil, la phase de développement d'IPTool BoA a commencé à se concrétiser au cours du premier trimestre 2021. Pour atteindre le niveau de qualité attendu, il serait nécessaire de réévaluer le temps et le coût initialement prévus, entraînant un retard dans la date de livraison finale jusqu'au troisième trimestre 2022 et une augmentation substantielle du budget.

#### **10.4 Mémoire électronique exposant les motifs**

À la suite de la phase préparatoire qui s'est déroulée au premier trimestre 2020, le lancement du projet e-Statement of Grounds (mémoire électronique exposant les motifs du recours, e-SoG) a commencé à prendre forme en 2021. L'e-SoG est étroitement lié au développement et à la mise en œuvre du projet IPTool BoA et son niveau de dépendance à l'égard de ce dernier est élevé.

Le développement est en bonne voie et une première livraison est prévue pour avril 2022. Toutefois, étant donné que le projet est mis en œuvre par des ressources partagées (plutôt que spécifiques) avec d'autres projets, il existe un risque de retard.

\* En cas de divergences entre les différentes versions linguistiques, la version anglaise sera considérée comme celle faisant foi.